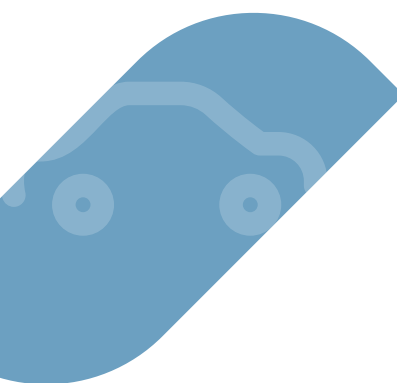




Les chiffres-clés de la Wallonie

Edition

2018



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Depuis le 1er janvier 2016, il fait partie de l'Institut interfédéral de statistique. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.



Coordination Sébastien Brunet
Frédéric Vesentini

Rédaction Caroline Albessart
Frédéric Caruso
Julien Charlier
Olivier Colicis
Marc Debuison
Claire Dujardin
François Ghesquière
Didier Henry
Julien Juprelle
Virginie Louis
Christine Mainguet
Abdeslam Marfouk
Régine Paque
Yves Tilman
Béatrice Van Haeperen
Laurence Vanden Dooren
Annick Vandenhooft
Valérie Vander Stricht
Frédéric Verschueren

Production **Coordination**
Aurélie Hendrickx

Mise en page
Céline Lamy

Cartographie
Julien Charlier

Préface

Fusse-t-elle de grande qualité, la pertinence d'une statistique demeure intimement liée au délai écoulé entre la période sur laquelle elle porte et le moment de sa publication.

Une statistique publique est le fruit d'un processus de production, jalonné d'une série d'étapes : analyse des besoins, conception, collecte des données, calculs, validation, interprétation et diffusion. Ces étapes sont bien balisées et ont finalement peu évolué depuis le milieu du 19^e siècle, leur bon accomplissement garantissant la fiabilité des résultats finaux.

Aujourd'hui, l'évolution numérique de la société laisse entrevoir de nouvelles opportunités pour la statistique de demain, notamment à travers l'exploitation des données massives collectées par des organismes publics ou privés. L'IWEPS, avec ses moyens, s'y emploie et a initié une série de projets innovants. Il y a fort à parier que d'ici quelques années, le présent recueil de chiffres-clés intégrera de nouvelles statistiques basées sur de tels corpus de données.

Mais il ne suffit pas de disposer de chiffres pour produire une statistique publique, loin s'en faut. Il convient de transplanter et réinventer dans le nouvel univers de données des modes de calculs et de validation qui ont été conçus dans d'autres environnements. En fait, c'est tout le processus statistique qui doit être repensé.

Si nous pouvons espérer qu'au final certaines temporalités seront raccourcies et que de nouvelles réalités pourront être étudiées, il nous faut d'emblée écarter - à une époque où l'instantanéité semble s'imposer comme critère de bonne gestion - l'idée même d'une statistique en temps réel, mirage que l'on pourrait imaginer comme l'horizon inéluctable de la statistique. Tout d'abord, parce qu'à l'ère des *Fake News* et de la propagation rapide de l'information, les étapes de validation et d'analyse ne peuvent surtout pas perdre en densité, au contraire. Mais plus fondamentalement, c'est la pertinence d'une telle statistique qu'il s'agit de questionner. En effet, l'illusion d'une réalité cernée « en direct », dont on pourrait scruter les moindres soubresauts, risque bien de nuire à la compréhension de nombre de réalités sociales, en voilant le fait que ces réalités s'inscrivent dans des temporalités différentes, bien plus longues que celle de l'observation, et à côté desquelles on passerait, rivés que nous serions sur la compréhension des évolutions de très court terme... un peu comme si, trop content de pouvoir analyser les moindres variations de l'écume de la vague, nous nous rendions aveugles du mouvement des marées. Evoquer la temporalité de la statistique, c'est donc d'abord et avant tout penser la temporalité des phénomènes sur lesquels elle porte.

Pour autant, nous sommes à l'IWEPS en perpétuelle réflexion sur l'amélioration de nos processus internes. Cette année, nous avons pu réduire à un mois le temps passé entre le moment où les chercheurs ont terminé leurs analyses et le moment où le présent recueil vous est donné à lire... un mois pour boucler toutes les étapes de l'édition et de l'impression, vous garantissant un accès aux derniers chiffres disponibles à l'IWEPS au 1^{er} septembre 2018. Rappelons également que toutes ces fiches continueront à être actualisées au fil de l'année sur le site de l'IWEPS, à des dates fixes : 15 décembre, 15 mars, 15 juin et 15 septembre.

Enfin, signalons que par rapport à l'an passé, trois nouvelles fiches ont vu le jour : une première dans le chapitre « Population et santé » présente le taux de mortalité standardisé sur l'âge et le sexe au niveau des communes, une deuxième dans le chapitre « Inégalités sociales » étudie les taux de défaut de paiement en électricité et gaz ainsi que la répartition des compteurs à budget et, enfin, la dernière porte sur le marché du travail et présente une répartition par secteur du nombre de postes de travail salarié.

Le recueil de statistiques que vous tenez entre les mains s'offre comme un regard sur notre société, un regard qui aurait notamment comme particularité d'avoir été construit en fonction de besoins bien identifiés et en respectant rigoureusement une série de règles de neutralité et d'impartialité. Puisse ce regard vous aider à mieux appréhender notre région, au-delà du brouhaha du monde et en posant les yeux, non sur l'écume des jours, mais sur l'horizon.

Sébastien BRUNET
Administrateur général

Frédéric VESENTINI
Directeur scientifique

Territoire

Structure administrative du territoire
Densité de population
Régions urbaines
Utilisation du sol
Artificialisation du sol
Consommation résidentielle du territoire
Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur
Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

Population & santé

Pyramides des âges
Nombre et taille des ménages
Taux d'accroissement de la population
Taux d'accroissement de la population communale
Migrations externes
Migrations internes / externes dans les communes wallonnes
Fécondité et natalité / indice conjoncturel
Espérance de vie et mortalité
Taux de natalité / mortalité dans les communes wallonnes
Migrations internes
Population des 65 ans et plus
Perspectives de population régionales
Perspectives de population communales
Population des 65 ans et plus dans les communes wallonnes
Population étrangère
Causes de mortalité
Etat de santé
Comportements de santé
Consommation de soins
Taux de mortalité standardisé sur l'âge et le sexe

Economie

Taux de croissance du PIB en volume
Variation du coût salarial unitaire
Tissu sectoriel de l'économie wallonne
Productivité des ressources
Investissements

Créations nettes d'entreprises
Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions
Dynamisme entrepreneurial
Intensité de R&D
Personnel de R&D en % de l'emploi total
Entreprises innovantes en % du nombre total d'entreprises
Exportations internationales de Biens et Services
Revenu des ménages par habitant
Taux d'épargne et consommation des ménages
Recettes et dépenses de la RW

Marché du travail

Relation entre population active occupée et emploi intérieur
Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence
Structure d'activité de la population wallonne
Structure d'activité selon les données administratives
Taux d'emploi (BIT)
Taux emploi des 20-64 ans BIT
Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans
Evolution du chômage administratif
Taux de chômage (BIT)
Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne
Taux de travail à temps partiel
Part des salariés à temps partiel
Travail temporaire
Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prestation limitée
Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans
Croissance annuelle moyenne de l'emploi
Emploi intérieur par secteur
Emploi salarié selon la dimension des unités locales
Ratio d'emploi intérieur
Emploi indépendant (non compris les aidants)
Emploi indépendant par branche d'activité
Postes de travail salarié par secteur d'activité
Dynamique des emplois et des travailleurs
Les emplois vacants en Wallonie
Salaires mensuels bruts moyens

Education & formation

Accueil préscolaire et taux de couverture

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

Education et formation des adultes (25-64 ans)

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

18-24 ans en situation de NEET (ni à l'emploi, ni à l'enseignement, ni en formation)

Inégalités sociales

Coefficient de GINI

Taux de déprivation matérielle sévère

Part de la population vivant dans un logement humide

Taux de très faible intensité de travail

Taux de pauvreté selon le statut du logement

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Taux de risque de pauvreté

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

Loyers en Wallonie

Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage

Revenu imposable net par déclaration

Part de la GRAPA chez les 65 ans et plus

Part des enfants dans des ménages sans emploi

Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale (RIS/GRAPA...)

Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans

Hébergement d'urgence - Caractéristiques des bénéficiaires

Taux de défaut de paiement en électricité et en gaz

Mobilité

Densité des infrastructures de transport

Demande de transport terrestre et répartition modale

Transport routier / TEC

Parc automobile et immatriculations

Sécurité routière

Enquête de mobilité auprès des ménages wallons

Transport aérien

Transport fluvial

Energie & environnement

Efficacité énergétique

Intensité énergétique de l'industrie

Consommation d'énergie par secteur / vecteur

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

Consommation finale d'énergie et indépendance énergétique

Déchets ménagers et tri

Assainissement des eaux usées

Consommation d'eau de distribution

Protection de la faune et de la flore

Réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES)

Territoire

La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2% du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 20 arrondissements administratifs et 262 communes (fiche *Structure administrative du territoire*). Les 262 communes wallonnes sont de tailles forts différentes puisque leur étendue varie de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (Liège) à 213,7 km² pour Tournai (Hainaut).

La fiche *Densité de population* met en évidence la répartition de la population sur le territoire et fait ressortir certains éléments de la structuration spatiale wallonne, notamment une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne qui s'étend d'ouest en est, de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales régions urbaines de Wallonie constituées d'une commune centrale et d'une périphérie polarisée (fiche *Régions urbaines*). Cette structuration est également mise en évidence par la répartition des principales utilisations du sol sur le territoire (fiche *Utilisation du sol*).

Le chapitre « Population et santé » souligne la croissance démographique wallonne et sa répartition spatiale. Cette croissance a évidemment un impact sur le territoire et son artificialisation. L'évolution récente de l'artificialisation du sol (fiche *Artificialisation du sol*) montre une baisse de la croissance par rapport aux années 1990, en raison notamment d'une production d'habitat plus parcimonieuse du sol (maisons unifamiliales sur plus petites parcelles, augmentation des logements créés en appartements, rénovation...). Au total cependant, chaque habitant consomme en moyenne toujours plus de superficie de territoire d'année en année (fiche *Consommation résidentielle du territoire*).

Le résultat est une diminution de l'espace juridiquement destiné à l'habitat en Wallonie (fiche *Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur*). Dans certaines sous-régions, les disponibilités foncières sont encore très abondantes, ce qui peut favoriser une urbanisation peu parcimonieuse du sol, alors que dans d'autres, les disponibilités se font rares et entraînent une forte pression sur les marchés immobiliers (fiche *Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier*).

Structure administrative du territoire

262 communes

La Wallonie compte 5 provinces,
20 arrondissements administratifs
et 262 communes



La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2 % du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en arrondissements administratifs, au nombre de 20, eux-mêmes subdivisés en 262 communes.

Au-delà des compétences régionales, deux communautés exercent leurs compétences sur le territoire wallon : la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone (Deutschsprachige Gemeinschaft).

La Communauté germanophone exerce ses compétences sur 9 communes de langue allemande, toutes situées dans la province de Liège-arrondissement de Verviers. Ces communes ne sont pas contiguës mais scindées en 2 parties, avec une superficie totale de 853,6 km², soit 5,1 % du territoire wallon. Au 1^{er} janvier 2016, elles rassemblent 76 645 habitants, soit 2,1 % de la population wallonne.

En Belgique, la commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. La Wallonie est composée de 262 communes dont elle a la tutelle. Les tailles des 262 communes wallonnes sont très différentes puisque leurs étendues varient de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (province de Liège) à 213,7 km² pour Tournai (Hainaut) pour une superficie moyenne de 64,3 km² (médiane = 50,5 km²). Ce découpage en 262 communes est le résultat de la fusion de communes plus petites ayant eu lieu en 1977.

Structure administrative du territoire

Superficie des provinces wallonnes

Superficie en	km ²	Part du territoire wallon (%)	Nombre de communes
Province de Brabant wallon	1 090	7	27
Province de Hainaut	3 786	23	69
Province de Liège	3 862	23	84
Province de Luxembourg	4 440	26	44
Province de Namur	3 666	22	38
Wallonie	16 844	100	262

Sources : Statbel

Quatre des cinq provinces wallonnes sont de superficie relativement semblable. La province de Brabant wallon est moins vaste car elle résulte de la division de l'ancienne province du Brabant en 1995. En nombre de communes, par contre, la province de Liège se démarque largement, suivie de la province de Hainaut.

Définitions et sources

L'organisation territoriale de la Belgique est définie dans les sept premiers articles de la Constitution belge.
« Article 1^{er} - la Belgique est un Etat fédéral qui se compose des communautés et des régions ».

« Article 2 - la Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone ».

« Article 3 - la Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise ».

Sources :
https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics.
Constitution belge :
http://www.senate.be/doc/const_fr.html.

Pertinence et limites

Les découpages administratifs sont généralement ceux pour lesquels les statistiques sont les plus abondantes et pertinentes. Ils ne constituent cependant pas toujours l'échelle la plus adaptée à l'analyse de certains phénomènes spatiaux, sociaux, économiques et environnementaux. Les tailles variées des communes et la réalité de terrain qu'elles recouvrent, par exemple, peuvent parfois limiter la pertinence de certaines analyses.

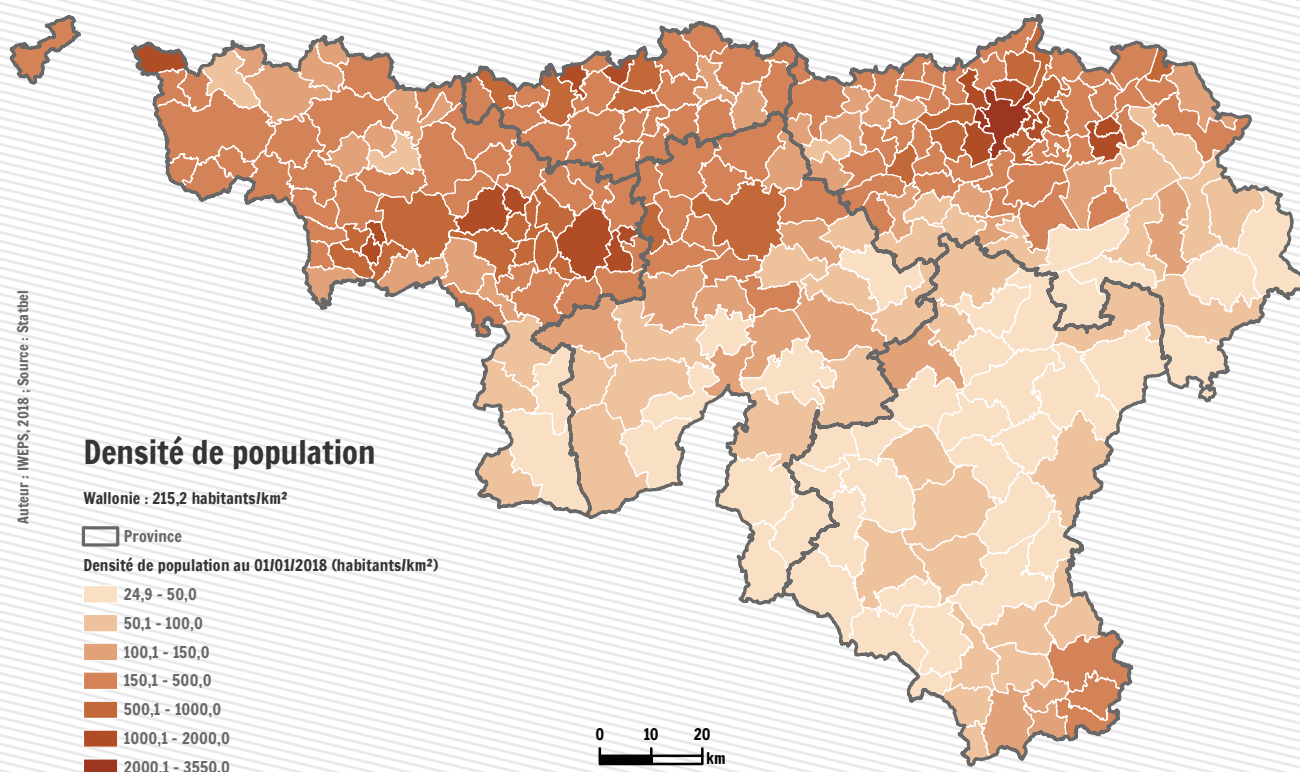
Pour en savoir plus :

https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/nomenclatures/geo_admin/

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **inconnu**

Densité de population

215,2 hab/km² Au 1^{er} janvier 2018, la densité de population wallonne était de 215,2 habitants au km²



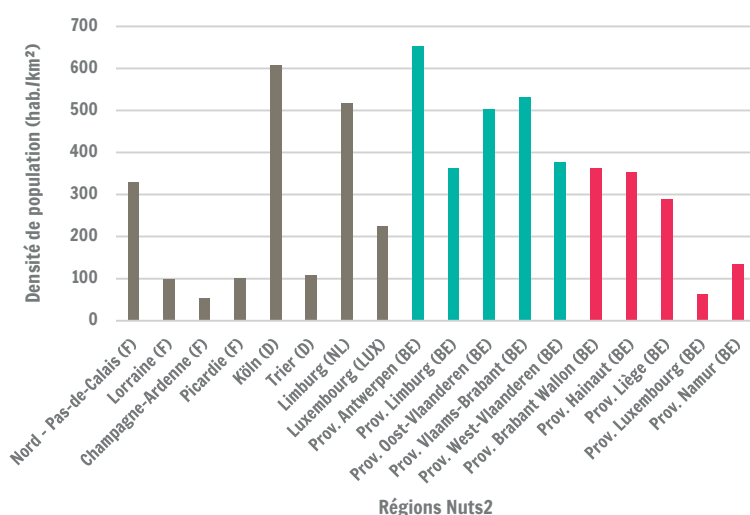
Au 1^{er} janvier 2018, la Wallonie compte 3 624 377 habitants (31,9 % de la population de Belgique) sur un territoire de 16 844 km², ce qui correspond à une densité de population de 215,2 habitants au km². La Wallonie est la région la moins dense de Belgique puisque la densité de la Région flamande est de 484,6 habitants/km² et celle de la Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 7 427,9 habitants/km² (Belgique : 372,6 habitants/km²).

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire. La carte des densités de population par commune met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales villes wallonnes. Un autre ensemble de communes à forte densité se distingue sur la carte au centre et au nord du Brabant wallon. Ce sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles, dès les années 1950. Une zone de plus forte densité se développe également à l'extrême sud de la province de Luxembourg en raison de l'attractivité des pôles d'emploi du Grand-Duché de Luxembourg.

La partie sud de la Wallonie est beaucoup moins dense avec de nombreuses communes de densité inférieure à 50 habitants/km². Cette occupation du territoire est également clairement identifiée dans la fiche relative à l'utilisation du sol.

Densité de population

Densité de population des unités NUTS2 belges et limitrophes au 01/01/2016



La densité de population des provinces wallonnes montre une variabilité importante entre celle de Luxembourg et celle de Brabant wallon. La densité des unités statistiques voisines présente de forte valeur pour les provinces flamandes et le Limbourg néerlandais, de même que pour le district de Köln. A l'exception du Nord-Pas-de-Calais, les (anciennes) régions françaises limitrophes ont des densités plus comparables à la province de Luxembourg.

Sources : Eurostat

Définitions et sources

La densité de population est le rapport entre la population habitant un territoire et la superficie de ce territoire.

Le mot périurbanisation traduit le mouvement de « retour » ou « fuite » des populations urbaines vers les campagnes, qui provoque une extension progressive de l'urbain sur le territoire, en créant des « cités dortoirs » de plus en plus éloignées des centres d'emploi.

Sources : Statbel et Registre national.

Pertinence et limites

La densité de population permet de mettre en évidence les territoires les plus peuplés par unité de surface.

Sa mesure par commune dépend du découpage des limites communales qui détermine la superficie prise en compte au dénominateur. La valeur de densité correspond alors à une moyenne sur l'ensemble du territoire communal et peut cacher de fortes concentrations d'habitants plus locales.

C'est pourquoi des approches plus locales, notamment par pixel de 1 km², sont développées par l'IWEPS (<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>).

Pour en savoir plus :

Degré de densité de la population des communes belges :

<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

53,9%

Au 1^{er} janvier 2018, 53,9 % de la population wallonne habite au sein d'une région urbaine

Population des régions urbaines en Wallonie (agglomération + banlieue) au 1^{er} janvier 2018

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle		Région urbaine	
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes
Bruxelles	-	70 011	2	277 346	15
Charleroi	201 816	290 676	5	410 696	13
Liège	197 355	500 543	13	671 960	35
Mons	95 299	193 517	6	240 513	10
Namur	110 939	110 939	1	162 580	7
Tournai	69 554	69 554	1	90 605	4
Verviers	55 198	80 368	3	100 983	5
Total	730 161	1 315 608	31	1 954 683	89

Note - La région urbaine de Bruxelles s'étend sur les trois régions belges. Dans le tableau, seule la population des communes wallonnes est comptabilisée.

Sources : Statbel - Registre national, population au 1^{er} janvier 2018 ; Luyten et Van Hecke, 2007 ; Calculs : IWEPS, 2018

La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (agglomération + banlieue). Grâce à une méthodologie basée sur des données statistiques, il est possible de délimiter spatialement les régions urbaines (Luyten & Van Hecke, 2007).

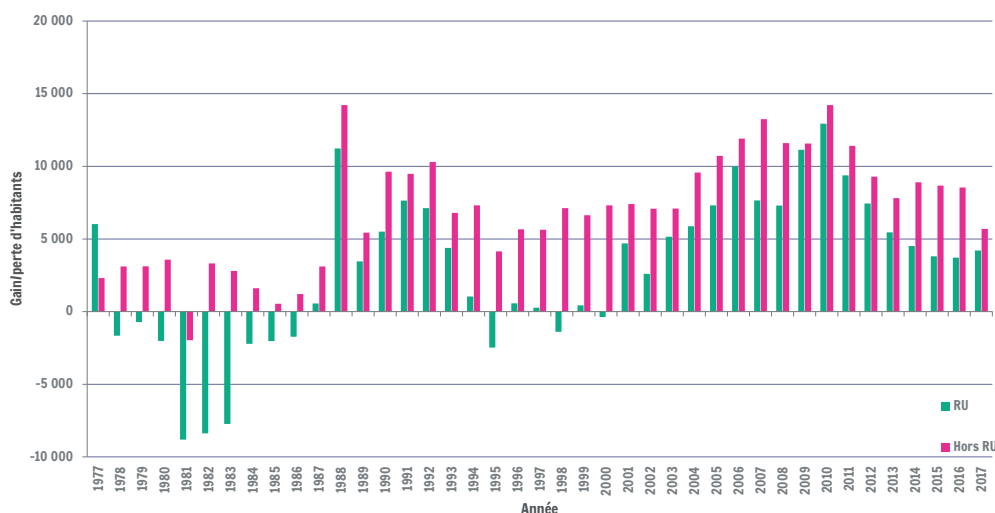
Cette méthodologie a permis de définir six régions urbaines en Wallonie, qui sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et pas moins de 13 communes de banlieue, principalement dans le Brabant wallon.

Au 1^{er} janvier 2018, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 954 683 habitants soit 53,9 % des 3 624 377 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec près de 500 000 habitants. La région urbaine de Liège est la plus peuplée et englobe pas moins de 35 communes.

De 2008 à 2018, les communes de régions urbaines ont gagné 69 902 habitants (+3,7 %) alors que les autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 97 700 habitants (+6,2 %). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines.

Régions urbaines

Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon



Sources : Statbel - Registre national, population 1977-2018 ; Luyten et Van Hecke, 2007 ; Calculs : IWEPS, 2018

L'évolution annuelle de la population montre que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 1980. Cela implique un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires hors régions urbaines. Les régions urbaines ont connu des pertes de population essentiellement dans les années 1980 et à la fin des années 1990. Depuis 2001, elles ont renoué avec la croissance. En 1980, les régions urbaines accueillaient 56,9 % de la population wallonne. Au 01/01/2018, elles n'en accueillent plus que 53,9 %.

Définitions et sources

La région urbaine (RU) est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle ».

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'agglomération et de la banlieue.

Sources : Luyten & Van Hecke, 2007, De Belgische Stadsgewesten 2001, Statbel, 84p. - Registre national.

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence la part de la population wallonne habitant dans une des 5 grandes villes wallonnes et leur aire d'influence (+ aire d'influence de Bruxelles).

A côté de ces grandes villes, des centres urbains de plus petites tailles complètent le réseau urbain wallon et offrent également de l'emploi, des biens et des services à leur proche environnement.

Pour en savoir plus :

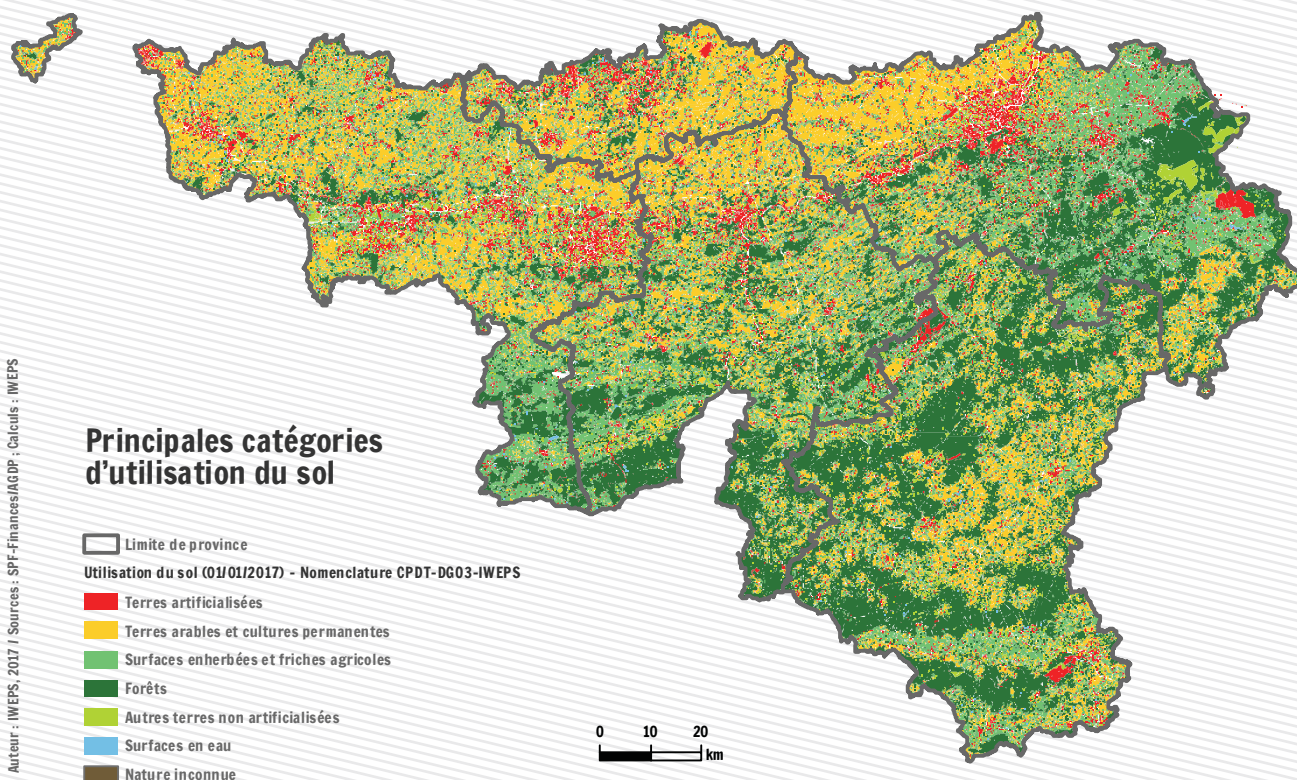
Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

11 à 15%

En 2017, les terrains artificialisés couvrent de 11 à 15 % du territoire wallon



En 2017, la forêt occupe 29,4 % du territoire contre 28,7 % pour les terres arables et cultures permanentes et 23,3 % pour les surfaces enherbées et friches agricoles. Les terrains artificialisés couvrent quant à eux près de 11 à 15 % de la superficie de la Wallonie (voir « Pertinence et limites »).

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol varie notamment selon les régions géographiques. Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5 %. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les territoires les plus urbanisés correspondent à la banlieue bruxelloise au nord et centre du Brabant wallon. A l'est et à l'ouest, les communes conservent une dominance agricole.

Utilisation du sol

Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2017

	Superficie 2017 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ²)	Evolution 1985-2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ² /an)
Terrains artificialisés	1 778,0	10,6	518	41,1	16,2
Terres arables et cultures permanentes	4 834,6	28,7	-303	-5,9	-9,5
Surfaces enherbées et friches agricoles	3 927,8	23,3	-264	-6,3	-8,3
Forêts	4 949,5	29,4	-23	-0,5	-0,7
Autres terres non artificialisées	529,5	3,1	34	6,8	1,0
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	824,9	4,9	39	4,9	1,2
Total	16 844,3	100			

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 2017 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

Entre 1985 et 2017, les terres artificialisées ont connu une croissance d'environ 520 km², soit environ 16 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 567 km² entre 1985 et 2017 (soit -6,1 % en 32 ans). Toujours d'après les chiffres issus du cadastre, les forêts n'ont perdu que quelques kilomètres carrés.

Définitions et sources

L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques biophysiques du sol.

Elle doit être distinguée de son utilisation qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait « pelouse » pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées...

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2017 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » de la matrice cadastrale. Cette nature donne une information sur l'occupation/utilisation de chaque parcelle cadastrale du territoire mais comporte plusieurs limites pour une caractérisation optimale de l'utilisation du sol (Voir lien ci-dessous - Note de l'IWEPS).

Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2017, 4,9 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

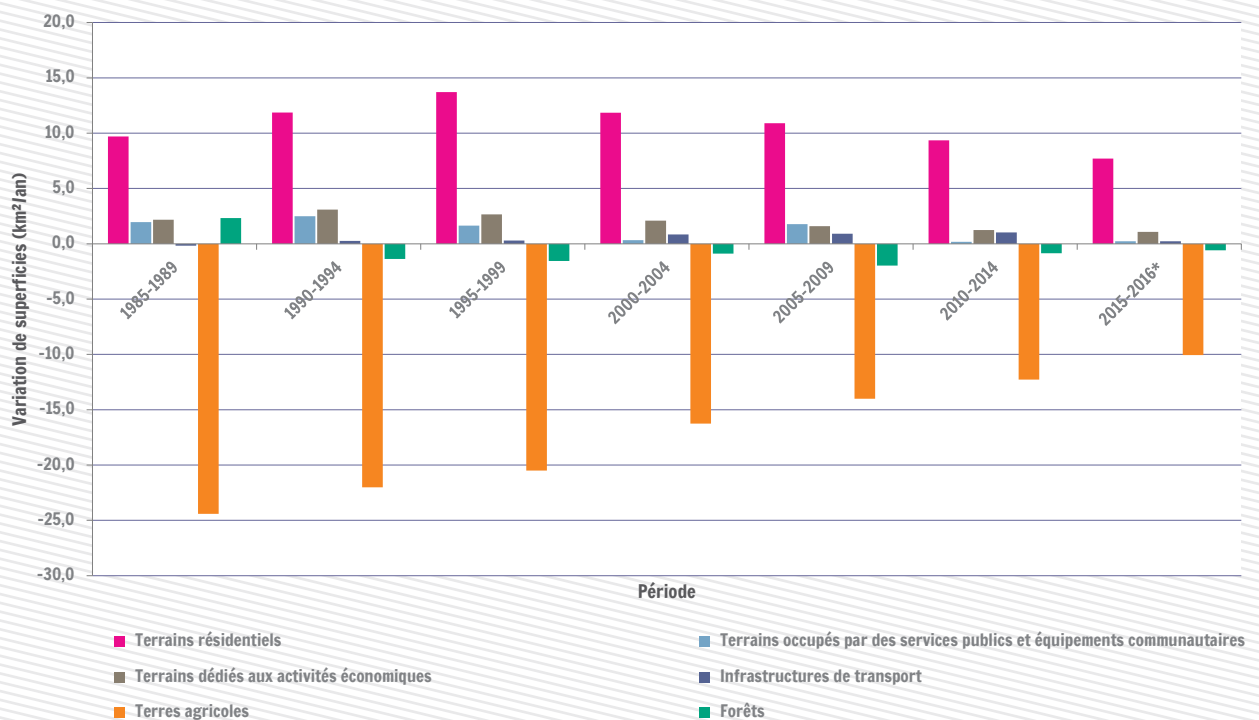
Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2018**

Artificialisation du sol

16,2 km²/an

En 32 ans, les terres artificialisées ont connu une croissance de 520 km² en Wallonie ou une artificialisation moyenne de +16,2 km²/an

Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période



Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1^{er} janvier ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017
 Note : la dernière période du graphique représente une période de 2 ans plutôt que 5

La construction de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements entraîne une artificialisation du territoire wallon. En 2017, les terrains artificialisés couvraient entre 1 780 et 1 600 km², soit 11 à 15 % du territoire. Entre 1985 et 2017, les terrains artificialisés (sans les espaces non cadastrés) ont connu une croissance d'environ 520 km², ce qui correspond à une artificialisation moyenne de 16,2 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 567 km² entre 1985 et 2017 (soit -6,1 % en 32 ans).

Durant cette période de 1985 à 2017, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an. Durant les années 2000, l'artificialisation est tombée à 16 km²/an et elle baisse encore entre 2010 et 2015 à 12,7 km²/an.

Artificialisation du sol

Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2017

Catégorie principale	Superficie 2017 (km ²)	Part de la superficie wallonne artificialisée 2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ²)	Evolution 1985-2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ² /an)
Terrains résidentiels	1 075,1	6,4	352,1	48,7	11,4
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	47,0	0,3	16,3	53,1	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	182,2	1,1	42,3	30,2	1,4
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	99,2	0,6	12,5	14,5	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	101,9	0,6	29,8	41,4	1,0
Terrains à usage industriel et artisanal	173,5	1,0	50,0	40,5	1,6
Carrières, décharges et espaces abandonnés	28,8	0,2	-2,5	-7,9	-0,1
Infrastructures de transport	68,0	0,4	16,2	31,4	0,5
Autres espaces artificialisés	2,4	0,0	0,8	52,1	0,0
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	824,9	4,9	38,9	4,9	1,3
Total	2 602,9	10,6 à 15,5 %	518 à 557		16,7 à 18,1

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1^{er} janvier ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

En 2017, les terrains résidentiels sont les terrains artificialisés les plus étendus avec 1 075 km² (6,4 % du territoire wallon). Depuis 1985, l'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1 075 km² (soit une augmentation de 48,7 %). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

Définitions et sources

On entend par « terrain artificialisé » toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus) ».

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1^{er} janvier ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » de la matrice cadastrale. Cette nature donne une information sur l'occupation/utilisation de chaque parcelle cadastrale du territoire mais comporte plusieurs limites pour une caractérisation optimale de l'utilisation du sol (voir lien ci-dessous - Note de l'IWEPS).

Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2017, 4,9 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles permettent cependant de se faire une idée assez fiable de l'évolution de l'artificialisation des terres en Wallonie. L'artificialisation a de nombreux impacts au niveau environnemental et également sur le secteur agricole.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

http://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

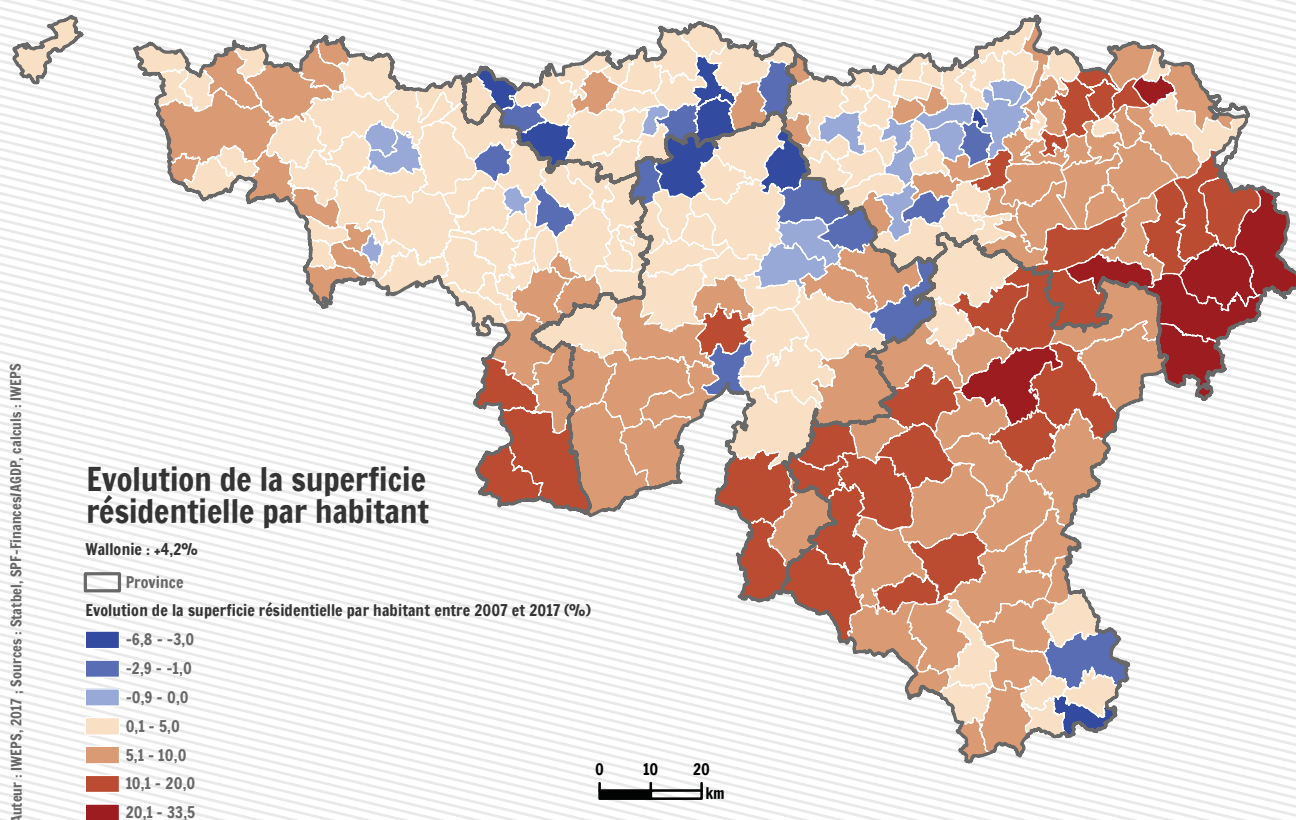
<http://www.iweeps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2018

Consommation résidentielle du territoire

297 m²/hab.

En 2017, en Wallonie, chaque habitant consommait en moyenne 297 m² au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.)

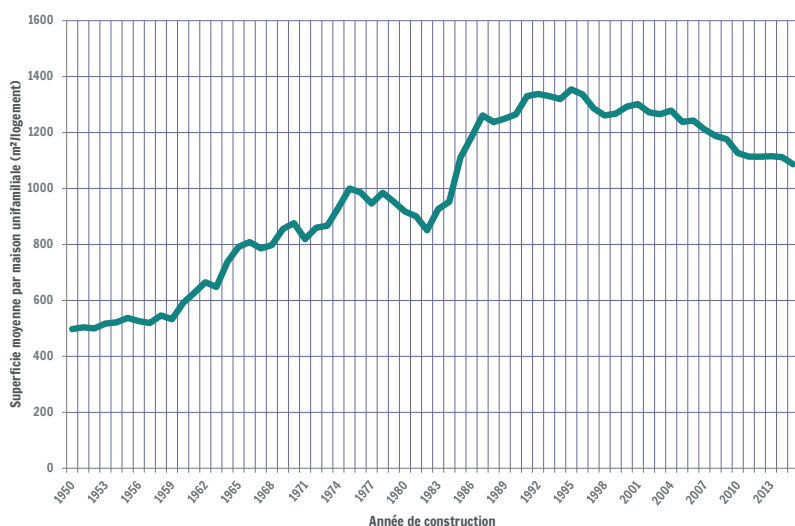


La consommation d'espace par la résidence est liée à l'accroissement de la population et du nombre de ménages mais elle dépend aussi des modes de production de l'habitat. Rapportée au nombre d'habitants, l'utilisation résidentielle d'espace en Wallonie montre une tendance continue au desserrement (à l'opposé d'une densification). La superficie résidentielle moyenne par habitant est en effet passée de 225 m²/habitant en 1985 à 297 m²/habitant en 2017, ce qui signifie que chaque habitant a en moyenne consommé plus d'espace au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.). Cette augmentation découle du fait que la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 12,7 % pendant que, au cours de la même période, l'espace urbanisé résidentiel augmentait de 48,7 %. Ces moyennes régionales cachent toutefois de fortes disparités entre les communes wallonnes : ces dernières années (2007 à 2017), quelques-unes d'entre elles (34 sur 262) affichent une évolution allant vers une densification, alors qu'une grande partie du territoire, surtout au sud de la Wallonie, montre une tendance au desserrement du résidentiel (moyenne wallonne +4,2 %). Cette dernière dynamique peut s'expliquer par différents facteurs : des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d'habitats aux plans de secteur, une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, une gestion communale inadaptée par rapport à la problématique et une réduction de la taille des ménages.

Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant est moins forte ces dernières années par rapport aux décennies précédentes. Ceci est notamment lié à des modes de production de l'habitat plus parcimonieux du sol (voir VERSO).

Consommation résidentielle du territoire

Evolution de la superficie au sol moyenne des parcelles bâties pour les maisons unifamiliales en Wallonie



L'évolution des superficies utilisées par les maisons unifamiliales montre un usage plus parcimonieux ces dernières années par rapport aux années 1990. Depuis les années 50, la superficie moyenne par maison unifamiliale a globalement augmenté, pour atteindre dans les années 1990 un niveau qui a plus que doublé (d'environ 500 m² à environ 1 300 m²). Mais depuis les années 2000, la taille moyenne des parcelles a plutôt tendance à se stabiliser voire même à baisser ces dernières années. Le ralentissement récent de la consommation résidentielle de sol peut également s'expliquer par une amplification de la création de logements en appartements et en rénovation. En 2015-2016 par exemple, environ 65 % des logements supplémentaires étaient des logements en appartements.

Sources : SPF-Finances-AGDP ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La superficie résidentielle par habitant est le rapport entre la superficie des terrains utilisés par la fonction résidentielle et le nombre d'habitants.

Sources : SPF-Finances/AGDP, matrice cadastrale, informations sur la nature cadastrale des parcelles ; Statbel.

Pertinence et limites

La superficie résidentielle par habitant donne une indication sur la parcimonie avec laquelle la fonction résidentielle utilise la ressource « sol ». Son évolution permet de mettre en évidence les territoires qui connaissent une densification, ou au contraire, un desserement.

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol et leur interprétation doit se faire avec prudence.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Discussion Paper 1001 « Evolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant » :

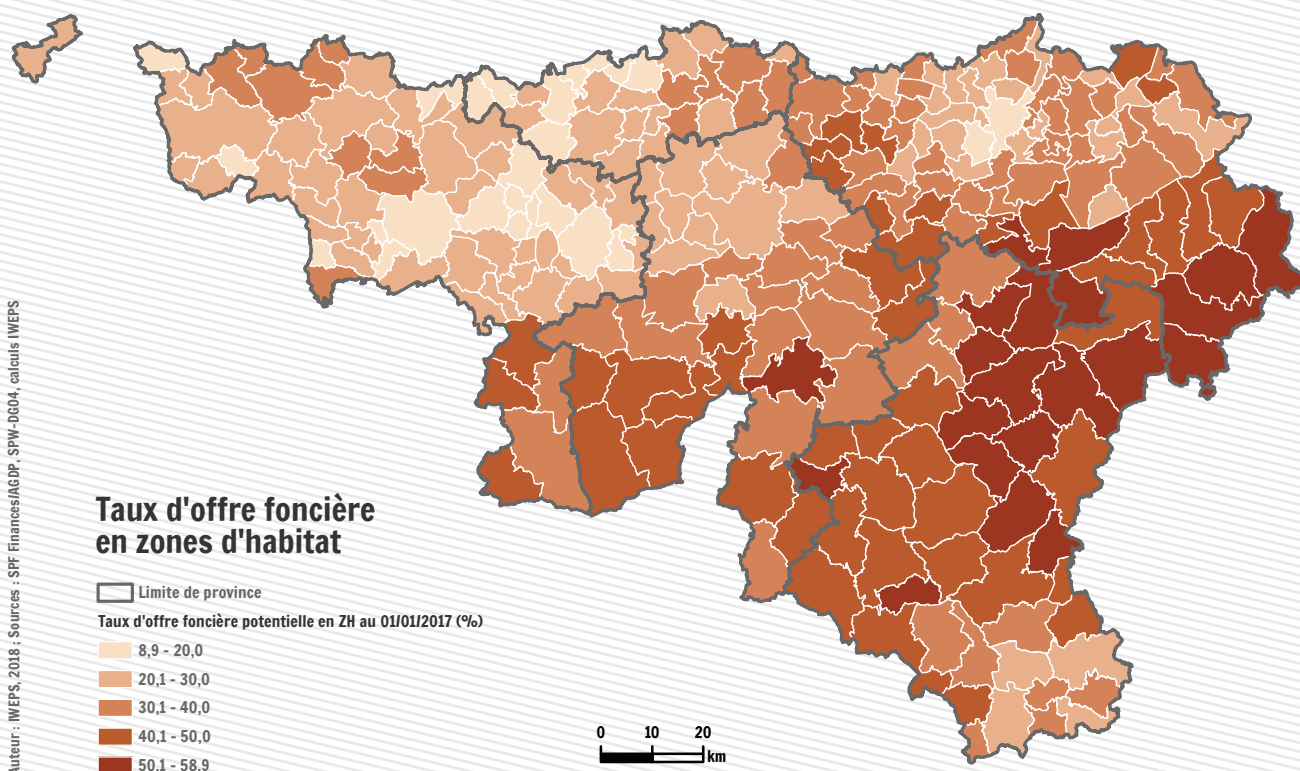
<http://www.iweps.be/discussion-papers-1001>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2018

Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur

31,1%

En 2017, l'offre foncière potentielle wallonne pour l'habitat est estimée à +/- 56 220 ha, soit 31,1 % du total des zones d'habitat



Depuis +/- 30 ans, l'urbanisation du territoire wallon s'effectue en respectant le plan d'affectation du sol appelé plan de secteur. Les zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural sont, d'après le CWATUPE (Articles 26 et 27, en vigueur jusqu'au 1^{er} juin 2017), les zones du plan de secteur destinées principalement à l'habitat. Elles s'urbanisent d'année en année, réduisant l'offre foncière pour l'habitat et pouvant ainsi créer des tensions sur les marchés fonciers.

La carte ci-dessus montre que les zones d'habitat de certaines communes présentent moins de 20 % de terrains non artificialisés. Il s'agit notamment de certaines communes urbaines centrales et leur agglomération ou banlieue proches (Liège, Charleroi et Mons), de communes de l'agglomération et de la banlieue bruxelloise et de leur prolongation le long de l'axe autoroutier R0-E19 vers Mons (Nivelles, Seneffe, La Louvière). Un autre axe venant de Bruxelles est visible le long de l'autoroute E429 vers Tubize. Les communes qui présentent moins de 30 % de disponibilités foncières sont essentiellement situées au nord du sillon Sambre et Meuse, surtout dans un triangle compris entre Bruxelles, Namur et Mons mais aussi dans la zone d'influence de Luxembourg avec Arlon et quelques communes voisines.

Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) du plan de secteur (article 33 du CWATUPE) peuvent également être mises en œuvre pour l'habitat. L'offre potentielle théorique est estimée dans ces zones à 16 690 ha au 01/01/2017.

Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur

Définitions et sources

Les données d'offre foncière reprises sur cette fiche correspondent aux terrains non urbanisés (terrains qui sont toujours à l'état naturel, forestier ou agricole) situés au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du plan de secteur (CWATUPE, Articles 26 et 27).

Le CWATUPE est le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie. Il était en vigueur jusqu'au 1^{er} juin 2017 et a été remplacé depuis par le Code du Développement Territorial (CoDT). Ce dernier définit deux nouvelles zones pouvant accueillir de l'habitat : la zone d'enjeu communal et la zone d'enjeu régional. Les résultats présentés dans cette fiche s'étendent jusqu'au 01/01/2017 et sont conformes à la législation du CWATUPE. Des modifications liées au passage vers le CoDT seront nécessaires dans les versions suivantes.

Les terrains non urbanisés situés en zones urbanisables constituent donc une offre foncière juridiquement urbanisable. Cette offre foncière potentielle est une estimation maximale des terrains disponibles puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient situées en zones de contraintes (inondations, glissement de terrains, captages d'eau...);
- soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées ;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière) ;
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent l'urbanisation.

L'offre foncière effective, c'est-à-dire l'offre qui est réellement disponible sur le marché foncier à un instant t, peut s'écarter plus ou moins fortement de l'offre potentielle en fonction de l'importance de la rétention foncière.

Sources : SPF-Finances/AGDP, données cadastrales et CadMap au 01/01/2017 et SPW-DGO4, plan de secteur vectoriel au 01/01/2017.

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence les terrains que l'on peut considérer comme potentiellement à bâtir pour l'habitat et leur importance relative par commune.

Ses limites sont qu'il est basé sur les données de nature cadastrale pas toujours à jour, ainsi que sur le croisement entre deux géodonnées de précisions géométriques différentes, à savoir le CadMap et le plan de secteur vectoriel.

Le CadMap est le plan parcellaire cadastral informatisé. Il est géré par le SPF-Finances.

Le plan de secteur vectoriel est une version numérique de la version papier originale des plans de secteur et est mise à jour de façon continue par le SPW-DGO4. Contrairement à la version papier, la version numérique n'a pas de valeur légale.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS sur les terrains non urbanisés en zones urbanisables (potentiel foncier) en Wallonie :

http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/notemethodo_tnu_versiondec2014_2.pdf

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches>

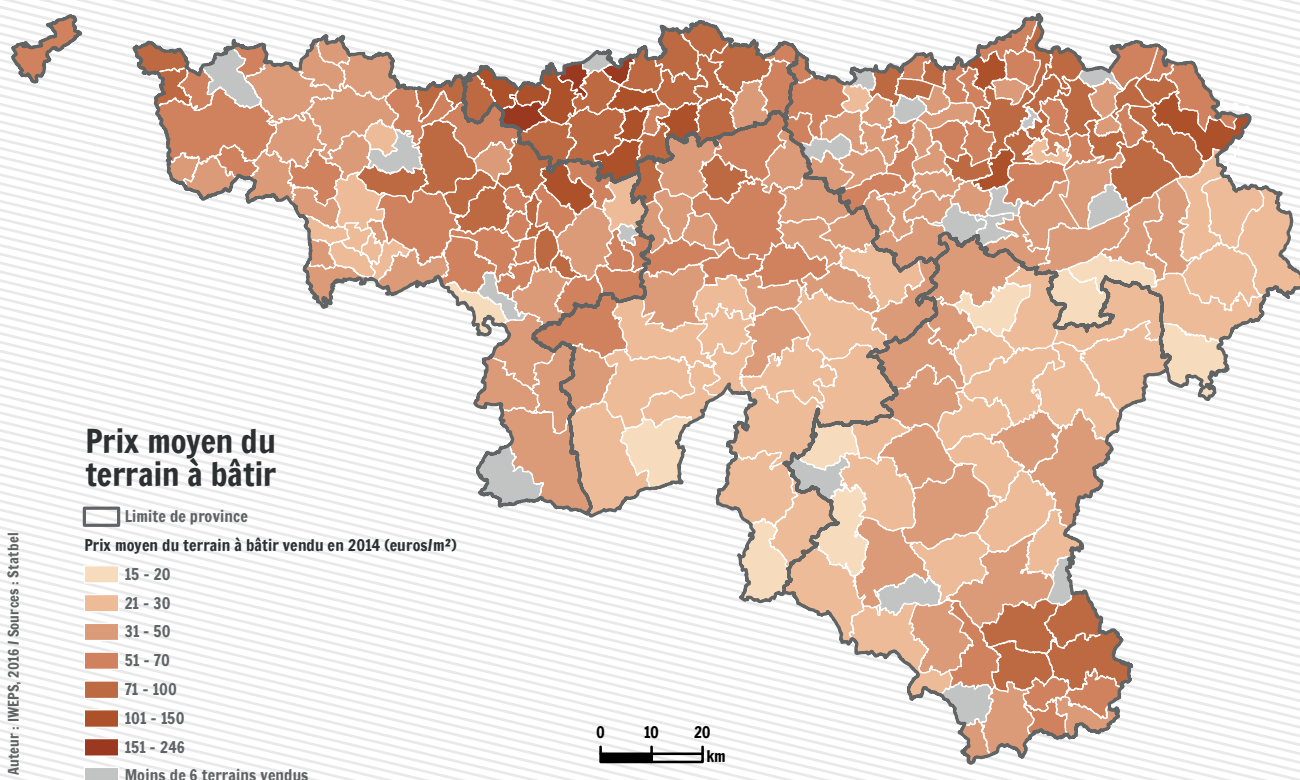
<http://geoportail.wallonie.be/catalogue/80bcdef9-ad3c-4d4f-88bc-a215b698d80e.html>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

51€/m²

En 2014, le prix moyen du terrain à bâtir vendu en Wallonie s'élève à 51 €/m²



La valeur moyenne du prix de vente de 51€/m² pour la Wallonie cache de fortes disparités au niveau local. La distribution spatiale des prix moyens des terrains à bâtir vendus montre clairement l'influence des agglomérations de Bruxelles et de Luxembourg. Des valeurs plus élevées que la moyenne s'observent dans le Brabant wallon et plus particulièrement dans le nord de celui-ci. Ce sont également des zones où l'offre foncière est faible. Des valeurs plus élevées s'observent aussi dans certaines zones frontalières avec la Flandre et le Grand-Duché de Luxembourg et dans l'est de la Wallonie.

La rencontre entre l'offre et la demande en terrains impacte directement les prix des terrains à bâtir mais aussi de l'immobilier en général. Les territoires où le taux d'offre foncière en zones d'habitat est faible sont généralement ceux où les prix de l'immobilier sont les plus élevés.

L'évolution temporelle et la présentation des distributions spatiales des prix pour l'achat de logements ou terrains à bâtir donnent une idée des difficultés d'accès à la propriété d'un logement dans certaines sous-régions.

Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

Ventes de biens immobiliers: évolution du nombre de ventes et du prix moyen en Wallonie

		2000	2010	2014
Maisons d'habitation ordinaires	nombre de ventes	27 361	23 871	22 109
	prix moyen ¹	68 559	139 735	149 808
Villas, bungalows, maisons de campagne	nombre de ventes	1 932	5 772	5 838
	prix moyen ¹	224 126	255 939	262 793
Appartements, flats, studios	nombre de ventes	3 767	6 650	6 296
	prix moyen ¹	6 8640	148 657	165 058
Terrains à bâtir	nombre de ventes	10 440	7 025	5 461
	prix moyen ²	18	47	51

(1) En Euro par unité de vente

(2) En Euro par m²

Sources : Statbel

Le prix des terrains à bâtir vendus en Wallonie augmente de manière constante pour atteindre la valeur de 51 euros/m² en 2014 alors qu'elle était de 18 €/m² en 2000. Parallèlement, le nombre de ventes a diminué fortement. Au niveau des prix, les différents types de logement suivent les mêmes tendances. Au niveau des ventes, on note une augmentation importante des ventes d'appartements. Ceci est bien sûr lié à la hausse importante de nouvelles constructions de ce type durant les années 2000 et 2010.

Définitions et sources

La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés. Les données proviennent du Cadastre du SPF Finances. La statistique complète donne le nombre de transactions, le prix total, la superficie totale des parcelles et le prix moyen des maisons d'habitation, des villas, des appartements et les terrains à bâtir.

Sources : Statbel à partir de données du SPF-Finances-AGDP.

Pertinence et limites

La statistique permet de voir l'évolution temporelle et spatiale des prix immobiliers en Wallonie et en Belgique. Elle permet de mettre en évidence les communes où les prix sont les plus élevés et les logements plus difficiles à accéder pour un certain nombre de ménages.

La statistique est basée sur les biens vendus en cours d'année. Cela implique que certaines communes disposent de trop peu de biens vendus pour obtenir une statistique annuelle significative et que les prix des biens en vente, mais non vendus, ne sont pas pris en compte. Les valeurs réelles peuvent être sous-estimées car la statistique est basée sur ce qui est déclaré.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2018**

Population et santé

Les caractéristiques de la population évoluent entraînant des conséquences dans toutes les sphères de la société (Fiche *Pyramides des âges* et fiche *Nombre et taille des ménages*). Ces dernières années, la population wallonne n'a cessé de croître (Fiche *Accroissement de la population*), poussée surtout par les migrations externes (Fiche *Migrations externes*).

L'évolution annuelle de la population dépend de quatre facteurs : le nombre de naissances (Fiche *Indice conjoncturel de fécondité et natalité*), le nombre de décès, le nombre de personnes venues s'installer sur notre territoire et enfin, à l'inverse, le nombre de personnes parties résider en-dehors de celui-ci (Fiche *Migrations internes* et fiche *Migrations externes*). Chacun de ces quatre phénomènes modifie progressivement le total de la population et sa structure par âge et sexe. On parlera de mouvement naturel pour les évolutions de population dépendantes du nombre de naissances et de décès, le solde naturel étant la différence entre les naissances et les décès. Pour expliquer le mouvement naturel, il convient de se tourner vers les facteurs qui le déterminent, soit la structure par âge (Fiche *Pyramides des âges* et fiche *Population des 65 ans et plus*), la fécondité (Fiche *Indice conjoncturel de fécondité et natalité*) et l'espérance de vie (Fiche *Espérance de vie et mortalité*). De même, le mouvement migratoire couvre le nombre d'entrées et de sorties d'un territoire, le solde migratoire étant la différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties. Les migrations se décomposent également en mouvements migratoires internes (migrations à l'intérieur de la Belgique) et externes (migrations en provenance ou à destination de l'étranger). Le mouvement total de la population, c'est-à-dire son accroissement, est donc l'addition du mouvement naturel et du mouvement migratoire.

Enfin, les perspectives du Bureau fédéral du Plan (Fiche *Perspectives de population régionale*) et celles du Centre de recherche en démographie de l'UCL (Fiche *Perspectives de population communale*) permettent d'anticiper le devenir de la population. Ainsi, la Wallonie, comme les autres régions belges, sera confrontée au vieillissement de sa population dans les prochaines décennies (Fiche *Population 65 ans et plus*, fiche *Population 65 ans et plus communale*). Ce bouleversement dans la structure par âge de la population appelle une nécessaire adaptation de notre société.

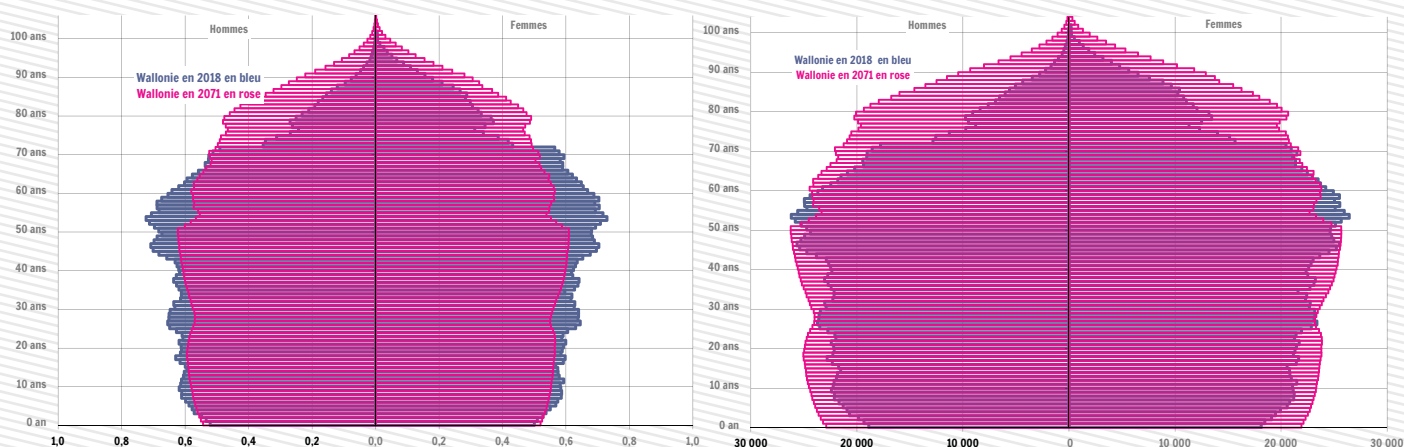
Ajoutons que la population, sa structure et son espérance de vie sont étroitement liées avec sa santé. Historiquement, les premières informations exploitables sur la santé d'une population ont été les données sur l'âge et les causes de décès (Fiche *Causes de mortalité*). Ces informations nous permettent toujours actuellement de comprendre dans quelles circonstances les décès sont survenus et le cas échéant, permettent des actions de prévention.

L'état de santé quant à lui nous permet d'appréhender un aspect des conditions de vie des personnes que l'on peut mettre en lien avec la structure de la population et les causes de décès. Outre les caractéristiques démographiques de la population, l'état de santé dépend également de facteurs de santé (Fiche *Facteurs de santé*). Ceux-ci sont autant de leviers pour améliorer l'état de santé d'une population. La consommation de soins permet de comprendre le recours au système de soins de santé (Fiche *Consommation de soins*).

Âge moyen
de **41,3** ans en 2018
à **44,2** ans en 2071

L'âge moyen de la population wallonne devrait croître de 2,9 ans d'ici à 2071 par une augmentation importante de la population âgée, mais aussi par une diminution relative des jeunes classes d'âge

Pyramide des âges de la Wallonie en 2018 et en 2071 (en chiffres absolus et relatifs ou tranches d'âge exprimées en part de population)



Sources : Bureau fédéral du Plan mars 2018 ; Statbel; Calculs : IWEPS

La pyramide des âges de la Wallonie au 1^{er} janvier 2018 traduit les évolutions démographiques survenues au 20^e siècle.

La Deuxième Guerre mondiale a marqué la pyramide par la diminution des naissances durant cette période troublée. Le baby-boom, qui s'étend de l'après-guerre à 1964, redonne une place plus importante aux classes d'âge du bas de la pyramide pour une courte durée seulement. Le rétrécissement du pied de la structure par âge s'accroît ensuite pour former progressivement, non plus une pyramide, mais une silhouette que les démographes appellent « meule de foin », caractérisée par une base évidée et un gonflement du sommet.

A l'opposé du bas, le haut de la pyramide des âges, c'est-à-dire les personnes âgées, connaît un gonflement de son effectif en engrangeant les progrès continus dans la survie à des âges de plus en plus élevés. Résultat de ces deux phénomènes, des modifications importantes vont apparaître dans la part des 15-64 ans, qui sont assimilés à la main-d'œuvre potentiellement disponible sur le marché du travail.

Pyramides des âges

Pyramides des âges de la Wallonie et de la Belgique en 2018 et en 2071



Sources : Bureau fédéral du Plan mars 2018 ; Statbel ; Calculs : IWEPs

Si les âges élevés étaient, au cours du 20^e siècle, proportionnellement plus présents dans la population wallonne que dans celle de la Belgique, la situation s'inverse au début du 21^e siècle. Dans la pyramide de 2018, la Belgique accuse une surreprésentation pour tous les âges de chaque sexe au-delà de 72 ans. En 2071, cette surreprésentation belge ne touche plus que les 87 ans et plus, les 41-86 ans étant proportionnellement plus présents en Wallonie. Aujourd'hui, sauf pour les moins de 5 ans, la part des jeunes de moins de 25 ans est proportionnellement plus élevée dans la structure d'âge wallonne que dans la structure d'âge belge. Cette tendance devrait s'inverser au cours des prochaines décennies. Depuis 2016, la Wallonie a en effet une fécondité qui est légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la Belgique étant donné la fécondité élevée à Bruxelles et cette tendance devrait se maintenir dans le futur.

Définitions et sources

L'âge moyen est le nombre d'années vécues en moyenne par les individus d'une population.

Soit la somme de chaque effectif de population à un âge donné multiplié par 0,5 + l'âge, le tout divisé par la population.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographiques des universités et des institutions statistiques régionales de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de février 2018 couvrent la période s'étalant de 2017 à 2071.

Pour en savoir plus :

Bureau fédéral du Plan - <http://www.plan.be/>

BFP - Statbel (2018), Perspectives démographiques 2017-2070, Population et ménages, février 2018.

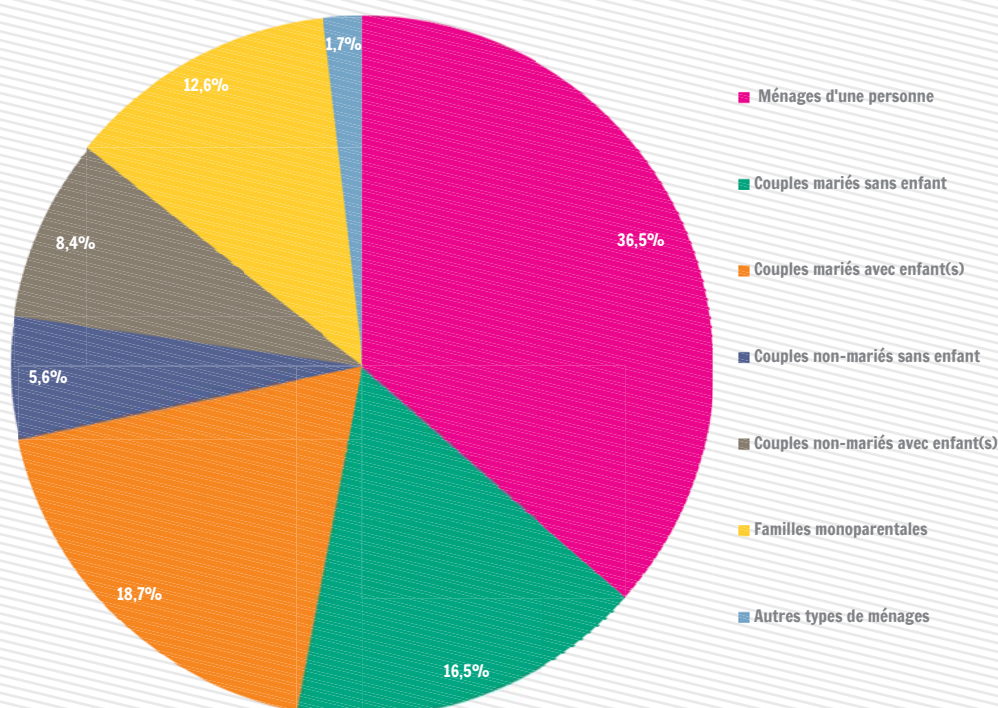
Personne de contact : [Marc Debuisson](mailto:m.debuisson@iweps.be) (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

Nb et taille des ménages

2,3 pers.

En Wallonie, en 2018, le nombre moyen de personnes dans un ménage est de 2,3 individus. Cette moyenne tend à diminuer progressivement

Répartition des ménages privés wallons selon le type au 1^{er} janvier 2018 (en pourcentage)



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

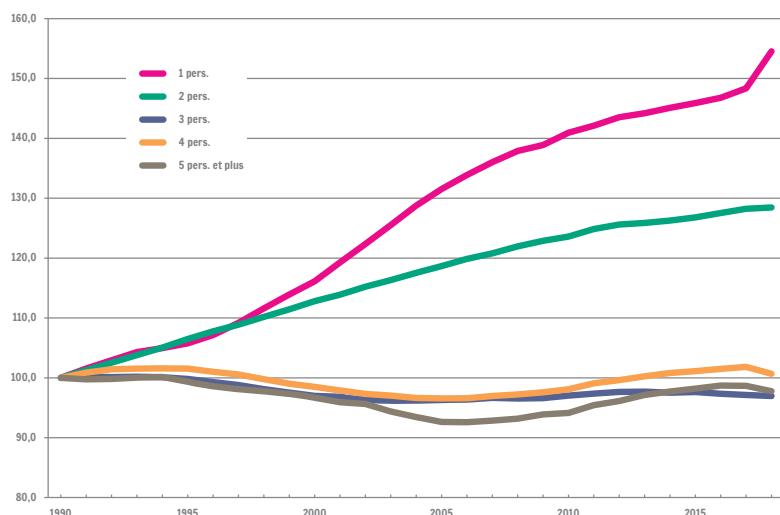
Au 1^{er} janvier 2018, le nombre de ménages privés en Wallonie s'élevait à 1 583 752, contre 1 930 ménages collectifs.

Parmi les ménages privés, plus du tiers est constitué de personnes isolées (36,5 %). Les couples sans enfant mariés ou non mariés représentent 22,1 % des ménages wallons, contre 27,2 % pour les couples avec enfant(s). Un pourcentage important des ménages wallons concerne des familles monoparentales. On en dénombrait 198 890 au 1^{er} janvier 2018, soit 12,6 % des ménages privés.

Au cours des dix dernières années (2008-2018), le nombre de ménages de cohabitants a augmenté de +49,6 % alors que le nombre de couples mariés reculait de -9,9 %. Durant la même période, les ménages d'isolés et de monoparentaux étaient en augmentation de respectivement +11,9 % et +10,4 %. Parmi les ménages d'isolés et de monoparentaux, se retrouve une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés.

Nb et taille des ménages

Evolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1990=100)



Le nombre total de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse du nombre de ménages composés de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes, ce qui aboutit à une diminution très progressive de la taille moyenne des ménages privés en Wallonie, qui atteint 2,3 personnes en 2018.

Après une période de léger recul, le nombre de ménages de plus de deux personnes est resté quasiment stable entre 1990 et 2018, quel que soit leur type (trois, quatre ou cinq personnes et plus).

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La notion de ménage correspond à la définition reprise par Statbel : *un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté.* La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre National des personnes physiques (RN).

Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

Pertinence et limites

Une nouvelle typologie des ménages a été adoptée en 2015 par Statbel. Cette typologie, proche de celle de LIPRO élaborée au Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI), permet de reconstituer par algorithme les ménages de cohabitants même si, dans le Registre national, ces derniers ne sont pas déclarés comme tels. La définition d'un ménage diffère quelque peu de celle utilisée dans les perspectives de population communales de DEMO-UCL où notamment les personnes isolées habitant à la même adresse qu'un autre ménage sont réintégrées dans celui-ci (cf. fiche perspectives de population communales).

Les données sur les ménages sont issues du Registre national (RN) par Statbel et ont comme base la population officielle de la Belgique (cf. fiche taux d'accroissement de la population).

Pour en savoir plus :

Statbel :

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

Bureau fédéral du Plan :

Bureau fédéral du Plan (BFP), 2014, Une méthodologie de projection des ménages: le modèle HPRM, Working Paper 9-14. BFP-DGS (2016), BFP - Statbel, Perspectives démographiques 2017-2070, Population et ménages, février 2018.

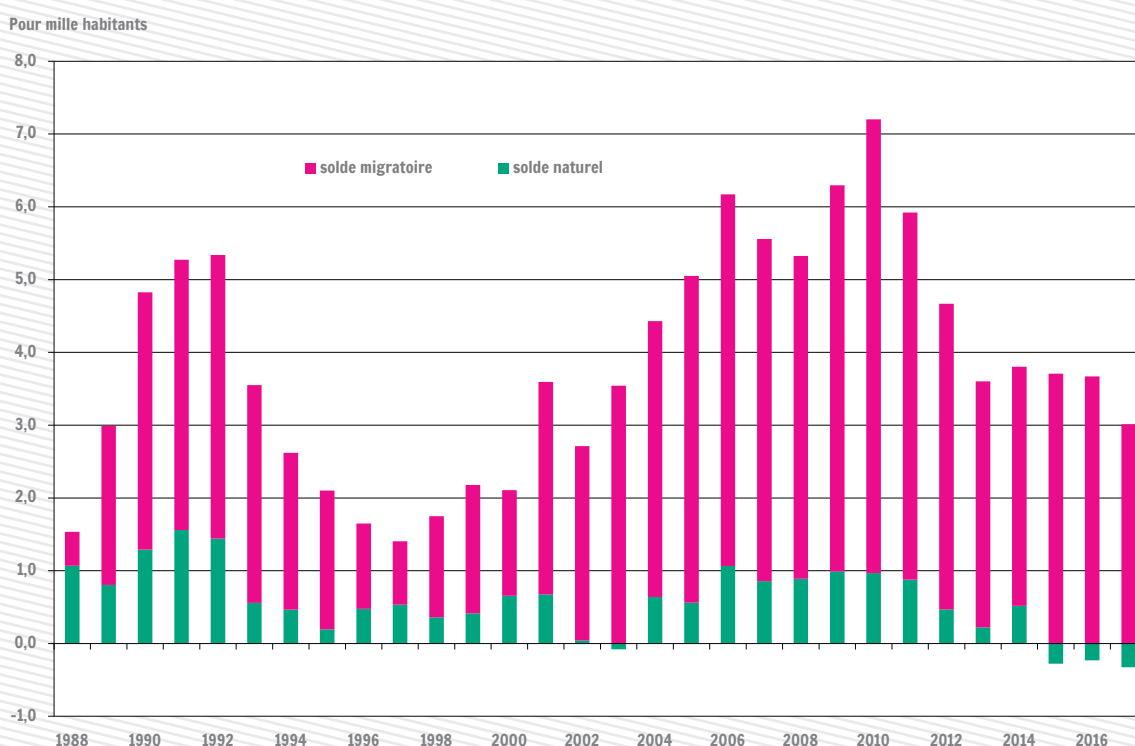
Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

Taux d'accroissement de la population

+2,7‰

Le taux d'accroissement de la population wallonne s'élève à +2,7 ‰ en 2017, en recul par rapport à celui de 2016

Mouvement de la population wallonne pour mille habitants entre 1988 et 2017



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPs

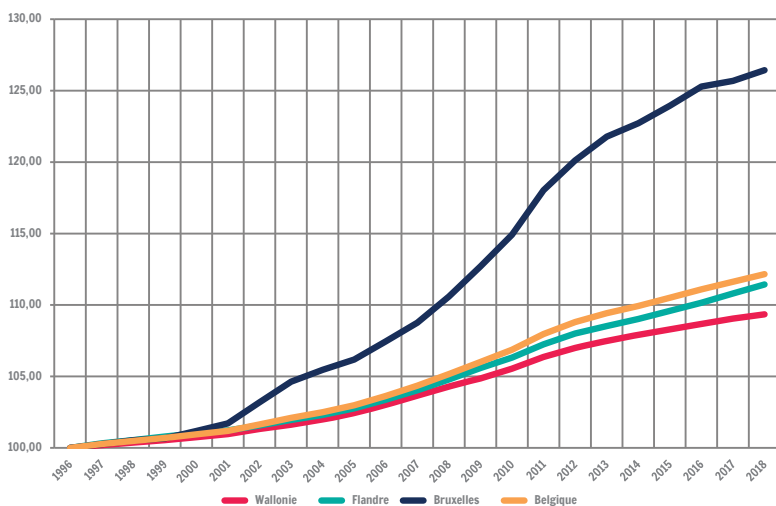
Au 1^{er} janvier 2018, la Wallonie comptait 3 624 377 habitants, soit 31,9 % de la population de Belgique.

La population wallonne n'a cessé de croître ces dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 90. Entre 1998 et 2010, la tendance s'accélère à nouveau. Le taux de croissance annuel dépasse largement la barre des +5,0 ‰ entre 2006 et 2010, pour se réduire ensuite (+2,7 ‰ en 2017).

C'est le mouvement migratoire qui soutient la croissance, le mouvement naturel y apportant même une contribution légèrement négative en 2017 comme cela avait été le cas déjà en 2003, en 2015 et en 2016. En début d'année 2017, prolongement d'une hausse de la mortalité déjà observée en fin d'année 2016, la mortalité a pesé sur le solde naturel. Ce solde négatif est dû en grande partie à une surmortalité enregistrée des 65 ans et plus durant l'hiver 2016-2017, mais également au nombre de naissances en constante diminution depuis 2011.

Taux d'accroissement de la population

Evolution des populations des régions belges (1996-2018) (indice 1996=100)



Au cours de ces dix dernières années, la population wallonne s'est accrue de 167 602 personnes, soit une hausse de +4,8 %, inférieure à la croissance belge, qui atteint +6,6 % sur la même période. Malgré une forte progression, la population de la Wallonie n'enregistre pas un rythme de croissance aussi important que dans les deux autres Régions. Depuis 2007, si la population de la Wallonie suit presque l'évolution de la Flandre (+6,4 %), elle reste loin des croissances enregistrées par la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la même période (+14,3 %). C'est la contribution importante des migrations externes à la Belgique, liée à une forte fécondité, qui est le moteur de la croissance de la population bruxelloise.

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/>

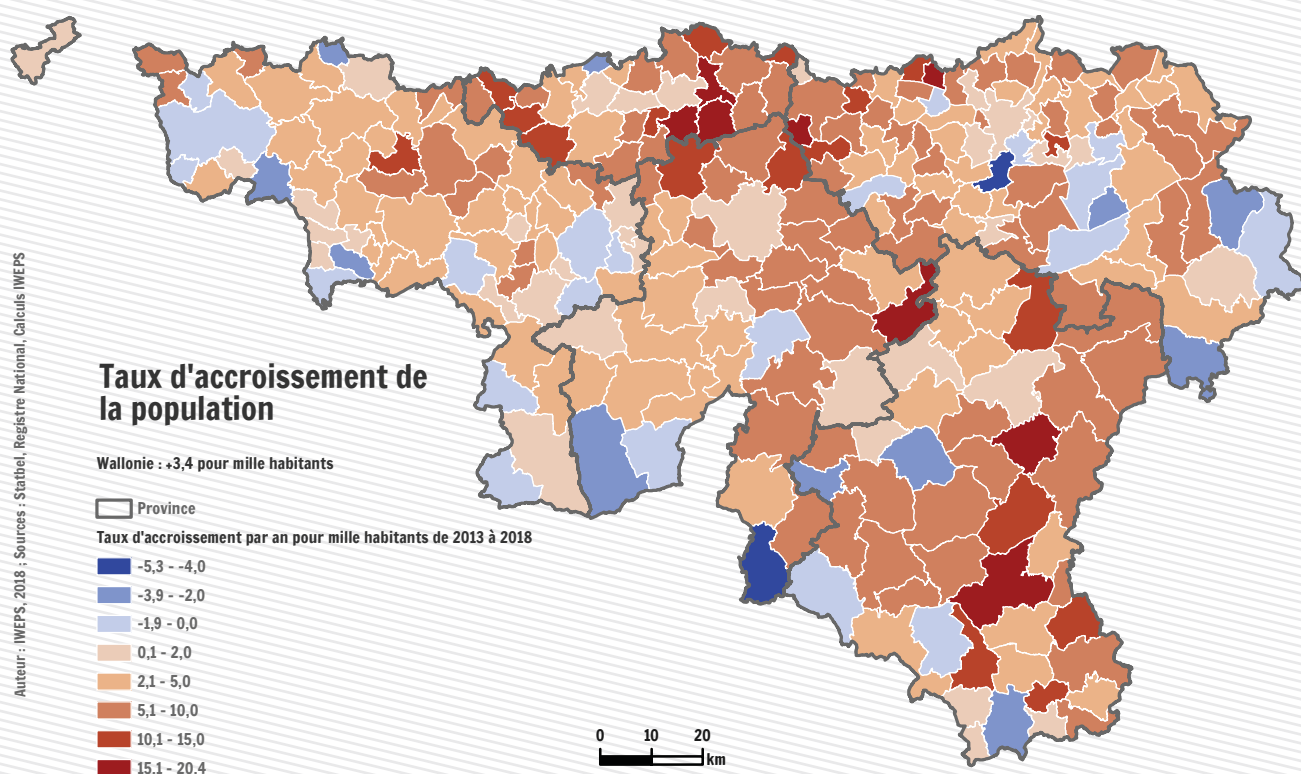
Institut Statistique Scientifique de Santé Publique (WIV-ISP) : <https://epistat.wiv.isp.be/momo/>
<https://epistat.wiv-isp.be/influenza/>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Taux d'accroissement de la population communale

-5‰ à +20‰

Accroissement annuel des communes wallonnes de -5 ‰ à +20 ‰ entre 2013 et 2018



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un accroissement de +3,4 ‰ entre 2013 et 2018, les évolutions dans les communes se répartissent sur un large éventail allant de -5 ‰ à +20 ‰.

Au cours des cinq dernières années, la grande majorité des communes wallonnes connaît une croissance de population résultant d'un solde migratoire positif (cf. fiche migrations internes / externes dans les communes wallonnes), seules quelques communes dispersées sur le territoire ont perdu de la population, notamment localisées le long de la frontière française et à l'est de la province de Liège. Épinglons les principales zones présentant les croissances plus importantes : les communes frontalières au Grand-Duché de Luxembourg et le cœur de la province du Luxembourg, également un ensemble de communes presque contiguës à une première zone, à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au Brabant wallon (exception faite de son cœur), et à l'ouest de la province de Liège. Cet ensemble de communes fait émerger un axe Bruxelles-Luxembourg dans lequel toutefois la commune urbaine de Namur affiche une croissance plus faible.

Taux d'accroissement de la population des communes

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>
Statbel : <https://statbel.fgov.be/themes/population/mouvement-de-la-population>

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

Migrations externes

+8 085 pers.

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population d'y accueillir 8 085 personnes en plus sur son territoire en 2017, soit +2,2 migrants pour 1 000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants



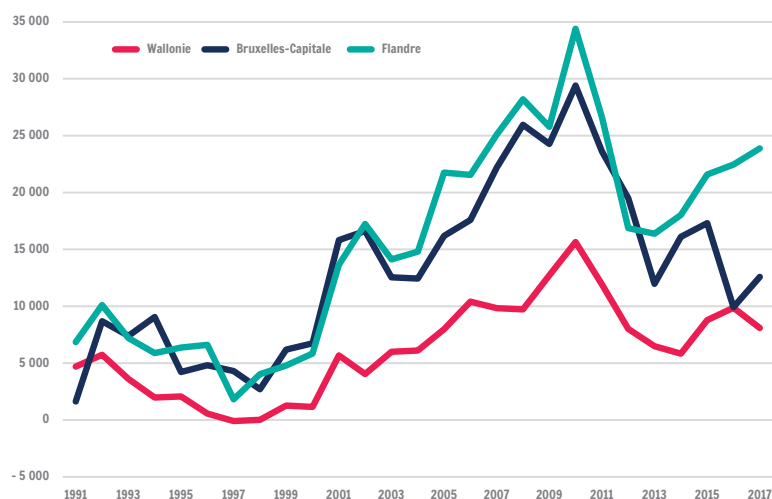
Sources : Statbel ; Calculs : IWEPs

Depuis 2000, l'immigration extérieure s'est amplifiée. En 2009, elle atteignait un sommet, pour la Wallonie, de 43 993 entrées contre 31 271 sorties selon la méthode statistique appliquée (voir Définitions et sources de cette fiche). Durant les années 2010 à 2013, le nombre de personnes arrivant de l'étranger a diminué temporairement alors qu'inversément, les départs de personnes vers l'étranger, ou l'émigration extérieure, étaient en croissance. Entre 2014 et 2017, l'arrivée des candidats réfugiés a poussé à la hausse le nombre d'immigration. En 2017, l'immigration est de nouveau en légère baisse, elle comptabilisait 39 495 entrées et le solde migratoire extérieur de la Wallonie représentait 8 085 personnes.

Le mouvement de hausse des immigrations internationales depuis 2000 en Wallonie a été soutenu notamment par une forte hausse de l'immigration en provenance de la France. Le nombre de ressortissants français résidant en Wallonie a enregistré une hausse de 41,5 % en 15 ans, atteignant 81 148 habitants en 2018 (en 2015, 5 488 immigrations de Français, soit 24,3 % des entrées). Par ailleurs, des flux plus importants en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne se sont développés ces dernières années comme la Roumanie (en 2015, 2 106 immigrations, soit 8,4 % des entrées). Hors UE, le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques par les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ceux-ci représentaient 5 995 personnes en 2017, 6 837 personnes en 2016, suite à l'arrivée importante de demandeurs d'asile en Europe depuis 2015, chiffre néanmoins comparable aux 6 080 changements de registre déjà observés en 2010 en Wallonie.

Migrations externes

Solde des migrations externes dans les régions (1991-2017)



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également ces dernières années, de la Flandre, la différence entre les soldes migratoires extérieurs de la Wallonie et de la Belgique s'est accrue entre 2000 et 2010. Depuis 2011, toutefois, ces soldes dans les trois régions s'étaient inscrits à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010. En 2017, les soldes étaient en hausse en Flandre et à Bruxelles sans toutefois rejoindre les niveaux de 2010. En Wallonie, en 2017 par contre, ce solde accusait un recul du à la fois à une hausse des émigrations et à une baisse des immigrations.

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur le territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

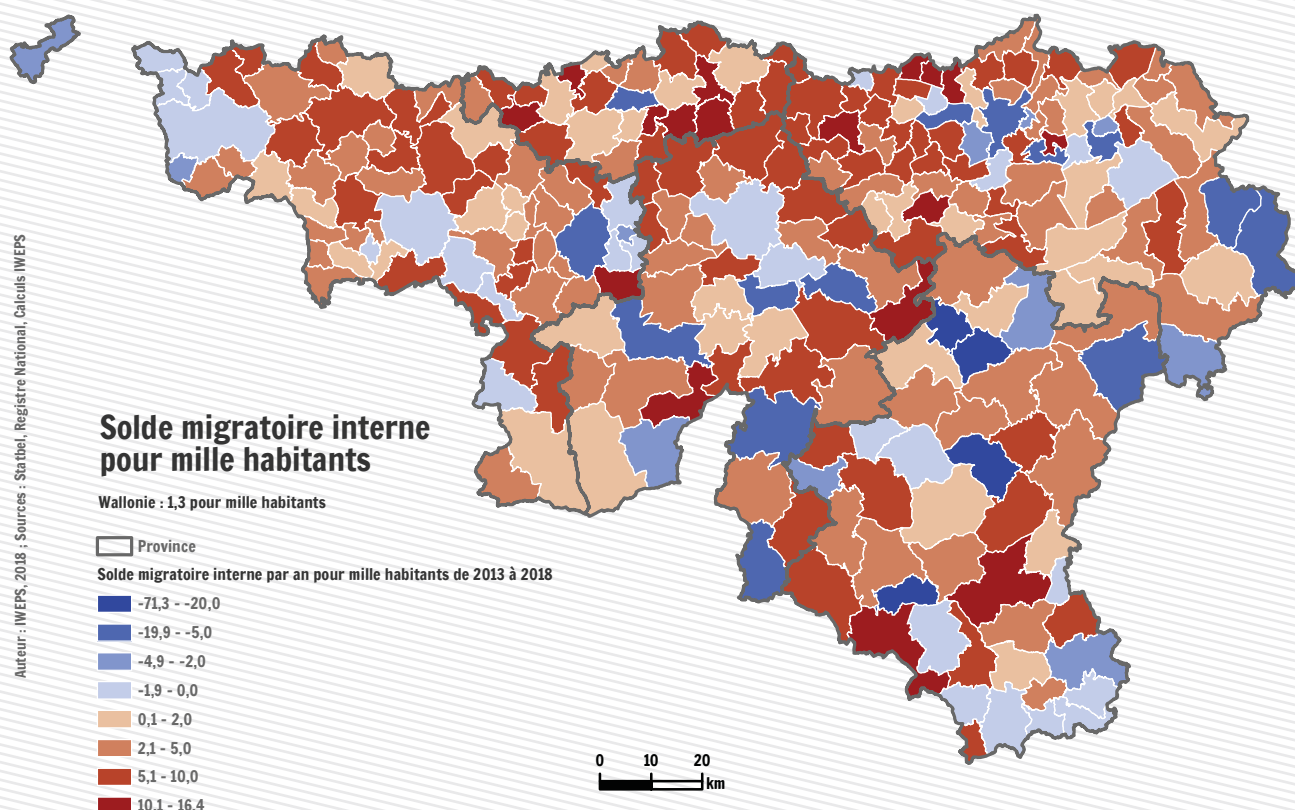
Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations>

LAFLEUR J.-M., MARFOUK A. (2017), Pourquoi l'immigration ?, Carrefour - Academia, Louvain-la-Neuve, 135 p.
<http://www.iweps.be/working-paper-de-iweps-ndeg21>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Migrations internes / externes dans les communes wallonnes

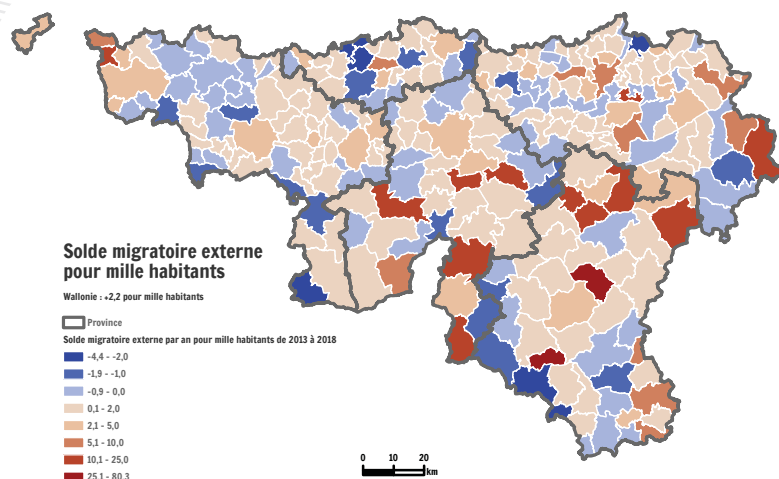
-5‰ à +17‰ Solde migratoire des communes wallonnes de -5 ‰ à +17 ‰ entre 2013 et 2018



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde migratoire de +3,4 pour mille habitants entre 2013 et 2018 (cinq ans), ce solde migratoire dans les communes s'est étalé de -5 ‰ à +17 ‰. Cette variation est aussi bien imputable à la migration interne (-71 ‰ à +16 ‰) qu'à la migration externe (-4 ‰ à +80 ‰).

Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire interne positif entre 2013 et 2018, seules 57 communes sur 262 ont un solde négatif. Parmi celles-ci, certaines villes dont les quatre plus grosses : Liège, Namur, Charleroi et Mons continuent à subir un processus de périurbanisation, la population quittant la ville pour gagner des communes rurales toujours plus loin. Les communes avec un solde négatif se localisent aussi dans certaines zones frontalières, là où le marché immobilier attire des étrangers.

Migrations internes / externes dans les communes wallonnes



Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire externe positif entre 2013 à 2018, 87 communes sur 262 ont cependant un solde annuel négatif. Parmi les soldes les plus élevés, Liège mais aussi toutes les grandes villes. D'autres soldes très positifs apparaissent là où se localisent des centres d'accueil pour réfugiés, surtout dans les communes rurales peu peuplées. Ceux-ci se réinstallant dans une autre commune une fois acquis leur statut, ils influencent à la hausse le solde migratoire externe et à la baisse le solde interne de la commune.

Sources : Statbel, Registre National ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Les ajustements statistiques y ont également été ajoutés. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (internes ou externes) et d'émigrations (internes ou externes) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Le solde migratoire externe communal comprend les ajustements statistiques.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Charlier J., Debuissou M., Duprez J.-P., Reginster I., Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels, Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21), 2016.

Vandresse M., Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique, Working paper 2-15, Bureau fédéral du Plan, mars 2015.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

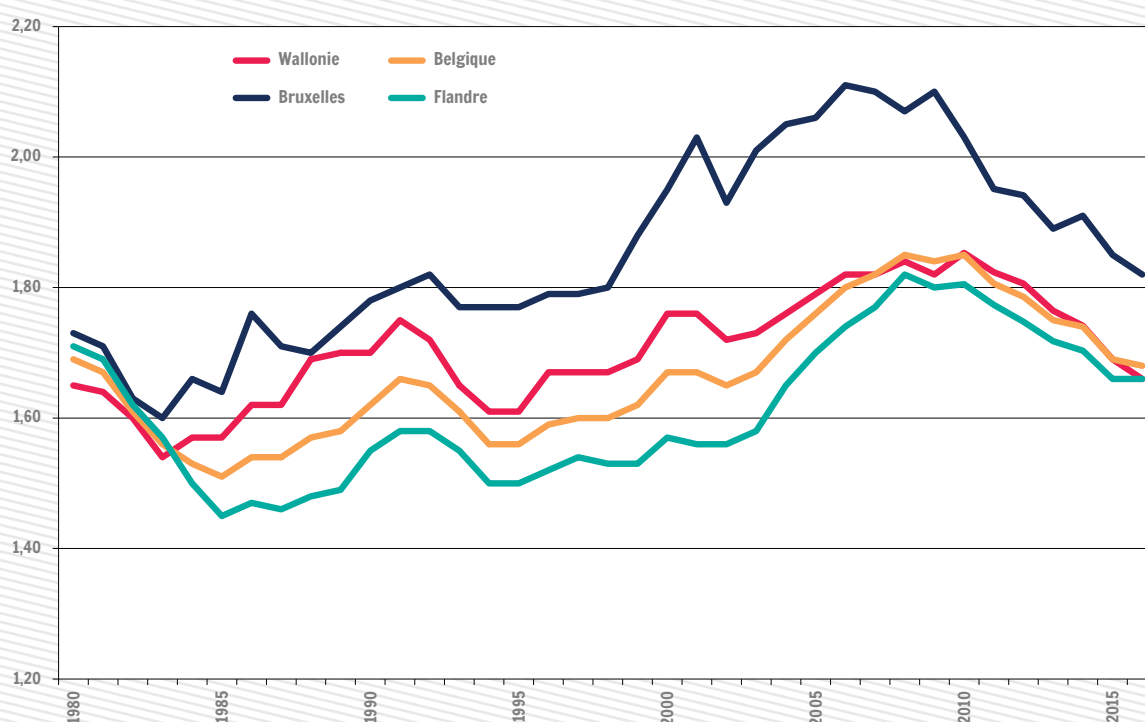
Fécondité et natalité

indice conjoncturel

1,66

C'est le nombre d'enfant par femme en Wallonie

Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) en Belgique et par Région entre 1980 et 2016



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, l'indice conjoncturel de fécondité atteint 1,66 enfant par femme en 2016 en retrait par rapport au sommet de 1,87 enfant par femme atteint en 2008, qui restait néanmoins inférieur au seuil de remplacement des générations fixé à 2,1.

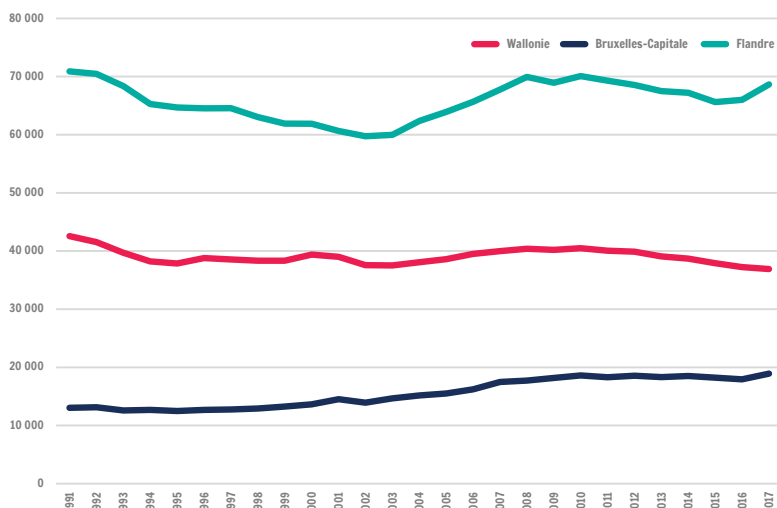
Rappelons que l'indice conjoncturel de fécondité est indépendant de la structure par âge. Lorsque l'on compare les fécondités belge et wallonne au cours des dernières années, on remarque que depuis 1984 la fécondité wallonne était systématiquement supérieure à celle de la Belgique jusqu'en 2007, 2008 marquant un quasi alignement des fécondités nationale et wallonne. Le nombre moyen d'enfants par femme connaît une diminution ces dernières années dans toutes les régions.

Une analyse par région met en évidence un double phénomène : une fécondité élevée à Bruxelles, qui avait même atteint le seuil de remplacement des générations entre 2003 et 2010, et une convergence depuis 2004 entre les fécondités wallonne et flamande qui aboutit en 2016 à un niveau de fécondité identique.

Fécondité et natalité

indice conjoncturel

Evolution du nombre de naissances dans les régions (1991-2017)



Au cours de ces vingt dernières années, le nombre des naissances en Wallonie a tourné chaque année autour de 40 000 enfants par an. Si ce nombre est presque constant en Wallonie depuis plus de 20 ans, bien qu'en légère baisse ces dernières années, il est en augmentation à Bruxelles-Capitale, surtout depuis 2000. La population bruxelloise bénéficie à la fois d'une forte fécondité et d'une structure par âge plus jeune. Par contre, la natalité en Flandre a reculé durant la dernière décennie du 20^e siècle. Après avoir diminué entre 2010 et 2015, le nombre de naissances en Flandre est en hausse à nouveau.

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'indice conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge. Le taux de fécondité par âge est le rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des femmes de cet âge. L'âge pris en compte ici est l'âge exact.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/naissances-et-fecondite/>

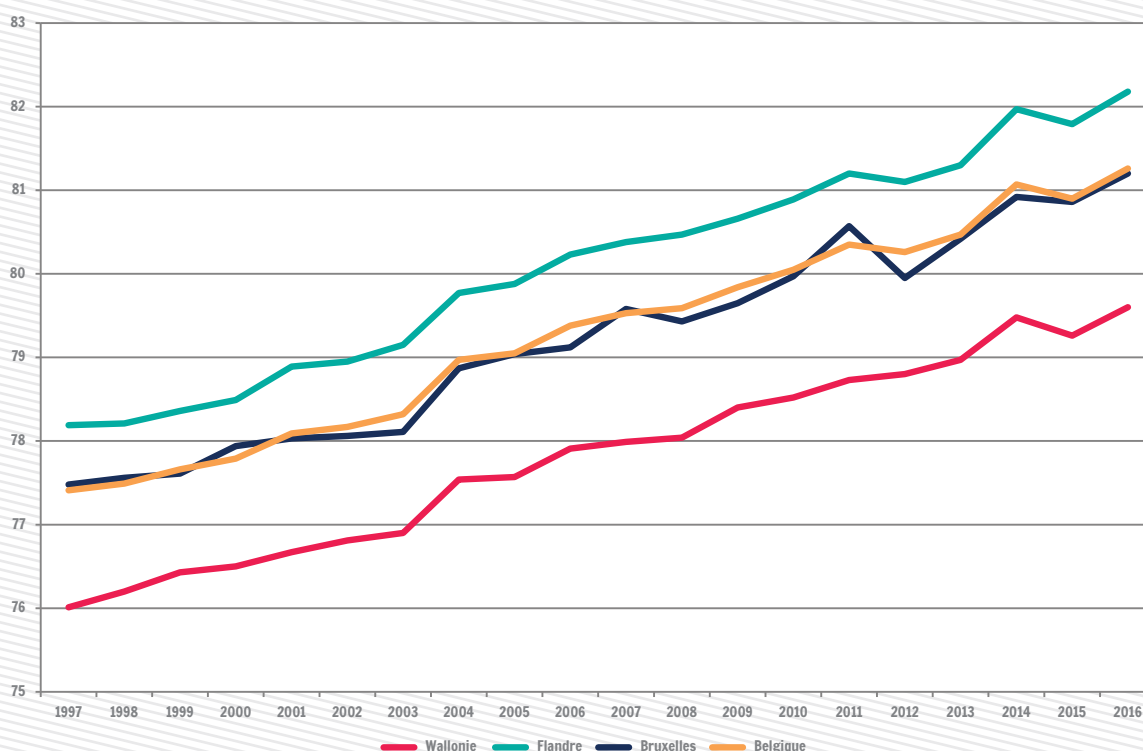
Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Espérance de vie et mortalité

79,6 ans

En 2016, c'est l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes) en Wallonie

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes) selon les régions



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPs

En 2015, l'espérance de vie à la naissance a enregistré un léger recul dans les trois régions du pays. Comme en 2012, année de la précédente diminution, une intensité particulièrement importante de l'épidémie de grippe a provoqué une surmortalité. En 2016, l'espérance de vie a de nouveau augmenté.

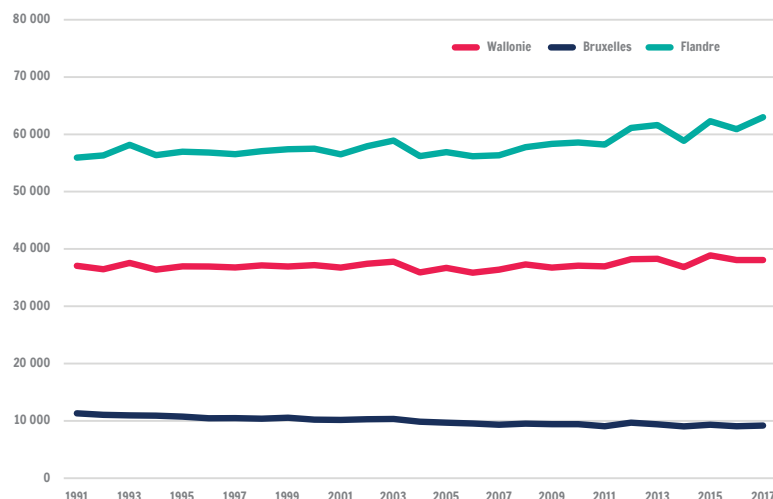
En Wallonie, l'espérance de vie des femmes à la naissance était de 82,3 ans en 2016, contre 76,8 ans pour les hommes. La différence entre les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes tend à se réduire ces dernières années : 6,8 ans en 1997 à 5,5 ans en 2016.

L'espérance de vie à la naissance en Wallonie reste en deçà de la moyenne belge. La différence entre la Belgique et la Wallonie, dans les dernières tables de 2016, est de 1,4 an pour les femmes et de 2,0 an pour les hommes. Cet écart entre la Wallonie et la Belgique tend à augmenter légèrement depuis la fin des années 1990.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant plusieurs causes, telles que les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers liés à des habitudes alimentaires et au tabagisme (obésité, tabac, alcool) dont l'Enquête santé a confirmé les mauvaises pratiques plus fréquentes en Wallonie que dans le reste du pays (Enquête nationale de santé par interview 1997, 2001, 2004, 2008, 2013). Ces variables ont un lien avec les spécificités des contextes socio-économique et culturel mis en évidence depuis longtemps (Poulain et Vanderhoff, 1984, p.141, Van Oyen *et al.*, 2005). Une étude de Deboosere *et al.* conclut que si la situation socio-économique explique une grande partie des différences, « au niveau des entités régionales (...), interviennent également probablement des éléments de culture et de style de vie qui agissent indépendamment des facteurs socio-économiques » (Deboosere *et al.*, 2006, p.154- 55).

Espérance de vie et mortalité

Evolution du nombre de décès dans les régions (1991-2017)



Au cours de ces 20 dernières années, le nombre des décès en Wallonie atteint chaque année un chiffre légèrement inférieur à 40 000 morts par an. En Flandre, la mortalité se maintient autour de 60 000 décès par an, en légère augmentation ces dernières années. Comme en Wallonie, le vieillissement de la population y est compensé par l'augmentation de l'espérance de vie. Contrairement aux deux autres régions, le nombre de décès est en légère diminution à Bruxelles-Capitale. La population bruxelloise bénéficie en effet d'une structure par âge plus jeune.

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisée par deux).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-esperance-de-vie-et-causes-de-deces>

Institut Scientifique de Santé Publique (ISP), EPIDSTAT Epidemiology of Infectious Diseases Statistics : <https://epistat.wiv-isp.be/momo/>

Deboosere P., Demarest S., Lorant V., Miermans P.J., Portet M.I. et Van Oyen H. (2006), Santé et soins informels, enquête socio-économique 2001, Monographies, DGS

Van Oyen H., Bossuyt N., Bellamammer L., Deboosere P., Demarest S., Lorant V. et Miermans P.J. (2005), « Composite health measures in Belgium based on the 2001 census », Arch. Pub. Health, 63, p.107-126.

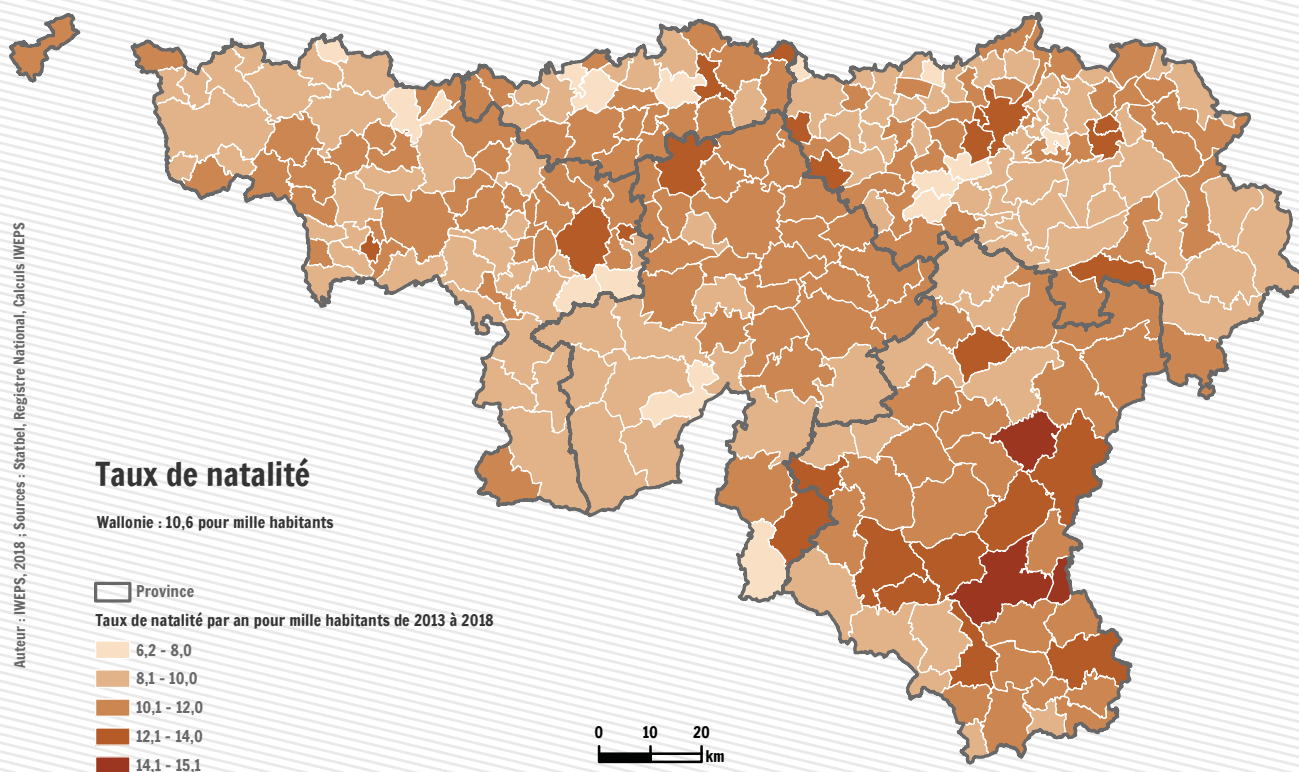
Poulain M. et Vandermotten C. (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique », Espace, Population et Sociétés, 1, p. 137-154.

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

Taux de natalité/mortalité dans les communes wallonnes

-9‰ à +8‰

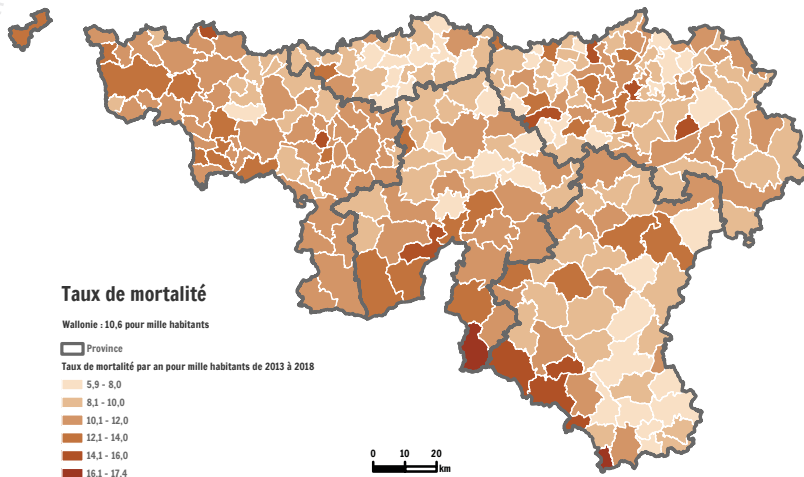
Solde naturel annuel (les naissances moins les décès) des communes wallonnes entre 2013 et 2018



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde naturel de +0,0 pour mille habitants entre 2013 et 2018, la différence entre les naissances et les décès dans chaque commune s'est répartie dans une fourchette de -9 ‰ à +8 ‰. Cette variation est aussi bien imputable à la natalité (-6 ‰ à +15 ‰) qu'à la mortalité (-6 ‰ à +17 ‰).

Les taux de natalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et la fécondité des habitantes. Là où la population féminine en âge de procréer est importante et où la fécondité est élevée comme dans le Luxembourg, les taux de natalité dépassent les 12 naissances pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de natalité, épinglons les deux grandes villes wallonnes : Liège et Charleroi.

Taux de natalité/mortalité dans les communes wallonnes



Les taux de mortalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et l'espérance de vie des populations. Là où la population âgée est importante et où l'espérance de vie est plus faible comme dans un ensemble de communes proches de la frontière française allant de Comines à Rouvroy (la commune la plus au sud de la Wallonie), les taux de mortalité peuvent dépasser 12 décès pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de mortalité, épinglons également certaines communes de la province de Liège et du Hainaut.

Sources : Statbel, Registre National ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux de natalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de naissances sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Vieillissement démographique, offre et demande de services en Wallonie, Working paper de l'IWEPS n°17, octobre 2014.

Costa R., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Les territoires de la fécondité en Belgique au 20^{ème} siècle, in Espace, populations, sociétés, 2011/2, p. 353-375.

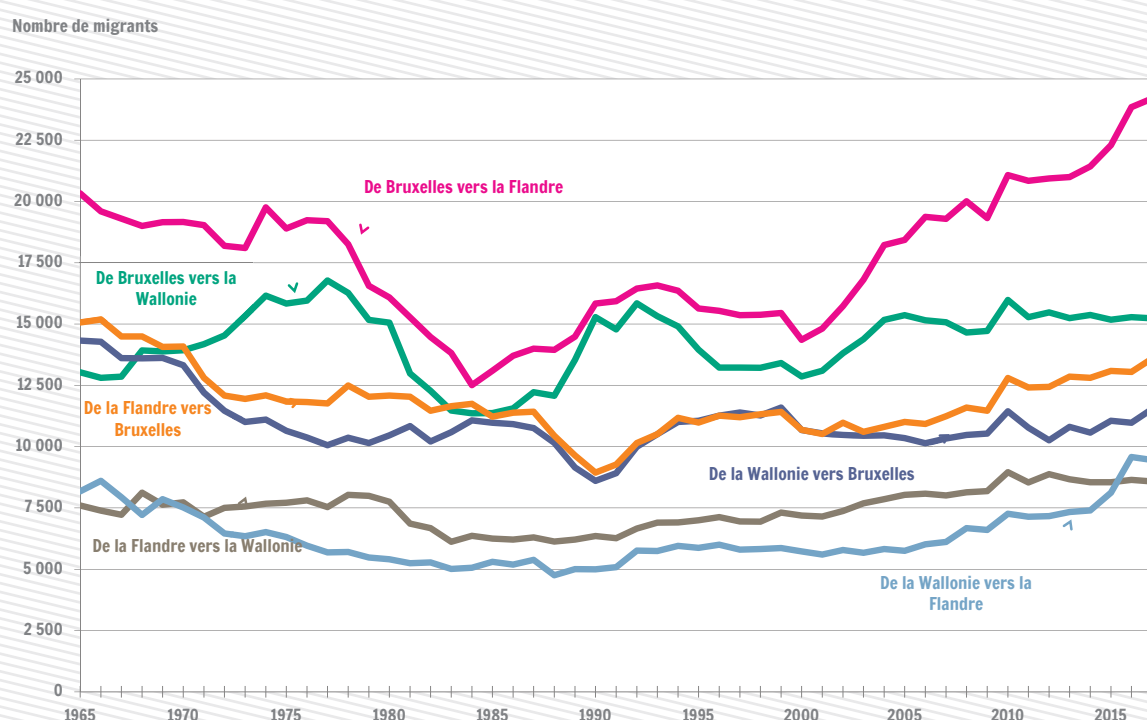
Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

Migrations internes

+2 820 pers.

En 2017, les flux migratoires avec les 2 autres régions ont permis à la Wallonie d'accueillir 2 820 personnes en plus sur son territoire, soit +0,8 personne pour 1 000 habitants

Evolution des flux migratoires entre les régions



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPs

Les migrations entre Bruxelles et les deux autres régions concernent entre 45 000 et 65 000 personnes par an, alors que seulement 10 000 à 20 000 personnes migrent entre la Wallonie et la Flandre. La Wallonie enregistre plus d'entrées sur son territoire que de sorties vis-à-vis de Bruxelles (+3 697 personnes en 2017). Par contre, pour la première année depuis 1969, le solde migratoire de la Wallonie envers la Flandre est devenu négatif depuis 2016 (-873 personnes en 2017).

Bruxelles-Capitale joue le rôle d'une métropole urbaine qui attire une population en provenance de l'étranger et qui continue de connaître un exode urbain appelé « périurbanisation ». Ce schéma n'est pas seulement valable pour Bruxelles : il l'est également pour de nombreuses villes importantes. Mais, à la différence des autres métropoles belges, Bruxelles est également une entité fédérée et constitue donc un niveau d'agrégation statistique au même titre que la Flandre et la Wallonie.

Les populations flamande et wallonne bénéficient de l'émigration bruxelloise. Ce mouvement connaît régulièrement des renversements de tendance. Après une augmentation entre 1984 et 1992, les migrations partant de Bruxelles se sont quelque peu réduites au cours des années 1990. Les années 2000 marquent cependant une nouvelle inversion de cette tendance avec un regain des départs de la capitale. Depuis 2005, si ces derniers stagnent vers la Wallonie, ils ont poursuivi leur expansion vers la Flandre.

Si les migrations de la Flandre vers la Wallonie se sont stabilisées au cours de la dernière décennie, elles ont augmenté de la Wallonie vers la Flandre ces dernières années, surtout depuis 2015.

Migrations internes

Solde des migrations internes dans les régions (1991-2016)



Chaque année depuis le début des années 90, environ 5 000 personnes en plus sont venues s'installer en Wallonie (différence entre les entrées et les sorties en provenance ou à destination des deux autres régions). Ce nombre s'est quelque peu réduit depuis trois ans à moins de 3 000 personnes en 2017. Pour la Flandre, en 2017, au solde positif de migration interne vis-à-vis de la Wallonie s'ajoute un solde élevé envers Bruxelles. C'est Bruxelles-Capitale qui perd chaque année de la population au profit des deux autres régions, bénéficiant elle-même d'un apport important de population extérieure à la Belgique. Après avoir augmenté entre 1995 et 2003, ce solde annuel négatif s'était stabilisé depuis autour de -13 000 personnes. En 2016, il est de nouveau devenu plus important (-14 301 personnes en 2017).

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Le solde migratoire interne d'une population pour 1 000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations internes et d'émigrations internes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations>

Charlier J., Debuissou M., Duprez J.-P., Reginster I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

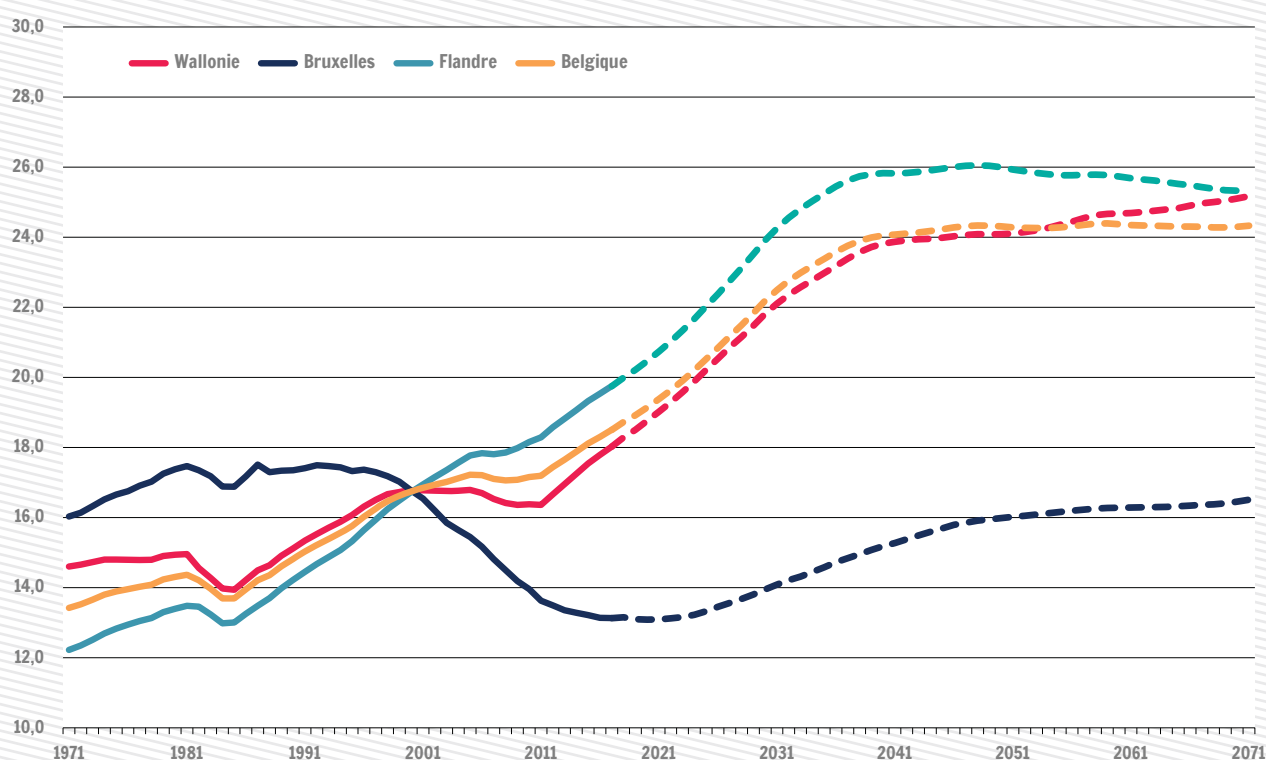
<http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

18,3%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan, la part des 65 ans et plus devrait atteindre 25,2 % en 2071 contre 18,3 % actuellement

Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population (en pourcentage)

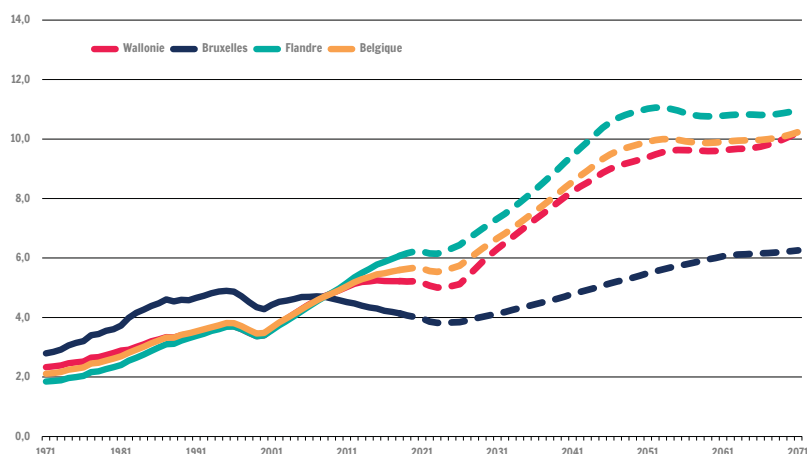


Sources : Bureau fédéral du Plan ; Statbel ; Calculs : IWEPS

A partir de l'année 2000, étant donné la mortalité plus faible en Flandre, la part des 65 ans et plus y est devenue plus importante qu'en Wallonie. En intégrant les hypothèse de migrations, les perspectives prévoient cependant une convergence avec la Wallonie entre 2050 et 2071. Ce groupe d'âge y représenterait en 2071, 25,3 % de la population flamande. En Wallonie, cette part passerait de 18,3 % en 2018 à 25,2 % en 2071. Quant à la région de Bruxelles-Capitale, elle suivrait une évolution atypique liée à son caractère urbain, dans laquelle le rôle des migrations est très important (la part des 65 ans et plus passerait de 13,2 % en 2018 à 16,5 % en 2071).

Population des 65 ans et +

Evolution de la part des 80 ans et plus dans la population (en pourcentage)



Selon le scénario des perspectives du Bureau fédéral du Plan (BFP), l'évolution de la part des 80 ans et plus suit la même tendance que celle des 65 ans et plus, sans cependant anticiper une convergence entre 2050 et 2071 entre la Wallonie et la Flandre. Pour la Wallonie, la part de ces derniers augmentera, passant de 5,2 % en 2018 à 10,2 % en 2071. C'est donc ce groupe d'âge qui connaît la plus forte progression.

Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP) ; Statbel ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographiques des universités et des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de février 2018 couvrent la période s'étalant de 2017 à 2071.

Pour en savoir plus :

Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>

BFP - Statbel (2018), Perspectives démographiques 2017-2070,
Population et ménages, février 2018.

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

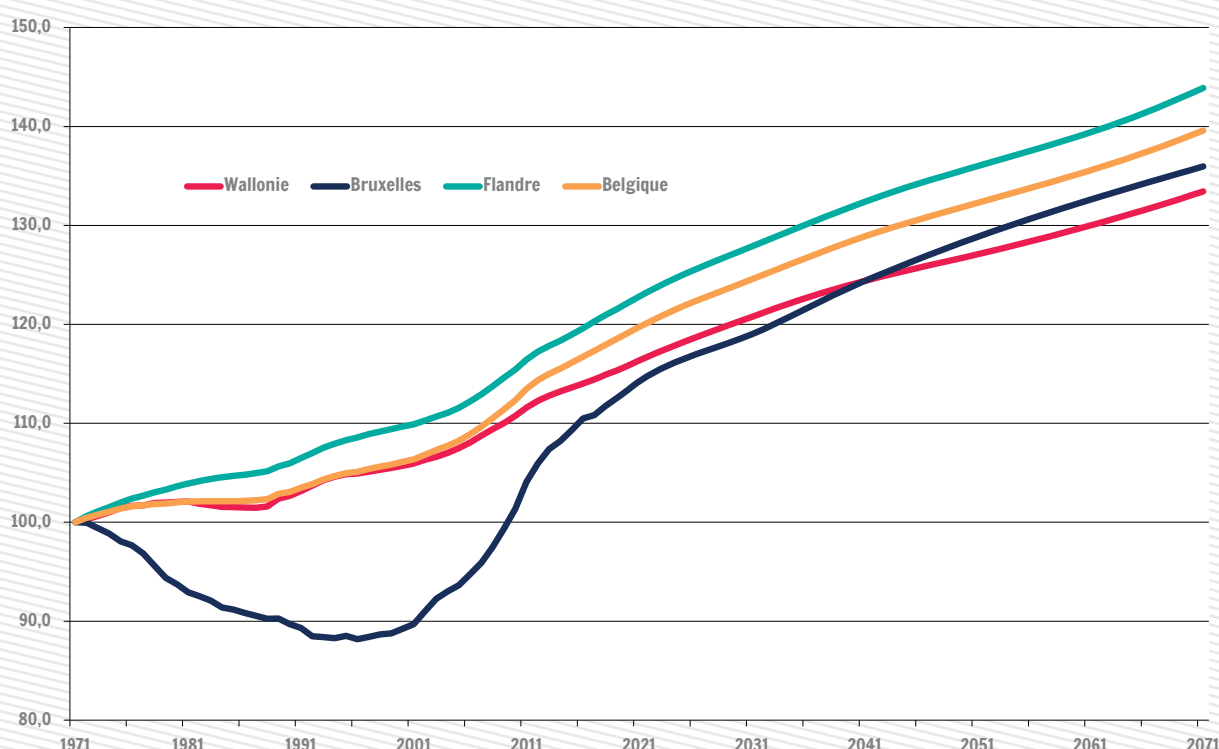
Personne de contact : **Marc Debuisson** (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2019**

Perspectives de population régionales

+16,6%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan de 2018, la population wallonne atteindra 4 215 538 en 2071 soit une hausse de 16,6 % (ou +601 065 habitants entre 2017 et 2071)

Les populations de la Belgique et de ses régions depuis 1970 (indice 1971=100)



Sources : Bureau fédéral du Plan - Statbel ; Calculs : IWEPs

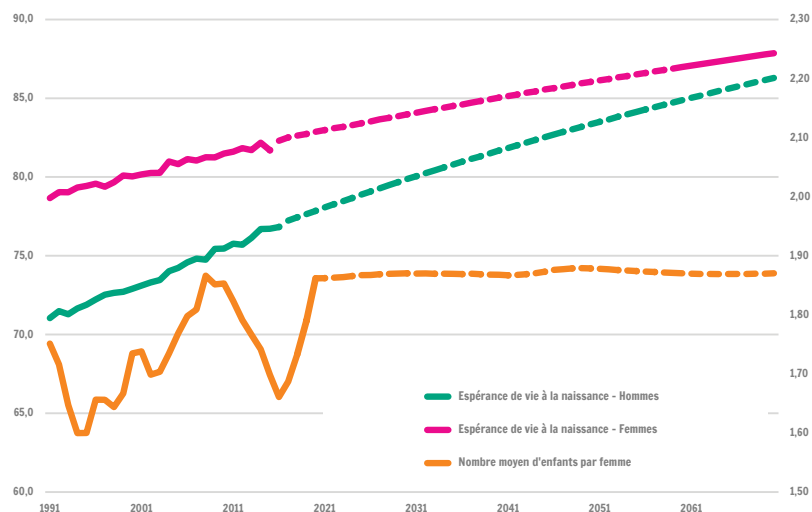
Entre 1971 et 2005, la population wallonne a évolué de manière similaire à celle de la Belgique. Mais à partir de cette date, selon les perspectives, elle va se différencier en adoptant un rythme de croissance moins soutenu. En 2071, par rapport à 1971, la croissance de la population de la Wallonie se situera au-dessous de celle de la Flandre et largement en dessous de celle de Bruxelles. Entre 1971 et 2017, la croissance annuelle en Wallonie atteignait 0,29 %. Elle devrait se maintenir à ce niveau entre 2017 et 2071, en restant dès lors toujours inférieure à la croissance des autres régions.

Le profil d'évolution attendue de la Région bruxelloise se différencie fortement des autres régions pour la première moitié du 21^e siècle. En effet, on observe actuellement une très forte accélération de la croissance de la population, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2071. La tendance de ces dernières années est à la fois liée à la recrudescence de l'immigration internationale et à la forte natalité dans la capitale, consécutive à la présence de communautés originaires de pays hors Union européenne à fécondité élevée. Cependant, le phénomène de désurbanisation qui s'est développé dans la deuxième moitié du 20^e siècle a provoqué une diminution de la population de plus de 12 % entre 1971 et la fin du siècle dernier. La population bruxelloise n'a rejoint qu'en 2009 le niveau de population qu'elle avait en 1971.

En Flandre, la croissance de la population connaît un rythme élevé au regard des autres régions depuis les dernières décennies du 20^e siècle. Selon les perspectives Bureau fédéral du Plan - Statbel, l'accélération de la progression de la population flamande, observée depuis près de dix ans, devrait, comme en Belgique, ralentir quelque peu jusqu'en 2071, tout en enregistrant la plus forte croissance depuis 1970 des trois régions.

Perspectives de population régionales

Espérance de vie à la naissance et nombre moyen d'enfants par femme entre 1991 et 2071 selon les perspectives du BFP



En Wallonie, selon les perspectives du BFP en 2017, l'espérance de vie à la naissance devrait passer de 81,7 ans en 2015 à 87,9 ans en 2070 pour les femmes, 76,7 ans à 86,3 ans pour les hommes. A remarquer une progressive convergence entre les hommes et les femmes, prolongement des observations récentes en la matière. Une des raisons mise en avant est le tabagisme qui a progressé après-guerre dans la population féminine mais également la disparition de la pénibilité de certains travaux masculins. Quant à la fécondité, les hypothèses retenues dans les perspectives du BFP maintiennent un nombre d'enfants par femme de 1,87 à l'horizon 2070.

Selon les dernières perspectives du Bureau fédéral du Plan de février 2018, le solde extérieur de la Wallonie, enregistre une hausse importante due à l'arrivée des demandeurs d'asile depuis l'année dernière (+ 10 662 en 2016, + 9 460 en 2017). Il devrait retomber selon les hypothèses retenues du BFP autour de + 4 000 à + 5 000 personnes par an au cours des prochaines décennies. De plus, les flux migratoires en provenance des deux autres régions de Belgique sont positifs et, toujours selon les perspectives du BFP à l'horizon 2070, continueront à alimenter la croissance de la population wallonne par un apport de 4 500 à un peu moins de 6 500 personnes chaque année.

Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP) ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population pour 1 000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (interne ou externe) et d'émigrations (interne ou externe) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des universités et des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de février 2018 couvrent la période s'étalant de 2017 à 2071.

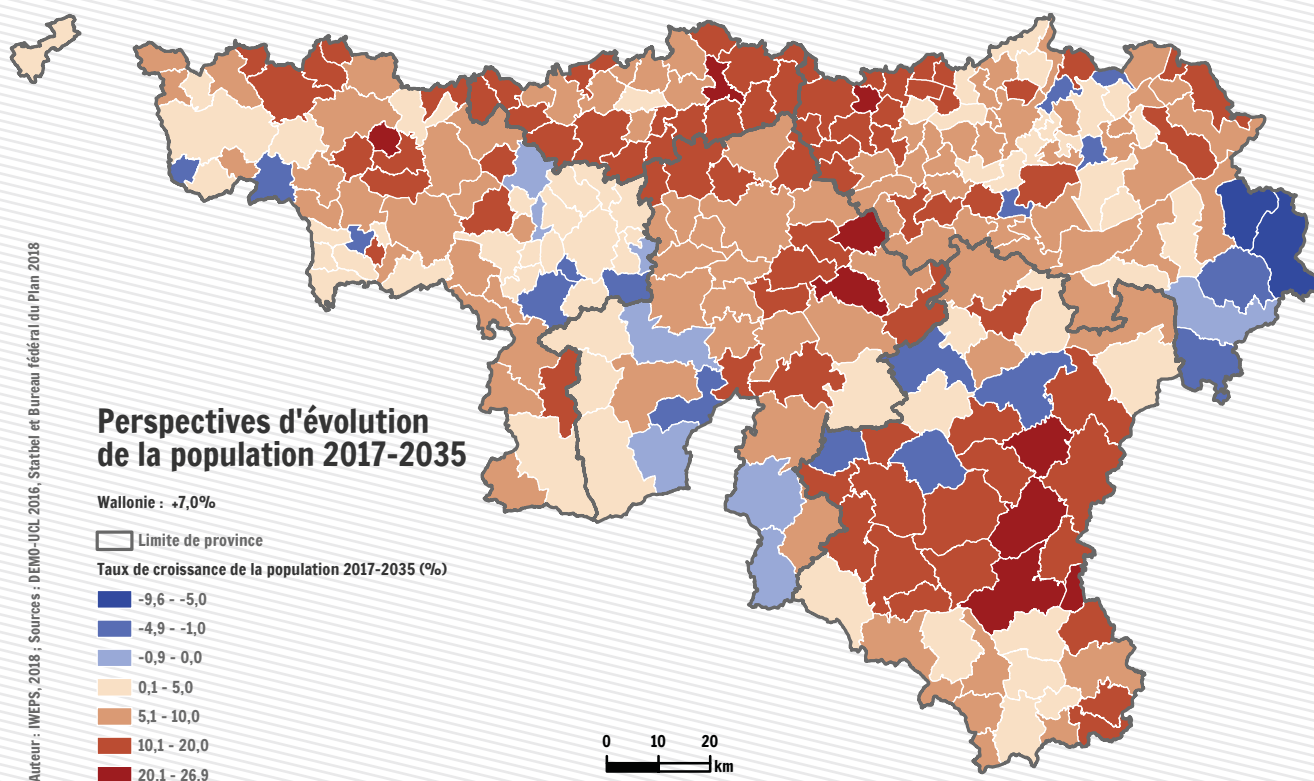
Pour en savoir plus : Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>
BFP - Statbel (2018), Perspectives démographiques 2017-2070,
Population et ménages, février 2018.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2019**

Perspectives de population communales

-9,1% à +26,8%

Si une croissance de +7 % de la pop. wallonne est attendue entre 2017 et 2035, les évolutions selon les communes iront de -9,1 % à +26,8 %



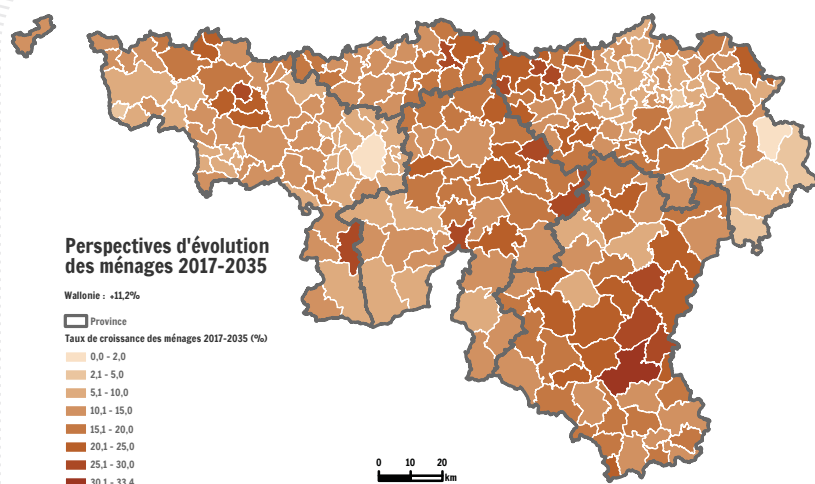
Entre 2017 et 2035, 89,7 % des communes wallonnes enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. En termes relatifs (taux de croissance), les plus fortes hausses se situent surtout dans des zones touchées par la périurbanisation. Le terme de périurbanisation peut être défini comme le processus d'étalement de l'urbanisation vers les terrains avoisinant les agglomérations. La périurbanisation provoque une extension progressive de l'urbanisation sur le territoire, en créant des quartiers résidentiels de plus en plus éloignés des centres d'emploi. Ce processus touchera avec un ampleur variable toutes les agglomérations urbaines en particulier au sud de Liège et autour de Namur.

Dans le vaste ensemble périurbain de l'agglomération bruxelloise, une série de communes hesbignonnes, correspondant à l'est et à l'ouest du Brabant wallon et aux arrondissements de Huy et Waremme affichent de fortes augmentations. Elles seront rejointes également dans l'aire d'influence de Bruxelles par des communes situées au nord de la province du Hainaut, autour d'Ath.

Au sud de la Wallonie, la population des communes de la province de Luxembourg continuera sa croissance liée à la périurbanisation de la métropole luxembourgeoise.

Les communes affichant de faibles taux de croissance, voire des taux légèrement négatifs, se situent essentiellement dans certaines communes du Hainaut, notamment autour de Charleroi, et à l'est de Liège, mais aussi dans des zones éloignées des grands centres pourvoyeurs d'emplois : notamment au nord de la province de Luxembourg, au sud de la province de Namur et au sud-est de celle de Liège.

Perspectives de population communales



Parallèlement à l'évolution future de leur population, la quasi-totalité des communes wallonnes verront leur nombre de ménages augmenter entre 2017 et 2035.

Si une croissance du nombre de ménages de +11,2 % est attendue en Wallonie entre 2017 et 2035, les évolutions selon les communes iront de -0,1 % à +33,4 %. Les croissances les plus importantes s'enregistrent dans les régions qui connaissent les plus fortes croissances relatives de leur population. Les croissances relatives les moins rapides sont observées dans les villes de Charleroi et de Rumes dans le Hainaut, et à Butgenbach, Burg-Reuland et Bullange en province de Liège.

Sources : UCL-DEMO, Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes 2016 ; BFP 2018 ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les perspectives de population et de ménages des communes wallonnes du Centre de recherche en démographie de l'UCL (DEMO), établies en 2016, reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation au sein du ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

L'IWEPS a actualisé ces perspectives avec les données du Bureau fédéral du Plan de février 2018 en adoptant cette fois la définition du ménage du Bureau fédéral du Plan et de Statbel.

Pertinence et limites

Les résultats projettent les tendances observées ces quinze dernières années et sont calibrés au niveau des arrondissements sur les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan de février 2018.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/perspectives-de-population-de-menages-communes-wallonnes-2018/>

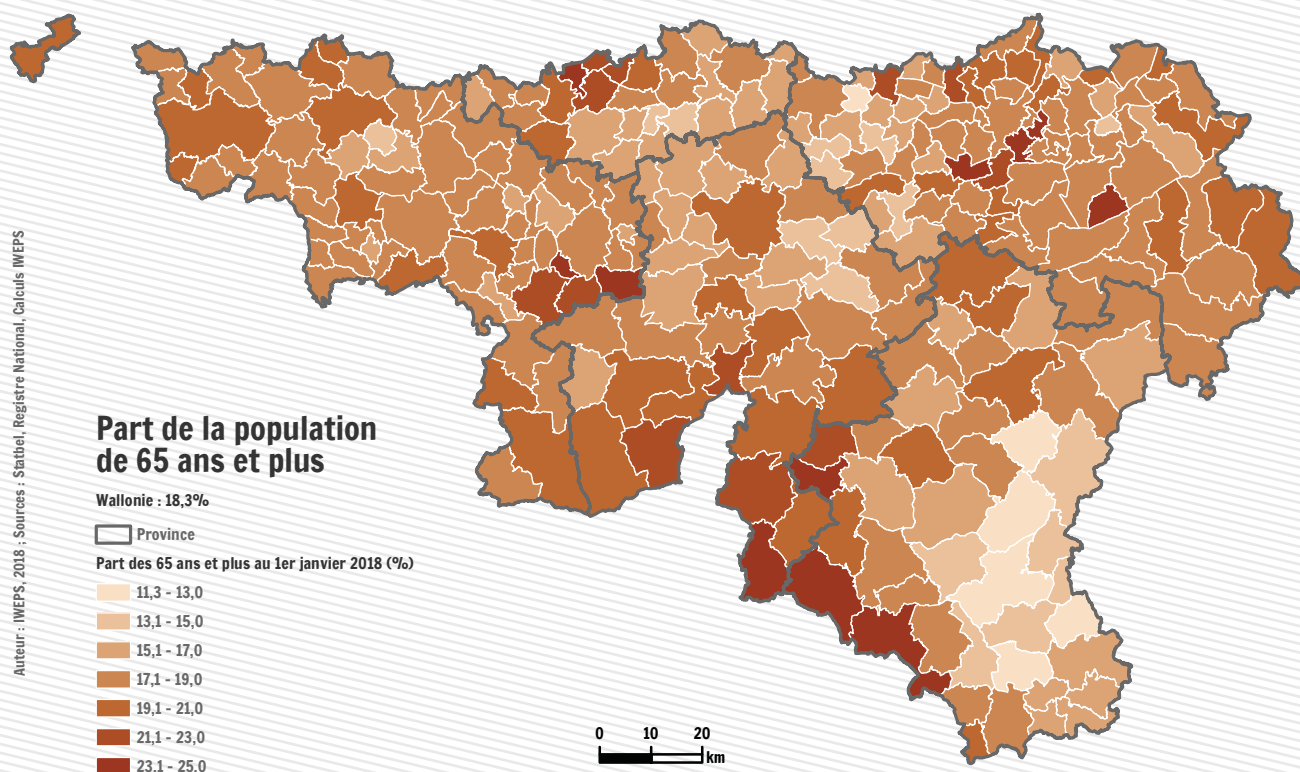
Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T., Poulain. M., Perspectives de population au niveau des communes wallonnes : rapport méthodologique, avril 2016.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2019**

Population des 65 ans et + dans les communes wallonnes

11% à 25%

Si la population wallonne dans son ensemble comporte 18 % de 65 ans et + en 2018, dans les communes wallonnes, ce taux varie de 11 % à 25 %

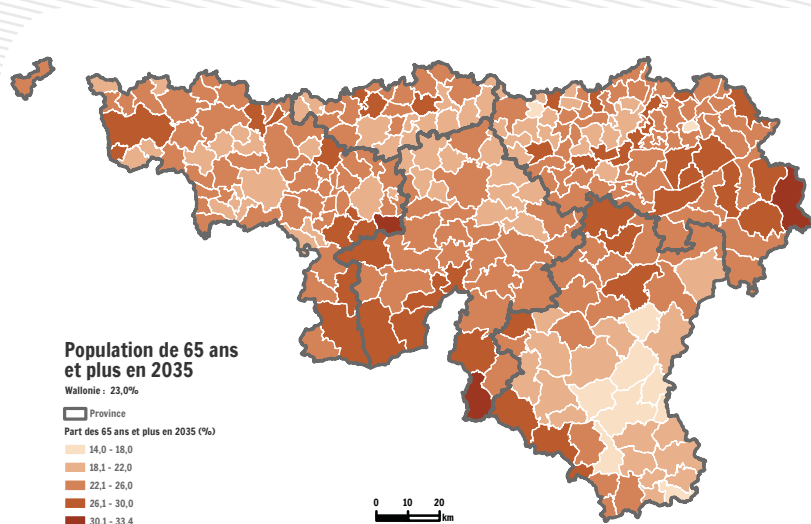


Le sud de la province de Luxembourg forme un groupe de communes où le groupe d'âge des moins de 65 ans est plus faible. Cette dernière caractéristique apparaît également dans un ensemble de communes à l'est de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au sud du Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège.

Par contre, se dégagent également de la carte des communes au nord du Brabant wallon, aux périphéries sud de Liège et de Charleroi et une zone de communes namuroises et luxembourgeoises à la frontière française présentant des pourcentages élevés de 65 ans et plus.

Cette répartition découle surtout des migrations, et au moins partiellement, de la mortalité et de la fécondité. Cette dernière est traditionnellement plus élevée dans la province de Luxembourg.

Population des 65 ans et + dans les communes wallonnes



Sources : DEMO-UCL 2016, Statbel et BFP 2018 ;
Calculs : IWEPS

Au niveau wallon, la part des 65 ans et plus devrait représenter 23 % en 2035.

La répartition spatiale de la part des 65 ans et plus en 2035 identifie des groupements de communes où cette part sera plus élevée ; soit les zones proches de la frontière française, le nord de la province de Luxembourg et l'est de la province de Liège, qui attirent des retraités à la recherche d'un cadre de vie plus bucolique, mais aussi des communes qui voient leur population plus jeune se diriger vers des régions pourvoyeuses d'emplois. Se détachent également sur la carte les territoires périphériques aux grandes villes qui ont connu les premiers mouvements de la périurbanisation dans les années 1960 (notamment le centre-nord du Brabant wallon, le sud de Liège et de Charleroi). Toutes ces zones présentent déjà un vieillissement important de leur population actuellement.

Définitions et sources

Les perspectives de population et de ménages des communes wallonnes développées par le Centre de recherche en Démographie de l'Université catholique de Louvain (UCL-DEMO), établies en 2016, reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation au sein du ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

L'IWEPS les a actualisées avec les données du BFP de février 2018 en adoptant cette fois la définition de ménage du BFP.

Elles sont calibrées au niveau des arrondissements sur les perspectives de population du BFP de février 2018.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Bourguignon M., Degrave F., Eggerickx T., Ghilain M., Leider B., Lits G., Marquet J., Merla L., Sanderson J.-P.,
La gestion du vieillissement en Wallonie aux horizons 2025-2045 : enjeux et prospective,
Rapport de recherche de l'IWEPS n°17, juillet 2016

IWEPS : <http://www.iweps.be/publication/perspectives-de-population-de-menages-communes-wallonnes-2018/>
Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T., Poulain M., Perspectives de population au niveau des communes wallonnes:
rapport méthodologique, avril 2016

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

Population étrangère

9,9%

C'est la part que représentent les personnes de nationalité étrangère dans la population totale wallonne au 1^{er} janvier 2016. Cette proportion s'élève à 11,5 % au niveau national

Structure de la population étrangère (personnes de nationalité étrangère) en Wallonie et en Belgique, situation au 1^{er} janvier 2016

	EU-27	Europe hors EU	Asie	Afrique	Amérique	Océanie	Autre	Total
Wallonie								
Effectif	266 149	10 660	22 905	46 531	7 893	139	3 914	358 191
En % du total	74	3	6	13	2	0	1	100
Belgique								
Effectif	880 206	46 934	135 427	182 221	37 011	966	12 895	1 295 660
En % du total	68	4	10	14	3	0	1	100

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

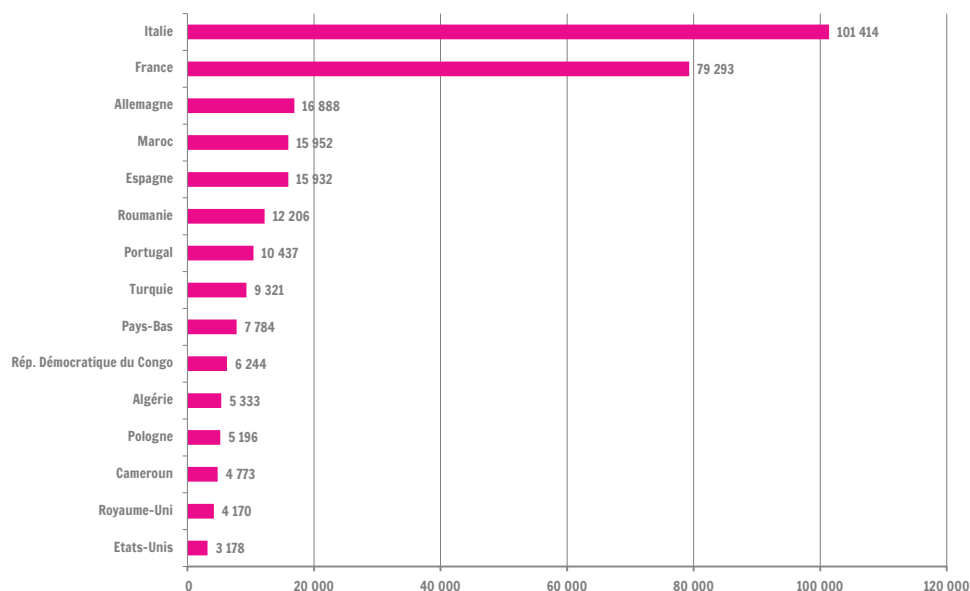
Note : la catégorie autre correspond aux personnes de nationalité indéterminée et aux apatrides. La catégorie " Europe hors UE " intègre l'entièreté de la Fédération de Russie et exclut la Turquie

Au 1^{er} janvier 2016, la Wallonie compte 3,6 millions d'habitants. Parmi eux, 358 191 personnes sont de nationalité étrangère ; ce qui représente environ 28 % de l'ensemble de la population étrangère établie en Belgique.

Les données du tableau ci-dessus mettent clairement en évidence que la population de nationalité étrangère établie en Wallonie est principalement d'origine européenne. En effet, globalement, les citoyens originaires des pays de l'Union européenne représentent 74 % de l'ensemble de la population étrangère wallonne. C'est également le cas pour la Belgique, mais dans une moindre mesure (68 %). On peut également noter qu'environ 3 % des étrangers résidant en Wallonie sont originaires des pays européens non-UE. Ce qui signifie qu'environ huit personnes de nationalité étrangère sur dix vivant en Wallonie émanent du continent européen (77 %). Loin derrière l'Europe, se positionne l'Afrique (13 %) deuxième continent d'origine de la population étrangère wallonne, devant l'Asie (6 %).

Population étrangère

Top-15 des nationalités étrangères en Wallonie, effectif, situation en 2016



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Comme le montre le graphique ci-dessus dans le Top-15 des nationalités étrangères en Wallonie, on retrouve à la 1^{er} place l'Italie avec 101 414 personnes, suivie de la France avec un effectif évalué à 79 293 personnes. À eux seuls, ces deux pays représentent 50 % du total de la population étrangère wallonne. Cette proportion culmine à 84 % lorsqu'on considère l'ensemble des pays du Top-15. Dans ce groupe, le premier pays extra-européen est le Maroc qui se classe à la 4^{ème} place, avec 15 952 individus, soit 4,5 % de l'ensemble de la population étrangère établie en Wallonie.

Définitions et sources

Un étranger est une personne qui ne possède pas la nationalité belge et qui réside en Wallonie ou dans une autre Région belge. La population étrangère comprend aussi bien des personnes nées à l'étranger et des personnes nées en Belgique. Les données relatives à la population étrangère sont issues du registre national. Les données relatives à la population de nationalité étrangère sont diffusées de façon récurrente par Statbel.

Pertinence et limites

La limite de cet indicateur réside dans le fait qu'il ne permet pas de capter l'immigration dans toutes ses composantes puisque les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas. En effet, un immigré n'est pas nécessairement de nationalité étrangère (certains immigrés acquièrent la nationalité belge). À l'inverse, une personne de nationalité étrangère n'est pas forcément un immigré (certains étrangers sont nés en Belgique).

Causes de mortalité

10,7%

En Wallonie, entre 2013 et 2015, 37 853 décès en moyenne par an, soit un taux annuel de 10,7 décès pour 1 000 habitants âgés de plus d'un an

Nombre annuel moyen de décès et poids relatif des principales causes de décès, par groupe d'âge, Wallonie, 2013-2015

	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Total	
Nombre annuel moyen de décès	51	192	972	5 939	30 700	37 853	
Taux brut annuel moyen de mortalité pour 1 000 hab. ⁽¹⁾	0,1	0,3	1,1	6,1	49,3	10,7	
pour 1 000 hommes	0,2	0,4	1,4	7,9	52,3	10,4	
pour 1 000 femmes	0,1	0,2	0,7	4,4	47,1	10,8	
	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Total	
Principales causes de décès de 2011 à 2013 (codes ICD 10) ⁽²⁾	%	%	%	%	%	%	N
Appareil circulatoire (I00 - I99)	1	5	11	18	31	28	10 589
Tumeurs (C00 - D048)	18	10	18	39	23	25	9 530
Appareil respiratoire (I00 - J99)	5	2	3	7	12	11	4 139
Système nerveux et organes des sens (G00 - H95)	9	6	3	2	6	5	2 010
Appareil digestif (K00 - K99)	1	1	5	8	4	5	1 749
Causes non-naturelles (V01 - Y98)	34	61	43	11	5	7	2 708
<i>dont suicides (X60 - X84)</i>	0	19	21	5	1	2	713
<i>dont accidents (V01 - X59)</i>	29	37	18	5	4	5	1 878
Autres	32	14	17	15	20	19	7 128
Total	100	100	100	100	100	100	37 853

(1) Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1 000 habitants par an au cours de la période étudiée.

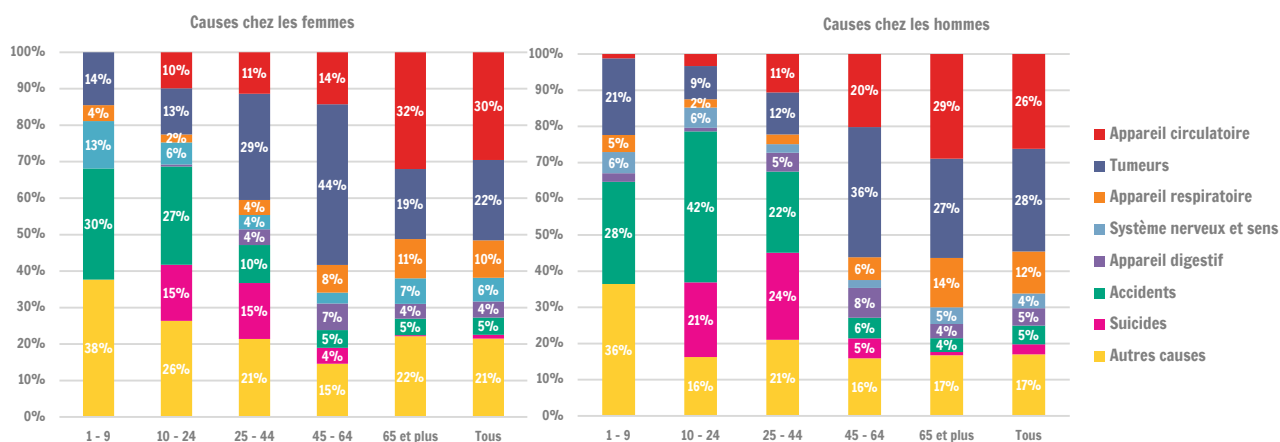
(2) Les codes 'ICD 10' font référence à la 10^{ème} édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS - OWS

Les causes de décès évoluent avec l'âge. Chez les enfants de 1 à 9 ans, les accidents et les tumeurs sont les principales causes de décès. Parmi les jeunes âgés de 10 à 24 ans, 61 % des décès sont dus à des causes non-naturelles. Entre 25 et 44 ans, un décès sur cinq est un suicide et près d'un sur cinq est la conséquence d'un accident. Après 45 ans, ce sont les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire qui sont les plus meurtrières.

Causes de mortalité

Causes de mortalité par âge et sexe, Wallonie, 2013-2015



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS-OWS

Ce graphique présente le poids relatif des différentes causes dans la mortalité au sein de chaque catégorie d'âge et de sexe, il s'agit de la proportion de chaque cause dans la mortalité totale soit le « taux proportionnel de mortalité ». Les bulletins d'état-civil permettent d'observer des différences entre la répartition des causes de mortalité entre les hommes et les femmes. On remarquera principalement que les hommes meurent plus souvent en raison de causes accidentelles ou de suicides que les jeunes femmes. Chez celles-ci, les causes naturelles prennent donc plus d'importance.

Définitions et sources

Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1 000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1 000 habitants par an au cours de la période étudiée.

Les codes 'ICD 10' font référence à la 10^{ème} édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé.

La cause du décès est identifiée par le médecin qui constate le décès au moment où ce dernier remplit la déclaration de décès. L'information est scellée par le médecin lui-même. La déclaration de décès est à remettre par la famille à l'administration communale.

Celle-ci transmet l'information à la cellule Naissances-Décès qui gère une base de données pour la Région wallonne reprenant les informations concernant la personne décédée.

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS-OWS.

C'est dans cette cellule seulement que les informations médicales sont ouvertes et encodées par un professionnel de la santé. La base de données est ensuite transmise à Statbel qui consolide les données provenant des trois régions et les anonymise.

Pertinence et limites

Le taux brut de mortalité est influencé par la structure de la population et n'est donc pas comparable tel quel d'un territoire ou d'une période à l'autre d'où l'importance d'étudier les causes de mortalité selon les catégories d'âge et de sexe.

Pour en savoir plus :

Classification ICD10 de l'OMS : <http://www.who.int/classifications/icd/en/index.html>

Personne de contact : [Annick Vandenhooft](mailto:Annick.Vandenhooft@iweps.be) (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

75%

En 2013, 75 % des Wallons se déclarent en bonne ou en très bonne santé selon l'enquête nationale de santé

Etat de santé déclaré par groupe d'âge et par sexe

Proportion (en pourcentage) de la population wallonne de 15 ans et plus		15-24 ⁽¹⁾	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
qui évalue leur propre état de santé comme bon à très bon	Hommes	93	86	85	71	61	63	59	75	78
	Femmes	94	86	82	74	66	65	51	75	76
qui déclare souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique	Hommes	9	18	26	39	48	49	53	33	29
	Femmes	8	21	24	34	41	45	48	31	27
qui déclare être limité depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé, dans les activités que font habituellement les gens	Hommes	5	12	18	27	34	33	50	24	21
	Femmes	8	11	19	24	31	38	54	25	25
qui présente une surcharge pondérale (IMC de 25 ou plus) ⁽²⁾	Hommes	26	43	58	69	74	76	62	59	55
	Femmes	19	29	37	46	52	59	49	42	42

(1) 18-24 ans pour la question relative à la surcharge pondérale

(2) Indice de Masse Corporelle (IMC) = poids (en Kg) / taille (en m)², le poids et la taille pris en compte sont ceux déclarés par le répondant

Sources : Enquête nationale de santé, 2013 ISP ; Calculs : IWEPS-OWS

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'approcher l'état de santé des Wallons. Les données de 2013 reprises au tableau suivant nous apprennent que trois quarts des Wallons de 15 ans et plus évaluent leur propre santé comme étant bonne à très bonne. Cette proportion est stable au cours des dernières enquêtes de santé depuis 1997. On observe une diminution avec l'avancée en âge.

Au-delà de la santé perçue, d'autres indicateurs de l'enquête nationale de santé permettent de compléter l'information. Notons que trois personnes sur dix déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique, qu'un quart éprouve des limitations physiques dans leur vie quotidienne et près de la moitié présente, d'après ces calculs, une surcharge pondérale. L'ensemble des problèmes de santé augmente avec l'âge. C'est principalement pour la surcharge pondérale et l'obésité que des différences hommes-femmes s'observent, en faveur des femmes qui sont moins nombreuses à atteindre un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 25.

Etat de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'enquête nationale de santé, menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3000 personnes par région sont interrogées. Les trois premiers indicateurs sont les réponses directes aux questions. L'indicateur de surcharge pondérale est basé sur l'indice de masse corporel, soit le résultat du rapport entre le poids de la personne en kg et sa taille en mètre élevée au carré. Un IMC inférieur à 20 est considéré comme trop bas, entre 20 et 25 comme normal, entre 25 et 30 comme révélateur d'une surcharge pondérale et au-delà de 30, il indique un état d'obésité.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient déclarer une taille plus grande ou un poids plus bas que la réalité.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : **2019**

Comportements de santé

21,5%

En 2013, 21,5 % des Wallons déclarent fumer quotidiennement, selon l'enquête nationale de santé

Comportements de santé par groupe d'âge et par sexe

Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
qui mange au moins un fruit par jour	Hommes	35	39	44	50	58	52	57	49	51
	Femmes	45	50	57	59	70	60	67	59	61
qui déclare pratiquer des activités physiques dans leurs loisirs	Hommes	79	70	77	74	72	72	48	72	77
	Femmes	76	71	69	69	57	54	38	64	69
qui fume quotidiennement	Hommes	16	30	30	27	28	12	11	24	22
	Femmes	17	20	25	25	26	12	3	19	16
avec une surconsommation hebdomadaire d'alcool (15 verres et plus chez les femmes, 22 verres et plus chez les hommes)	Hommes	9	9	5	13	14	12	5	10	8
	Femmes	3	2	3	7	10	6	3	5	5

Sources : Enquête nationale de santé, ISP ; Calculs : HISIA

En ce qui concerne les comportements influençant la santé, on observe dans le tableau suivant que près de deux personnes sur trois mangent au moins un fruit tous les jours et que deux sur trois pratiquent des activités physiques pendant leurs loisirs. On note également qu'un Wallon sur quatre fume quotidiennement et qu'un homme sur dix et une femme sur vingt déclarent une consommation hebdomadaire excessive d'alcool.

Ces comportements évoluent en fonction de l'âge et varient selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses à manger au moins un fruit par jour. Elles sont moins nombreuses que les hommes à déclarer fumer quotidiennement, à boire des boissons alcoolisées de façon excessive de manière chronique ou lors d'excès répétés. Seule la pratique d'activité physique de loisir est en faveur des hommes. Les hommes âgés de 25 à 34 ans présentent la plus haute fréquence du comportement à risque pour plusieurs d'entre eux : le tabagisme, l'absence de consommation quotidienne de fruit et la consommation excessive d'alcool. Seule la catégorie des hommes de 55 à 64 ans présente une fréquence aussi élevée de surconsommation hebdomadaire d'alcool.

Comportements de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3 000 personnes par région sont interrogées.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient une consommation de tabac ou d'alcool inférieur à la réalité ou encore une consommation de fruits plus élevée.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : **2019**

Consommation de soins

+ de 3 x/an En moyenne, les Wallons visitent leur médecin généraliste plus de 3 fois par an

Consommation de soins par groupe d'âge et par sexe

		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir un médecin généraliste ou un cabinet de médecins généralistes attirés	Hommes	95	84	95	96	96	97	98	94
	Femmes	97	90	95	97	98	98	99	95
Nombre moyen annuel de contacts déclarés avec un médecin généraliste	Hommes	2	2	3	3	5	6	8	3
	Femmes	2	3	4	4	5	6	8	4
Nombre moyen annuel de contacts déclarés avec un médecin spécialiste	Hommes	1	2	1	2	2	3	3	2
	Femmes	1	3	4	2	3	2	3	2
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir consommé des médicaments prescrits au cours des deux dernières semaines	Hommes	19	19	38	62	79	88	92	45
	Femmes	39	49	56	65	80	89	90	59
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir été hospitalisée au cours des 12 derniers mois	Hommes	4	8	4	10	9	17	24	8
	Femmes	8	16	10	6	10	13	18	10

Sources : Enquête nationale de santé 2013, ISP ; Calculs : HISIA

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'étudier la consommation de soins. Les données de 2013 reprises au tableau suivant nous apprennent que les Wallons ont, en moyenne, plus de trois contacts par an avec leur généraliste auxquels s'ajoutent deux contacts avec un médecin spécialiste. Ces fréquences augmentent avec l'âge.

En Wallonie, en 2008, plus de neuf personnes sur dix déclarent avoir un généraliste (ou un cabinet de généralistes) attiré qu'elles contactent habituellement en cas de problèmes de santé. Les femmes ont tendance à consulter plus fréquemment les cabinets de médecins que les hommes. La proportion de la population ayant consommé des médicaments prescrits dans les deux semaines précédant l'enquête est très élevée. Elle augmente avec l'âge pour atteindre plus de 90 % dans les groupes de 55 ans et plus et est plus haute parmi les femmes. La grande différence observée entre hommes et femmes de moins de 45 ans pour la consommation de médicaments prescrits est en grande partie expliquée par la contraception. Les hospitalisations déclarées augmentent progressivement avec l'âge chez les hommes et chez les femmes, on observe cependant un pic chez les femmes âgées de 25 à 34 ans, à mettre en lien avec les accouchements.

Consommation de soins

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3 000 personnes par région sont interrogées.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. En raison du nombre de catégories créées lors de l'analyse par âge et sexe, le nombre de répondants dans chaque sous-catégorie diminue drastiquement. L'estimateur présenté est donc à interpréter avec prudence, les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici pour des raisons de lisibilité. Par contre, l'évolution au travers des catégories (la tendance) peut être interprétée.

Pour en savoir plus :

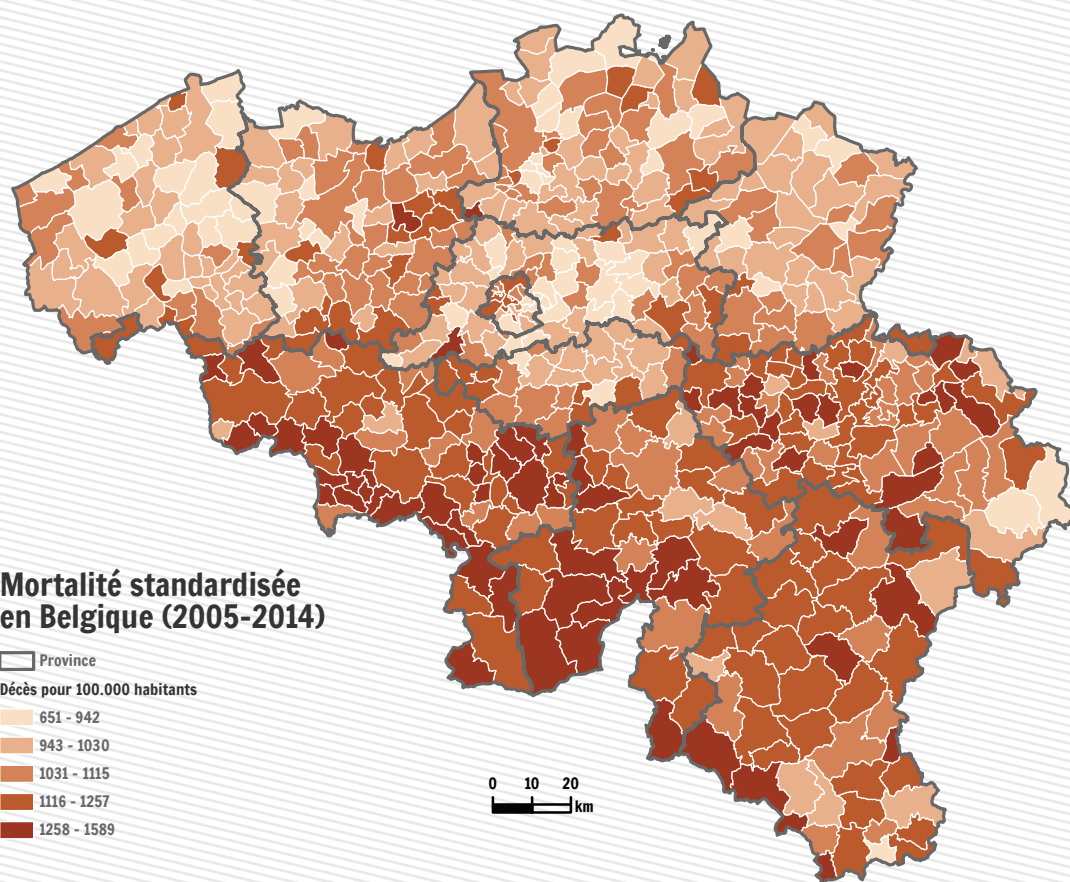
Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : **2019**

Taux de mortalité standardisé sur l'âge et le sexe

19%

En 2014, la mortalité enregistrée en Wallonie est en moyenne 19 % plus élevée que dans le reste du pays lorsque l'on supprime l'effet de la distribution de la population par âge et par sexe



Auteur : IWEPS, 2018 ; Sources : Strabbel ; Calculs : IWEPS

Afin d'étudier la mortalité en éliminant les effets de la structure par âge et par sexe de la population, il est possible de calculer des taux standardisés. La méthode consiste à appliquer les taux observés dans chaque commune, dans chaque catégorie d'âge et pour chaque sexe à une population standard. On obtient donc le taux que la commune présenterait si la structure de sa population correspondait à la structure de cette population standard.

Ces taux sont légèrement différents des taux bruts mais ont l'avantage de permettre une comparaison entre territoires. A titre d'exemple, si une commune dispose d'une ou plusieurs maisons de repos, l'effet de ces maisons de repos sur la mortalité est ainsi neutralisé. Ces taux ont été calculés ici pour chaque commune wallonne sur la mortalité observée de 2005 à 2014 afin d'obtenir un nombre d'observations suffisant dans chacune d'entre elles. On observe sur cette carte une forte disparité entre les régions belges. Les communes wallonnes présentent une mortalité globalement plus élevée que les communes du nord du pays.

La standardisation permet en théorie d'éliminer l'impact, par exemple, de la présence d'une maison de repos sur un territoire communal. En pratique, il arrive que les personnes arrivent et meurent la même année sur une commune. Dans ce cas, lors de l'estimation du taux par âge qui sera ensuite utilisé dans la standardisation, elles augmentent le nombre de décès au numérateur sans participer au dénominateur puisque celui-ci est obtenu en prenant la moyenne de la population au premier janvier et au trente et un décembre. Le taux est donc légèrement surestimé. Ces effets sont toutefois marginaux par rapport à ceux de la standardisation.

Taux de mortalité standardisé sur l'âge et le sexe

Taux de mortalité par âge, Taux brut et Taux standardisé par sexe et région

Décès pour 100 000 hab. 2005 - 2014	Femmes			Hommes		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
0 < 1 an	301,5	315,9	348,1	414,6	399,5	420,2
1 - 9 ans	14,2	16,6	11,1	16,9	18,9	15,9
10 - 24 ans	19,8	17,7	17,8	53,0	35,8	41,1
25 - 44 ans	79,3	58,4	57,4	165,1	99,5	106,5
45 - 64 ans	446,3	405,4	330,6	846,8	689,6	552,9
65 - 74 ans	1 406,6	1 396,9	1 107,3	2 648,9	2 504,1	2 074,7
75 ans et plus	7 398,1	7 212,2	6 490,3	9 087,9	8 762,8	7 985,8
Taux brut	1 048,5	895,6	913,7	1 057,7	813,4	950,5
Taux standardisé	964,3	877,7	828,3	1 528,8	1 359,2	1 270,8

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Le tableau ci-dessus donne les taux bruts de mortalité par tranche d'âge et globaux et les taux standardisés, par région et par sexe.

La conclusion à tirer de ce tableau est que quelles que soient la tranche d'âge et la région, les hommes meurent plus vite que les femmes.

La deuxième conclusion est que la surmortalité en Région wallonne se cristallise à partir de la tranche d'âge 10-24 ans chez les hommes et 25-44 ans chez les femmes.

Définitions et sources

Le taux standardisé par âge et par sexe obtenu par standardisation directe est le taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence, ici la population européenne standard de 2013. On le calcule en pondérant les taux de mortalité par âge observés dans la population par la structure d'âge de la population de référence.

Les données des bulletins d'état-civil ont permis d'obtenir le nombre de décès par tranche d'âge, sexe et découpage territorial. Les données de droit ont été utilisées, c'est-à-dire que le décès a été localisé au domicile légal et non au lieu de décès. La présence d'un hôpital sur un territoire communal n'engendre donc en aucun cas de modification du taux brut ou standardisé.

Le registre national a permis d'obtenir les dénominateurs, c'est-à-dire la population résidant sur chaque territoire.

Pertinence et limites

L'utilisation du taux standardisé permet de comparer des résultats sur différents territoires ou à différentes périodes dans le temps, en redressant les structures des populations à comparer. En effet, la comparaison de taux bruts peut conduire à des conclusions erronées.

Parmi les différentes méthodes de standardisation, nous avons opté pour la méthode directe, afin de permettre la comparaison entre territoires différents standardisés avec la même population (voir Muecke et al). Cette méthode présente une variabilité plus grande, raison pour laquelle dix années de mortalité ont été cumulées, ce qui évite les petits nombres sur les territoires communaux.

Pour en savoir plus :

Muecke, C. et al (2005), Doit-on utiliser la standardisation directe ou indirecte dans l'analyse de la mortalité à l'échelle des petites unités géographiques ? INSP Québec

<https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/364-StandardisationAnalyseMortalite.pdf>

Renard, F. et al (2015), Mapping the cause-specific premature mortality reveals large between-districts disparity in Belgium, 2003-2009. Archives of Public Health, 73(1), 13. <https://doi.org/10.1186/s13690-015-0060-5>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2019**

Economie

La valeur du Produit Intérieur Brut renseigne sur l'activité économique produite sur un territoire donné et pendant une période temps déterminée. En 2016, le PIB wallon (en volume, euros chaînés de 2010) s'élevait à 90,5 milliards, soit 23 % du PIB belge, en croissance de 1,9 % par rapport à l'année 2015 (Fiche *Taux de croissance du PIB en volume*). Au niveau du coût salarial nominal unitaire à trois ans d'écart, il évolue à -1,3 % en 2016. Le ralentissement de la croissance à trois ans d'écart est dû à une relative stagnation du coût salarial unitaire depuis trois ans. Cela s'explique également par le fait que tant la productivité que la rémunération par salarié sont demeurées quasi stables (Fiche *Coût salarial unitaire*). L'année 2015 a vu la part du secteur industriel (23 %) poursuivre sa lente diminution dans le total de l'économie wallonne, en raison de la tertiarisation de l'économie (Fiche *Tissu sectoriel de l'économie wallonne*). En 2013, la valeur du PIB générée par unité de ressource consommée, autrement dit la productivité des ressources, était de 1,18 euros (de 2010) par kg de matières (Fiche *Productivité des ressources*).

En 2015, les entreprises privées ont investi de manière exceptionnellement conséquente avec un taux d'investissement de 32 % (Fiche *Investissements*). Les entreprises wallonnes ont enregistré, en 2017, un taux de création nette d'entreprises de 1,2 % (Fiche *Créations nettes d'entreprises*) qui correspondait à un taux de création brute de 10,4 % alors que le taux de disparition s'élevait, lui, à 7,4 % (Fiche *Démographie d'entreprises*). Cela se traduit par un taux de dynamisme entrepreneurial de 1,5 en Wallonie. Autrement dit, pour 10 entreprises qui disparaissent, un peu plus de 15 sont créées (Fiche *Dynamisme entrepreneurial*).

Le taux d'investissement privé relativement important pourrait s'expliquer par le fait que, depuis le passage à la nouvelle norme comptable européenne (SEC 2010), les investissements prennent en considération la R&D. Les dépenses en R&D sont aussi importantes en Wallonie qu'ailleurs en Belgique comme en atteste la valeur de l'intensité de R&D qui était de 2,5 % en 2015. La majeure partie des dépenses de R&D est exécutée par le secteur des entreprises (Fiche *Intensité de R&D*). Cette même année, le personnel de R&D représentait 1,6 % de l'emploi total (Fiche *Personnel de R&D en % de l'emploi total*). Au niveau des entreprises innovantes, leur proportion s'élevait à 53 % en Wallonie pour l'année 2014 (Fiche *Entreprises innovantes en % du nombre total d'entreprises*).

Au niveau du commerce extérieur de biens et services (Fiche *Exportations internationales de biens et services*), le degré d'ouverture moyen de la Wallonie n'était que de 49,6 contre 90,4 en Flandre pour les années 2005 à 2015, mais il s'accroît quelque peu depuis 2013. Sur les dix dernières années, la croissance annuelle moyenne des exportations internationales de biens et services a été de 2,8 %.

Après s'être attardé sur le point de vue global, il est intéressant de rapporter la production, le revenu des ménages et la consommation au nombre d'habitants suivant les Comptes régionaux (Fiche *Revenu des ménages par habitant*). Selon ces derniers, il est visible que le système de redistribution des revenus, tant en espèces qu'en nature (avec ces derniers, le revenu disponible ajusté), permet de diminuer les différences entre les régions car si le différentiel wallon par rapport à la moyenne belge par habitant est de 27,6 pour le PIB, il n'est plus que de 6,6 pour le revenu disponible ajusté. Le revenu disponible ajusté des ménages wallons par habitant était de 23 317 € en 2015 et leur dépense de consommation finale se chiffrait à 17 044 €. Depuis quelques années, le taux d'épargne brut des ménages wallons se stabilise autour de 8,2 % (Fiche *Taux d'épargne et consommation des ménages*) alors qu'il diminue dans les autres régions.

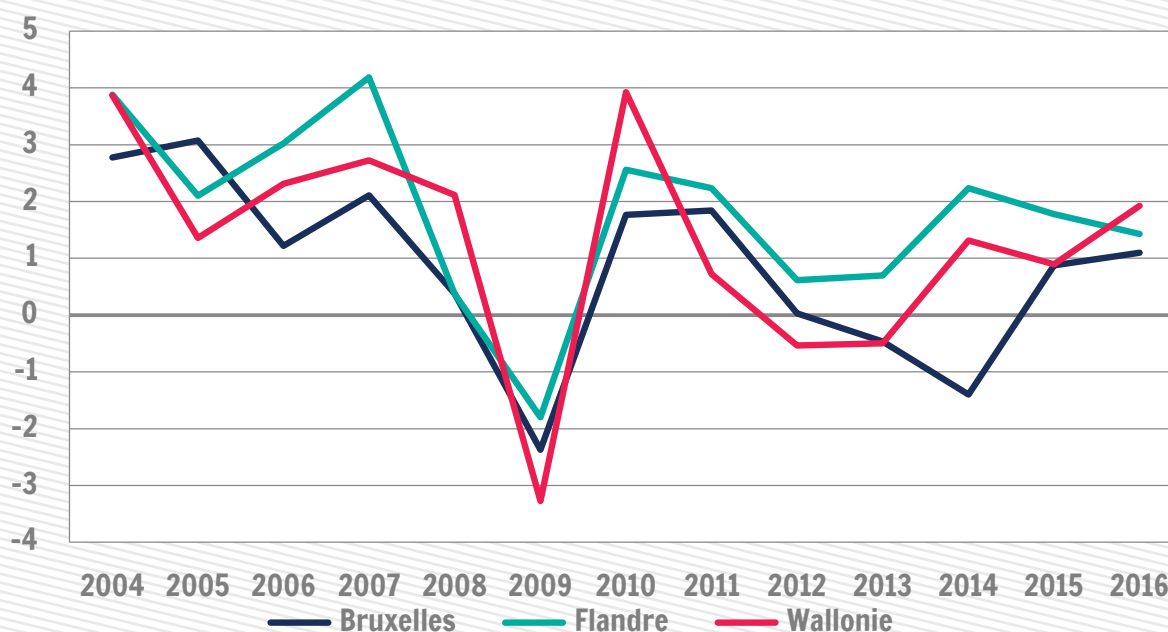
Dans ce chapitre, il est également question du budget de la Région wallonne qui, sur les dernières années, a fortement augmenté suite à la sixième réforme de l'État. En 2018, les dépenses inscrites au budget initial s'élèvent à 13,7 milliards d'euros alors que le solde de financement, selon le SEC 2010, devrait être de -217 millions d'euros (Fiche *Recettes et dépenses de la Région Wallonne*).

Taux de croissance du PIB en volume

1,9%

Taux de croissance du PIB en volume
en Wallonie pour l'année 2016

Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2018)

Sur l'ensemble de la période couverte par les comptes régionaux (période 2003 à 2016), la croissance annuelle moyenne est de +1,3 % en Wallonie. Cette croissance est inférieure à la croissance moyenne observée en Flandre (+1,8 %) mais supérieure à celle mesurée à Bruxelles (+0,8 %). Elle est également proche des moyennes européennes (zone euro à +1,1 % et EU-28 à +1,3 %), tout en se situant entre la France et l'Allemagne.

Durant les années 2003 à 2008, l'activité économique a augmenté en moyenne de +2,5 % par an, soit un taux supérieur à nos pays limitrophes mais inférieur à celui observé en Région flamande (bien que l'écart ne soit que 0,2 point de pourcentage en faveur de la Flandre).

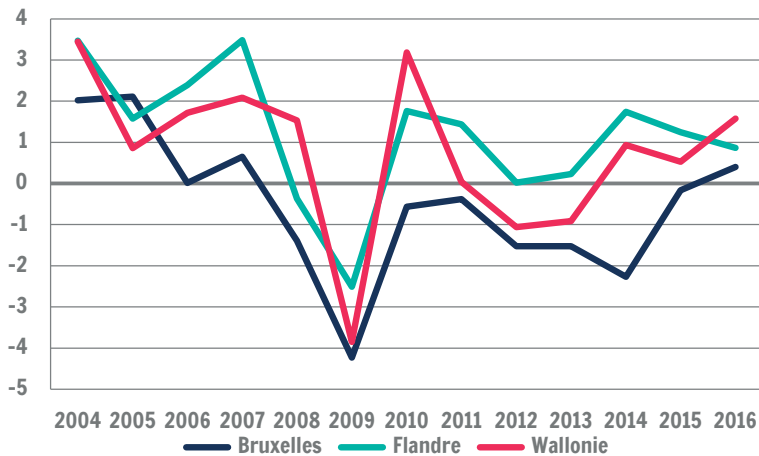
Néanmoins, depuis la crise économique et financière (période 2009 à 2016), l'économie wallonne a crû, en moyenne annuelle, à un rythme bien plus faible qu'auparavant (+0,5 %), rythme inférieur à celui mesuré en France (+0,6 %) et encore moindre que celui de l'Allemagne (+1,0 %) et de la Flandre (+1,2 %). Cependant, ce rythme de croissance est supérieur à celui observé à Bruxelles (+0,2 %).

L'écart entre la Wallonie et la Flandre s'est quelque peu creusé ces dernières années (à l'exception notable de 2016) en raison des récessions observées en Wallonie en 2012 et 2013 avec des taux de croissance de -0,5 % et -0,5 % alors que ceux-ci étaient de +0,6 % et +0,7 % pour la Région flamande.

Le taux de croissance évoqué ci-dessus pour l'année 2016 fait état d'un raffermissement par rapport à 2015, à +1,9 % (contre +0,9 % un an plus tôt), alors que pour la Flandre, il s'agit d'un léger ralentissement (+1,4 % contre +1,8 % en 2015). Ce rythme est supérieur à la tendance de long terme en Wallonie. Ce chiffre pour 2016 est basé sur les données provisoires et sera vraisemblablement révisé l'année prochaine avec l'utilisation de la méthode définitive pour 2016.

Taux de croissance du PIB en volume

Taux de croissance du PIB en volume par habitant (en %)



Rapporté au nombre d'habitants, les taux de croissance du PIB en volume sont un peu moins élevés. En les corrigeant des effets de la croissance démographique, les taux de croissance, après crise, sont plus élevés en Wallonie qu'à Bruxelles mais souvent inférieurs à ceux mesurés en Flandre.

Si la prise en considération de la population provoque une diminution des écarts de croissance Wallonie-Flandre, elle a pour effet que la croissance annuelle moyenne wallonne entre les années 2008 et 2016 est de +0,0 % en Wallonie contre +0,6 % pour la Flandre et -1,3 % pour Bruxelles.

En 2016, le taux de croissance du PIB en volume par habitant était de 1,6 % en Wallonie contre 0,9 % en Flandre et 0,4 % à Bruxelles.

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2018)

Définitions et sources

Le PIB est une mesure de l'activité économique produite sur un territoire donné (la Wallonie) pendant une période de temps déterminé (une année).

Dans les comptes régionaux, le PIB est fourni à prix courants. Il fait ici l'objet de calculs, en se basant notamment sur les déflateurs nationaux, pour passer en volume et en euros chaînés de 2010. En effet, le déflateur national est appliqué au solde des impôts moins les subventions sur les produits. Pour chaque région, ce solde est ensuite additionné (de façon chaînée) à la valeur ajoutée brute en volume.

Pertinence et limites

Le PIB en volume est calculé par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux car il n'existe pas de PIB en volume dans la comptabilité régionale officielle. Le fait de le rapporter à la population permet de gommer les effets de la croissance démographique.

Le PIB, à prix courants, est pour la dernière année disponible (ici 2016) calculé selon une méthode provisoire et le chiffre définitif n'est fourni que dans la version suivante des comptes régionaux. Ce chiffre dit provisoire est systématiquement revu lors du passage à la méthode définitive.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>

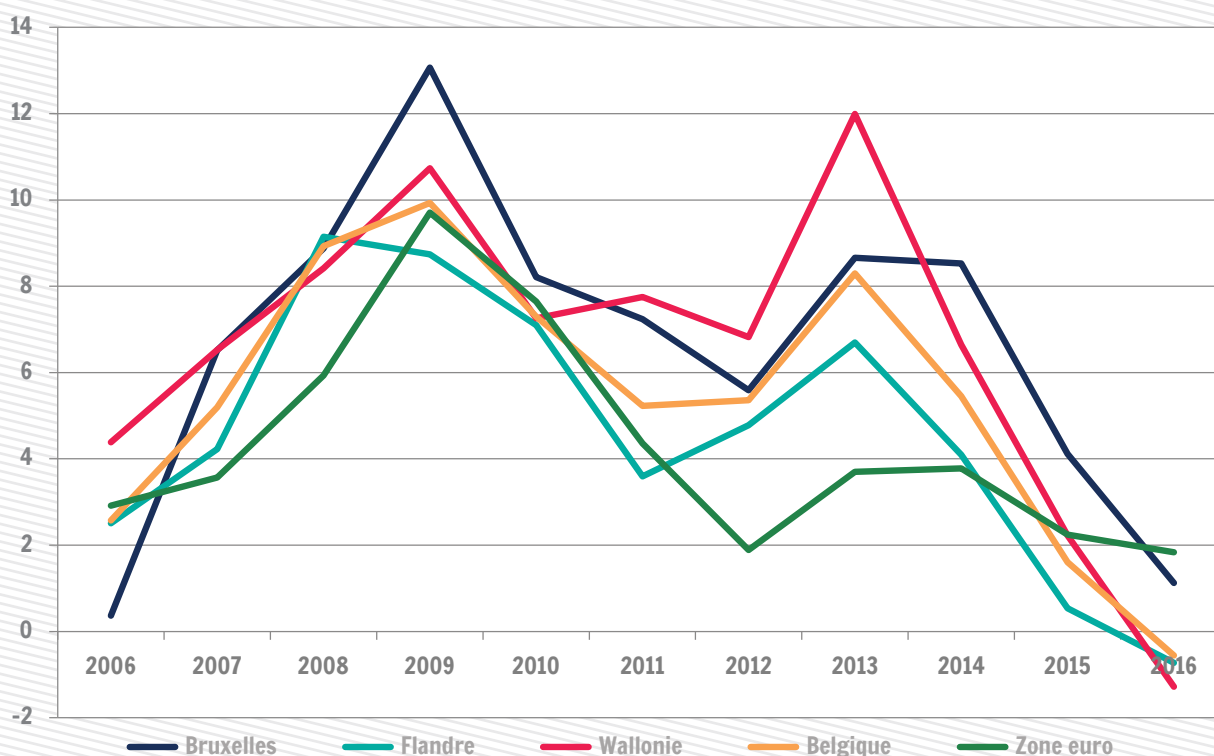
Personnes de contact : **Frédéric Caruso** (fca@iweps.be) – **Yves Tilman** (yti@iweps.be)
Prochaine mise à jour : **mars 2019**

Variation du coût salarial unitaire

-1,3%

Evolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2016

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2018)

Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps lorsque l'inflation se répercute sur les salaires, de quelque manière que ce soit. Dans un environnement de concurrence internationale, pour une petite économie ouverte comme la Wallonie qui a peu de prise sur les prix, une évolution à la hausse (baisse) peut être interprétée comme une pression (amélioration) sur la compétitivité. Pour les pays de la zone euro, l'Union européenne donne une valeur de référence indicative de maximum 9 % de croissance sur trois ans pour ce coût salarial unitaire.

Au cours des dernières années, l'évolution du coût salarial unitaire en Wallonie est restée supérieure à celle observée en Belgique sauf autour des années 2008, 2010 et 2016.

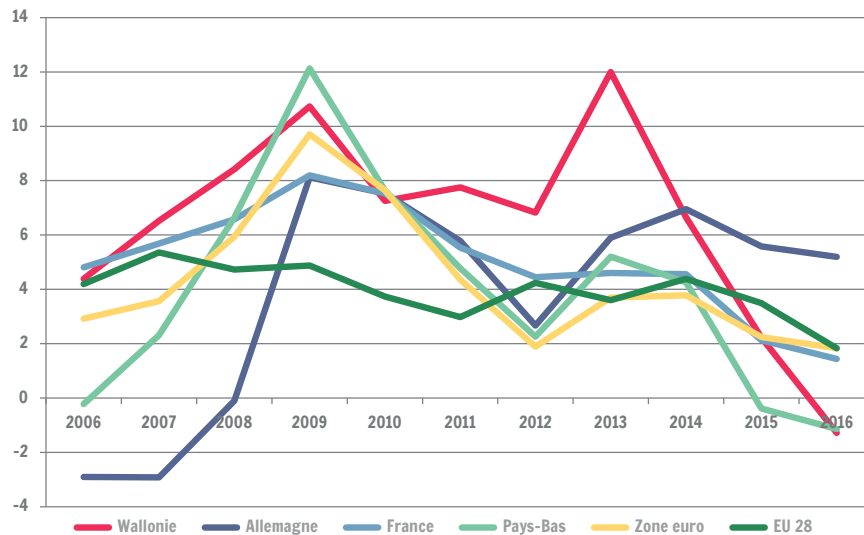
Le recul de l'activité productive occasionne en 2009 une croissance du coût salarial unitaire nominal au-delà de 9 % quel que soit le niveau géographique concerné. Ce recul est également important pour l'année 2013 en Belgique, qui est poussée vers le haut par Bruxelles et surtout la Wallonie.

En 2015 et 2016, la croissance du coût salarial unitaire a diminué en Belgique et dans chacune des régions ainsi qu'en zone euro. L'évolution à trois ans d'écart est même devenue négative partout en Belgique sauf à Bruxelles. Cela signifie que la productivité augmente plus vite que la rémunération par salarié.

En Wallonie, le ralentissement de la croissance à trois ans d'écart s'explique par une légère diminution du coût salarial unitaire depuis 2013 (après une très forte hausse depuis 2010). Entre 2015 et 2016, tant la productivité (PIB par emploi en volume, prix de 2010) que la rémunération par salarié sont demeurées quasi stables.

Variation du coût salarial unitaire

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN; Calculs : IWEPS (février 2018)

Les évolutions wallonnes, sur les dernières années, sont également généralement plus hautes que celles observées dans nos pays voisins ou encore que dans l'EU des 28 sauf en 2016 où la Wallonie a l'évolution observée la plus faible. En 2015 et 2016, le taux de croissance à trois ans d'écart se situe sous les moyennes de l'EU 28 et de la zone euro. En 2016, l'évolution à trois ans d'écart (avec pour base 2010 = 100) est plus importante en Allemagne qu'ailleurs.

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2010 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule: $[(CSU_t - CSU_{t-3}) / CSU_{t-3}] * 100$.

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant février par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date de février 2018.

Pertinence et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est repris comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/macro-economic-imbalances-procedure/nominal-unit-labour-cost>

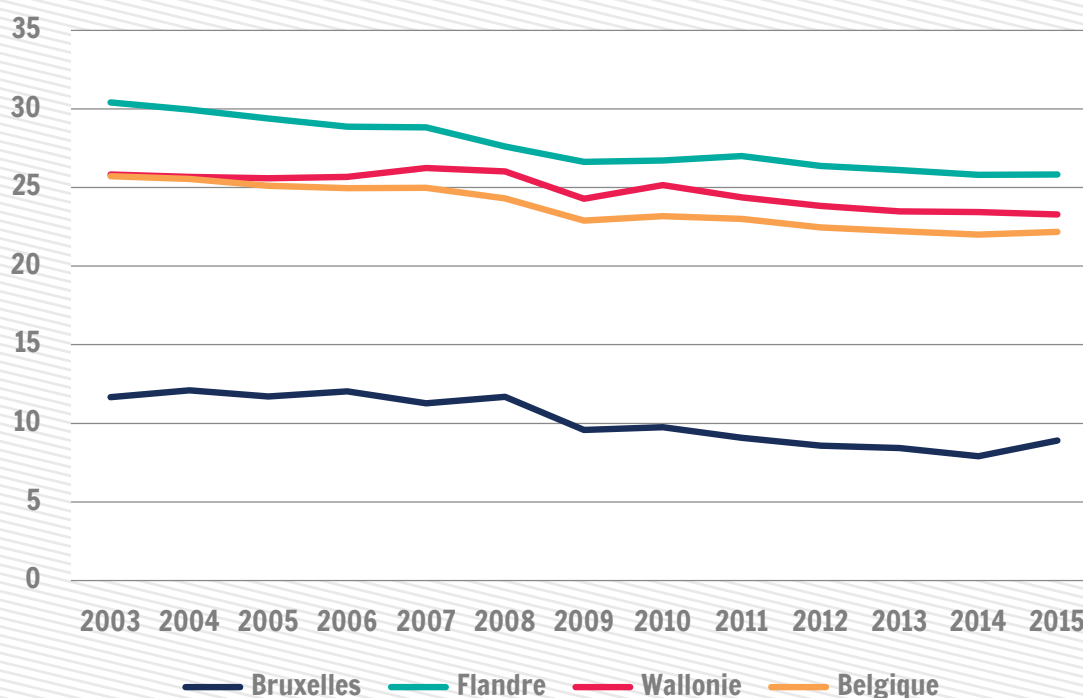
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

23%

Part de l'industrie dans
le total de valeur ajoutée
brute wallonne (à prix courants)
pour l'année 2015

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée brute (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2018)

En Wallonie, la part de l'industrie (en y incluant la construction) s'élevait à 23 % du PIB en 2015 contre 26 % en Flandre et 9 % à Bruxelles. La Région bruxelloise étant particulièrement tournée vers les services (91 % contre 73 % pour la Flandre et 76 % pour la Wallonie).

Sur la dernière décennie (2005-2015), le repli de l'industrie se constate dans les trois régions du pays. L'effet de la crise économique et financière se remarque par la diminution plus importante de la part des branches d'activité liées à l'industrie entre 2008 et 2009 tant en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. La part moyenne de l'industrie en Wallonie se situait à 26 % entre 2003 et 2008 contre 24 % entre 2009 et 2015. Le rebond wallon en 2010 pourrait s'expliquer par la forte croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie pharmaceutique liée à l'épisode de la grippe aviaire durant cette période.

La chute de l'industrie dans la valeur ajoutée wallonne s'est combinée à une contribution quasi nulle (+0,1 % point de pourcentage) de l'industrie à la croissance de l'activité en Wallonie dans le sens où la valeur ajoutée de l'industrie n'a retrouvé son niveau d'avant crise qu'en 2015 alors que la valeur ajoutée de la totalité de l'économie a crû entre 2008 et 2015 (+0,4 % contre +12,3 %). En Flandre, la valeur ajoutée des branches d'activité industrielle a continuellement augmenté au cours des dernières années et a permis à l'économie flamande de dépasser son niveau d'avant crise bien avant la Wallonie.

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2016

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2016	Indice de spécialisation			Importance de la branche (en % du total)		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Industrie pharmaceutique (CF)	1,88	0,11	0,92	3,33	0,19	1,63
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,36	0,09	1,14	1,65	0,11	1,38
Enseignement (PP)	1,35	0,85	0,91	9,43	5,93	6,36
Activités pour la santé humaine (QA)	1,30	0,78	0,95	6,28	3,75	4,61
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	1,27	0,71	0,98	1,23	0,69	0,96
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	1,23	0,61	1,03	3,25	1,62	2,73
Administration publique (OO)	1,21	1,80	0,67	9,47	14,08	5,21
Activités immobilières (LL)	1,16	0,82	0,99	9,88	7,00	8,50
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,11	0,10	1,23	1,93	0,17	2,13
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	1,07	1,19	0,91	1,65	1,83	1,40
Construction (FF)	1,02	0,48	1,15	5,44	2,57	6,12

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2018)

En comparaison de la structure sectorielle de l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation importante dans l'industrie pharmaceutique mais aussi des spécialisations dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, dans les services d'enseignement, de santé, dans les activités immobilières, dans l'administration publique, dans la production et la distribution d'eau et dans une moindre mesure la métallurgie et la construction pour les branches qui représentent au moins 1 % de la valeur ajoutée wallonne.

La Région bruxelloise est plus spécialisée dans les branches liées aux services ainsi que dans les administrations publiques alors que la Flandre, elle, est plus spécialisée dans les branches industrielles, le commerce et la construction.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN.

Les spécialisations sectorielles sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice désigne une représentation relativement plus forte de la branche d'activité dans la région considérée.

Pertinence et limites

Les données pour la valeur ajoutée en 2016 sont calculées selon la méthode provisoire et non définitive et sont susceptibles d'être revues lors de la prochaine publication. En effet, les données définitives pour 2016 seront connues en février 2019.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>
<https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux>

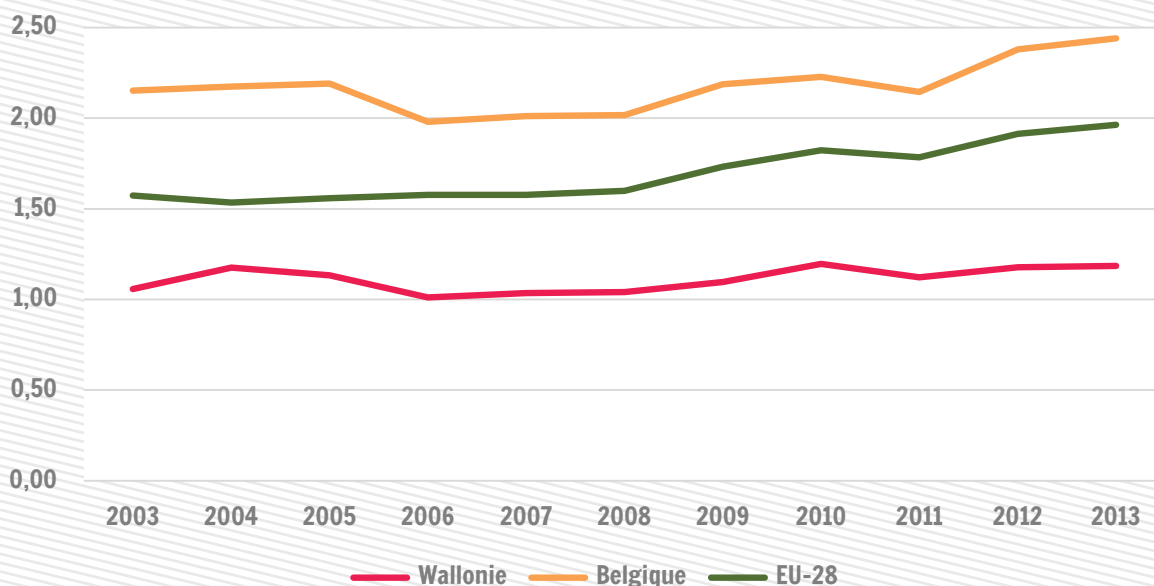
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Productivité des ressources

1,18 €

Productivité des ressources wallonnes exprimée en euros (de 2010) par kg de matières pour l'année 2013

Productivité des ressources en euros/kg



Sources : ICEDD, Eurostat ; Calculs : IWEPS

La productivité des ressources a augmenté au cours des dix dernières années, tant en Wallonie qu'en Belgique et qu'au niveau de l'Europe des 28. Celle-ci renseigne sur le montant de la valeur ajoutée produite par la consommation d'une unité de matière première. Ici, il est question des flux physiques apparents de matières premières (Domestic Material Consumption ou DMC).

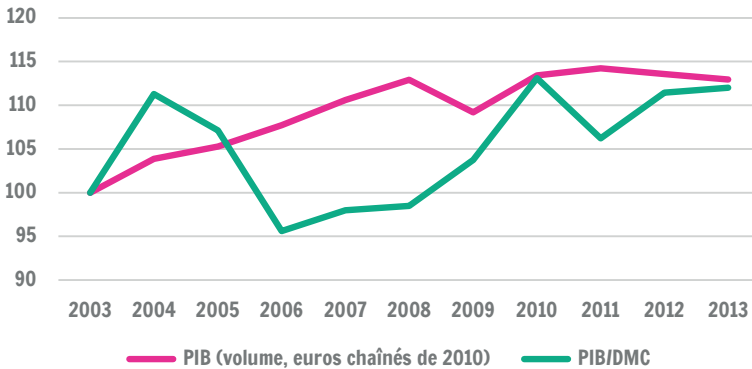
Une augmentation de la productivité des ressources signifie que pour une même quantité de matière, la valeur ajoutée produite est plus importante en 2013 qu'en 2003 (1,18 euro/kg contre 1,06 euro/kg).

En Wallonie, une unité de matière consommée produit, proportionnellement, moins de valeur ajoutée qu'en moyenne dans les 28 États membres de l'EU ou encore qu'en Belgique prise dans son ensemble (valeur tirée vers le haut par la Flandre).

Lorsque la productivité des ressources diminue, cela peut s'expliquer par la combinaison d'un accroissement du PIB et d'une hausse encore plus importante de la consommation de matières (DMC) comme ce fut le cas en Wallonie et en Belgique entre 2004 et 2007.

Productivité des ressources

Evolution de la productivité des ressources (PIB/DMC) et du PIB



La productivité des ressources connaît beaucoup plus de fluctuations que la courbe relative à l'évolution indicielle du PIB en volume. Pour la plupart des années, son niveau, par rapport à 2003, est plus faible que celui du PIB. Néanmoins, sur l'ensemble de la période, la productivité des ressources a crû presque au même stade que le PIB (12,0 % contre 12,9 %). La différence d'évolution peut être due à des activités économiques consommatrices de matières premières, mais qui proportionnellement, contribuent moins au PIB.

Sources : ICEDD, ICN ; Calculs : IWEPS

Composition moyenne de matières de l'extraction intérieure rapportée au nombre d'habitants

Composition DMC (en %)	Belgique	Wallonie	EU-28
Minéraux	38	80	47
Biomasse	31	25	26
Combustibles fossiles	43	-3	46
Minerais métalliques	3	1	4
Total	100	100	100

La composition de la DMC wallonne (en tonnes/habitant) diffère fortement de celle de la Belgique ou de l'Europe des 28. La part des minéraux non métalliques est très importante en Wallonie, deux fois plus qu'en Belgique (80 % contre 38 %). La part des combustibles fossiles est bien plus faible également alors que pour la biomasse, la composition moyenne est quasi identique.

Sources : ICEDD et Eurostat

Définitions et sources

La productivité des ressources est définie, selon Eurostat, comme le rapport entre le PIB et la DMC et elle s'exprime en euros par kilogramme de matières. Cet indicateur reflète la valeur du PIB générée par unité de ressource consommée par l'économie. La valeur du PIB doit être fournie en volume (euros chaînés de 2010).

Pertinence et limites

La productivité des ressources est reprise comme indicateur principal dans le cadre de la stratégie EU-2020 pour quantifier la meilleure utilisation des ressources.

Cet indicateur est disponible avec un certain délai, souvent plus de deux ans, et n'est pas disponible annuellement au niveau régional.

Pour en savoir plus : <http://etat.environnement.wallonie.be/>
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/environment/material-flows-and-resource-productivity>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

32%

Taux d'investissement
des entreprises non financières
en Wallonie pour l'année 2015

Origine de l'investissement par secteur institutionnel - 2015 (en point de %)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Sociétés non financières	10,3	14,6	16,1	14,2
Sociétés financières	3,1	0,4	0,4	0,9
Administrations publiques	2,8	1,9	3,1	2,3
Ménages	1,4	6,7	6,5	5,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages	0,2	0,1	0,1	0,1
Economie totale	17,9	23,6	26,3	23,2

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2018)

Le taux d'investissement des entreprises non financières s'élevait à 32 % en 2015 en Wallonie. Ce taux était inférieur tant à Bruxelles (23 %) qu'en Flandre (24 %). Le taux plus élevé s'explique par le fait que les investissements, selon le SEC 2010, incorporent également les dépenses en recherche et développement qui sont relativement importantes en Wallonie, notamment dans le secteur pharmaceutique, ce qui pousse le taux d'investissement des entreprises non financières situées en Wallonie vers le haut. Pour l'année 2015, c'étaient les investissements dans ce secteur, portés par le rachat d'un brevet par une entreprise du dit-secteur, qui avaient contribué le plus à la croissance des investissements en Wallonie (12,2 points de pourcentage pour une croissance totale de 11,2 %). Ce rachat de brevet explique aussi le taux anormalement élevé dans le Brabant wallon, 64 % alors que pour le reste de la Wallonie, il s'élève à 24 %.

Le tableau ci-dessus nous montre l'origine des investissements (formation brute de capital fixe) par secteur institutionnel, en point de pourcentage, pour chacune des régions et la Belgique. Si le taux d'investissement de l'économie totale (rapportée au PIB) wallon est proche de celui de la Belgique, inférieur à celui rencontré en Flandre et supérieur à celui observé à Bruxelles, le poids des secteurs institutionnels dans cet investissement varie selon les régions.

En Wallonie, la proportion de l'investissement imputable aux entreprises est, exceptionnellement en 2015, semblable à celle observée en Flandre et supérieure à celle de Bruxelles. Les dépenses d'investissements des ménages wallons sont proportionnellement supérieures aux ménages bruxellois mais inférieures, depuis 2014, à la situation rencontrée en Flandre. Le poids du secteur des administrations publiques dans les investissements est aussi plus élevé en Wallonie par rapport à la Belgique mais plus bas qu'à Bruxelles.

Investissements

Formation brute de capital fixe, en euros chaînés - prix de 2010 en indice (2008=100)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bruxelles	80,1	93,2	96,1	99,5	100,6	100,0	94,6	90,2	89,6	88,2	91,3	96,1	100,6
Flandre	79,2	85,6	91,1	92,1	98,6	100,0	92,7	92,8	96,7	97,3	96,0	100,9	100,0
Wallonie	73,9	78,5	84,1	87,0	95,7	100,0	94,0	93,5	100,4	100,4	95,8	103,9	115,1
Union européenne	84,4	86,9	90,0	95,1	100,6	100,0	88,2	88,2	89,9	87,7	86,5	89,1	92,2
Zone euro	86,0	88,1	90,5	95,5	100,3	100,0	89,7	89,5	90,9	87,7	85,5	87,3	90,4
Belgique	86,2	88,4	91,0	96,1	100,7	100,0	88,8	88,5	89,8	86,7	84,6	86,1	88,9
Allemagne	78,1	85,0	90,2	91,9	98,1	100,0	93,4	92,6	96,5	96,7	95,3	100,9	103,6
France	87,3	87,4	88,0	94,6	98,5	100,0	89,9	94,8	101,6	100,9	99,6	103,3	104,9
Pays-Bas	85,1	88,1	90,6	94,0	99,2	100,0	90,9	92,8	94,7	95,0	94,2	94,2	95,2

Sources : ICN; Calculs : IWEPS (février 2018)

En Wallonie, à l'instar des autres régions belges et de l'ensemble de la zone euro, les investissements ont été fortement affectés par la crise financière de l'automne 2008. Alors qu'en 2013, le niveau des investissements avait chuté après la crise de la dette souveraine survenue à cette période, il est reparti à la hausse partout en 2014 et celle-ci s'est poursuivie en 2015 (sauf en Flandre). Après le fort recul de 2013, les investissements wallons ont de nouveau augmenté tant en 2014 que 2015 pour dépasser le niveau de 2008. C'est en Wallonie que les investissements ont crû le plus rapidement entre 2014 et 2015, en raison d'un rachat de brevet comme évoqué par ailleurs. En raison de cette hausse, la Wallonie se retrouvait en 2015 avec un niveau d'investissements largement supérieur à celui observé avant crise. La Flandre et Bruxelles se retrouvaient, en 2015, avec un niveau d'investissements quasi équivalent à celui observé avant la crise, ce qui n'était pas le cas tant dans la zone euro que dans l'Union européenne des 28.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN.

Le taux d'investissements des entreprises non financières est le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée brute au prix de base pour une année donnée. Pour la mesure de l'origine de l'investissement, le taux est cette fois mesuré par rapport au PIB au prix de base.

La mesure de l'évolution du capital fixe s'effectue en euros chaînés et à partir de 2008 pour mieux visualiser les effets de la crise.

Pertinence et limites

La formation brute de capitale fixe en volume (euros chaînés de 2010) est calculée par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux car elle n'existe pas dans la comptabilité régionale officielle.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>

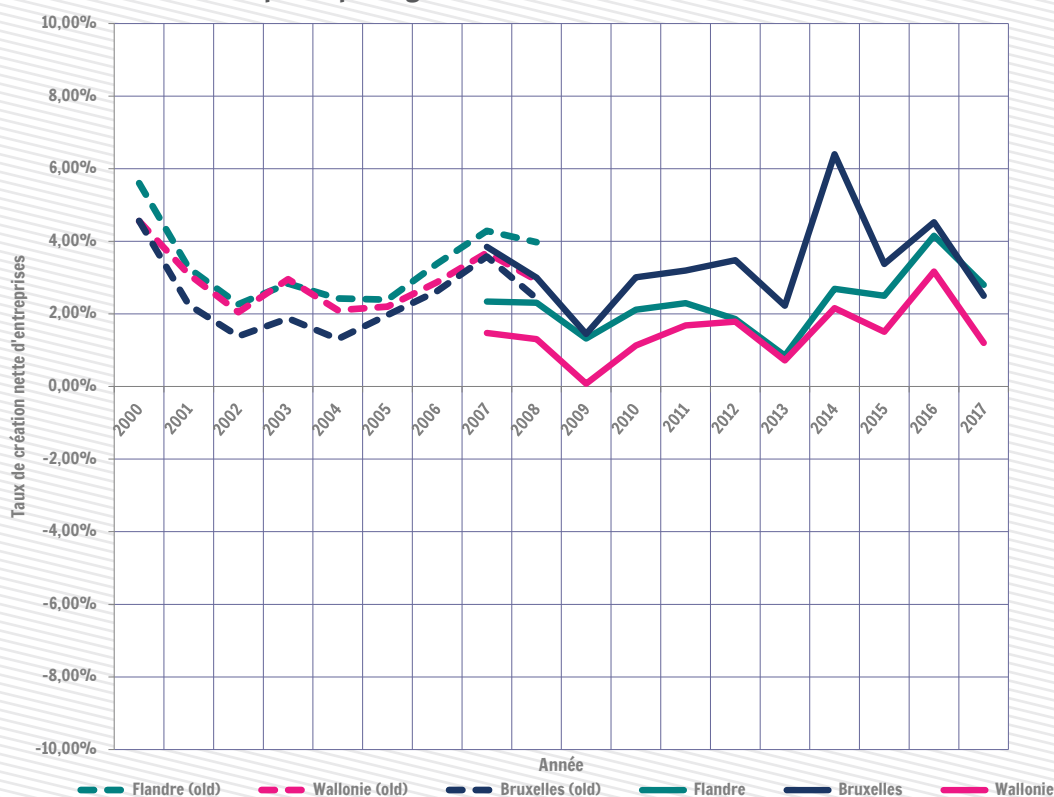
Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2019**

Créations nettes d'entreprises

1,2%

En 2017, le taux de création nette des entreprises en Wallonie s'élève à 1,2 %. Il est à nouveau en baisse

Taux de création nette des entreprises par région - Evolution 2000-2017



Sources : Base de données B-Information (old), Statbel ; Calculs : IWEPS

Entre 2007 et 2017, le taux moyen de création nette est de 1,5 % en Wallonie, 2,3 % en Flandre et 3,4 % dans la région Bruxelles-Capitale.

En 2017, le taux de création nette est à nouveau en baisse. Il rejoint le niveau qu'il avait atteint en 2010. Cependant, les données 2017 sont calculées sur la base des données mensuelles et sont sujettes à révision. Les données définitives 2017 seront disponibles en décembre 2018. Depuis mai 2016, l'IWEPS utilise les données issues de Statbel et ce, afin de produire des statistiques comparables à celles des autres régions. Nous avons donc repris les données 2007-2016 issues de Statbel. Pour les années antérieures, nous nous basons toujours sur les données issues de la base de données B-Information. Les différences entre les deux séries sont partiellement dues au fait que la population de référence est différente. La base de données de Statbel concerne les assujettis à la TVA tandis que la base de données B-Information ne reprend que les informations relatives aux sociétés commerciales.

Sur la période 2007-2017, on notera que le taux de création nette est toujours plus faible en Wallonie qu'en Flandre et dans la région Bruxelles-Capitale.

Créations nettes d'entreprises

Taux de de création nette en Wallonie - Comparaison des deux méthodes



Sources : Base de données B-Information (old), Stabel ; Calculs : IWEPS

Afin d'assurer la cohérence de nos publications avec Statbel, l'IWEPS a opté en mai 2016 pour une harmonisation de ses chiffres avec ceux de Statbel. Ce choix implique un certain nombre de changements dans les chiffres de la démographie des entreprises. A titre d'exemple, nous avons repris dans le graphique ci-dessus le taux de création nette tel que calculé à partir de la base de données B-Information et celle de Statbel.

Les différences sont dues essentiellement :

- au fait que seules les personnes morales étaient comptabilisées avec la méthode IWEPS alors que les mouvements liés aux personnes physiques sont inclus dans la base de données de Statbel ;
- à la méthode de comptabilisation des flux annuels, la méthode de l'IWEPS sommait les flux mensuels en supprimant les doubles comptages, la méthode de Statbel se base sur une évaluation de la situation au 31 décembre de l'année.

Définitions et sources

Les créations en termes d'entreprises actives sont le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année.

Les cessations en termes d'entreprises actives correspondent au nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA.

Le taux de création nette est égal au quotient de la différence entre les créations et les cessations par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période précédente.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes est obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernent que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Sont exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

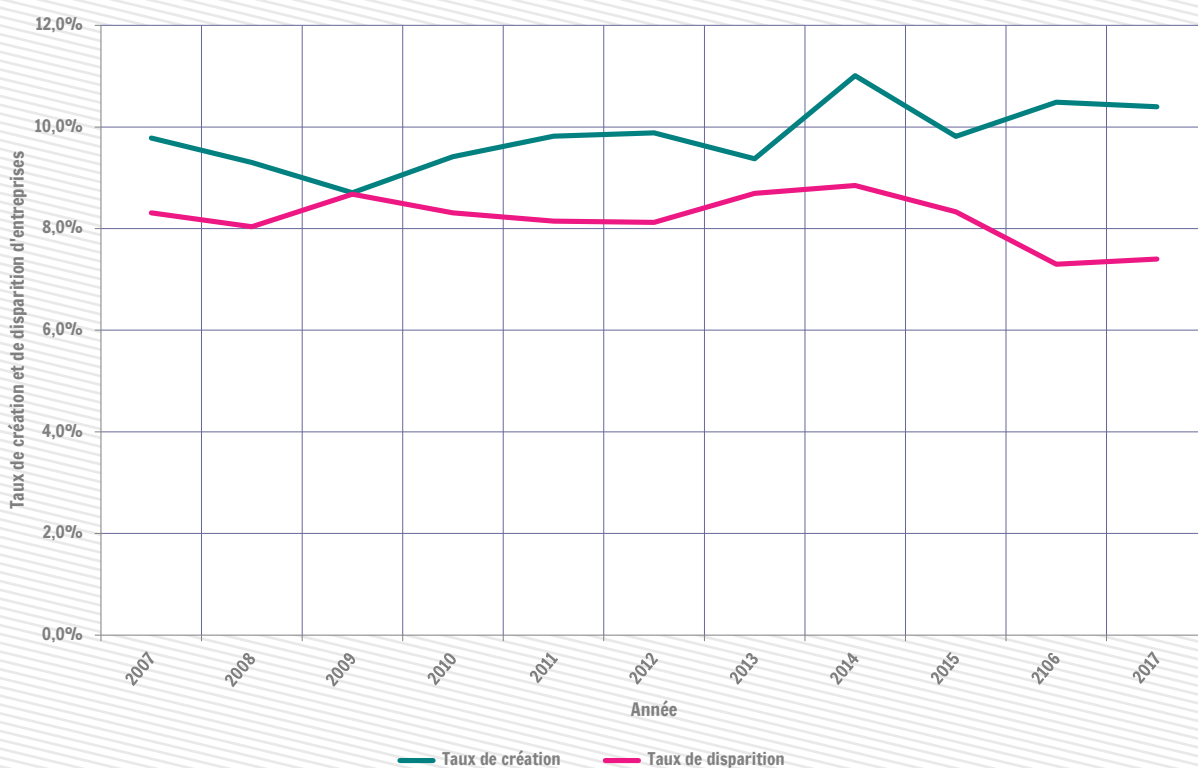
Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2019**

Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions

10,4%

En 2017, le taux de création des entreprises en Wallonie est de 10,4 %. Le taux de disparition s'élève quant à lui à 7,4 %

Taux de création et de disparition des entreprises par région - Evolution 2007-2017



Sources : Statbel

Entre 2007 et 2017, le taux moyen de création est de 9,8 %, le taux de disparition moyen est de 8,2 %.

Sur l'ensemble de la période, on notera que le taux de création est toujours plus élevé que le taux de disparition, à l'exception de l'année 2009 où les deux valaient 8,7 % (niveau le plus bas du taux de création).

En 2014, on remarque une augmentation importante du taux de création ainsi qu'en 2016. Sur la période 2014 à 2016, le taux de disparition n'a cessé de décroître pour atteindre son niveau le plus bas en 2016.

En 2017, ces deux taux se sont stabilisés, leurs valeurs sont pratiquement identiques à celles de 2016.

Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions

Définitions et source

Le nombre de création en termes d'entreprises actives est le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette même date.

La cessation se mesure comme le nombre de cessations d'entreprises soumises au 31 décembre de la période de référence.

L'une et l'autre variable rapportée au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de l'année précédente donnent le taux de création et le taux de cessation.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes était obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernaient que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Étaient exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources>

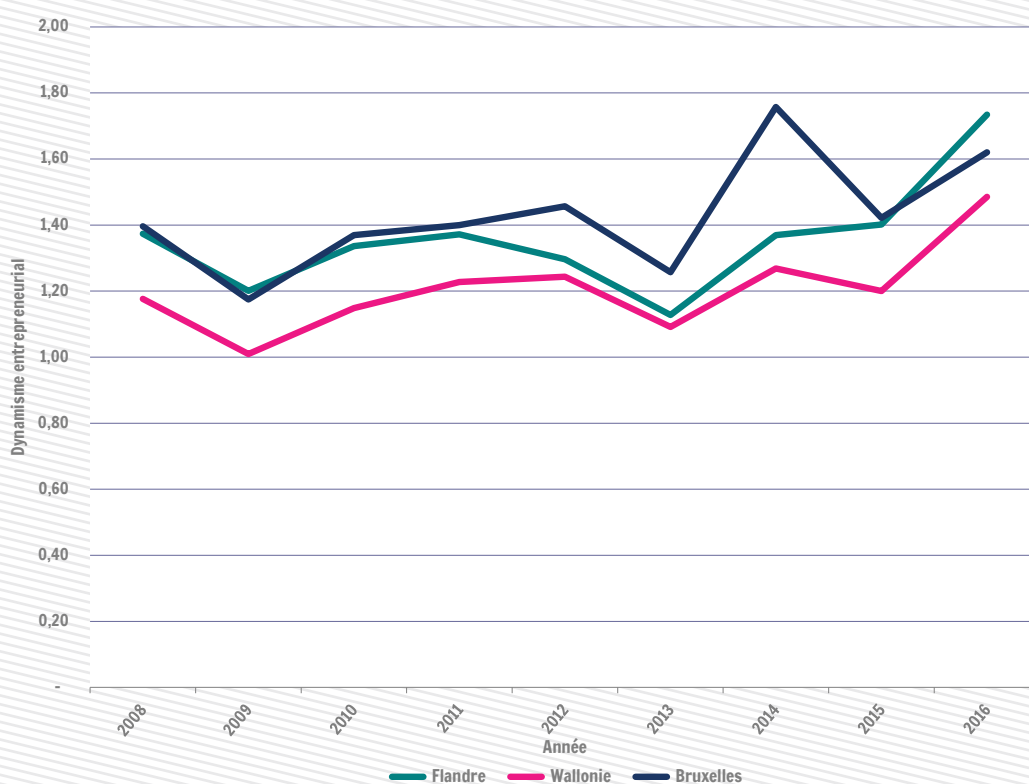
Personne de contact : [Caroline Albessart](mailto:Caroline.Albessart@iweps.be) (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Dynamisme entrepreneurial

1,5 entreprise

En Wallonie, sur la période 2008-2016, on crée 1,5 entreprise pour une disparition

Dynamisme entrepreneurial par région - Evolution 2008-2016



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Entre 2008 et 2016, le taux de dynamisme entrepreneurial moyen en Wallonie s'élève à 1,2. Ce qui signifie que l'on crée un peu plus de 12 entreprises pour 10 disparitions. En Flandre, il s'élève à 1,7 et dans la Région de Bruxelles-Capitale, à 1,6.

Sur l'ensemble de la période, le taux de dynamisme entrepreneurial wallon est inférieur à celui de la Flandre ainsi qu'à celui de la Région Bruxelles-Capitale.

Les résultats sont différents de ceux publiés précédemment par l'IWEPS en raison de l'harmonisation de notre méthodologie en matière de démographie d'entreprises avec celle de Statbel.

Dynamisme entrepreneurial

Définitions et source

Le taux de création en termes d'entreprises actives est le quotient du nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette même date.

Le taux de cessation en termes d'entreprises actives est le quotient du nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période de référence. Le dénominateur de l'indicateur est le nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette date.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes était obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information étaient en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernaient que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Étaient exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

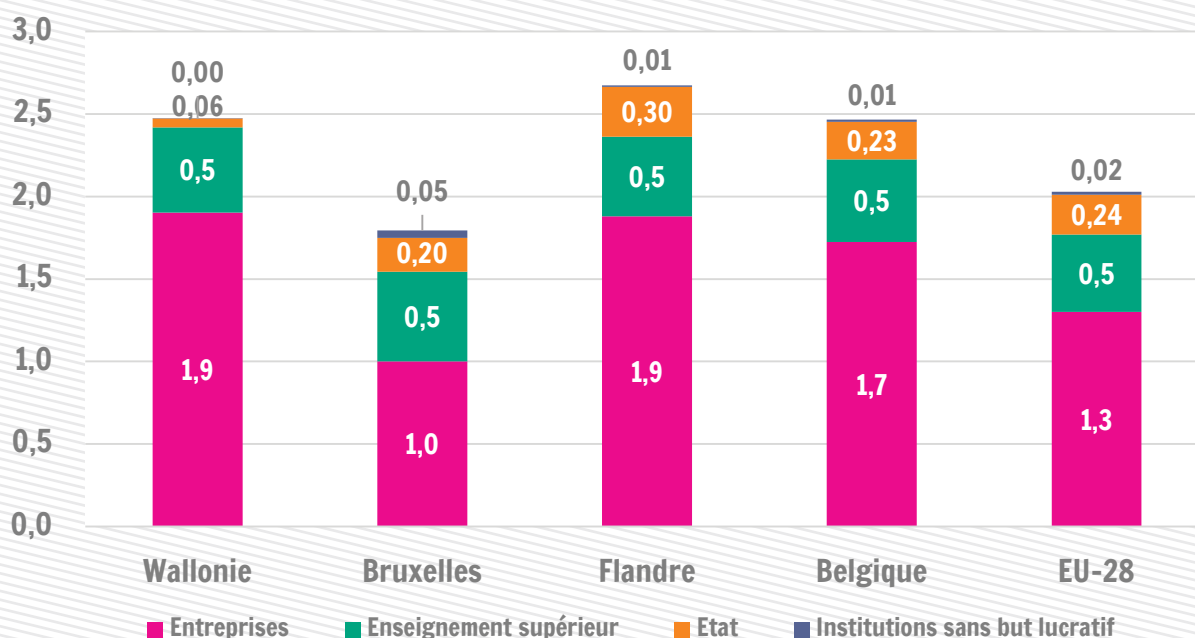
A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources>
Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2019**

2,5%

L'intensité de R&D (dépenses intérieures brutes de R&D, en pourcentage du PIB), en Wallonie pour l'année 2015

Dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) par secteur d'exécution pour l'année 2015 (en % du PIB)



Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation CFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

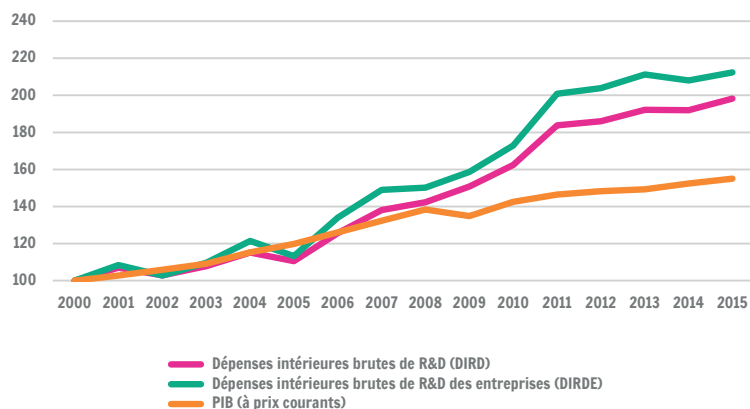
En 2015, l'intensité de R&D en Wallonie s'élève à 2,5 %, soit une intensité semblable à celle de la Belgique (2,5 %) et supérieure à celle de la moyenne des 28 Etats membres de l'EU (2 %).

En Wallonie, les activités de R&D sont exécutées principalement par les entreprises (les dépenses intérieures de R&D des entreprises représentent 1,9 % du PIB). L'enseignement supérieur constitue le deuxième secteur d'exécution de la R&D (0,5 % du PIB). La Wallonie comptant peu de centres publics de recherche, le rôle joué par les pouvoirs publics en tant qu'exécuteur de R&D est limité (0,06 % du PIB). Aucune activité de R&D n'est réalisée dans le secteur privé sans but lucratif (ISBL).

En 10 ans, la Wallonie a enregistré une croissance de l'intensité de ses dépenses de R&D (de 1,8 % du PIB en 2005 à 2,5 % en 2015). Cette progression est plus forte sur le début de la période. Depuis 2011, l'intensité de R&D en Wallonie stagne en effet entre 2,4 % et 2,5 %. Cette évolution globalement positive permet à la Wallonie de se positionner, depuis 2005, systématiquement au-dessus des ratios belge et européen. La Wallonie contribue ainsi à l'effort européen pour atteindre une intensité de la R&D de 3 % à l'horizon 2020 (Stratégie Europe 2020).

Intensité de R&D

Évolution des dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) et du PIB en Wallonie (indice 2000 = 100)



L'augmentation de l'intensité de R&D en Wallonie s'explique par une progression plus rapide des dépenses de R&D par rapport à l'évolution du PIB, et ce en particulier depuis 2008, dans un environnement économique marqué par une crise financière. Le schéma d'évolution des dépenses totales de R&D (DIRD) est largement déterminé par celui des dépenses de R&D des entreprises (DIRDE) qui constituent, comme mentionné précédemment, le principal secteur d'exécution de dépenses de R&D en Wallonie.

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) correspondent au total des dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés sur le territoire d'une région ou d'un pays pendant une période de 12 mois. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) (au service du grand public (ménages)). En vue de comparaisons interrégionales ou internationales, les DIRD d'une région ou d'un pays sont exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) de cette région ou pays (indicateur d'intensité de la R&D).

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés. Les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT), par la Politique scientifique fédérale.

Pertinence et limites

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête bisannuelle rétrospective auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Dans le cas des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent, ponctuellement ou de manière permanente, de la R&D (registre d'entreprises intégrant les entreprises bénéficiant de subventions publiques à la R&D ou d'exonérations d'impôts au titre de la R&D ; ou encore les entreprises ayant fait état d'activités de R&D lors d'enquêtes antérieures) et est échantillonnée (sur la base du secteur d'activité et de la taille) pour le reste de la population des entreprises.

Dans le système européen des comptes « SEC 2010 », les dépenses de R&D sont dorénavant traitées au titre de dépenses d'investissement. Cette évolution méthodologique de la comptabilité nationale ouvre de nouvelles perspectives pour mieux refléter la réalité de la R&D dans l'économie et améliorer la mesure de l'intensité de la R&D.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>
 Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : <http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm>

Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

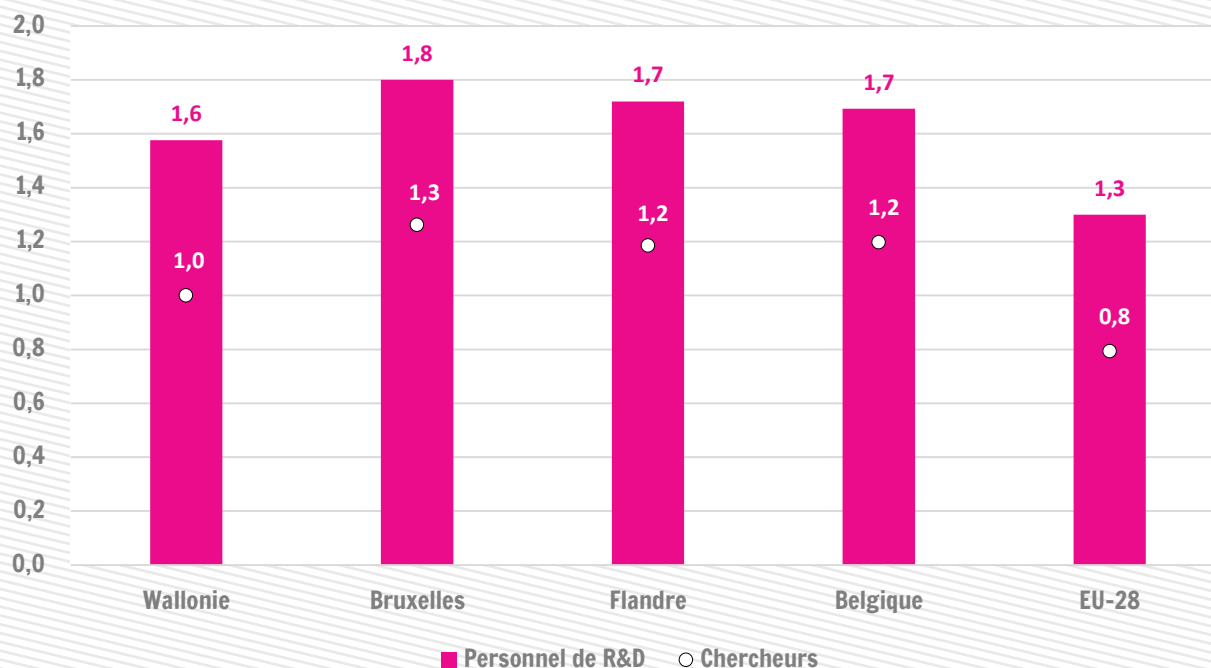
Personnel de R&D

en % de l'emploi total

1,6%

En 2015, le personnel de R&D en équivalents temps plein (ETP) représente 1,6 % de l'emploi total en Wallonie

Personnel de R&D et chercheurs (en ETP) pour l'année 2015 (en % de l'emploi total)



Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation CFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

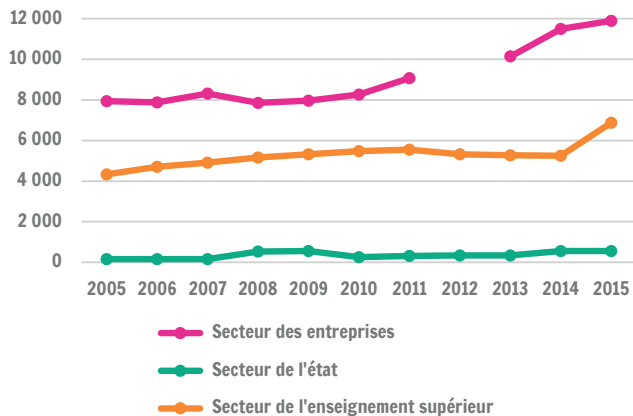
En 2015, le personnel de R&D, en Wallonie, s'élève à 19 334 ETP et représente 1,6 % de l'emploi total. Au sein du personnel de R&D, les chercheurs constituent la majeure partie : 65,4 % du personnel de R&D. Ils représentent 12 655 ETP, soit 1,0 % de l'emploi total. Les parts du personnel de R&D et des chercheurs dans l'emploi total sont inférieures en Wallonie à celles de la Belgique mais supérieures à celles de la moyenne des 28 Etats membres de l'Union européenne. En Belgique, le personnel de R&D compte pour 1,7 % de l'emploi total et les chercheurs pour 1,2 %. En moyenne, dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, la part du personnel de R&D dans l'emploi total atteint 1,3 % et 0,8 % pour les chercheurs.

En Wallonie, de manière similaire aux dépenses de R&D (cf. fiche intensité de R&D), c'est le secteur des entreprises qui occupe la plus grande part du personnel de R&D (61,5 % des ETP en 2015). Viennent ensuite les secteurs de l'enseignement supérieur (35,6 % des ETP) et de l'Etat (2,9 % des ETP). Le secteur des institutions privées sans but lucratif (ISBL) n'exécute quasi aucune activité de R&D en Wallonie.

Depuis 2005, la Wallonie a enregistré une évolution positive de la part du personnel de R&D dans l'emploi total : ce ratio passant de 1,1 % en 2005 à 1,6 % en 2015.

Personnel de R&D en % de l'emploi total

Évolution du personnel de R&D (en ETP) en Wallonie entre 2005 et 2015



En ETP, le personnel de R&D du secteur des entreprises s'inscrit sur une tendance à la hausse depuis 2008. Le personnel de R&D dans l'enseignement supérieur, quant à lui, enregistre une évolution positive entre 2005 et 2011, avec un tassement sur les années 2012 à 2014 puis une hausse en 2015. Dans le secteur public, le personnel de R&D, relativement moins nombreux, est de l'ordre de 550 ETP en 2015..

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT ; Calculs : IWEPs

Définitions et sources

Le personnel de R&D comprend l'ensemble des personnes qui participent aux activités de R&D mais aussi celles qui fournissent des services directement liés aux activités de R&D : responsables de R&D, gestionnaires, techniciens et personnel de soutien. Sur la base de cette définition, le personnel de R&D est composé (1) de scientifiques et d'ingénieurs hautement qualifiés (chercheurs), (2) de spécialistes dotés d'un niveau élevé d'expérience et de formations techniques (techniciens et personnel assimilé) et (3) des travailleurs, qualifiés ou non, ainsi que du personnel de secrétariat ou de bureau participant à l'exécution des projets de R&D (personnel d'appui).

Les séries de données relatives au personnel de R&D sont exprimées ici en équivalent temps plein (ETP) et rapportées à l'emploi total (comptes nationaux). L'ETP du personnel de R&D est défini par le nombre d'heures de travail réellement consacrées à la R&D au cours d'une année, rapporté au nombre total d'heures qu'une personne ou un groupe de personnes est censé travailler au cours de l'année.

Pertinence et limites

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés. En l'occurrence, les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT), par la Politique scientifique fédérale.

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête bisannuelle rétrospective auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) (au service du grand public (ménages)). Pour le secteur des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent de la R&D, de manière permanente ou ponctuelle et est échantillonnée pour le reste de la population des entreprises.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>
 Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : <http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm>
 Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

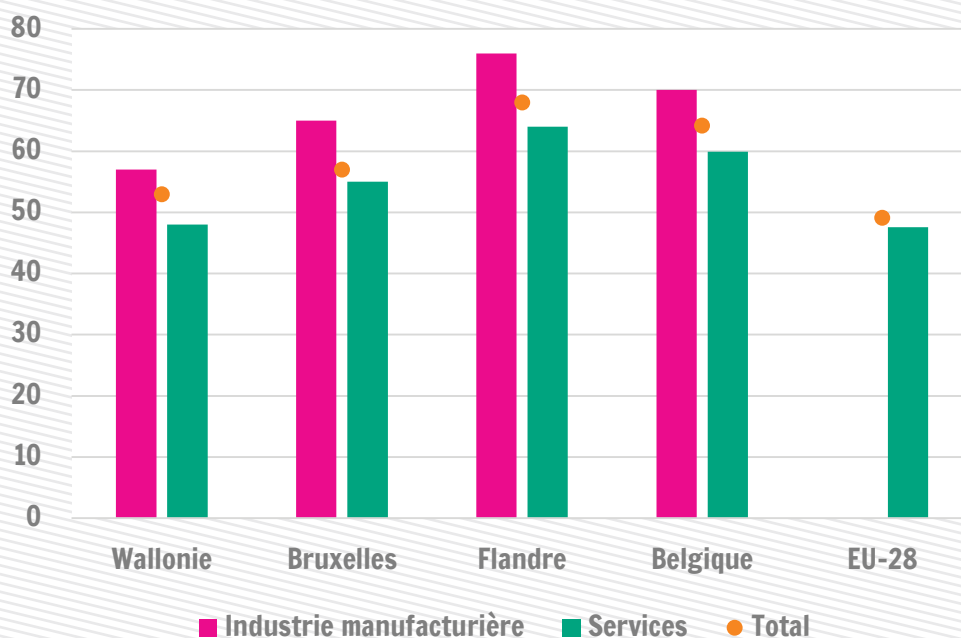
Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

53%

Selon l'enquête CIS 2014, la proportion d'entreprises innovantes s'élève à 53 % en Wallonie

Entreprises innovantes par secteur, 2012-2014 (en % du nombre total d'entreprises dans chaque secteur)



Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2014

Notes : pour l'EU-28, pas de données disponibles pour l'industrie manufacturière

Sur la base de l'enquête européenne concernant l'innovation des entreprises (enquête CIS), le pourcentage d'entreprises ayant poursuivi des activités d'innovation, en Wallonie, entre 2012 et 2014 s'élève à 53 %. Parmi ces entreprises qui innovent, 13 % mènent des activités d'innovation dites technologiques (innovation de produit ou de procédé), 11 % procèdent à des activités innovantes en matière d'organisation ou de marketing (innovation dite non technologique) et 29 % combinent des innovations technologiques et non technologiques.

La proportion d'entreprises innovantes est plus faible en Wallonie qu'en moyenne en Belgique (64 % en moyenne en Belgique). Cette proportion moins élevée en Wallonie par rapport à la moyenne belge s'observe dans l'industrie manufacturière (57 % en Wallonie contre 70 % en Belgique), comme dans le secteur des services (48 % en Wallonie contre 60 % en Belgique). La Wallonie présente par contre un taux d'entreprises innovantes supérieur à celui de la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (49 % d'entreprises innovantes en moyenne dans l'Union européenne).

Le constat d'une proportion inférieure d'entreprises innovantes en Wallonie par rapport à la Belgique se vérifie quelle que soit la taille des entreprises. Le poids des petites entreprises innovantes (entre 10 et 49 travailleurs) est de 48 % en Wallonie contre 59 % en Belgique, celui des moyennes entreprises (entre 50 et 249 travailleurs) est de 68 % en Wallonie contre 74 % en Belgique. L'écart se réduit quelque peu si l'on considère les grandes entreprises, de 250 travailleurs et plus : la Wallonie affiche alors un taux de 83 %, contre 86 % pour la moyenne belge.

Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

Entreprises innovantes par classe de taille (en % du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille)

	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises	Total
	(10 à 49 travailleurs)	(de 50 à 249 travailleurs)	(250 travailleurs et plus)	
Wallonie	48	68	83	53
Bruxelles	50	69	85	57
Flandre	64	76	87	68
Belgique	59	74	86	64
EU-28	45	62	78	49

Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2014

Définitions et sources

Les données et indicateurs utilisés pour mesurer les activités d'innovation des entreprises proviennent de l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey : CIS). Les définitions et les principes directeurs pour le recueil et l'interprétation de ces données sur l'innovation sont rassemblés dans le manuel d'Oslo de l'OCDE.

Une innovation, telle que définie dans l'enquête CIS, consiste en l'introduction d'un bien ou service (innovation de produit), d'un procédé de fabrication (innovation de procédé), d'une méthode d'organisation (innovation organisationnelle) ou d'une technique de marketing (innovation de marketing), qui soit nouveau ou significativement amélioré. Le produit, le procédé, la méthode ou la technique doit être nouveau ou significativement amélioré pour l'entreprise, mais peut avoir été développé ou déjà être utilisé par d'autres entreprises.

Une entreprise innovante est une entreprise qui exerce des activités d'innovation pendant la période considérée par l'enquête CIS, c'est-à-dire une entreprise qui a introduit une innovation (de produit, de procédé, d'organisation ou de marketing), qui a des projets d'innovation qui n'ont pas encore abouti ou qui ont été abandonnés.

Pertinence et limites

En Belgique, il appartient aux régions d'effectuer l'enquête CIS, en collaboration avec le SPP Politique scientifique fédérale (Belspo).

L'échantillon de l'enquête CIS 2014 est tiré du répertoire des entreprises de l'ONSS et comporte, pour la Wallonie, 1966 entreprises. La participation à l'enquête se fait sur base volontaire et les entreprises sélectionnées sont invitées à remplir le questionnaire, qu'elles réalisent ou non des activités d'innovation (taux de réponse de 55 %).

Les données récoltées portent sur des entreprises comptant plus de 10 travailleurs et appartenant aux divisions NACE rev 2.10 à 33 (industrie manufacturière), 46, 49-53, 58-66 et 71-73 (services), 5 à 9 (industrie minière) et 36 à 39 (autres industries). La période de référence de l'enquête couvre les années 2012, 2013 et 2014.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>
Manuel d'Oslo - Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, OCDE, 3e édition (2005) :

<http://www.oecd.org/fr/sti/inno/manueldosloprincipesdirecteurspourlerecueilletinterpretationdesdonneesurlinnovation3eedition.htm>

Portail de la Recherche et des Technologies en Wallonie :
<https://recherche-technologie.wallonie.be/>

(> Accueil / Thèmes / Recherche et Technologies en Wallonie / Enquête Innovation)

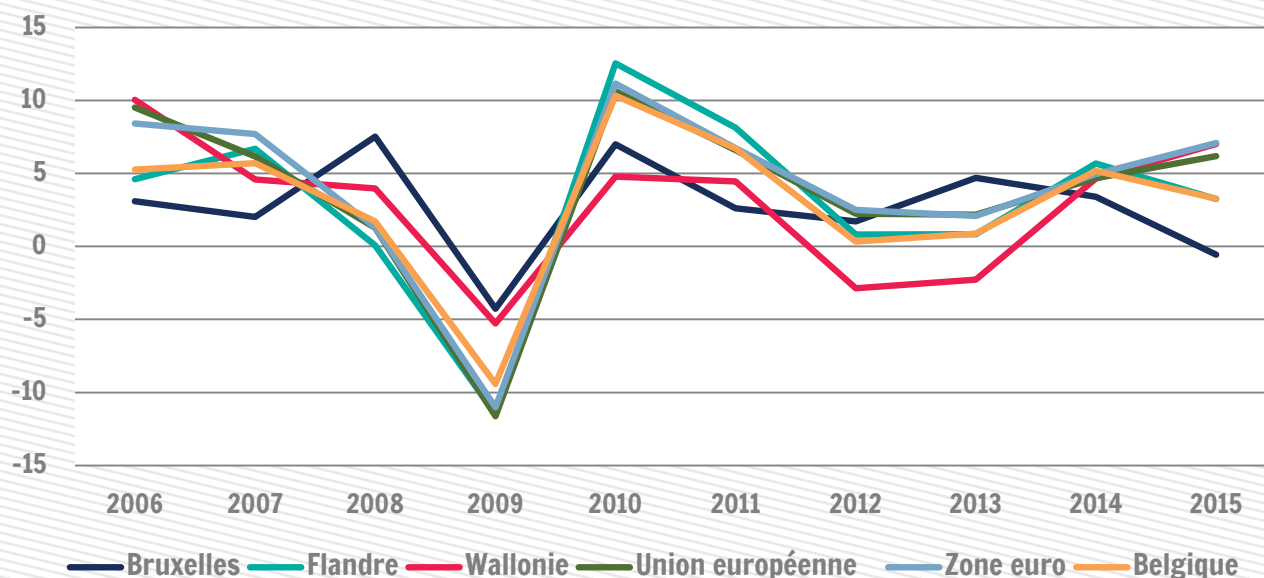
Personne de contact : [Virginie Louis \(v.louis@iweps.be\)](mailto:virginie.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Exportations internationales de biens et services

2,8%

Croissance annuelle moyenne
des exportations internationales
de biens et services en Wallonie
entre 2005 et 2015

Evolution des exportations de biens et services - taux de croissance en volume (en %)



Sources : ICN et Eurostat ; Calculs : IWEPS (juillet 2018)

Les nouveaux comptes régionaux fournissent des données relatives aux exportations internationales de biens et services jusqu'en 2015.

Le graphique ci-dessus montre que les exportations wallonnes ont connu une évolution relativement favorable comparativement à la Flandre durant les années précédant la crise de 2009 : l'évolution annuelle moyenne en Wallonie était de 3,2 % entre 2005 et 2009 contre -0,3 % en Flandre. Depuis 2010, le commerce extérieur en Wallonie croît à un rythme moindre par rapport à la Flandre et par rapport aux moyennes européennes : 2,6 % de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2015 pour la Wallonie contre 5,7 % en zone euro et 5,1 % en Flandre. En particulier, les exportations wallonnes ont baissé tant en 2012 qu'en 2013 alors qu'elles ont augmenté partout ailleurs ces deux années. Par contre, en 2015, la croissance des exportations wallonnes a été plus vigoureuse, 7,0 % contre 3,2 % en Flandre et 6,2 % au niveau européen.

Exportations internationales de biens et services

Commerce extérieur - parts régionales moyennes (2005-2015)

	Part des exportations (en %)	Part des importations (en %)	Degré d'ouverture
Bruxelles	14,2	19,8	70,4
Flandre	69,5	66,2	90,4
Wallonie	16,4	13,9	49,6
Belgique	100	100	77,1

La part wallonne dans les exportations nationales s'établit en moyenne sur la période 2005-2015 à 16,4 %. Aux prix de 2010, les exportations de la Wallonie s'élèvent à 52,2 milliards d'euros en 2015 (229,9 milliards pour la Flandre et 45,4 pour Bruxelles). La part moyenne wallonne dans les importations est encore plus faible (13,9 %). La moyenne des exportations et des importations de la Wallonie rapportée à son PIB (49,6 %) traduit un degré d'ouverture international bien plus faible que la Flandre (90,4 %) et même que la Belgique prise dans son ensemble (77,1 %).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (juillet 2018)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux, désormais publiés chaque année courant de l'été par l'ICN. Elles découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux. Ces chiffres sont publiés à prix courants et ils sont adaptés en euros chaînés au moyen des déflateurs nationaux.

Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept communautaire, qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit).

Pertinence et limites

L'utilisation des statistiques des comptes régionaux permet de prendre en considération les exportations/importations de services, ce qui n'est pas le cas des données directement issues du commerce extérieur, qui ne tiennent compte que du commerce de marchandises.

Il est ici question des exportations/importations internationales, c'est-à-dire à destination du reste du monde, au-delà des frontières belges. Ces données ne tiennent donc pas compte des flux interrégionaux. Notons qu'une estimation de ces flux a été réalisée pour l'année 2010 dans le cadre de Tableaux input-output régionaux (Cf. Rapport sur l'Economie wallonne 2016).

Pour en savoir plus : <https://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2016/>
<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2006-2015/>

Personne de contact : Yves Tilman (yti@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Revenus des ménages par habitant

23 317 €

Montant du revenu disponible
ajusté des ménages wallons,
par habitant, en 2015

Structure des revenus des ménages pour l'année 2015

	En pourcentage du total des revenus primaires				Euros par habitant			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	2,3	3,1	2,6	2,6	482	657	682	616
Revenu mixte	8,1	9,3	9,2	8,9	1 711	1 969	2 413	2 142
Rémunération des salariés	81,1	78,4	77,5	78,6	17 046	16 639	20 342	18 907
Revenus de la propriété	8,5	9,3	10,7	9,9	1 782	1 966	2 807	2 391
Solde des revenus primaires	100	100	100	100	21 021	21 231	26 245	24 055
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	34,8	28,9	28,5	30,3	7 308	6 141	7 477	7 283
Autres transferts courants	-1,2	-1,6	-1,2	-1,2	- 243	- 336	- 315	- 294
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-20,2	-17,5	-20,0	-19,8	-4 252	-3 711	-5 240	-4 763
Cotisations sociales	-32,0	-30,1	-30,7	-31,0	-6 724	-6 399	-8 051	-7 454
Revenu disponible	81,4	79,7	76,6	78,3	17 108	16 924	20 113	18 824
Transferts sociaux en nature	29,5	29,1	23,3	25,6	6 209	6 188	6 110	6 150
Revenu disponible ajusté	110,9	108,9	99,9	103,8	23 317	23 111	26 223	24 974

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2018)

Au niveau de la structure des revenus des ménages, les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est du compte des personnes indépendantes. La rémunération des salariés est le poste le plus important en Wallonie alors que le poids du revenu mixte y est légèrement plus faible. Les revenus immobiliers et mobiliers ont une part dans les revenus primaires plus élevée en Flandre et à Bruxelles. Pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (principalement via la redistribution des revenus issue des impôts et des prestations en espèces). Ce système de redistribution a un effet plus important en Wallonie où le revenu disponible se monte à 81,4 % du solde des revenus primaires contre 79,7 % à Bruxelles et 76,6 % en Flandre.

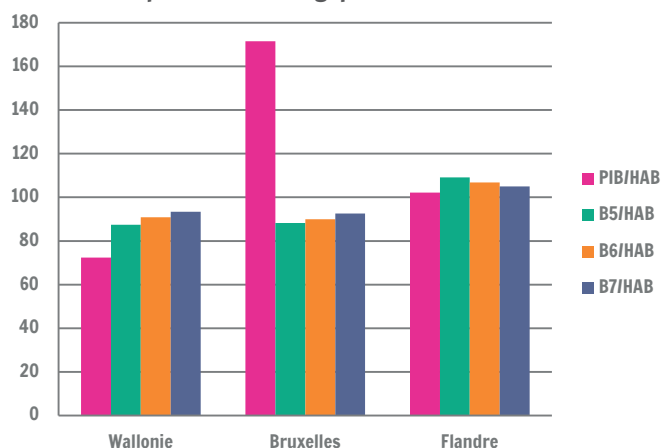
Désormais, et depuis la publication des comptes régionaux de juillet 2015, il est également possible de tenir compte des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé), et plus seulement en espèces. En tenant compte de ces transferts, il apparaît que le revenu disponible ajusté des ménages flamands équivaut quasiment à leur revenu primaire (99,9 %) alors qu'il est plus élevé tant à Bruxelles (108,9 %) qu'en Wallonie (110,9 %).

Le revenu disponible ajusté des ménages s'élevait en 2015 à 23 317 euros par habitant en Wallonie (+0,4 %) contre 23 111 à Bruxelles (+0,3 %) et 26 223 en Flandre (+0,9 %). Cette dernière possède des revenus des ménages, primaire, disponible ou ajusté, largement supérieurs à la Wallonie et à Bruxelles. Si en Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté plus haut que leur revenu primaire, ce n'est pas le cas en Flandre où le revenu disponible ajusté des ménages est très légèrement inférieur à leur revenu primaire par habitant.

Les transferts sociaux en nature, par habitant, ont des valeurs relativement proches entre les trois régions.

Revenus des ménages par habitant

PIB et revenus par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique montre clairement que le PIB par habitant à Bruxelles est de très loin supérieur à la moyenne belge alors que ses revenus primaire (B5), disponible (B6) et disponible ajusté (B7) sont inférieurs. En Wallonie, le système de redistribution des revenus permet aux Wallons de voir leur revenu par habitant se rapprocher de la moyenne nationale (72,4 % pour le PIB contre 93,4 % pour le revenu disponible ajusté).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2018)

Revenu disponible brut ajusté par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2015	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	23 110	92,5
Bruxelles	23 313	93,3
Flandre	26 338	105,4
Belgique	24 995	100,0
Zone euro	23 377	93,5
EU-28	21 897	87,6

En 2015, le revenu disponible brut ajusté des Wallons était de 23 110 unités en standard de pouvoir d'achat et donc supérieur à la moyenne de l'Union des 28 (5,5 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve en Flandre et puis à Bruxelles. Le revenu disponible brut ajusté wallon est quasi équivalent, en euros SPA, à la moyenne de la zone euro. Cependant, le revenu disponible brut ajusté des Wallons se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7,5 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2018)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui a également intégré en 2017 les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages, et en 2018, les heures travaillées.

Le revenu disponible brut ajusté des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible brut ajusté des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

Pertinence et limites

Le revenu disponible brut ajusté permet d'effectuer des comparaisons internationales en tenant compte des transferts sociaux en nature qui varient énormément entre les pays. Pour permettre cette comparaison, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat (disponible au niveau des pays mais pas des régions), au sein de l'Union.

Il faut signaler que dans les chiffres d'Eurostat, il est question du revenu disponible brut ajusté des ménages mais aussi des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant son poids est très faible au niveau national (0,2 % du total en 2015).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2017-2015/>

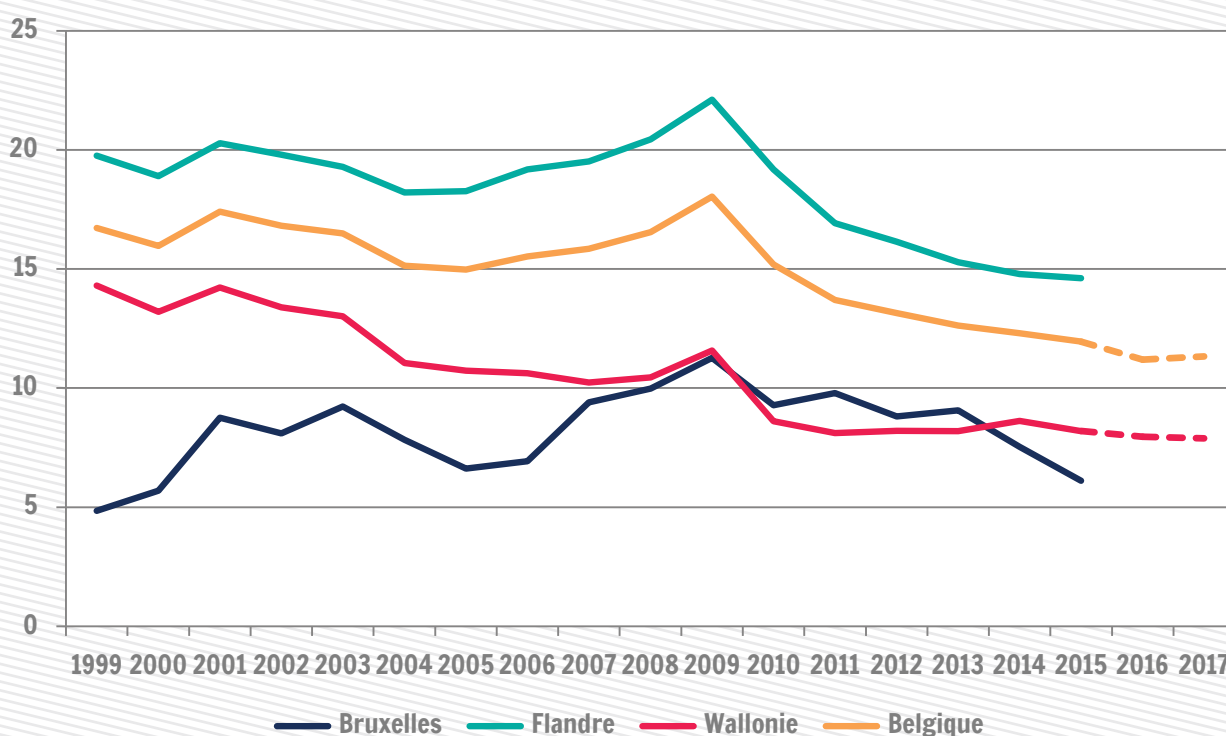
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Taux d'épargne et consommation des ménages

7,9%

Taux d'épargne brut des ménages wallons en 2017

Taux d'épargne brut des ménages (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (prévisions 2016-2017, Rapport sur l'économie wallonne 2018)

Globalement, l'évolution du taux d'épargne en Wallonie est semblable à l'évolution qu'a connu ce taux en Flandre et en Belgique sauf sur les dernières années. Bruxelles se différencie par une augmentation quasi constante de son épargne jusqu'en 2009. Remarquons que l'année 2010 est marquée dans chacune des régions par une forte baisse.

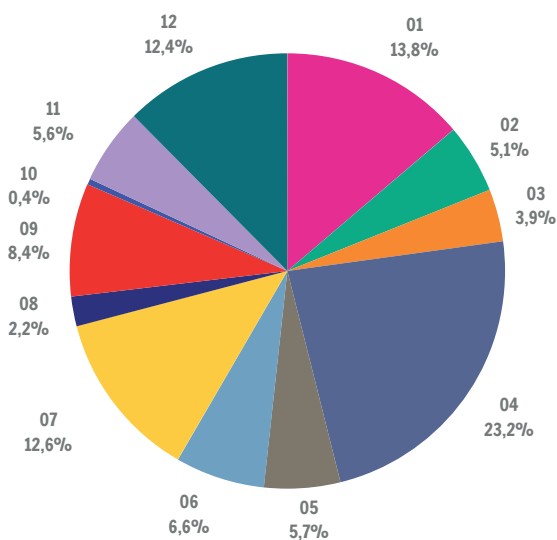
En 2015 (dernière année disponible dans les comptes régionaux), c'est à Bruxelles que le taux d'épargne brut des ménages est le plus bas: 6,1 % (suite à une forte chute entre 2013 et 2015) contre 8,2 % en Wallonie et 14,6 % en Flandre. À part à Bruxelles, les taux d'épargne sont plus bas en 2015 que ce qu'ils n'étaient en 1999. Nos prévisions pour la Wallonie indiquent une poursuite de la baisse du taux d'épargne, qui atteindrait 7,9 % en 2017.

Le revenu disponible brut des ménages peut être consacré soit en dépenses de consommation finale, soit en épargne. Si le taux d'épargne brut augmente (diminue) dans une région, cela veut dire que les dépenses de consommation finale des ménages de cette région évoluent moins (plus) vite que le revenu disponible brut. Après la crise, ce fut le cas en 2011 et 2013 pour Bruxelles et en 2012 et 2014 pour la Wallonie avec une hausse de leur taux d'épargne brut.

En 2015, l'épargne brute des ménages wallons est de 1 521 euros par habitant (-4,9 %), contre 1 150 euros pour les ménages bruxellois (-18,8 %) et 3 243 euros pour les ménages flamands (-0,4 %).

Taux d'épargne et consommation des ménages

Dépenses de consommation finale des ménages wallons pour l'année 2015 (en %)



Catégorie de produits (COICOP 2 chiffres)

01	Produits alimentaires et boissons non
02	Boissons alcoolisées et tabac
03	Articles d'habillement et chaussures
04	Logement, eau, gaz, électricité et aut
05	Meubles, articles de ménage et entre
06	Dépenses de santé
07	Transports
08	Communications
09	Loisirs et culture
10	Enseignement
11	Restaurants et hôtels
12	Biens et services divers

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2018)

En 2015, les dépenses de consommation finale des ménages wallons s'élèvent à 61,3 milliards d'euros, soit 17 044 euros par habitant. Ce chiffre est en hausse de 0,4 % par rapport à 2014. En Flandre, le montant des dépenses des ménages par habitant est de 18 952 euros (accroissement de 1,0 %) et il est de 17 692 euros à Bruxelles (augmentation de 1,8 %).

Au niveau de la répartition des dépenses des ménages wallons par catégorie de produits (COICOP 2 chiffres), ce sont les dépenses relatives au logement qui sont de loin les plus importantes : 23,2 % du total. Cette part est néanmoins plus faible qu'à Bruxelles où elle est de 30,5 %. Viennent ensuite les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (13,8 %) et les transports (12,6 %).

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés par l'ICN auxquels collaborent les trois instituts statistiques régionaux pour la partie relative aux dépenses de consommation finale et à l'épargne des ménages. Les comptes régionaux de 2018 ne présentent encore des données de revenu, de consommation et d'épargne que jusqu'à l'année 2015. Pour 2016 et 2017, elles sont complétées par des prévisions de l'IWEPS (Rapport sur l'économie wallonne 2018).

Le taux d'épargne brut se mesure comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut (additionné des ajustements pour variation des droits à pension des ménages).

Pertinence et limites

Le taux d'épargne brut, comme présenté ici, permet la comparaison entre régions et entre pays.

La nomenclature COICOP des dépenses de consommation finale des ménages est utilisée au niveau international mais aussi et surtout au niveau européen (Eurostat).

Toutes les dépenses des ménages sont reprises dans leur dépense de consommation finale. En Belgique, la principale source est l'Enquête sur le Budget des Ménages (annuelle avec +3 000 ménages puis bisannuelle avec +6 000 ménages en 2012 et 2014 mais +4 000 en 2016), ce qui peut constituer une limite faute de meilleure source (cf. note méthodologique).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2016/> ;

<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2007-2015/> et

https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m_men_meth2017f-1.pdf

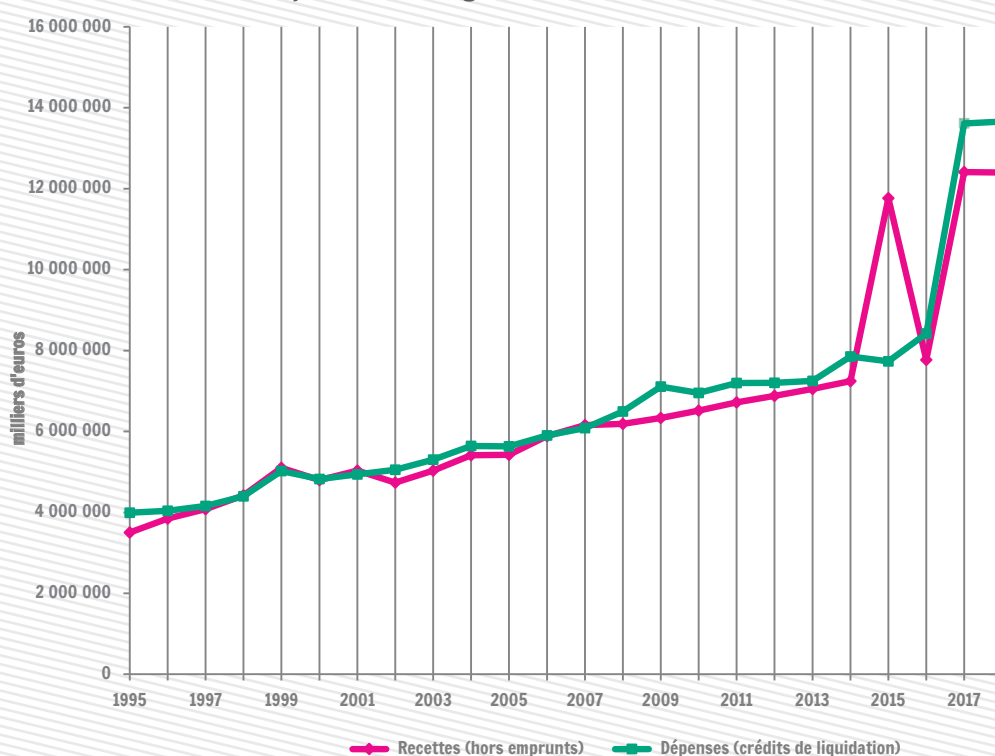
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Recettes et dépenses de la Région wallonne

13,7 milliards

En 2018, les dépenses inscrites au budget initial de la Région wallonne s'élèvent à 13,7 milliards d'euros, pour des recettes de 12,6 milliards d'euros

Evolution des recettes et des dépenses de la Région wallonne (en milliers d'euros)



Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général) ; Calculs : IWEPS

Note : Pour la Région wallonne, il s'agit des recettes et des dépenses réalisées pour les années 1995 à 2016 (sauf pour les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2017 et du budget initial pour 2018

De 1995 à 2014, la Région wallonne dépensait annuellement entre 4,0 et 7,7 milliards d'euros pour son fonctionnement et la réalisation des missions qui lui étaient confiées. Ses recettes, pour cette même période, passaient de 3,5 à 7,2 milliards d'euros.

En 2015, à la suite de la sixième réforme de l'Etat, la Région wallonne a hérité de nouvelles compétences. Son budget connaît alors une augmentation substantielle, ses recettes s'élevant à 11,7 milliards et ses dépenses à 13,1 milliards. Parmi ces nouveaux moyens, 2,2 milliards d'euros seront consacrés aux allocations familiales, 1 milliard pour les maisons de repos et l'aide aux personnes âgées et plus d'un milliard pour les politiques relatives à l'emploi (dont 625 millions pour des réductions de cotisations sociales et 425 millions d'euros pour les Titres-services).

En 2018, la Région doit faire face à un solde brut à financer de -1,1 milliard d'euros. Compte tenu des corrections liées au passage en SEC 2010 (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux), le solde de financement de la Région wallonne devrait s'élever à -217 millions d'euros.

Recettes et dépenses de la Région wallonne

Recettes et dépenses de la Région wallonne, par grandes catégories, pour les 5 dernières années, en milliers d'€

	2014	2015	2016	2017	2018
I. RECETTES COURANTES	6 389 936	10 981 267	6 991 786	11 321 945	11 485 372
Recettes fiscales	1 754 133	1 930 584	2 034 412	2 102 041	2 137 296
Recettes non fiscales	4 635 803	9 050 683	4 957 374	9 219 904	9 348 076
II. RECETTES DE CAPITAL	854 191	783 488	775 319	1 088 756	911 507
Recettes fiscales : impôts régionaux	800 625	706 059	694 472	822 454	841 475
Recettes diverses	53 566	77 429	80 848	266 302	70 032
TOTAL DES RECETTES COURANTES ET DE CAPITAL	7 244 127	11 764 755	7 767 105	12 410 701	12 396 879
III. PRODUITS D'EMPRUNTS	500 000	831 000	900 000	160 000	160 000
TOTAL DES RECETTES	7 744 127	12 595 755	8 667 105	12 570 701	12 556 879
01 - Parlement wallon	49 584	59 475	58 355	59 755	59 755
02 à 08 - Cabinets ministériels	21 808	22 884	22 723	22 089	20 891
09 - Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques	191 373	183 093	180 097	189 041	181 002
10 - Secrétariat général	54 381	51 936	50 369	61 032	58 335
11 - Personnel et affaires générales	80 710	63 803	62 438	79 440	76 925
12 - Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication	399 558	403 233	421 942	627 738	644 834
13 - Routes et bâtiments	536 317	541 730	470 728	500 396	489 401
14 - Mobilité et voies hydrauliques	763 327	760 044	801 873	813 894	874 344
15 - Agriculture, ressources naturelles et environnement	462 029	455 221	450 607	535 437	507 530
16 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	612 399	599 289	621 035	780 917	739 424
17 - Pouvoirs locaux, action sociale et santé	2 559 953	2 604 478	2 828 284	6 443 811	6 514 425
18 - Entreprises, emploi et recherche	2 097 636	1 958 726	2 420 784	3 405 560	3 280 604
19 - Fiscalité	22 034	21 511	24 551	34 847	29 586
Provisions pour les cofinancements européens et les Plans Marshall	1 622	7 890	3 020	58 245	179 397
TOTAL DES DEPENSES	7 852 731	7 733 313	8 416 805	13 612 202	13 656 454

Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général)

Définitions et sources

Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées jusqu'en 2016, (sauf les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2017 et du budget initial pour 2018.

Les crédits de liquidation sont les crédits qui impliquent des sorties de fonds à charge du budget de l'année (aussi appelés moyens de paiement) ; ils comprennent les amortissements.

Sources : documents budgétaires publiés par le Parlement wallon
<https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=decrets-budgets-form>.

Pertinence et limites

Depuis 2015, certaines compétences transmises à la Région wallonne ne sont pas encore gérées au niveau régional. Les organismes fédéraux qui les gèrent restent financés par le Fédéral, lequel se rembourse via des prélèvements sur les dotations à la Région. Les moyens consacrés à ces matières apparaissent donc en recettes mais pas en dépenses.

Au niveau des recettes, en application du SEC 2010, ce sont les montants des dotations brutes à la Région qui doivent être comptabilisés. Cependant, le montant inscrit dans l'exposé général pour 2016 est celui des recettes après déduction des prélèvements faits par le Fédéral pour le financement des compétences transférées non gérées. Compte tenu des dotations brutes, les recettes de 2016 s'élèvent à 12 185 101 milliers d'euros.

Au niveau des dépenses, les dépenses des organismes fédéraux sont intégrées aux dépenses de la Région via le périmètre de consolidation. Les dépenses de 2015 passent ainsi de 7 733 313 milliers d'euros à 12 375 671 milliers d'euros et celles de 2016, de 8 416 805 milliers d'euros à 12 848 702 milliers d'euros.

Personne de contact : Régine Paque (regine.paque@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Marché du travail

Le taux d'emploi, le taux de chômage, les créations d'emplois ou encore le taux de croissance de l'emploi intérieur sont des indicateurs sensibles. Ils sont en effet non seulement utilisés dans le cadre de l'analyse du marché du travail mais aussi comme baromètre de la santé de l'économie et de l'efficacité des politiques économique et sociale.

Le taux d'emploi et le taux de chômage sont des indicateurs mesurés au lieu de résidence qui permettent d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. De leur côté, les créations d'emplois et le taux de croissance de l'emploi intérieur sont mesurés au lieu de travail et rendent compte des emplois générés par l'activité économique de la Wallonie.

L'emploi intérieur wallon est donc constitué des emplois localisés en Wallonie, qu'ils soient occupés par des habitants de la Wallonie ou d'ailleurs, tandis que la population active occupée (le numérateur dans le calcul du taux d'emploi) est le nombre de Wallons ayant un emploi, quel que soit l'endroit où ce travail est exercé. En Wallonie, l'emploi intérieur est inférieur à la population active occupée à cause des mouvements pendulaires et transfrontaliers, principalement vers Bruxelles et le Luxembourg (Fiche *Relation entre population active occupée et emploi intérieur*, L011 et fiche *Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence*, L019).

Certaines estimations sont différentes d'une fiche à l'autre, notamment pour les travailleurs frontaliers cités ci-dessus. Cela s'explique par le recours à des sources différentes pour pouvoir aborder des angles d'approche complémentaires. Par exemple, les taux d'emploi, de chômage, d'activité et de population en âge de travailler peuvent être mesurés sur la base des données d'enquêtes (Fiche *Structure d'activité de la population wallonne (données BIT)*, L012) ou administratives (Fiche *Structure d'activité de la population wallonne (données administratives)*, L005).

Sur la base des données d'enquête (l'Enquête sur les Forces de Travail), le taux d'emploi wallon des 15-64 ans s'élevait en 2017 à 57,7% contre 67,5% en Flandre et 56,2% à Bruxelles (Fiche *Taux d'emploi BIT*, L013) L'Enquête sur les Forces de Travail permet aussi les comparaisons européennes puisqu'elle a lieu de façon harmonisée dans tous les pays de l'Union des 28. Dans le cadre de la stratégie européenne EU2020, l'objectif est d'arriver à ce que 75% des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. En 2017, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (63,2%) reste inférieur à la moyenne belge (68,5%) et aux moyennes européennes (72,1% pour l'Europe des 28 et 72,3% pour l'Europe des 15) (Fiche *Taux d'emploi des 20-64 ans*, L032). Sur la base des données administratives, le taux d'emploi wallon des 15-64 ans s'élevait à 57,7% en 2016. Cette méthode, permet des estimations par sexe et âge jusqu'au niveau communal. On observe ainsi une grande disparité parmi les communes wallonnes, où il varie de 42,1% à 71,8%. (Fiche *Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans*, L002).

Le taux de chômage varie plus fortement encore selon la façon dont il est mesuré : en 2017, en Wallonie, il est de 13,9% selon les données administratives (Fiche *Evolution du chômage administratif*, L007) et de 9,8% selon les données d'enquêtes utilisées dans les comparaisons internationales (Fiches *Taux de chômage (BIT)*, L014 et *Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne*, L031). Pour expliquer les différentes façons de mesurer le chômage l'IWEPS a d'ailleurs réalisé une vidéo disponible sur son site (<http://www.iweeps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/>).

Le taux d'emploi et le taux de chômage sont des indicateurs globaux où chaque personne est comptée de la même façon. Or, il est également intéressant d'étudier la proportion d'emploi à temps partiel (26,4% des salariés en 2017, fiche *L017 Taux de travail à temps partiel pour le niveau régional et Part des salariés à temps partiel*, L009 pour le niveau communal) ou temporaire (11,8% des salariés en 2017, fiche *Le travail temporaire pour le niveau régional*, L023, et *Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prestation limitée pour le niveau communal*, L008). Le chômage quant à lui peut être décomposé selon la durée d'inoccupation (*Evolution du chômage administratif*, L007 et *Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans*, L003).

La demande de travail, mesurée au lieu de travail, peut être abordée par plusieurs indicateurs : le taux de croissance de l'emploi intérieur (+1,2% en 2016, fiche *Croissance annuelle moyenne de l'emploi*, L010), la répartition sectorielle de l'emploi (Fiche *Emploi intérieur par secteur*, L016), la répartition selon la taille des établissements (*Emploi salarié selon la dimension des unités locales*, L004) ou encore le ratio d'emploi intérieur qui permet de localiser les communes qui offrent relativement à leur population le plus d'emplois (Fiche *Ratio d'emploi intérieur*, L006). L'évolution de l'emploi indépendant, notamment des indépendants à titre complémentaire, dont le nombre n'a cessé de croître depuis 20 ans, est également un aspect important du marché du travail (Fiche *Emploi indépendant (non compris les aidants)*, L015).

Les évolutions du marché du travail mesurées par ces indicateurs sont des évolutions nettes, entre 2015 et 2016 l'emploi salarié s'est accru de 15 892 unités mais durant cette période beaucoup plus d'emplois ont été créés (59 672 postes salariés entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 selon les données de Dynam-Reg, fiche *Dynamique des emplois et des travailleurs*, L018). Lorsque que l'on observe l'évolution du taux d'emploi, il s'agit là aussi d'évolution nette or, entre juin 2015 et juin 2016, plus de 159 000 travailleurs ont commencé un nouvel emploi en Wallonie (fiche L018). L'examen des taux d'emplois vacants (Fiche *Les emplois vacants en Wallonie*, L001) permet également une vision plus dynamique du marché du travail, en particulier au niveau sectoriel. Ainsi, si le secteur de l'hébergement et de la restauration est celui où le taux d'emplois vacants est le plus important et où le taux de créations brutes est parmi les plus hauts, il n'est pas le plus grand créateur net d'emploi.

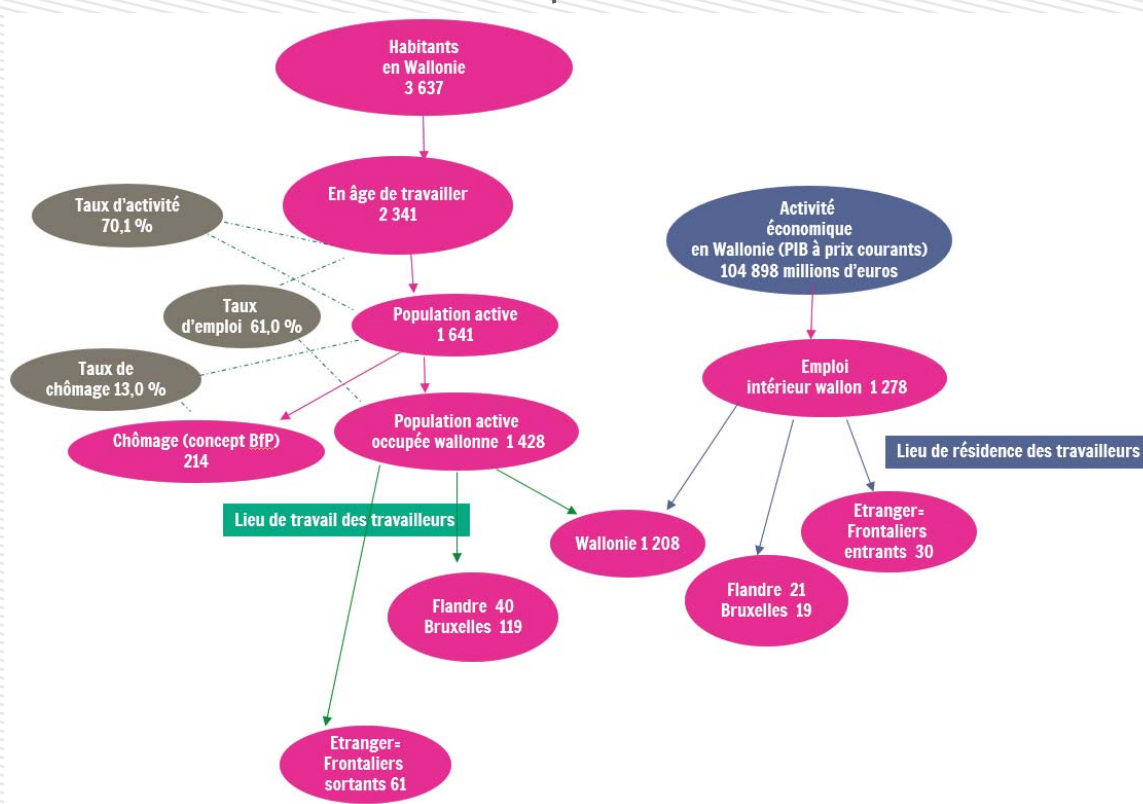
Quant à l'ajustement entre l'offre de travail de la part des habitants et la demande de travail des entreprises (Fiche *Relation entre population active occupée et emploi intérieur*, L011) se fait via les mouvements pendulaires et transfrontaliers (Fiche *Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence*, L019) et le chômage (Fiches *Evolution du chômage administratif*, L007, *Taux de chômage (BIT)*, L014 et *Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne*, L031) mais aussi via le coût du travail et les salaires (Fiche *Salaires mensuels bruts moyens*, L030).

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

1 208 000 pers.

C'est le nombre de personnes qui à la fois travaillent et résident en Wallonie. 70 000 personnes travaillent en Wallonie mais n'y résident pas et 220 000 résidents wallons travaillent en dehors de la Wallonie

Marché du travail en 2018 en Wallonie (en milliers de personnes)



Sources : IWEPS-Hermreg - juillet 2018

D'après les estimations établies en juillet 2018 sur la base du modèle HERMREG, la Wallonie aura généré en 2018 un PIB de 104 898 millions d'euros et 1,278 million d'emplois (emploi intérieur). Ces emplois sont occupés par 1,208 million de travailleurs résidant en Wallonie ainsi que par 21 000 travailleurs résidant en Flandre, 19 000 à Bruxelles et 30 000 travailleurs frontaliers (venant en grande majorité de France).

Sur les 1,641 million de wallons faisant partie de la population active, 1,208 million ont un emploi en Wallonie. En ce qui concerne les autres, soit ils exercent une activité en Flandre (40 000), à Bruxelles (119 000) ou à l'étranger (61 000, principalement au Luxembourg), soit ils sont au chômage (214 000). A noter que le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan (voir « Pertinence et limites »).

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

Définitions et sources

Ce schéma permet de mettre en regard trois angles d'approche du marché du travail wallon.

Le premier angle, le lieu de résidence des travailleurs, permet d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. C'est sous cet angle que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage.

Le deuxième angle, le lieu de travail, relie directement l'emploi à l'activité économique.

Le troisième angle concerne les flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays. Il permet de relier le premier et le deuxième angle d'approche.

Ces données ont été estimées sur la base du modèle HERMREG (BFP, IBSA, IWEPS, SVR). Ce modèle macroéconomique multirégional et multisectoriel est adossé au modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. D'une architecture initialement «top down» (laissant la primauté au modèle national dont il ventile les résultats entre régions), le modèle HERMREG est développé en phases successives afin d'aboutir à une architecture « bottom-up ».

Les données utilisées pour l'estimation du modèle proviennent principalement des comptabilités nationale et régionale établies par l'ICN, mais aussi de l'Enquête sur les Forces de Travail (réalisée par Statbel), de l'ONSS et de l'ONEM.

Pertinence et limites

Il s'agit d'une projection compatible avec les données de la comptabilité régionale.

La définition du chômage est spécifique au modèle. En effet, le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire en additionnant le nombre de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits) et le nombre de chômeurs âgés non-demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/relation-entre-population-active-occupee-emploi-interieur/>
Ces données sont disponibles dans le rapport « Perspectives économiques régionales 2018-2023 » disponible sur le site de l'IWEPS

<http://www.iweps.be/publications/perspectives-economiques-regionales-2018-2023/>
Sur cette page, sont disponibles le rapport complet, l'annexe statistique relative aux trois régions, ainsi qu'une synthèse sous forme de communiqué de presse.

Personnes de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) et Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)
Prochaine mise à jour : juillet 2019

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

54 298

Wallons, la plupart salariés,
travaillent dans un pays frontalier au
30 juin 2017, soit 4,7 % de l'ensemble
des salariés résidant en Wallonie

Travailleurs frontaliers entrants et sortants par pays de résidence et région de travail

Travailleurs frontaliers entrants					
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	419	28 951	700	159	30 229
Flandre	56	6 898	434	11 252	18 640
Bruxelles	70	675	48	346	1 139
Belgique	545	36 524	1 182	11 757	50 008
Travailleurs frontaliers sortants					
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	40 882	6 545	5 656	1 215	54 298
Flandre	949	991	530	30 810	33 280
Bruxelles	230	198	74	223	725
Belgique	42 061	7 734	6 260	32 248	88 303

Sources : Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), 30 juin 2017

Plus de 60 % des travailleurs frontaliers belges sortants habitent en Wallonie. Parmi eux, 75 % travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, 12 % en France et 10 % en Allemagne. En Flandre, la plupart des travailleurs frontaliers (93 %) sortants travaillent aux Pays-Bas.

A l'inverse, 30 229 travailleurs viennent d'un pays frontalier pour travailler en Wallonie. C'est 60 % du flux sortant. La plupart (96 %) habitent en France.

En Flandre, les travailleurs frontaliers entrants sont presque deux fois moins nombreux (18 640) que les sortants (33 280) et viennent surtout des Pays-Bas (60 %) et de France (37 %).

A Bruxelles, le flux des travailleurs entrants (1 139) est plus important que celui des frontaliers sortants (725).

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

Définitions et sources

L'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) collecte auprès des organismes assureurs les données sur leurs affiliés qui sont travailleurs frontaliers, qu'ils soient entrants et assujettis à la sécurité sociale belge ou sortants et assujettis au système de sécurité sociale du pays de travail.

Les travailleurs frontaliers sortants habitent en Belgique et travaillent dans un des 4 pays voisins de la Belgique. Les travailleurs frontaliers entrants travaillent en Belgique et résident dans un des 4 pays voisins de la Belgique. La plupart sont salariés.

Selon la réglementation communautaire européenne relative à la protection sociale des travailleurs, le terme "travailleur frontalier" désigne tout travailleur qui est occupé sur le territoire d'un Etat membre et réside sur le territoire d'un autre Etat membre (critère politique), où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine (critère temporaire). (http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/soci/w16/summary_fr.htm#N_1_). Cette définition ne s'applique cependant qu'à la protection sociale des travailleurs concernés au sein de l'Union européenne. Ce concept est donc distinct du concept fiscal de travailleur frontalier tel qu'utilisé dans les conventions bilatérales de double imposition entre Etats et qui retiennent des définitions plus restrictives, en imposant un critère spatial complémentaire, selon lequel le fait de résider et travailler dans une zone frontalière *stricto sensu*, indiquée de façon variable dans chaque convention fiscale.

Pertinence et limites

Les données sont disponibles par arrondissement belge et par pays de travail ou de résidence.

Ces données ne sont pas parfaitement exhaustives et le lieu de travail est parfois mal attribué. On suppose que certains travailleurs frontaliers sortant vers l'Allemagne ne sont pas connus à l'INAMI, car ils sont assurés auprès d'un organisme privé. Parmi les français qui vont travailler en Flandre, il y en a probablement beaucoup qui préfèrent s'inscrire dans une commune francophone voisine et sont ainsi considérés comme travaillant dans l'arrondissement de Mouscron alors qu'ils travaillent en Flandre.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-sortants-par-pays-de-travail-et-region-de-residence>

<http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-entrants-par-pays-de-residence-et-region-de-travail>

<http://www.inami.fgov.be/fr/statistiques>

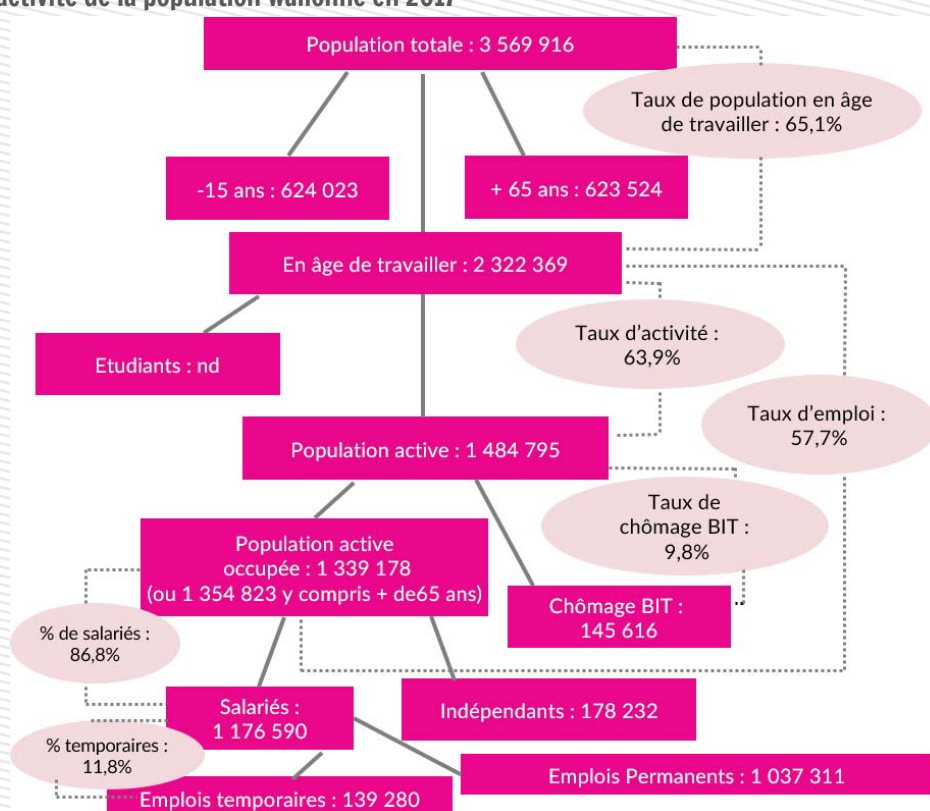
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Structure d'activité de la population wallonne (concept BIT)

63,9%

C'est le taux d'activité wallon des 15-64 ans en 2017, soit le % de Wallons en âge d'activité qui se sont présentés sur le marché du travail

Structure d'activité de la population wallonne en 2017



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

En 2017, la Wallonie comptait 3 569 916 habitants. 624 023 avaient moins de 15 ans et 623 524 plus de 65 ans. 2 322 369 étaient en âge de travailler, soit 65,1 % de la population.

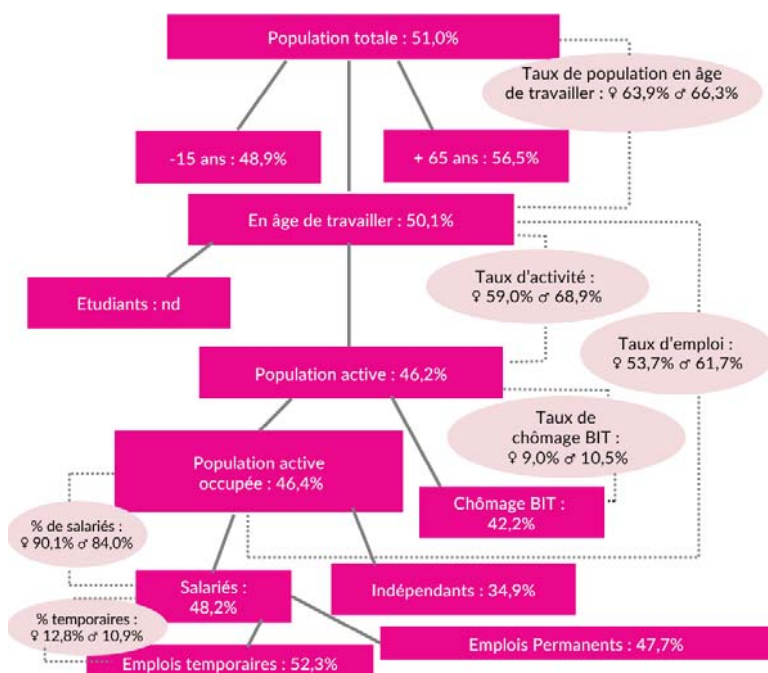
Parmi ces personnes âgées de 15 à 65 ans, 1 484 795 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 63,9 % de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 9,6 % d'entre eux, soit 145 616 étaient au chômage (concept BIT). Le solde - 1 339 178 personnes - avaient un emploi. Ils représentaient 57,7 % de la population en âge de travailler.

Il faut noter que certaines personnes (en très grande majorité des indépendants) travaillent au-delà de 64 ans. Si on prend en compte toutes les tranches d'âge, on comptabilise en Wallonie 1 354 823 personnes ayant un emploi. 1 176 590 sont salariées (soit 86,8 % des actifs occupés) et 178 232 sont indépendantes.

Parmi les salariés, 11,8 % ont un emploi temporaire soit parce qu'ils ont un contrat à durée déterminée, soit parce qu'il s'agit d'un intérim, d'un stage, ou d'un travail occasionnel.

Structure d'activité de la population wallonne (concept BIT)

Part des femmes au sein des différents ensembles de la structure d'activité de la population et taux de base du marché du travail par genre, en 2017



Si les femmes sont un peu plus nombreuses dans la population totale que les hommes (51,0 % de femmes), la répartition est égalitaire dans la population en âge de travailler. Le taux de population en âge de travailler est donc légèrement plus faible pour les femmes (63,9 % contre 66,3 % pour les hommes). Les femmes représentent 46,2 % de la population active, leur taux d'activité étant plus faible que celui des hommes (59,0 % contre 68,9 %). Cette part est un peu plus grande au sein de la population active occupée (46,6 %) et plus faible au sein du chômage BIT (42,2 %). Le taux de chômage féminin est plus faible que celui des hommes (9,0 % contre 10,5 %) mais leur taux d'emploi reste cependant inférieur (53,7 % contre 61,7 %). Les femmes représentent 48,2 % des salariés et 34,9 % des indépendants. Lorsqu'elles travaillent, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes (90,1 % contre 84,0 %). Et lorsqu'elles ont un emploi salarié, il est plus souvent temporaire que chez les hommes (12,8 % contre 10,9 %). Elles représentent d'ailleurs la majorité des travailleurs temporaires (52,3 %).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

Définitions et sources

Les statistiques utilisées sont celles de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Il s'agit donc de données extrapolées à l'ensemble de la population à partir d'un échantillon.

Cette enquête est réalisée par Statbel sous la supervision d'EUROSTAT. Elle est également réalisée dans tous les pays de l'Union européenne. Ce sont ces statistiques qui sont utilisées dans les comparaisons internationales, notamment par l'OCDE.

Pertinence et limites

Ce sont les statistiques qui se conforment au mieux aux critères du BIT. En particulier, la définition du chômage diffère de celle des données administratives.

Ces statistiques sont inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Attention, la population est exprimée en moyenne annuelle, ce qui explique la différence avec les données démographiques (au 1^{er} janvier) publiées par ailleurs.

Pour en savoir plus :

Plus de définitions sur le site de l'IWEPs et possibilité de télécharger les schémas des années précédentes : <http://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-selon-donnees-administratives>

Plus d'explications sur la mesure du chômage en Wallonie

<http://www.iweps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/>

L'enquête Forces de travail sur Statbel- <http://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

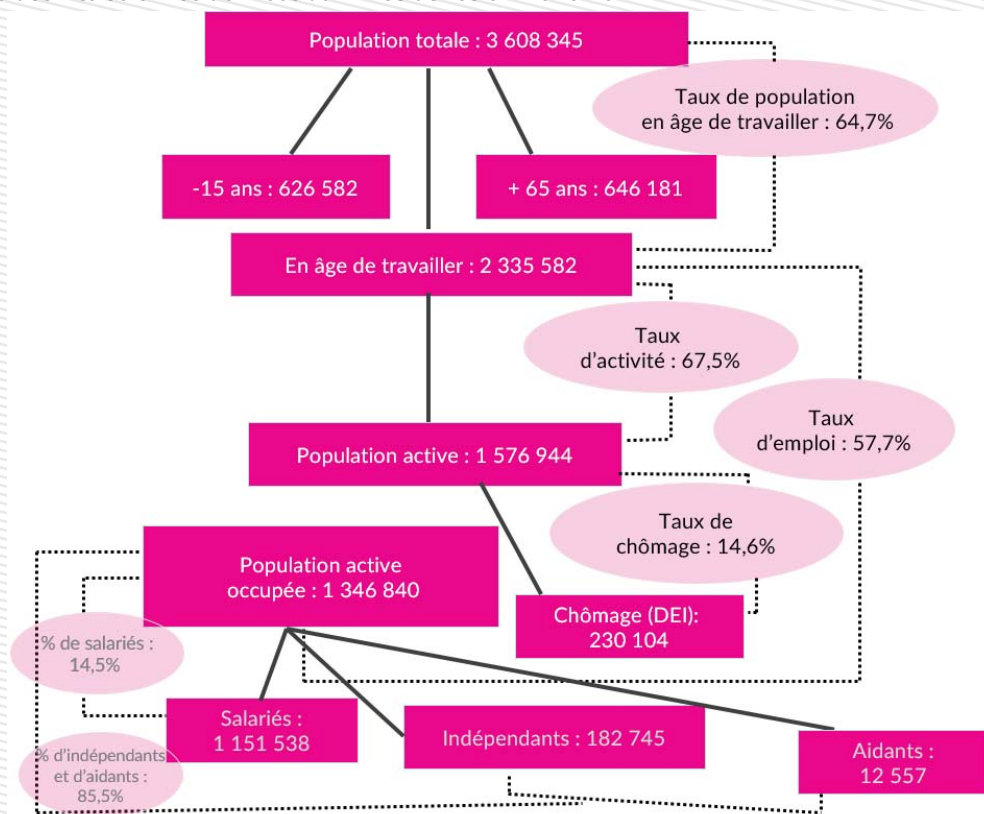
Prochaine mise à jour : mai 2019

Structure d'activité de la population wallonne (concept administratif)

1 576 944 pers.

C'est le nombre de Wallons, de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail en 2016 (soit 67,5 % de la population wallonne en âge de travailler)

Structure d'activité selon les données administratives en Wallonie



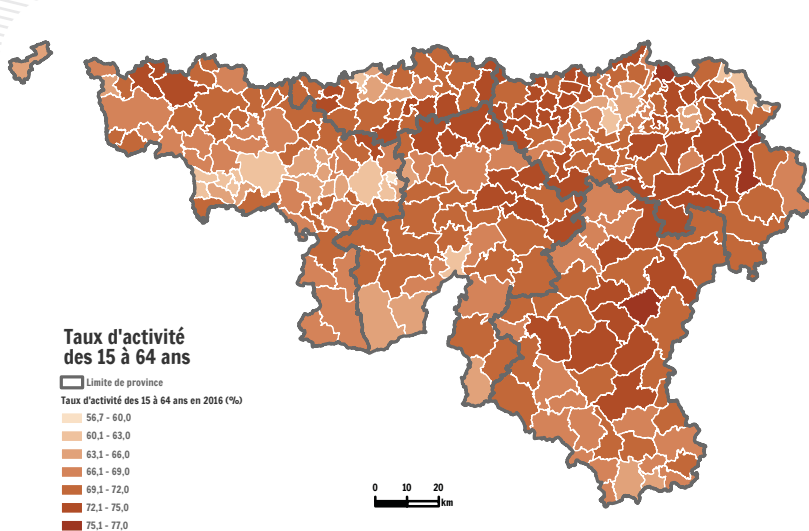
Sources : Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, Statbel, moyenne annuelle 2016

Le marché du travail de la Wallonie sous l'angle de ses habitants est décrit ici au départ de données administratives ou d'estimations sur la base de données administratives, en moyenne annuelle pour 2016.

En 2016, la Wallonie comptait 3 608 345 habitants, dont 626 582 avaient moins de 15 ans et 646 181, plus de 65 ans. 2 335 582 étaient donc en âge de travailler, soit 64,7 % de la population.

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 1 576 944 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 67,5 % de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 14,6 % d'entre eux, soit 230 104, étaient au chômage (concept administratif : demandeurs d'emploi inoccupés). 1 346 840 personnes, soit le solde, avaient un emploi et représentaient 57,7 % de la population en âge de travailler (15-64 ans).

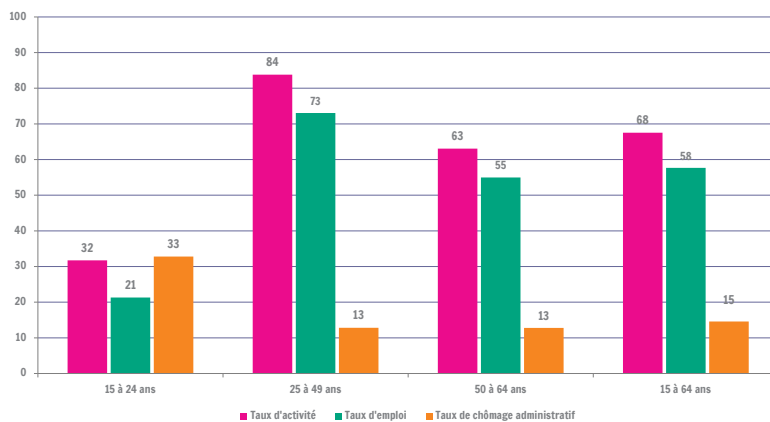
Structure d'activité de la population wallonne (concept administratif)



La répartition géographique du taux d'activité ressemble fort à celle du taux d'emploi. Ils ont en effet le même dénominateur (la population de 15 à 64 ans) et les personnes en emploi font partie de la population active. C'est donc le rapport du nombre de DEI dans la population qui explique les variations par rapport à la carte du taux d'emploi.

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2016

Taux d'activité, d'emploi et de chômage par classe d'âge



La classe d'âge la plus active est celle des 25 à 49 ans (83,8 % des personnes en âge de travailler).

63,1 % des 50 à 64 ans sont présents sur le marché du travail.

La classe des 15 à 24 ans compte proportionnellement peu d'actifs (31,7 %), mais parmi ceux-ci, la part des chômeurs est très importante (32,8 %).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2016

Définitions et sources

La population active wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ces estimations sont calculées à partir de données administratives, ce qui permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

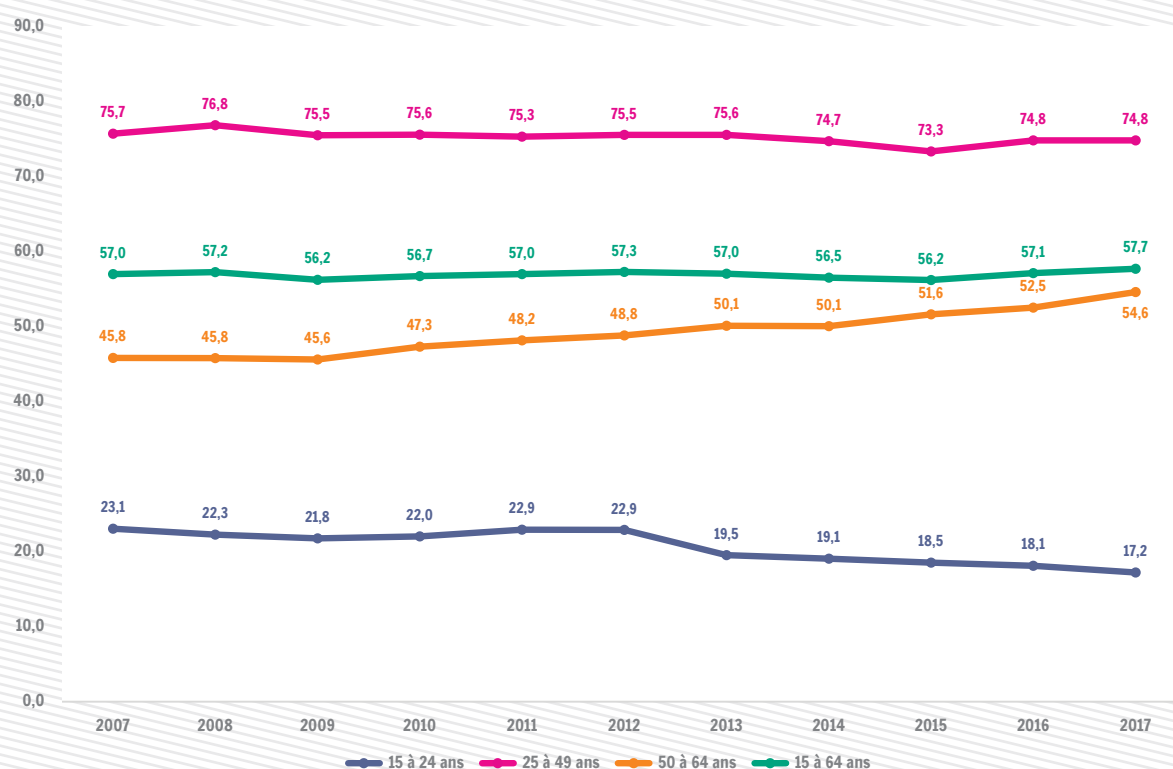
Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, la vidéo <http://www.iweps.be/video-comment-mesure-t-le-taux-de-chomage-en-wallonie> et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

57,7%

C'est le niveau atteint par le taux d'emploi wallon des 15-64 ans en 2017, après une augmentation de 0,6 p.p. par rapport à 2016

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par tranche d'âge en Wallonie



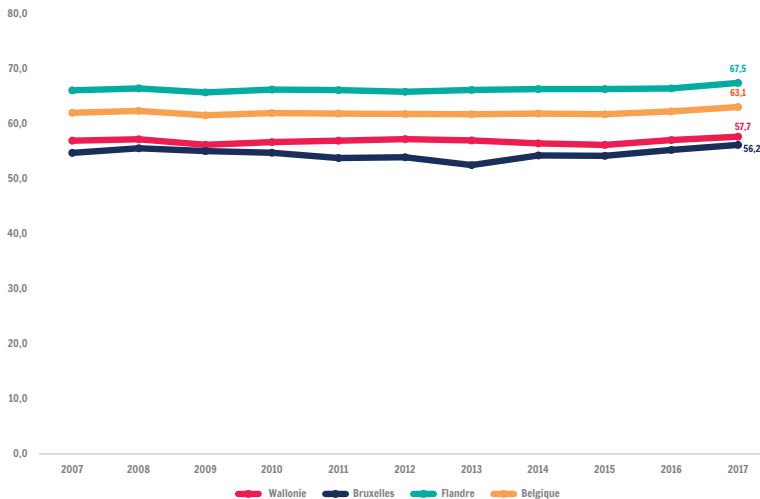
Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

En 2017, le taux d'emploi a progressé de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2016. Cette progression confirme la hausse entamée entre 2015 et 2016.

En 2017, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) est resté très faible en Wallonie (17,2 %) et a tendance à baisser au cours des dernières années. Le taux des plus âgés (50-64 ans) a suivi par contre une courbe ascendante et atteint 54,6 % en 2017. Dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans), le taux d'emploi relativement élevé (74,8 % en 2017) est identique à 2016 après une légère baisse en 2015 et dépasse maintenant légèrement le niveau de 2014.

Taux d'emploi (BIT)

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par région



Sur toute la période d'observation, le taux d'emploi des 15-64 ans en Wallonie (57,7 % en 2017) reste inférieur à la moyenne belge (63,1 % en 2017) et au taux d'emploi en Flandre (67,5 % en 2017), il reste par contre supérieur au taux bruxellois (56,2 % en 2017).

L'évolution observée ces dernières années est assez stationnaire et ne se démarque pas fortement d'une région à l'autre. En 2017, le taux d'emploi s'est accru en Wallonie (+0,6 pp), à Bruxelles (+0,9 pp) et en Flandre (+1,0 pp).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (les ménages collectifs sont donc exclus) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, un taux d'emploi faible, pour les jeunes, peut être lié à la poursuite des études.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance). En 2017, de nombreuses adaptations ont été apportées à l'Enquête (voir Statbel).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>

L'Enquête sur les Forces de travail : http://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadata/T7.STAT_DTST_21.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR.pdf

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>

Steunpunt WSE : <http://www.steunpuntwse.be/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

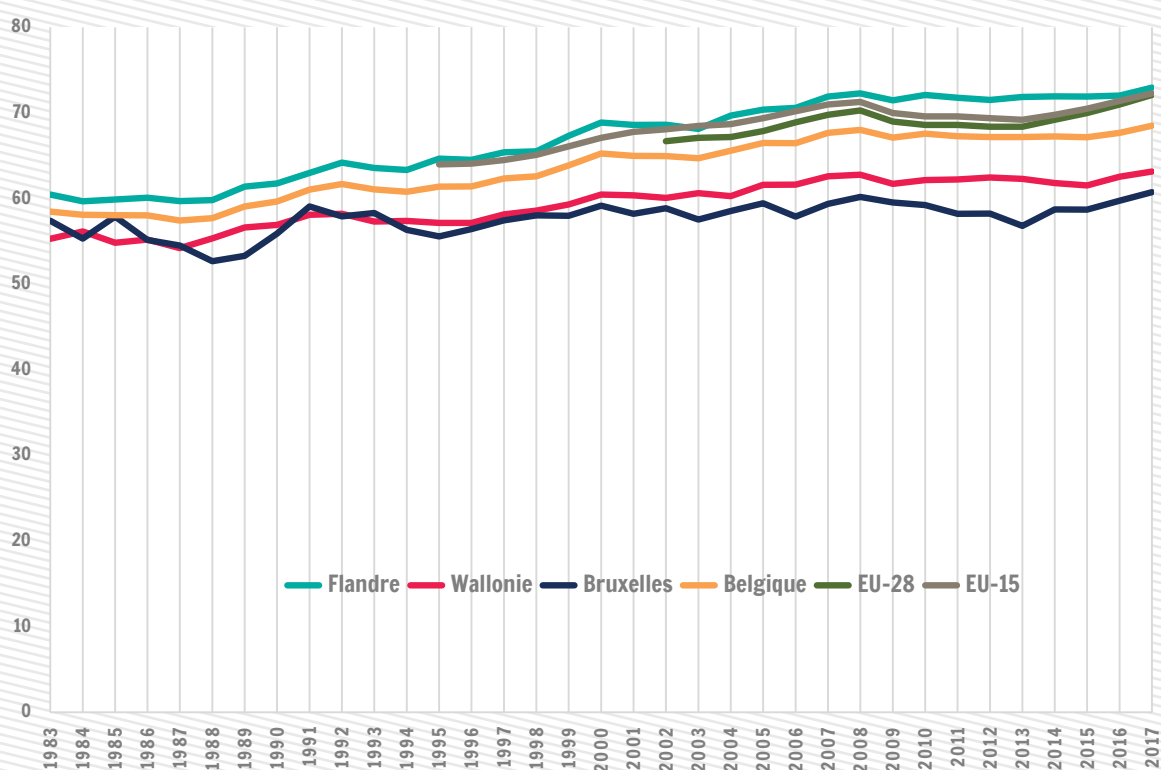
Prochaine mise à jour : avril 2019

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

63,2%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2017, alors que le taux européen était de 72,1 %

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européennes



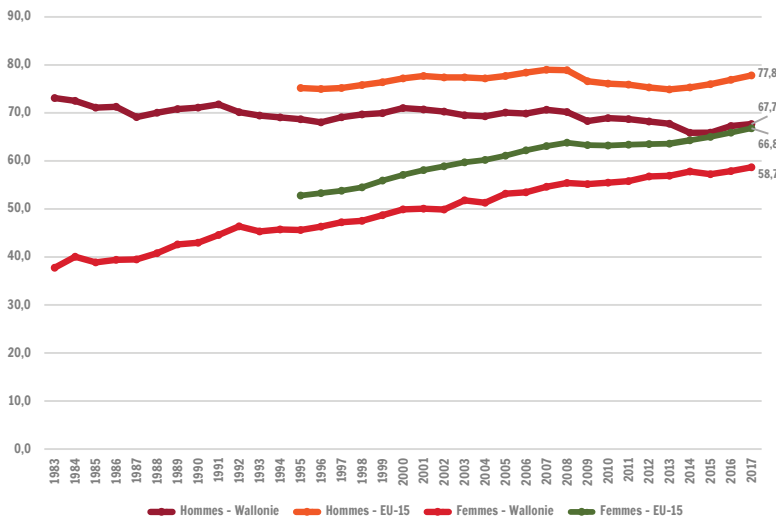
Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 01/07/2018 - Steunpunt Werk

En 2017, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (63,2 %) reste inférieur à la moyenne belge (68,5 %), aux moyennes européennes (72,1 % pour l'Europe des 28 et 72,3 % pour l'Europe des 15) et au taux flamand (73,0 %) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (60,8 %).

Dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. L'objectif européen est d'arriver à ce que 75 % des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, un objectif de 73,2 % à cet horizon a été fixé dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011).

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 15



Le taux d'emploi des femmes montre une tendance à la hausse, aussi bien au niveau wallon qu'au niveau de l'Europe des 15, depuis le début de la période d'observation. Après un bref arrêt de la croissance du taux en 2017, en Wallonie, elle se poursuit en 2016. Le taux d'emploi des hommes est, quant à lui, plus stable et a tendance à baisser sur le long terme.

Le taux d'emploi des femmes reste cependant inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2017, en Wallonie, 58,7 % des femmes en âge de travailler avaient un emploi contre 67,7 % des hommes. Au niveau européen ces taux étaient respectivement de 66,8 % et 77,8 %.

Dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), l'objectif de taux d'emploi des femmes en 2020 a été fixé à 69,1 %.

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 01/07/2018 - Steunpunt Werk

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi l'objectif européen concerne les 20-64 ans et non les 15-64 ans.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour l'interprétation correcte de la série chronologique, il faut tenir compte des changements méthodologiques intervenus en 1999 et en 2017.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

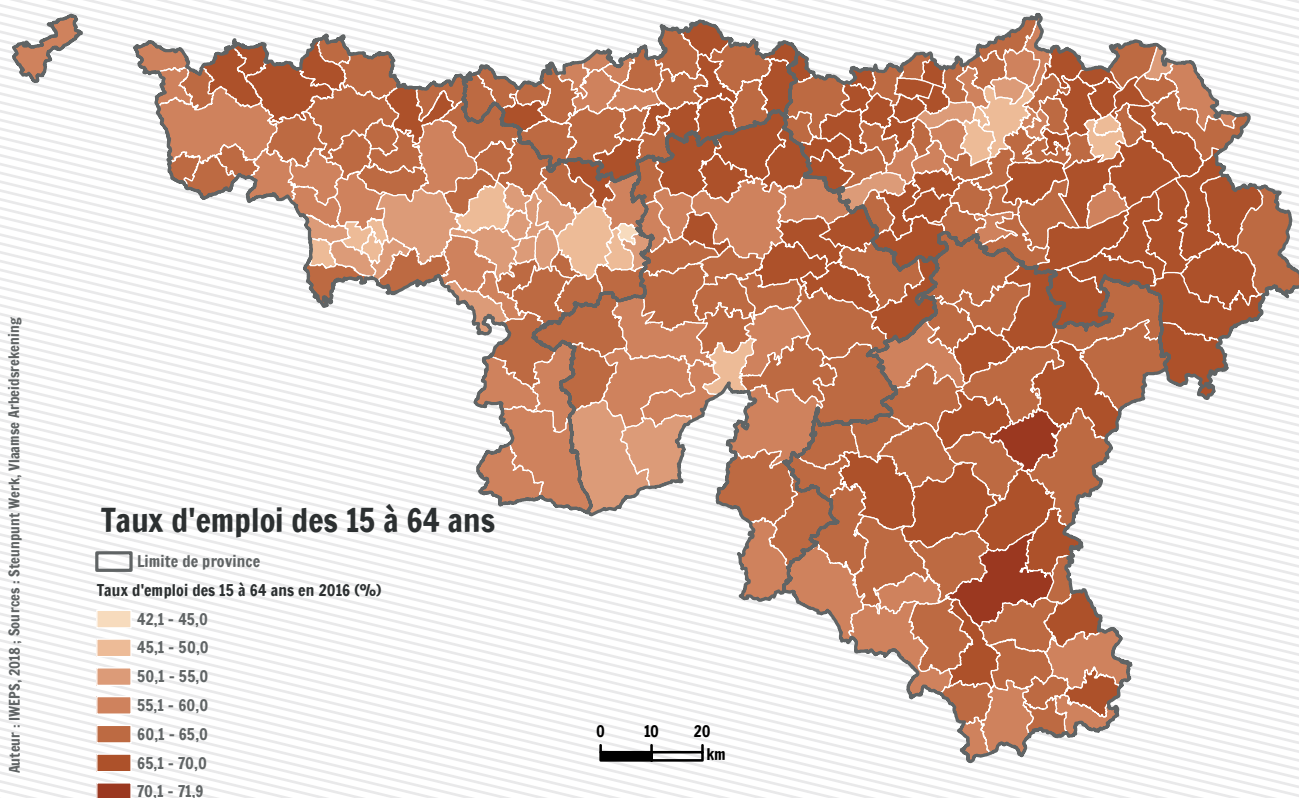
Personne de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) et Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mai 2019

Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans

57,7%

Selon les données administratives, 57,7 % des Wallons en âge de travailler (15 à 64 ans) ont un emploi en 2016

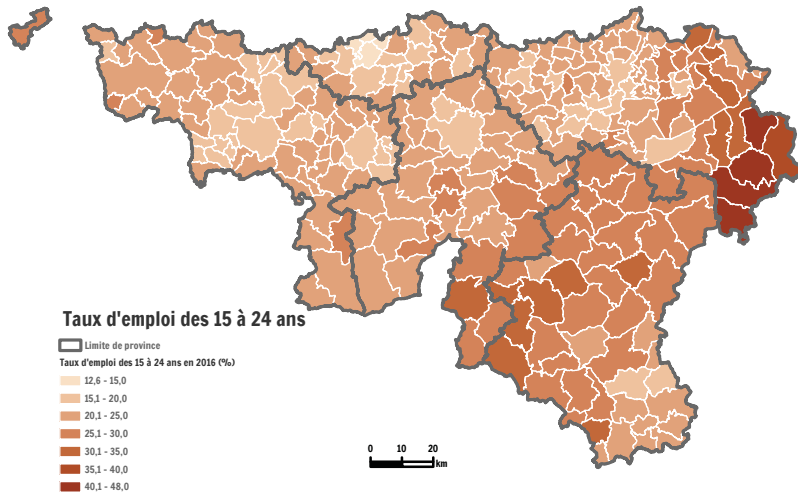


Ce taux observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 42,1 % à 71,8 %.

Les communes du canton de Saint-Vith connaissent les taux d'emploi les plus importants. Les taux d'emploi sont également élevés dans plusieurs communes de la province de Luxembourg (proximité de l'autoroute E25), de la zone formée par l'est du Brabant wallon, le nord de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège, ainsi que dans quelques communes du Hainaut situées le long de la frontière linguistique.

Par contre, le long du sillon industriel wallon se situent les communes dont les taux d'emploi sont les plus bas. Les taux d'emploi sont également faibles dans les communes frontalières avec la France.

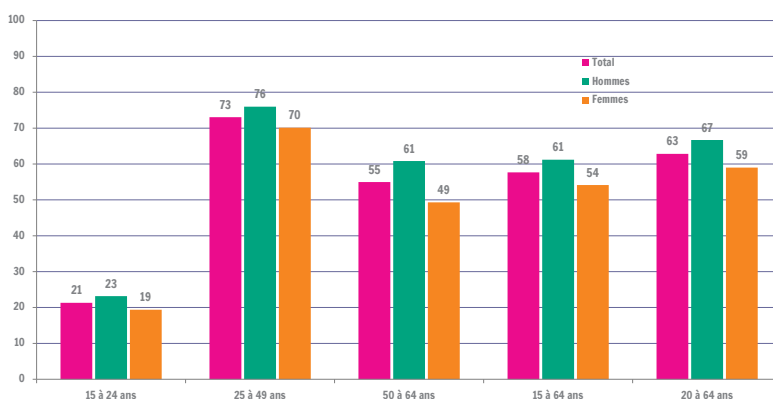
Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans



La répartition géographique du taux d'emploi des jeunes est différente de celle du taux d'emploi total. Dans le canton de Saint-Vith, des taux d'emploi élevés s'observent à la fois pour l'ensemble de la population en âge de travailler et pour les jeunes. Par contre, les communes du Brabant wallon affichent les taux d'emploi des jeunes les plus faibles alors que les taux d'emploi totaux y sont relativement élevés.

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2016

Taux d'emploi wallon par catégorie



Le taux d'emploi des jeunes, à 21,3 %, est 36 points de pourcentage en-dessous du taux d'emploi global (15 à 64 ans).

A noter que la faiblesse du taux d'emploi des jeunes peut aussi être interprétée de manière positive comme l'indice d'une possibilité pour ceux-ci de poursuivre des études.

Le taux d'emploi des femmes est systématiquement plus faible que celui des hommes, mais c'est chez les 50 à 64 ans que cette différence est la plus marquée (11,5 points de pourcentage en moins).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2016

Définitions et sources

Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ce taux d'emploi calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales. Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

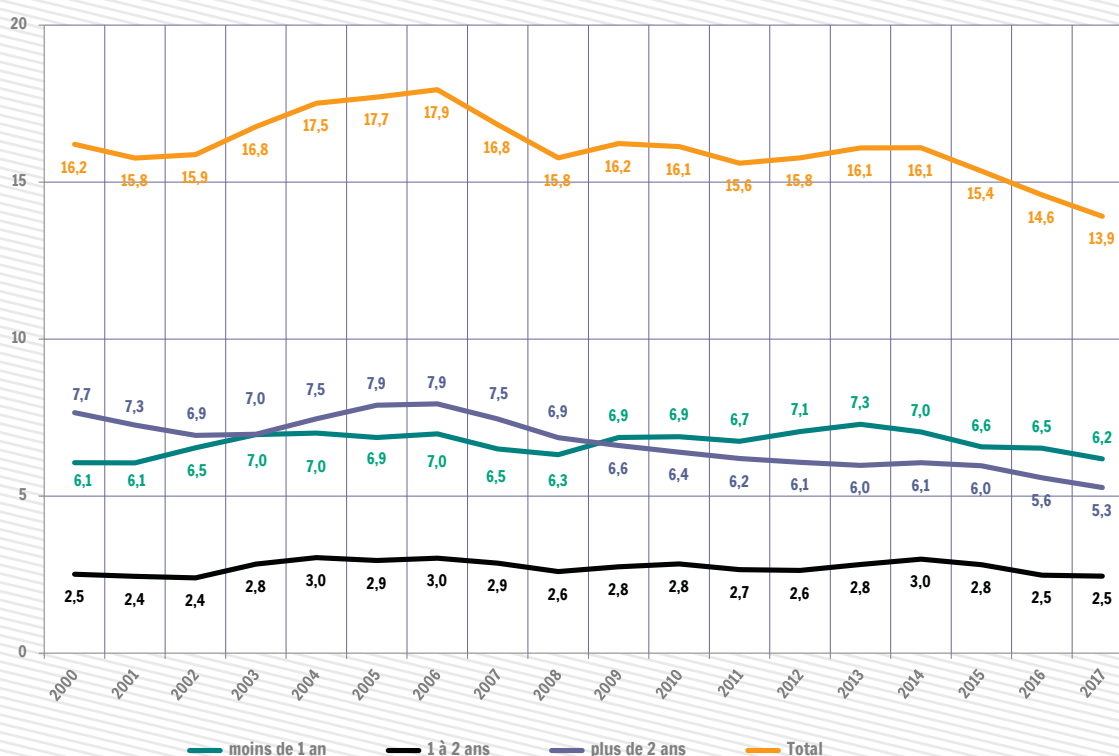
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Evolution du chômage administratif

-0,7 p.p.

13,9 % des Wallons actifs sur le marché du travail (15 à 64 ans) sont demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2017, soit 0,7 point de % en moins qu'en 2016

Evolution du taux de chômage administratif par durée d'inoccupation



Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, moyennes annuelles

On observe une hausse de 2,0 points de pourcentage du taux de chômage administratif entre 2002 et 2006, suivie d'une baisse d'1,9 p.p. les deux années suivantes et ensuite d'une stabilisation du taux entre 15,8 % et 16,1 % jusqu'en 2014. La baisse de 2,2 p.p. observée au cours des 3 dernières années aboutit à un taux en 2017 qui est le plus bas de la période observée : 13,9 %.

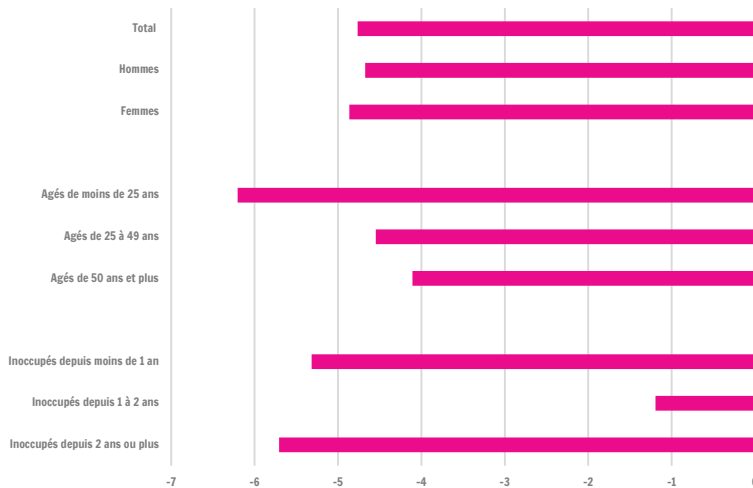
Le graphique montre la déclinaison du taux de chômage selon la durée d'inoccupation. Le taux de chômage de longue durée est un indicateur fréquemment utilisé. Il ne doit pas être confondu avec un autre indicateur très courant, la part du chômage de longue durée (qui n'apparaît pas dans le graphique), que nous utiliserons aussi dans cette brève analyse.

En 2017, la majorité des demandeurs d'emploi (44,5 %) sont inoccupés depuis moins d'un an, alors qu'en début de période, les inoccupés depuis 2 ans et plus étaient les plus nombreux (47,2 % en 2000). En 2003, ces 2 catégories ont le même poids, mais le chômage de longue durée reprend ensuite le dessus jusqu'en 2009. A partir de 2009, le poids du chômage de courte durée est plus important que celui du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans ; le taux de chômage des inoccupés depuis moins d'un an voit ainsi sa courbe passer au-dessus de celle du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans.

La part des demandeurs d'emploi inoccupés depuis 1 à 2 ans augmente légèrement et régulièrement jusque 2015, passant de 15 à 18 % du nombre de DEI, mais diminue en 2016, atteignant 17 % et se redresse ensuite légèrement en 2017 (17,6 %). Leur taux de chômage reste relativement stable.

Evolution du chômage administratif

Taux de croissance entre 2016 et 2017 du nombre de DEI (en %)



En 2017, la Wallonie comptait en moyenne 219 321 chômeurs au sens administratif (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits - DEI). Entre 2016 et 2017, leur nombre a reculé de 10 973 unités, soit -4,8 %. Cette baisse du chômage administratif est plus importante chez les jeunes (-6,2 %) et chez les inoccupés depuis 2 ans et plus (-5,7 %). Elle est faible chez les inoccupés depuis 1 à 2 ans (-1,2 %). Le recul est légèrement supérieur chez les femmes (-4,9 %) que chez les hommes (-4,7 %).

Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Le taux de chômage administratif est calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI - total ou selon la durée d'inoccupation) par la population active.

Le numérateur est fourni par les organismes de placement (Forem et ADG pour la Wallonie, Vdab et Actiris pour la Flandre et Bruxelles) qui comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi.

Les actifs utilisés au dénominateur des taux de chômage sont issus des comptes de l'emploi élaborés par le Steunpunt Werk à partir de différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ces données sont rapidement disponibles et permettent l'analyse des caractéristiques du chômage.

Cependant, d'une part, elles ignorent le chômage de personnes qui ne se déclarent pas au chômage parce qu'elles ne voient pas l'intérêt de s'inscrire, d'autre part, elles comptabilisent des individus qui ne cherchent pas de travail, mais voient un avantage financier à s'inscrire au chômage.

Par ailleurs, le chômage administratif est fortement influencé par la réglementation. Par exemple, la modification intervenue le 1^{er} janvier 2012, limitant à trois ans le droit aux allocations d'insertion, a influencé, à la baisse, le nombre de chômeurs mesuré par les statistiques administratives.

Enfin, les séries étant collectées par quatre organismes différents (Forem, ADG, VDAB et Actiris), les données ne sont pas parfaitement comparables entre régions.

Les différences dans le mode de calcul de la population active accentuent le manque de comparabilité entre le taux bruxellois et celui des deux autres régions.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, les séries statistiques du marché du travail en Wallonie : http://www.iweps.be/publications/?fwp_pub_categories=series-stats-du-marche-du-travail

et la vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » <http://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE>

Personnes de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) - Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)

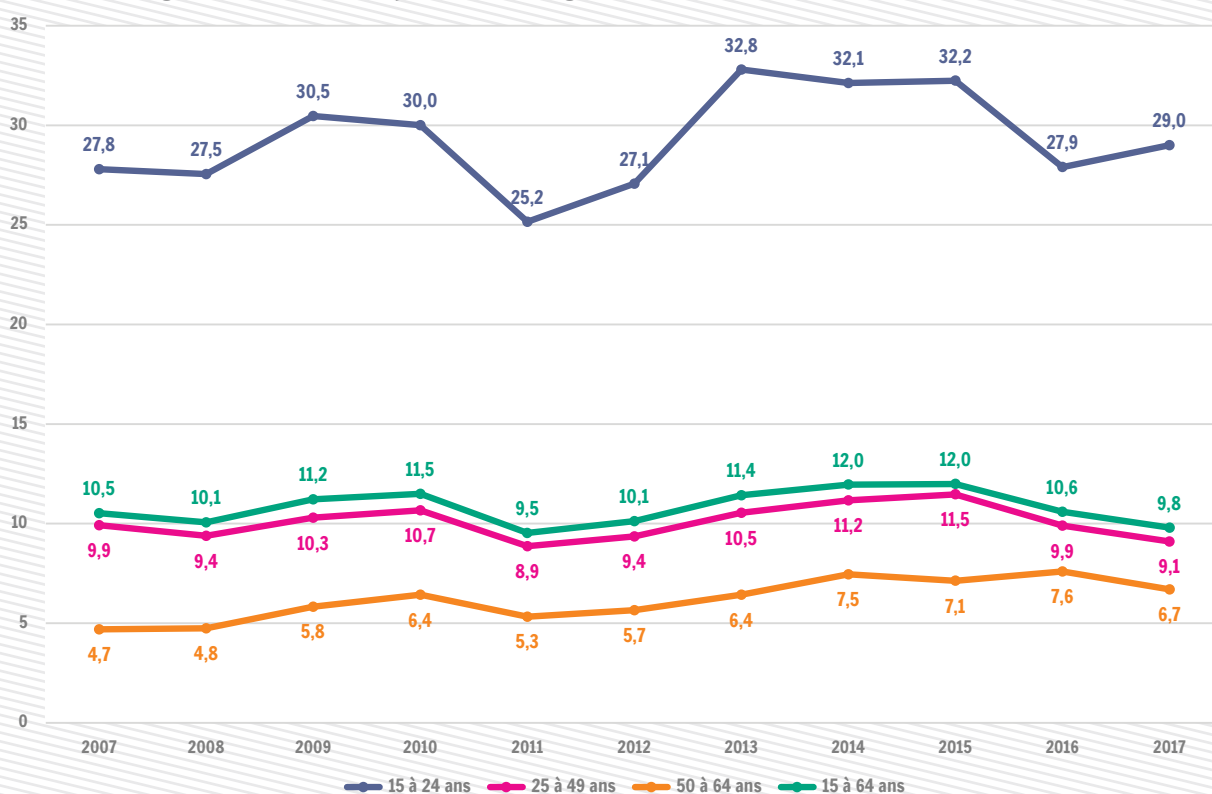
Prochaine mise à jour : janvier 2019

Taux de chômage (BIT)

9,8%

C'est le niveau du taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2017, après un recul de 0,8 p.p. par rapport à 2016

Taux de chômage BIT des 15-64 ans par tranche d'âge



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyennes annuelles

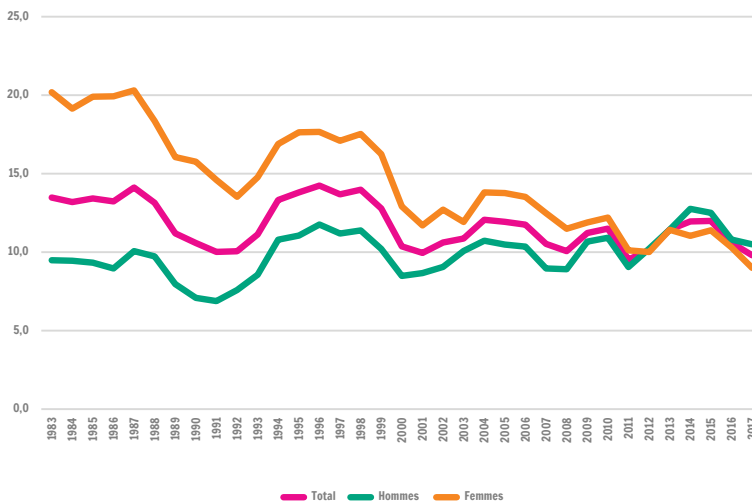
Le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie : 29,0 % des jeunes se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2017. A noter que le dénominateur pour le calcul du taux de chômage ne prend en compte que les jeunes actifs et non l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ce dénominateur est donc relativement faible car beaucoup de jeunes sont encore aux études et donc pas encore présents sur le marché du travail. De plus, les jeunes se présentant tôt sur le marché du travail sont en général les moins qualifiés. Ces deux facteurs pèsent à la hausse sur le taux de chômage des jeunes. Ce taux reste néanmoins très élevé, il a augmenté de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2016, après un recul en 2016, sans pour autant retrouver les niveaux très élevés de 2013 à 2015.

En Flandre, le taux de chômage des jeunes s'élève à 12,8 %. A Bruxelles, le taux est plus élevé qu'en Wallonie, puisque 33,2 % des jeunes actifs bruxellois n'ont pas d'emploi.

Le taux de chômage des plus âgés est relativement faible (6,7 % en 2017) et, comme pour le taux dans les autres tranches d'âge, il est plus bas en Flandre (3,9 %) et plus élevé à Bruxelles (12,0 %).

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage BIT selon le genre en Wallonie



Le taux de chômage des femmes s'élevait en 1983 à 20,2 % de la population active en Wallonie, soit le double du taux des hommes (9,5 %). Les taux ont ensuite fluctué suivant les variations conjoncturelles, avec cependant une tendance à la baisse pour les femmes et à la hausse pour les hommes. Depuis 2014, le taux de chômage féminin (9,0 % en 2017) est inférieur au taux masculin (10,5 % en 2017).

Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Pertinence et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Cette évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi. En 2017, de nombreuses adaptations ont été apportées à l'Enquête (voir Statbel).

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de travail sur Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

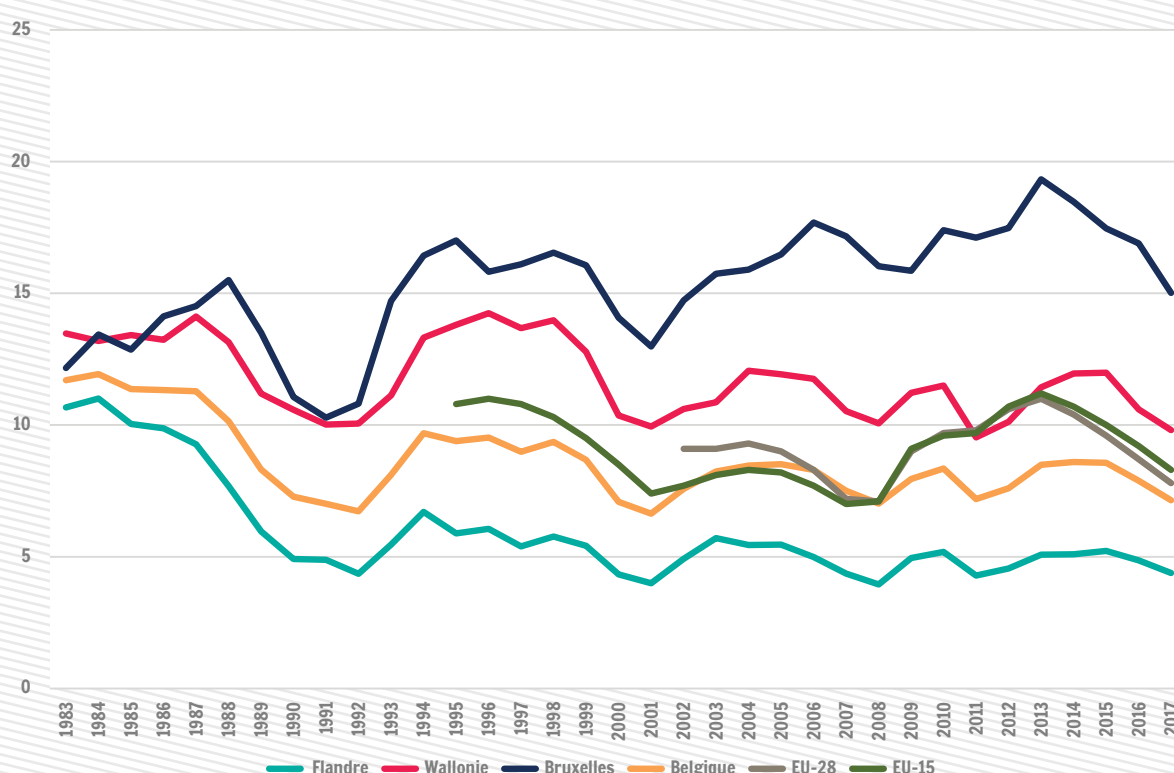
Prochaine mise à jour : avril 2019

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

9,8%

C'est le taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2017. Il est de 1,5 p.p. supérieur au taux de l'Union des Quinze

Evolution du taux de chômage BIT dans les trois régions du pays et moyennes européennes



Sources : Statbel - Enquêtes sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

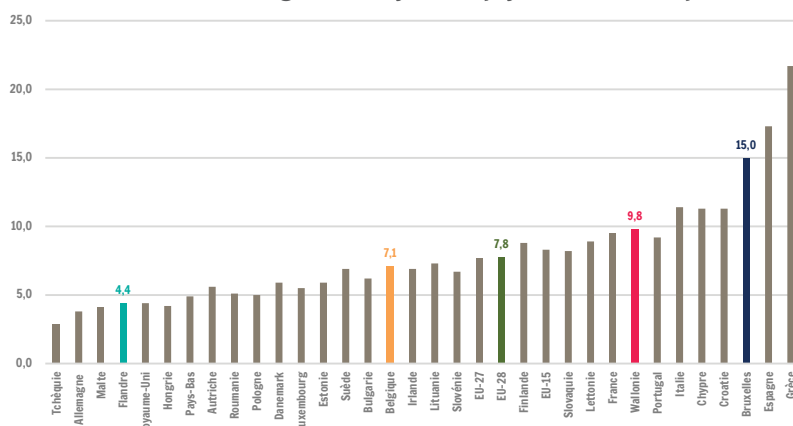
Le taux de chômage wallon reste supérieur à celui de l'Union européenne des 15 (EU-15) depuis le début de la période d'observation (1995) jusqu'en 2011 où le taux wallon (9,5 %) passe en-dessous de la moyenne européenne (9,7 % pour EU-15 et EU-28). L'année suivante l'écart avec le taux européen s'accroît légèrement puisque le taux wallon est 0,6 point de pourcentage inférieur au taux européen. Ensuite, conséquence de la crise de 2012, en 2013 les taux augmentent, un peu plus rapidement en Wallonie qu'en moyenne européenne. En 2014, le taux wallon continue à augmenter alors que le taux européen recule. Il s'élève alors à 12 % soit 1,3 point de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'Union des Quinze.

En 2015, le taux de chômage est resté stable en Wallonie tandis qu'il a poursuivi son recul au niveau européen, creusant l'écart avec la moyenne de l'Europe des 15 (2,1 points de pourcentage).

En 2017, le taux de chômage wallon s'élève à 9,8 %. Par rapport à 2016, il a reculé de 0,8 point de pourcentage, c'est-à-dire un peu moins rapidement que le taux moyen de l'Europe des 15, de telle sorte que l'écart avec celui-ci n'est plus que de 1,5 point de pourcentage.

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

Le taux de chômage BIT en 2017 dans les trois régions du Pays et les pays de l'Union européenne (en %)



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyenne annuelle 2017

En 2017, la comparaison avec les autres pays européens montre que la Wallonie se classe entre la France et le Portugal. La Flandre (4,4 %) quant à elle, a un taux de chômage qui n'est supérieur qu'à celui de la République Tchèque, l'Allemagne et Malte, tandis que Bruxelles (15,0 %) se classe juste devant l'Espagne et la Grèce, qui présentent les plus hauts taux de chômage d'Europe.

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée de 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Pertinence et limites

La série doit être interprétée en tenant compte de trois ruptures. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de cette question. En 2017, de nouveaux changements méthodologiques induisent une nouvelle rupture de série.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

Vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE>
L'Enquête sur les Forces de travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be>

Personnes de contact : **Didier Henry** (dhe@iweps.be) et **Valérie Vander Stricht** (vva@iweps.be)

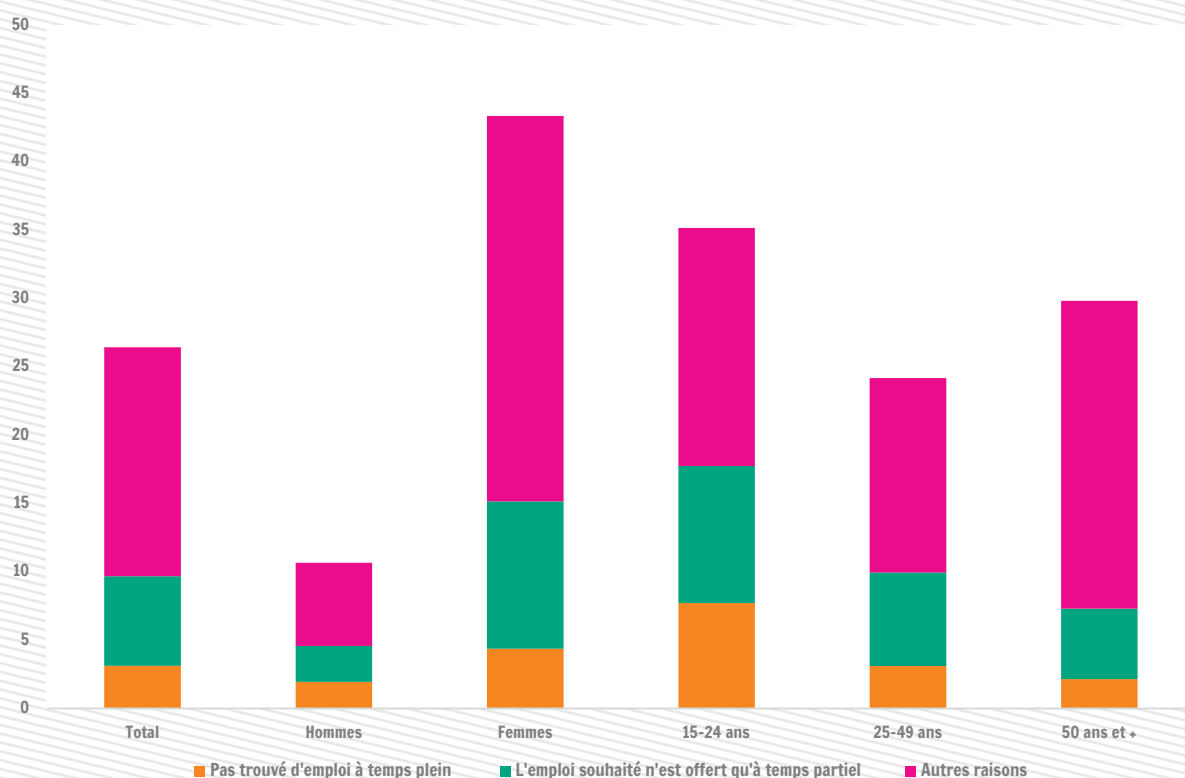
Prochaine mise à jour : mai 2019

Taux de travail à temps partiel

26,4%

C'est le taux de travail salarié à temps partiel en Wallonie en 2017

Taux de travail à temps partiel en % de l'emploi salarié total par catégorie



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2017

Si, en moyenne, en 2017, plus d'un quart des salariés wallons travaillent à temps partiel, pour les femmes, cette proportion est beaucoup plus importante. En effet, 43 salariées sur 100 travaillent à temps partiel contre 11 salariés sur 100. Si un pourcentage relativement important de salariées travaillent à temps partiel pour des raisons familiales, elles sont 4,4 % à travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé un emploi à temps plein, contre 1,9 % pour les salariés. Notons également que plus de 35 jeunes salariés sur 100 travaillent à temps partiel dont 8 parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Taux de travail à temps partiel

Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi à temps partiel



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2017

Les raisons de travailler à temps partiel sont multiples. Nous l'avons vu, une part non négligeable des salariés travaillent à temps partiel faute d'avoir trouvé un temps plein, ils représentent 11,8 % des travailleurs à temps partiel (21,9 % chez les jeunes).

Les raisons personnelles ou familiales (25 salariés à temps partiel sur 100) et le fait que l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel (25 sur 100, 28 sur 100 pour les jeunes) sont les motivations les plus fréquentes du travail à temps partiel. 13 travailleurs à temps partiel sur 100 le sont parce que les services de soins pour les enfants et autres personnes dépendantes ne sont pas disponibles. Enfin, 7 sur 100 ne souhaitent pas un temps plein. Certaines raisons peu invoquées globalement sont importantes dans certaines catégories : ainsi, 27 jeunes travailleurs à temps partiel sur 100 combinent formation et emploi.

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinence et limites

Les personnes travaillant dans le cadre des chèques-services et une ALE ou occupant un travail occasionnel (sans contrat formel) ne sont pas incluses dans la répartition.

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par EUROSTAT en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Ces statistiques étant inférées sur la base d'une enquête, elles présentent une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-travail-a-temps-partiel/>

L'Enquête sur les Forces de Travail sur Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures/>

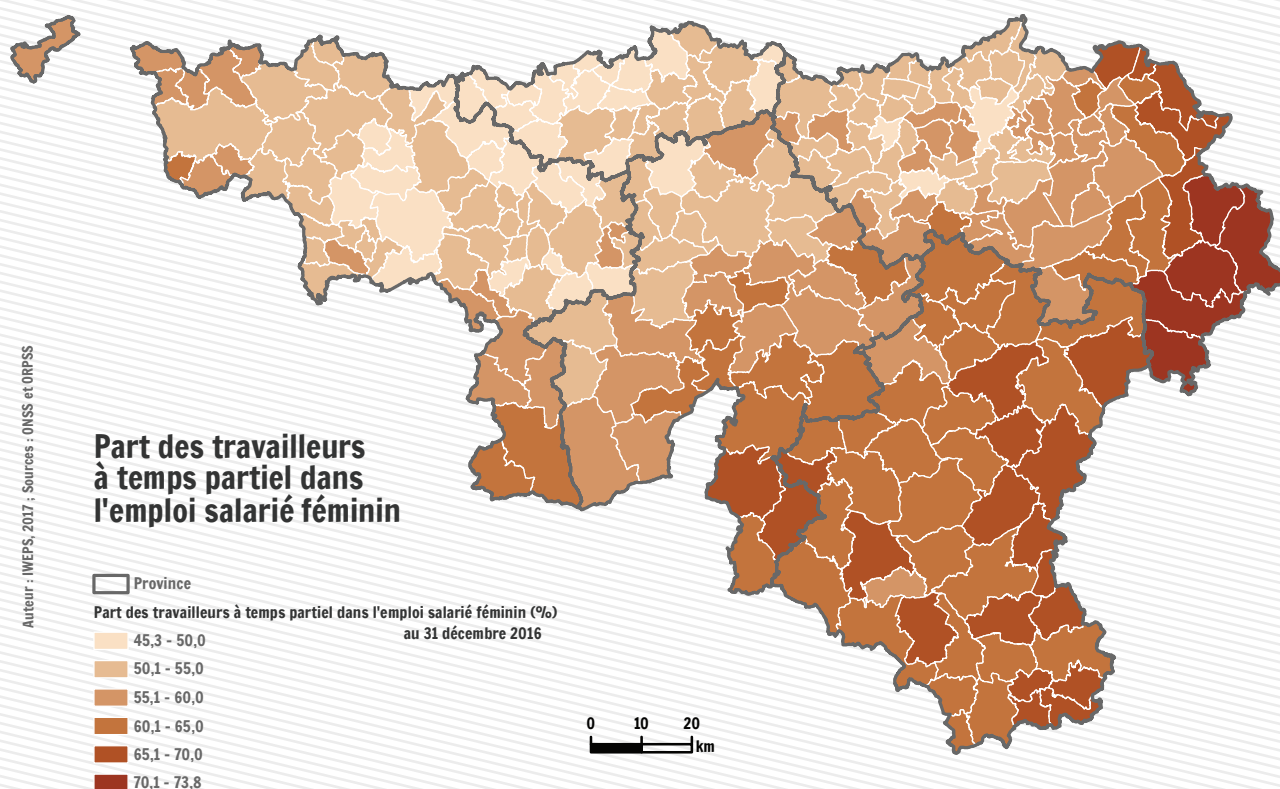
Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2019

Part des salariés à temps partiel

34%

de l'ensemble des salariés résidant en Wallonie travaillent à temps partiel. Ce taux atteint 54 % chez les femmes au 31 décembre 2016

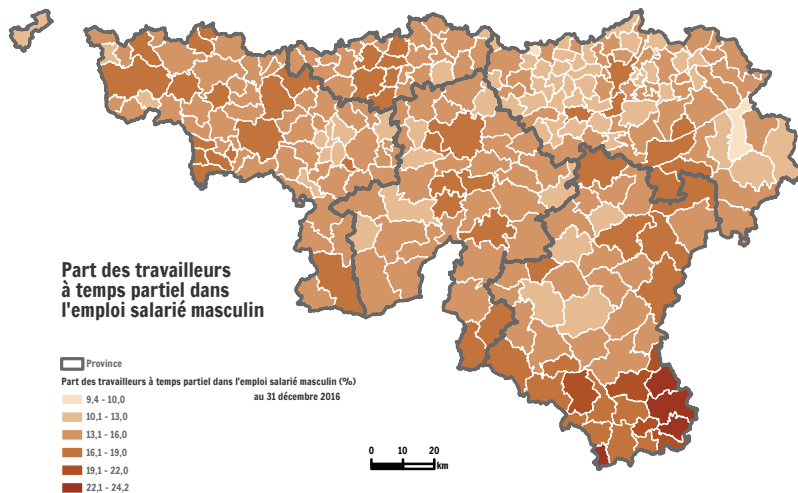


Le travail à temps partiel est un phénomène surtout féminin (78 % du travail salarié à temps partiel). Plus de la moitié des femmes salariées (54 %) travaillent à temps partiel.

Selon les communes, la part du temps partiel chez les femmes varie de 45 % à 74 %. C'est surtout dans les communes du sud et de l'est de la région que cette part est importante. Dans toutes les communes du canton de Saint-Vith, elle approche ou dépasse les 70 %.

L'indicateur montre un niveau relativement bas (généralement inférieur à 55 %) dans les grandes villes du sillon industriel, en Brabant wallon et dans la partie centrale du Hainaut (hors botte du Hainaut et région de Tournai).

Part des salariés à temps partiel



L'emploi à temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes : il représente 14,6 % de l'emploi salarié masculin. Sa répartition géographique est différente de celle observée chez les femmes et il est plus important dans certaines communes, dont celles des arrondissements d'Arlon et Virton. La part dans l'emploi salarié masculin dépasse les 20 % dans les communes de Habay, Etalle, Martelange, Saint-Léger, Arlon et Aubange.

Sources : ONSS et ORPSS

Définitions et sources

Les travailleurs salariés (à l'exception des marins inscrits à la CSPM) sont assujettis soit à l'ONSS, soit à l'ORPSS.

Lorsqu'un travailleur a plusieurs contrats, il n'est comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques qui lui seront attribuées sont celles de la prestation principale, avec priorité pour le temps plein, le salaire brut le plus élevé, le volume de travail le plus important, le plus grand nombre de journées assimilées.

Les prestations sont à temps partiel lorsque le travailleur ne preste en moyenne qu'une partie du temps de travail accompli par un travailleur à temps plein (« travailleur de référence ») qui, dans l'entreprise ou, à défaut dans le secteur, effectue le même travail que l'intéressé.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de résidence, sexe, âge, type de prestation, etc.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello).

Pour en savoir plus :

WalStat - IWEPS : <https://walstat.iweps.be>

Sur les données de l'ONSS : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

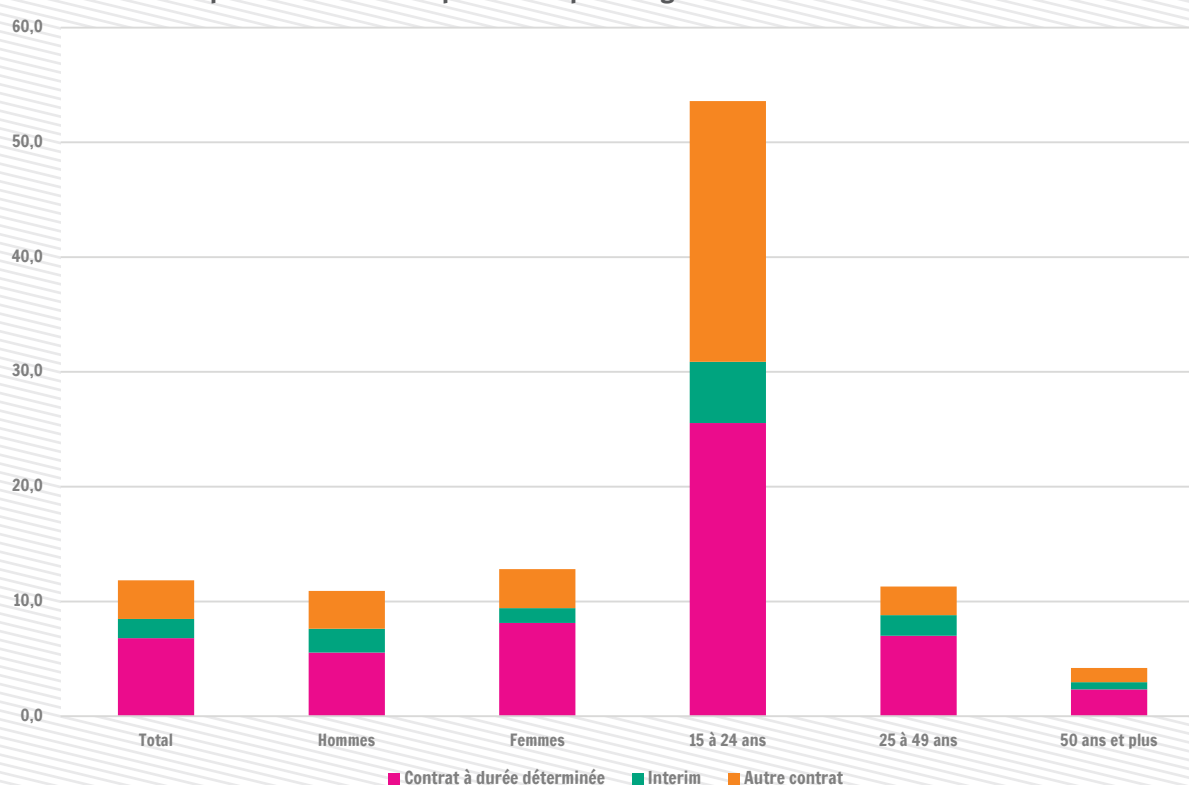
Sur les données de l'ORPSS : <https://www.dibiss.fgov.be/fr/orpss/publications>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

11,8%

C'est la part du travail temporaire dans l'emploi salarié wallon en 2017

Part du travail temporaire en % de l'emploi salarié par catégorie



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2017

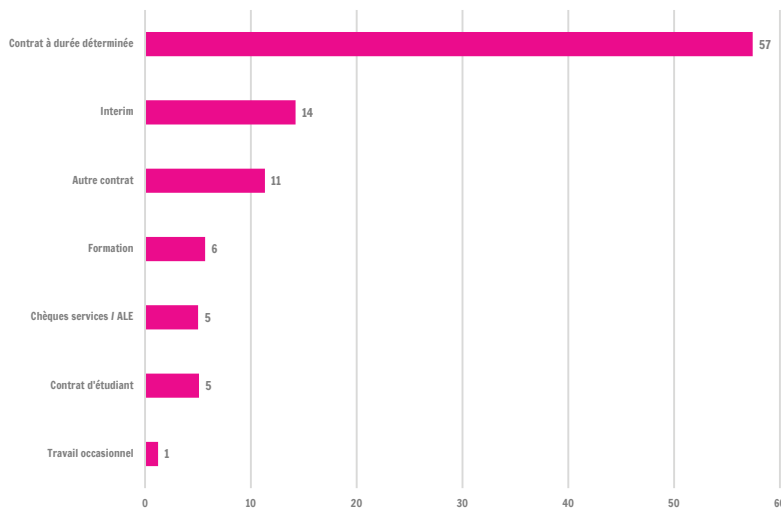
La part du travail temporaire dans l'emploi salarié est particulièrement importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (53,6 %), que ce soit via un contrat à durée déterminée (25,6 % alors qu'elle est de 6,8 % chez les 15 ans et plus), via un contrat d'intérimaire (5,3 % versus 1,7 % chez les 15 ans et plus) ou via un autre type de contrat (22,7 % versus 3,7 % chez les 15 ans et plus). Parmi les autres types de contrats, les contrats liés à une formation et les contrats « étudiants » concernent respectivement 8,6 % et 10,0 % de l'emploi salarié des jeunes.

Les plus âgés sont moins concernés par le travail temporaire : 4,2 % de l'emploi salarié des 50 ans et plus.

Parmi les salariés, il y a proportionnellement un peu plus de femmes que d'hommes qui ont un contrat temporaire (12,8 % versus 10,9 % chez les hommes) bien que les contrats d'intérimaire soient plus fréquents chez les hommes (2,1 % de l'emploi salarié masculin versus 1,3 % de l'emploi salarié féminin).

Travail temporaire

Répartition de l'emploi salarié temporaire selon le type de contrat



71 % des emplois temporaires relèvent d'un contrat à durée déterminée (57 %) ou d'un contrat d'intérimaire (14 %). Dans les 29 % restant, 6 % sont liés à une formation (stage, contrat d'apprentissage, etc.), 5 % concernent les chèques services et les ALE, 5 % sont des contrats d'étudiant et 1 % sont du travail occasionnel.

Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2017

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête par sondage sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre les différents types de contrats est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinence et limites

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par EUROSTAT en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Ces statistiques étant inférées sur la base d'une enquête, elles présentent une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/travail-temporaire>

L'Enquête sur les Forces de Travail sur Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage@figures>

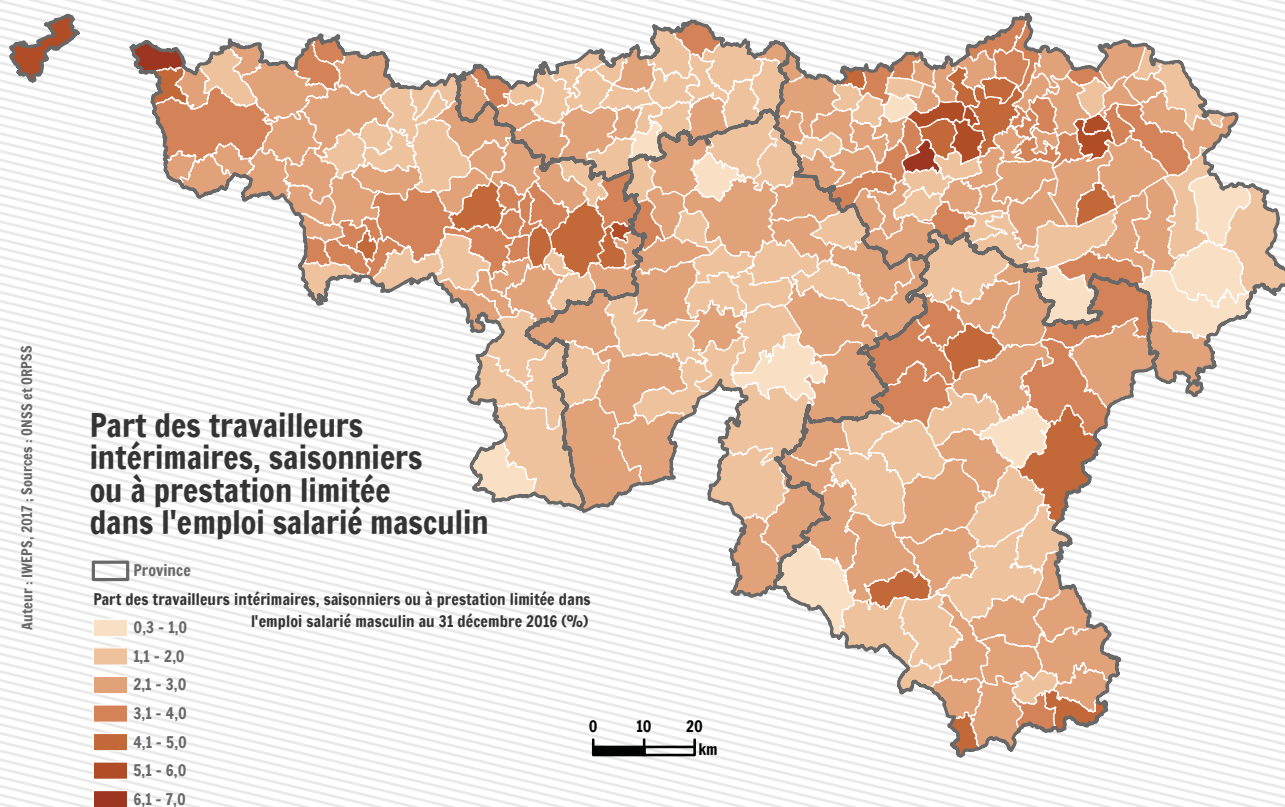
Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2019

Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prest. limitée

3,1%

Part des salariés, résidant en Wallonie, qui sont intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée au 31 décembre 2016

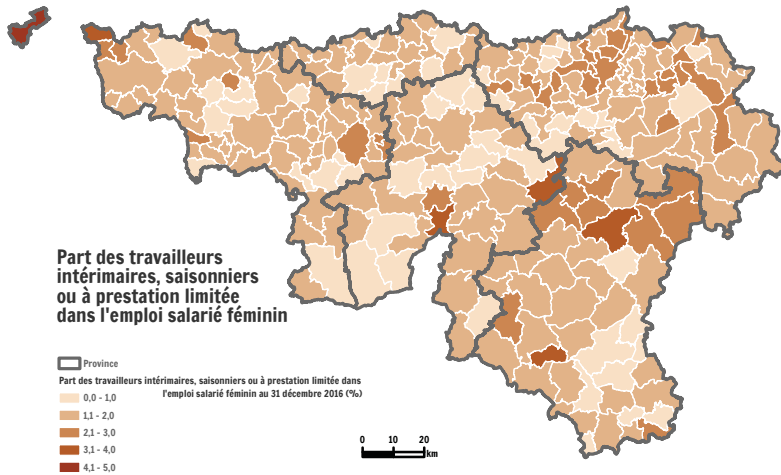


62,4 % des travailleurs intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée sont des hommes. Ils représentent 3,8 % de l'emploi salarié masculin total.

La part de ces travailleurs est plus élevée dans les communes du sillon industriel, plus particulièrement dans les villes de Mouscron, Comines, Verviers, Liège, La Louvière et Charleroi (respectivement 6,1 %, 5,4 %, 5,3 %, 5,0 %, 4,5 % et 4,3 % des salariés masculins) ainsi que dans certaines communes de leur périphérie comme Engis (6,7 %), Seraing (5,6 %), Saint-Nicolas (5,4 %), Grâce-Hollogne (5,2 %), Farciennes (5,2 %), Dison (5,1 %), Flémalle (4,8 %) et Herstal (4,6 %).

Dans la Province de Luxembourg, il y a cinq communes où l'indicateur dépasse les 4 % : Rouvroy, Herbeumont, Aubange, Bastogne et Rendeux.

Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prest. limitées



L'emploi intérimaire, saisonnier ou à prestation limitée est nettement moins important chez les femmes et représente 2,3 % de l'emploi salarié féminin. Sa répartition géographique est moyennement corrélée avec celle observée chez les hommes ; on retrouve en tête Comines (4,9 %) et Mouscron (3,7 %).

Sources : ONSS et ORPSS

Définitions et sources

Les travailleurs salariés (à l'exception des marins inscrits à la CSPM) sont assujettis soit à l'ONSS, soit à l'ORPSS.

Lorsqu'un travailleur a plusieurs contrats, il n'est comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques qui lui seront attribuées sont celles de la prestation principale, avec priorité pour le temps plein, le salaire brut le plus élevé, le volume de travail le plus important, le plus grand nombre de journées assimilées.

Les prestations intérimaires sont celles des travailleurs mis à disposition d'utilisateurs par des agences d'intérim. Les prestations saisonnières sont de courte durée en raison de la nature saisonnière du travail ou du besoin de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année. Les prestations limitées sont définies dans un contrat de travail de courte durée pour une occupation qui, par jour, ne dépasse pas la durée journalière habituelle.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de résidence, sexe, âge, type de prestation, etc.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello).

Pour en savoir plus :

WalStat - IWEPS : <https://walstat.iweps.be>

Sur les données de l'ONSS : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

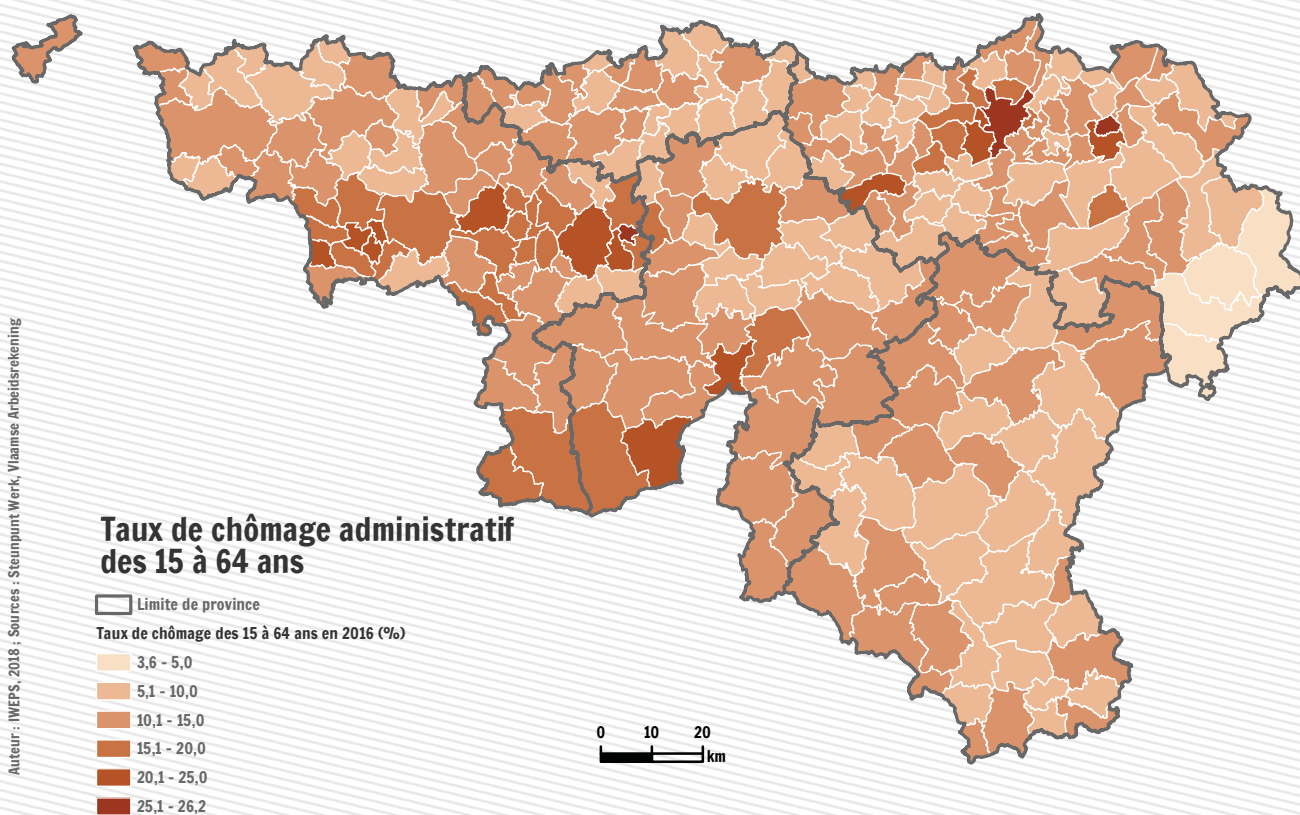
Sur les données de l'ORPSS : <https://www.dibiss.fgov.be/fr/orpss/publications>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans

14,6%

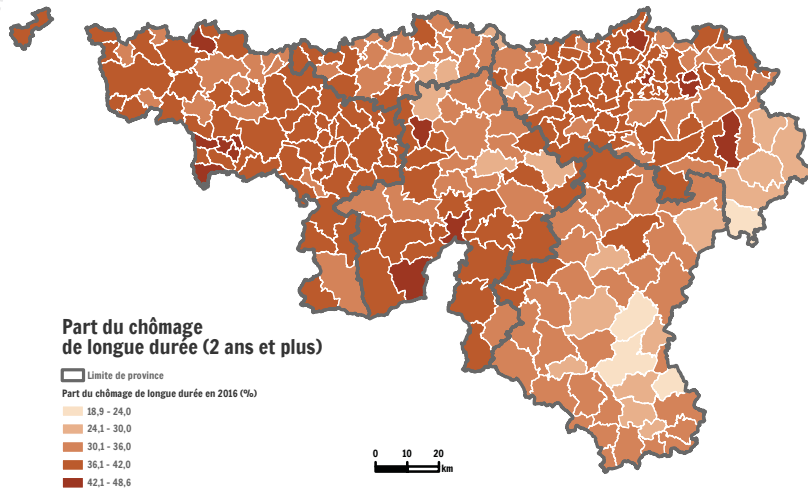
Selon les données administratives, 14,6 % des Wallons de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail, sont demandeurs d'emploi inoccupés en 2016



Ce taux de chômage administratif observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 3,6 % à 26,1 %.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation linéaire : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et les communes proches du sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone.

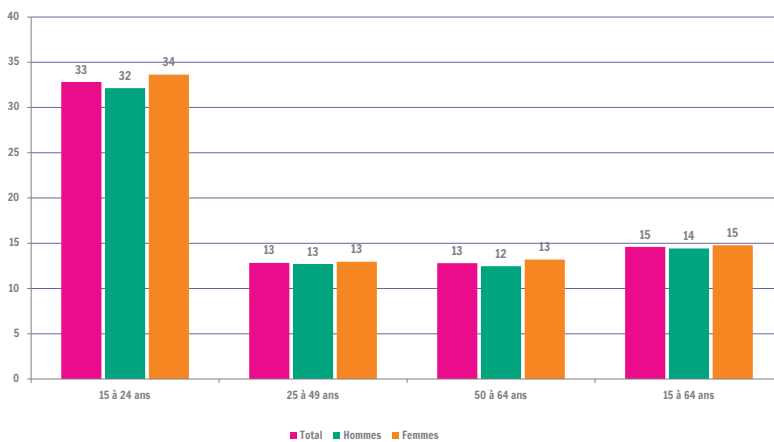
Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans



Il n'y a pas de corrélation flagrante entre le taux de chômage administratif et la part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) : ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée est la plus grande.

Sources : FOREM, ADG, moyenne annuelle 2016

Taux de chômage administratif par catégorie



Le taux de chômage des jeunes (32,8 %) est plus de deux fois plus élevé que le taux de chômage global (14,6 %).

Le taux de chômage des femmes est systématiquement un peu plus haut que celui des hommes. Le phénomène est moins marqué chez les 25 à 49 ans (0,2 point de % en plus contre 1,5 et 0,7 dans les deux autres classes d'âge).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2016

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Ici, les chômeurs sont assimilés aux demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès des organismes de placement. Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ce taux de chômage calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

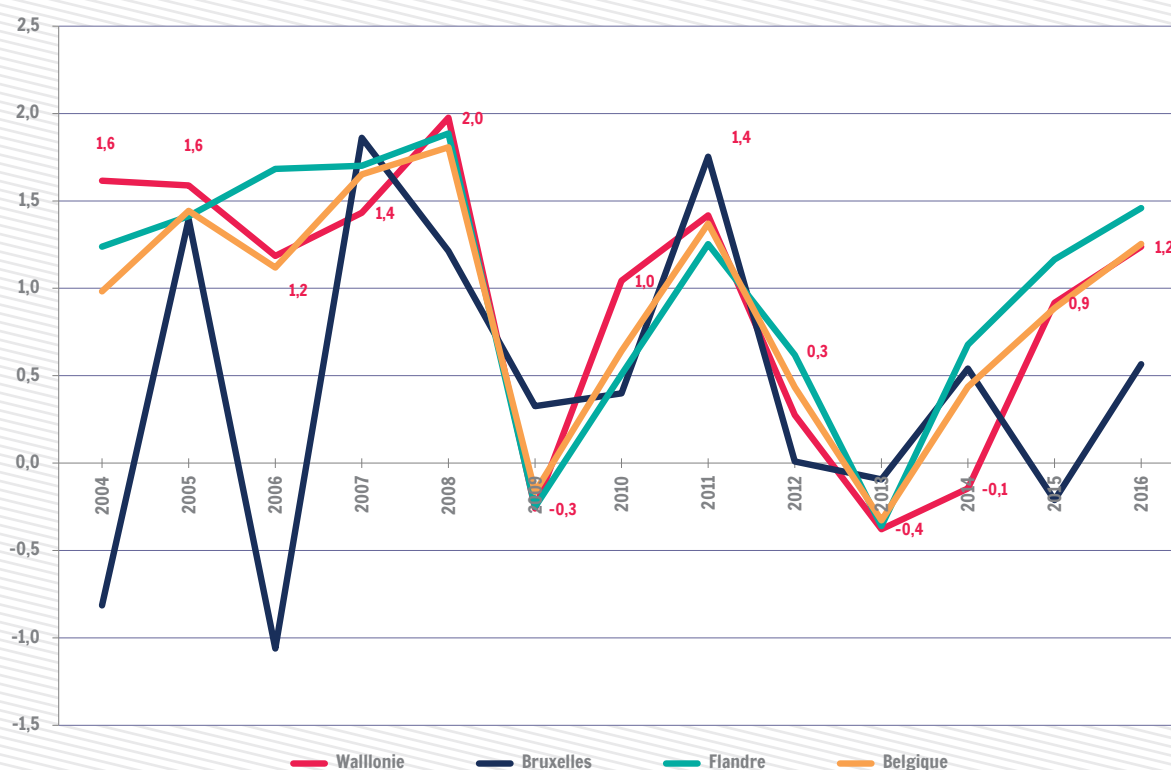
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

+1,2%

C'est le taux de croissance de l'emploi wallon en 2016, confirmant la reprise observée en 2015 après un recul en 2013 et en 2014

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur par région



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2016, BNB, version février 2018)

En moyenne, sur la période 2003-2016 (la dernière série statistique disponible dans les comptes régionaux), l'emploi intérieur wallon a crû au même rythme que l'emploi intérieur belge et légèrement moins vite que l'emploi intérieur flamand (avec un taux de croissance annuel moyen de 0,9 % pour la Wallonie et l'ensemble de la Belgique et de 1,0 % pour la Flandre).

L'emploi intérieur a connu, lors de la crise de 2009 et l'impact de son rebond en 2013, le même infléchissement en Wallonie et en Flandre (-0,3 % en 2009 et -0,4 % en 2013). Après la crise de 2009, il a repris un peu plus rapidement en Wallonie (+1,0 % en 2010) qu'en Flandre (+0,5 % en 2010), notamment grâce au soutien de la politique d'emploi en place à l'époque. Après les pertes d'emploi de 2013, c'est la croissance de l'emploi flamand qui a redémarré plus rapidement (+0,7 % en 2014, +1,2 % en 2015 et +1,5 % en 2016) tandis que l'emploi wallon continuait à reculer faiblement en 2014 (-0,2 %) pour ne renouer avec la croissance qu'en 2015 (+0,9 %) et atteindre +1,2 % en 2016.

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur. Comparaison Wallonie / Europe



Entre 2003 et 2016, l'emploi intérieur wallon a augmenté à un rythme un peu moindre que l'emploi intérieur flamand (taux de croissance annuel moyen de +0,9 % pour la Wallonie et +1,0 % pour la Flandre) et à un rythme légèrement supérieur à celui de l'emploi intérieur allemand (+0,8 %). Durant cette période, il a crû à un rythme supérieur à la moyenne européenne (+0,5 %) ou de la zone euro (+0,4 %) ou encore de l'emploi intérieur chez nos voisins français (+0,4 %) et néerlandais (+0,5 %).

Le taux de croissance de l'emploi intérieur wallon en 2016 (+1,2 %) est égal à celui de l'Union européenne (+1,2 %) et inférieur à celui de la zone euro (+1,3 %). Il a crû plus ou moins au même rythme que chez nos voisins allemands (+1,3 %) et néerlandais (+1,1 %) et un peu plus vite qu'en France (+0,6 %).

Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2016, BNB, version février 2018) et Commission européenne (AMECO)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Le taux de croissance annuel moyen, exprimé en pourcentage, sur n périodes (années, mois, semaines, etc.) est donné par la formule:

$$TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right) \times 100$$

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus :

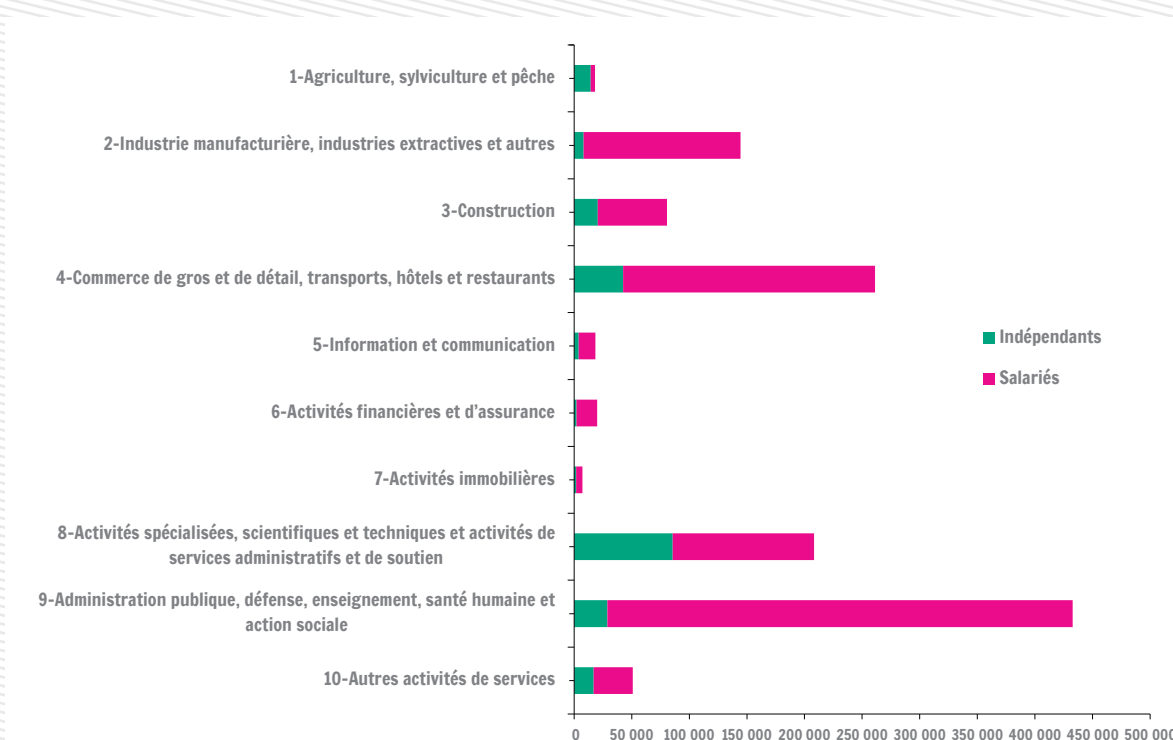
Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>
AMECO - http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco/index_en.htm

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)
Prochaine mise à jour : mars 2019

Emploi intérieur par secteur

1 241 815 pers. C'est le nombre de personnes employées en Wallonie en 2016 soit 138 376 de + qu'en 2003

Répartition de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, moyenne 2016



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2016, BNB, version février 2018)

En 2016, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 241 815 personnes.

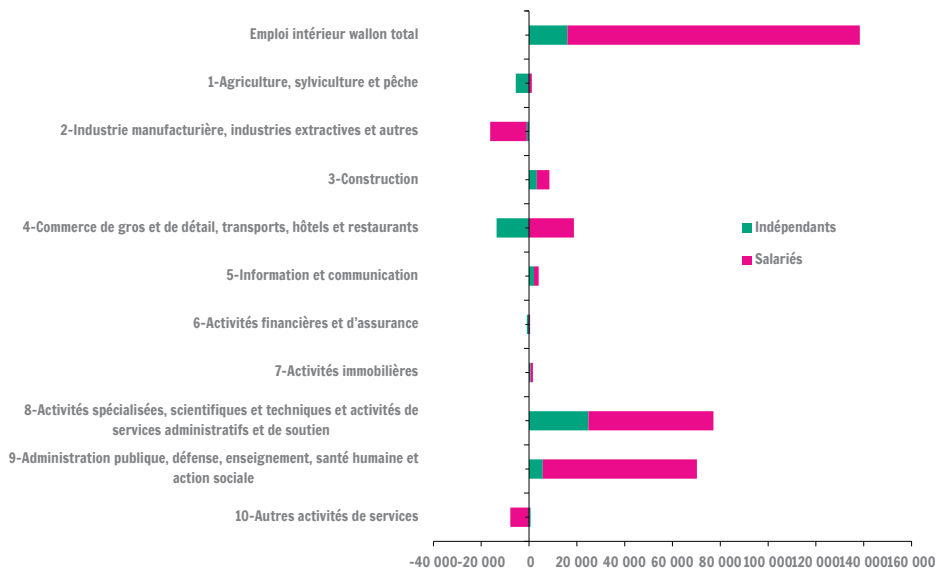
Les secteurs les plus importants en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10 % du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : l' « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (35 %), le « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (21 %), les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (17 %) et l' « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » (12 %).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salariés : 82 % contre 18 % comme indépendants ou aidants.

Dans le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (79 %).

Emploi intérieur par secteur

Croissance de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, 2003-2016



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2015, BNB, version février 2018)

Entre 2003 et 2016, l'emploi intérieur wallon s'est accru de 138 376 travailleurs, soit une hausse de +12,5 % ou un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 0,9 %. Les quatre secteurs qui ont le plus contribué à cette croissance sont les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (+77 159 emplois, soit une hausse de +58,9 % entre 2003 et 2016 ou un TCAM de 3,6 %), l'« Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (+70 210 emplois, soit une hausse de +19,4 % entre 2003 et 2016 ou un TCAM de 1,4 %), la construction (+8 517 emplois, soit +11,8 % entre 2003 et 2016 ou un TCAM de 0,9 %) et le secteur « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (+5 209 unités, soit +2,0 % entre 2003 et 2016 ou un TCAM de 0,2 %).

Entre 2003 et 2016, c'est l'« Industrie manufacturière, industries extractives et autres » qui perd le plus d'emplois (-16 220 unités, soit -10,1 % ou -0,8 % en TCAM), suivie du secteur des « Autres activités de services » qui comprend les activités des ménages en tant qu'employeurs (-7 227 unités soit -12,4 % ou -1,0 % en TCAM), et d'« agriculture, sylviculture et pêche » (-4 435 emplois, soit -19,6 % ou -1,7 % en TCAM).

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les Etats membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus :

Les Comptes régionaux : <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>

La page « Répartition sectorielle de l'emploi intérieur » : <http://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-interieur-secteur/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mars 2019

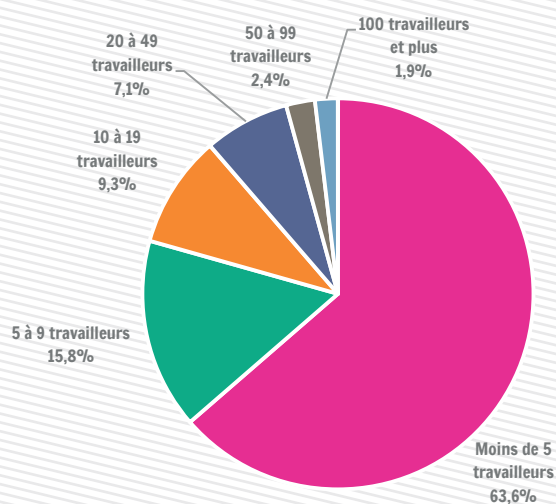
Emploi salarié

selon la taille des établissements

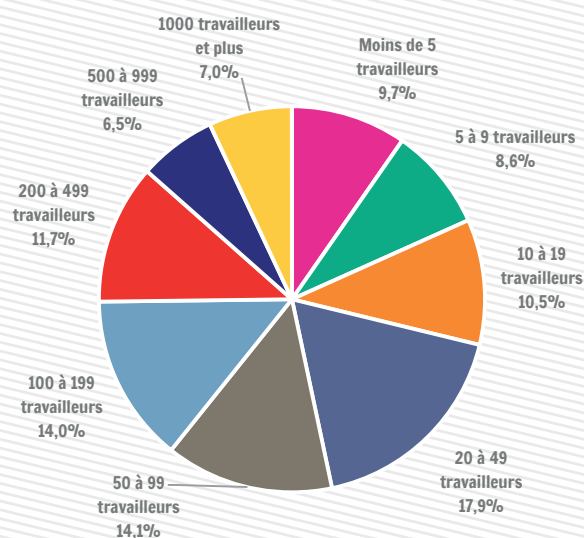
79,4%

Part des établissements wallons (unités locales) qui emploient moins de 10 salariés au 31 décembre 2016

Répartition des établissements selon la taille des établissements en Wallonie



Répartition des postes de travail selon la taille des établissements en Wallonie

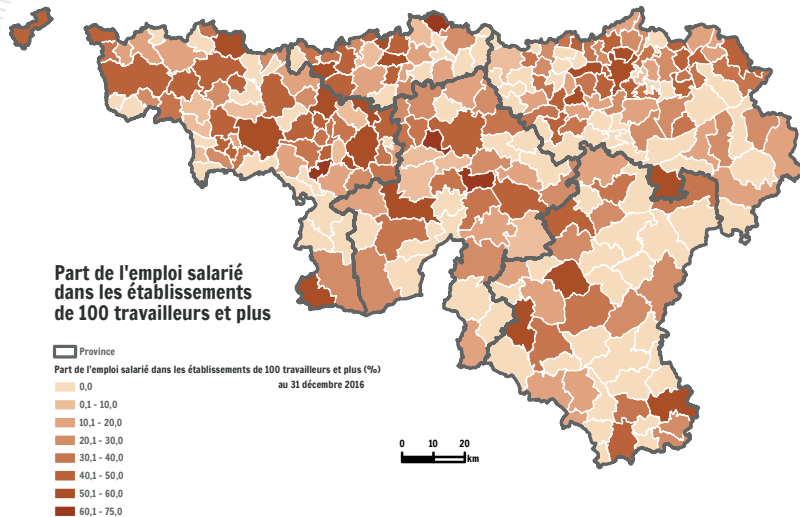


Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - statistique décentralisée

Les statistiques décentralisées de l'ONSS reliant l'emploi salarié à la taille de l'établissement montrent que 79,4 % des unités emploient moins de 10 travailleurs et fournissent 18,3 % des postes salariés situés en Wallonie, au 31 décembre 2016. A l'opposé, les établissements de 100 travailleurs et plus, soit 1,9 % de l'ensemble des unités, offrent près de 40 % des postes de travail (39,2 %). Enfin, près de 17,9 % des postes de travail se situent dans les unités de 20 à 49 travailleurs.

Emploi salarié

selon la taille des établissements



Un tiers des communes n'accueillent que des établissements de moins de 100 salariés. A l'inverse, dans 24 communes, plus de la moitié des emplois salariés se situent dans des établissements de 100 salariés et plus. On y retrouve les principales villes wallonnes, à l'exception de Tournai qui a un territoire très étendu (41 % de l'emploi salarié) et La Louvière (47 %) mais aussi des communes qui accueillent un important zoning, un hôpital de grande taille, etc.

Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - Statistique décentralisée

Définitions et sources

La statistique décentralisée est établie par l'ONSS à partir des déclarations des prestations auprès de l'ONSS et de l'ORPSS (auparavant ONSSAPL et intégrée à l'ONSS depuis le 1^{er} janvier 2017).

Elle dénombre des postes de travail : parmi les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre, ceux qui, à ce moment, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois ; ceux qui remplissent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste et seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Ces postes sont répartis selon le lieu de travail défini par l'unité locale.

L'unité locale ou d'établissement est un lieu identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Le dénombrement des unités locales s'appuie uniquement sur les unités locales avec travailleurs salariés.

Pertinence et limites

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello). En 2014, l'obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité d'établissement du travailleur améliore la localisation du lieu de travail et permet de passer d'une diffusion semestrielle des données à une diffusion trimestrielle ; cependant, certains travailleurs d'entreprises étrangères ne peuvent être localisés dans une commune, mais seulement dans un arrondissement, une province ou une région.

Pour en savoir plus :

<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>

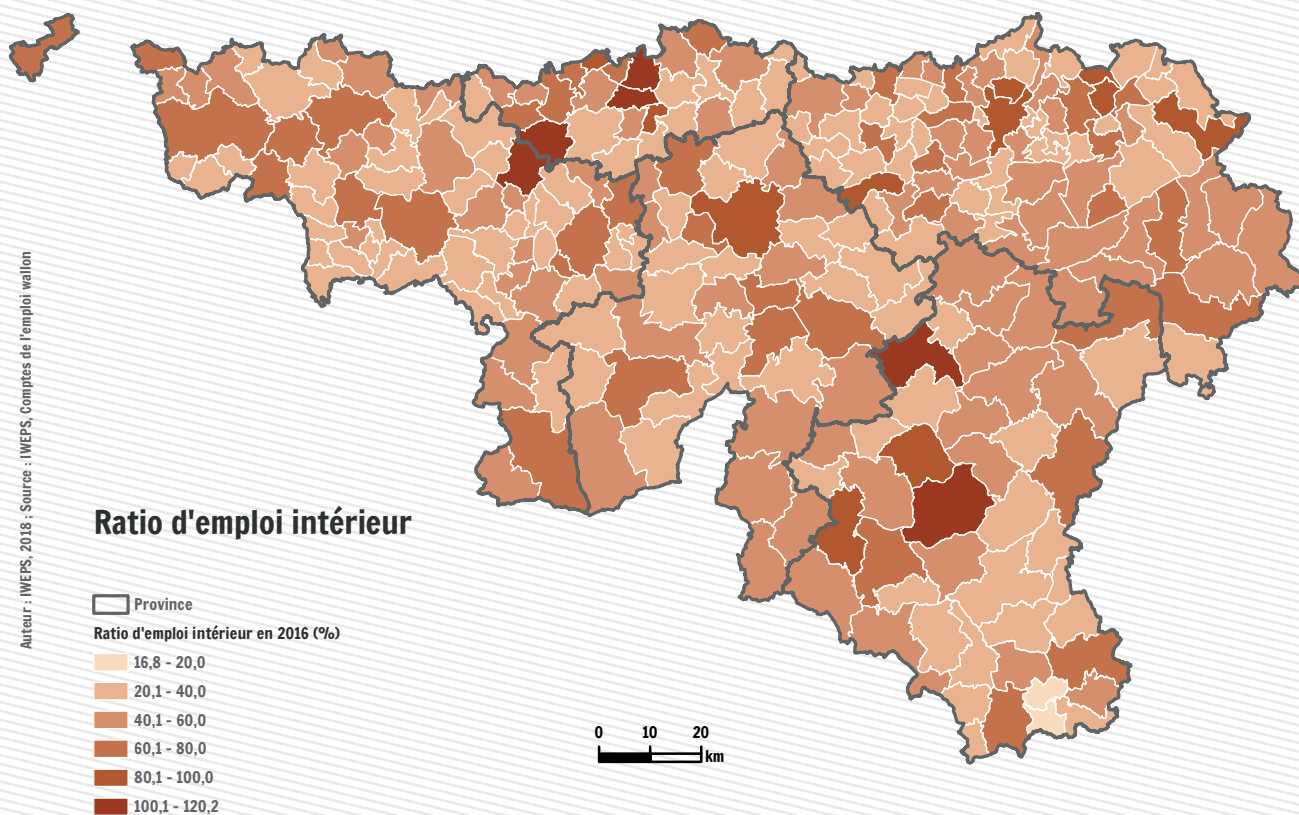
Personnes de contact : Laurence Vanden Dooren (Iva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : décembre 2018

Ratio d'emploi intérieur

56,6%

En 2016, le nombre de postes de travail offerts sur le territoire wallon représente 56,6 % de la population wallonne en âge de travailler (15 à 64 ans)



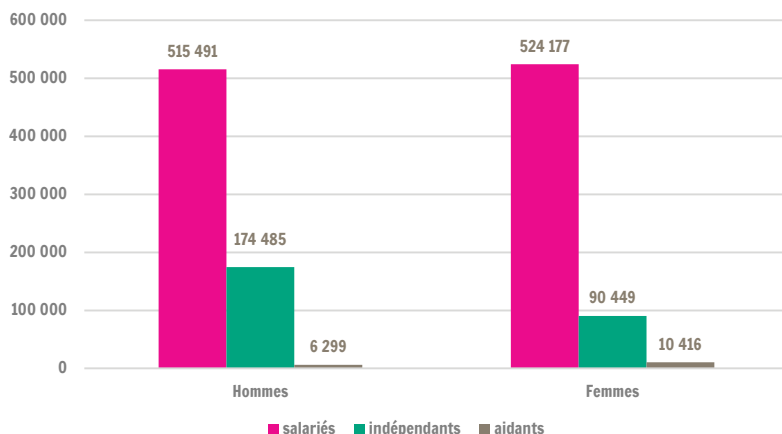
Les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont, en ordre décroissant, Wavre, Marche, Seneffe, Nivelles, Libramont et Ottignies - Louvain-la-Neuve (ratio supérieur à 100 %). À noter que si les ratios observés dans les centres urbains sont tous supérieurs à la moyenne, ils ne sont pas tous dans le haut du classement, en particulier à Charleroi (68,2 %) et Verviers (63,0 %).

Le plus souvent, les communes où l'on comptabilise beaucoup d'emplois relativement à la population offrent, à l'image des centres urbains, un ensemble de services qui dépassent le cadre de la commune, comme des administrations, des hôpitaux ou des agences d'intérim (les emplois des intérimaires sont localisés à l'agence). Certaines communes bénéficient également de la présence d'un gros employeur, à l'instar des firmes pharmaceutiques établies à Wavre, d'une importante base militaire à Marche, de la production de cosmétiques à Libramont, la fabrication de câbles à Eupen ou encore l'université à Ottignies-Louvain-la-Neuve. A Seneffe, c'est essentiellement la concentration d'industries (plastique, chimie, pain et pâtisserie, verre, armes, etc.) qui explique le ratio élevé.

Une commune peut accueillir de nombreux emplois tout en enregistrant un taux d'emploi faible (cf. fiche taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans). C'est souvent le cas des centres urbains, dont l'emploi bénéficie aux habitants des communes périphériques (Liège, Mons, Charleroi, Verviers, etc.). Inversement, certaines communes « dortoirs » offrent peu d'emplois, alors que le taux d'emploi y est élevé (Léglise, La Bruyère, Dalhem, Donceel, Lincet, Anthistes, etc.). On ne détecte pas de relation linéaire entre le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi par commune.

Ratio d'emploi intérieur

Répartition des postes de travail par statut et genre



Près de 79 % des postes de travail sont des postes salariés, occupés à 49,6 % par des hommes et à 50,4 % par des femmes. Pour les postes indépendants au sens strict, on y dénombre deux fois plus d'hommes que de femmes, alors que pour la petite fraction de postes aidants (1,3 % du total), la situation est inverse avec près de deux fois plus de femmes que d'hommes.

Sources : IWEPS sur la base des données ONSS, ORPSS, INASTI, ONEM, moyenne annuelle 2016

Définitions et sources

Au niveau communal, l'emploi intérieur équivaut à l'emploi par commune de travail. Il est exprimé ici en postes de travail et est estimé à partir de plusieurs sources : ONSS (emploi salarié et étudiants non assujettis), ORPSS (étudiants non assujettis), INASTI (emploi indépendant), ONEM (chômeurs complets avec dispense ALE).

Le ratio d'emploi intérieur rapporte l'emploi intérieur à la population en âge de travailler (sources : Statbel). Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur. Cependant il ne s'agit pas d'un taux puisque le numérateur n'est pas forcément compris dans le dénominateur. De plus, l'unité de comptage du numérateur (poste de travail), relative au lieu de travail, est différente de celle du dénominateur (personnes), relative au lieu de domicile. Ce ratio donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler du territoire observé.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi par commune de travail. La statistique officielle de l'emploi intérieur reste cependant celle des données par arrondissement produites par l'ICN, dans le cadre des Comptes régionaux.

L'emploi est exprimé en nombre de postes, donc un travailleur peut être compté plusieurs fois s'il a plusieurs contrats ou s'il cumule les statuts salarié et indépendant.

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello) ; en 2012, modification de la réglementation relative au nombre de jours maximum prestables sous le statut d'étudiant non assujetti. En 2014, obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité d'établissement du travailleur (meilleure répartition par commune de travail de l'emploi salarié).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/>

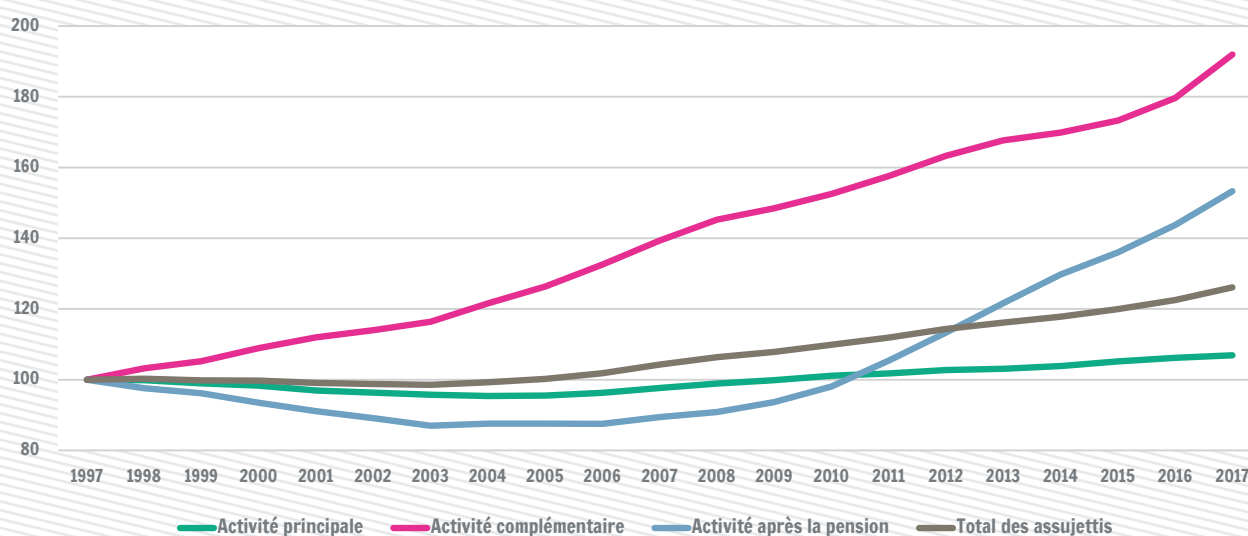
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : août 2019

Emploi indépendant (non compris les aidants)

284 088 indépendants

C'est le nombre de travailleurs indépendants (non compris les aidants) assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2017

Evolution du nombre d'indépendants (non compris les aidants) selon la nature de l'activité, indice 1995 = 100

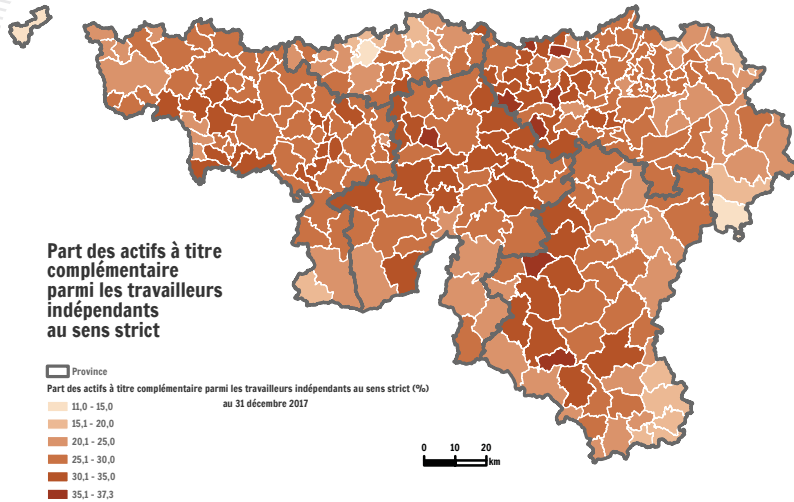


Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, 284 088 travailleurs wallons étaient indépendants au sens strict (c'est-à-dire non compris les aidants qui représentent moins de 6 % de l'emploi indépendant au sens large), soit un peu plus d'un quart de l'emploi total. C'est une augmentation de 26,1 % par rapport à 1997 (+19,7 % au cours de la période 2005-2014). Cet accroissement est le reflet d'évolutions différenciées selon la nature de l'activité : la faible hausse du nombre d'indépendants à titre principal (+6,9 % en 20 ans) est contrebalancée par une hausse considérable des indépendants à titre complémentaire (+91,9 %), en particulier chez les femmes (on passe de 7 186 à 29 448 indépendantes à titre complémentaire entre 1995 et 2015) et de façon plus intense entre 2004 et 2008 (4 à 5 % de croissance annuelle). Alors que le nombre d'actifs après la pension diminue en début de période, cette tendance s'inverse à partir de 2004 et son taux de croissance annuel dépasse les 7 % entre 2011 et 2013.

La hausse du nombre de travailleurs indépendants s'accélère au cours de la dernière année : +2,9 %. Cette accélération est davantage marquée chez les actifs à titre complémentaire : +6,8 %.

Emploi indépendant (non compris les aidants)



Selon les communes, la part des actifs à titre complémentaire (26 % de l'emploi indépendant wallon) varie de 11 % à 37 % de l'emploi indépendant. Elle est assez faible dans les communes du Brabant wallon, de la Communauté germanophone, des arrondissements d'Arlon et Virton (à l'exception de Chiny) et aux environs de Tournai et Mouscron.

Les actifs après la pension qui représentent 11 % de l'emploi indépendant sont davantage présents dans le sud plus rural de la Région et le canton de Saint-Vith.

Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut.

Un indépendant est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce une autre activité parallèlement à son activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI ; faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Pour en savoir plus :

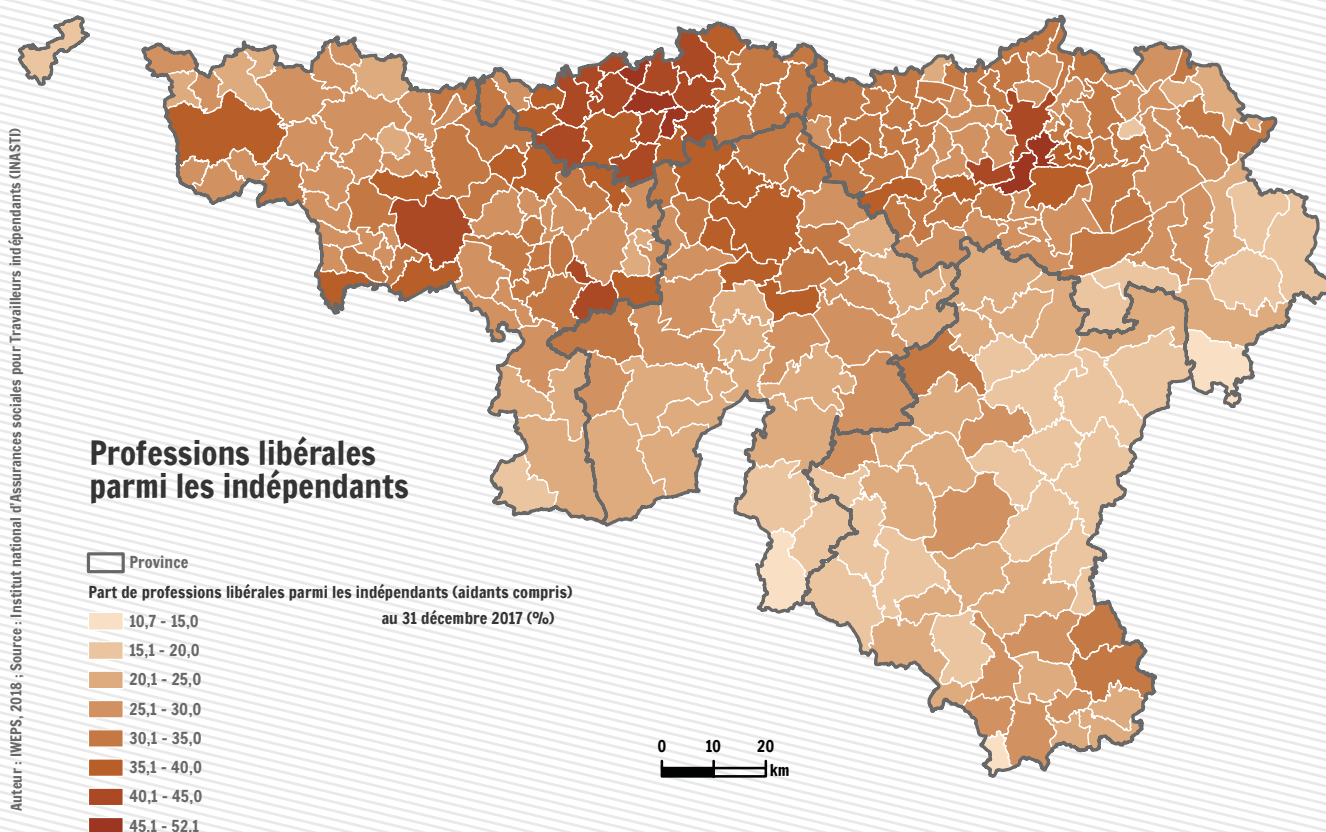
<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-non-compris-aidants/>
<http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : août 2019

Emploi indépendant par branche d'activité

32%

C'est la part de travailleurs indépendants (aidants compris) qui exercent une profession libérale parmi les assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2017



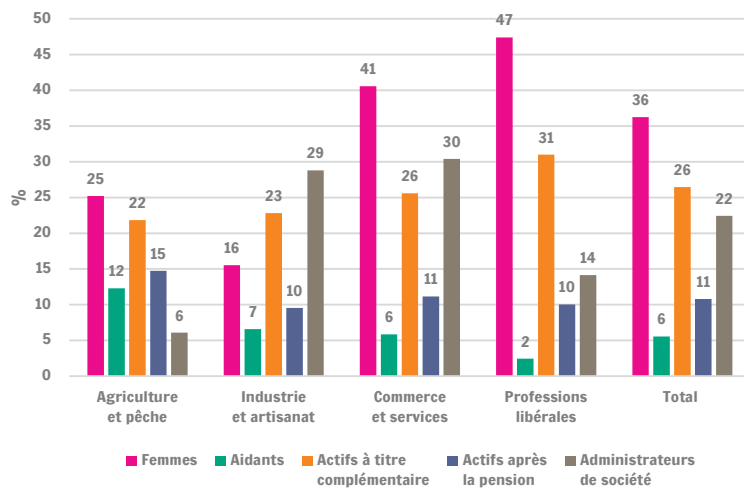
Au 31 décembre 2017, 32 % des assujettis à l'INASTI (indépendants et aidants) exercent une profession libérale, 37 % sont actifs dans le commerce et les services, 20 % dans le commerce et l'artisanat et 10 % dans l'agriculture et la pêche. Moins de 1 % des assujettis ne sont pas classés dans un des secteurs cités ci-dessus (secteur « Divers »).

La part des indépendants qui exercent une profession libérale est plus importante dans les communes plus densément peuplées du nord de la Région, alors que le secteur de l'agriculture et de la pêche est mieux représenté dans les communes plus rurales du sud.

Dans le Brabant wallon, c'est à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart et Mont-Saint-Guibert que les professions libérales sont les mieux représentées, respectivement 52 %, 49 % et 49 % des assujettis. En province de Liège, c'est à Chaudfontaine, Esneux, Neupré et Liège que cet indicateur est le plus élevé, avec respectivement 46 %, 45 %, 44 % et 43 %. Dans le Hainaut, Montigny-le-Tilleul approche les 43 %. A l'opposé, à Vresse-sur-Semois (11 %), Burg-Reuland (13 %) et Rouvroy (12 %), les professions libérales sont peu présentes parmi les assujettis à l'INASTI.

Emploi indépendant par branche d'activité

Part de certaines catégories d'assujettis dans l'emploi indépendant par secteur d'activité en 2017



Les femmes et les actifs à titre complémentaire sont mieux représentés dans les professions libérales (47 % et 31 %) que dans les autres secteurs ; les aidants y sont par contre peu présents (2 %) et les administrateurs de société sont relativement peu nombreux (14 %) par rapport à leur part dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat (29 %) et du commerce et des services (30 %). C'est dans le secteur de l'agriculture et de la pêche que les aidants (12 %) et les actifs après la pension (15 %) sont les plus représentés.

Sources : INASTI, 31 décembre 2017

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants.

Les assujettis à l'INASTI ont soit un statut d'indépendant, soit un statut d'aidant. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. Le travailleur aidant (y compris les conjoints aidants) est une personne physique qui assiste ou remplace un travailleur indépendant dans l'exercice de son activité sans être liée par un contrat de travail.

Dans le cadre d'une société, les administrateurs sont considérés comme des travailleurs indépendants et sont donc assujettis à l'INASTI.

Un assujetti est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce parallèlement à une autre activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI. Faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Dans certains cas, un travailleur qui cesse son activité de salarié peut néanmoins conserver son statut d'indépendant à titre complémentaire. Il est donc possible d'être indépendant à titre complémentaire sans aucune autre activité de salarié à côté.

Les secteurs (ou branches) d'activité sont des regroupements de professions et ne correspondent donc pas aux secteurs d'activité de la nomenclature NACE.

Pour en savoir plus :

<http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-branche-dactivite>

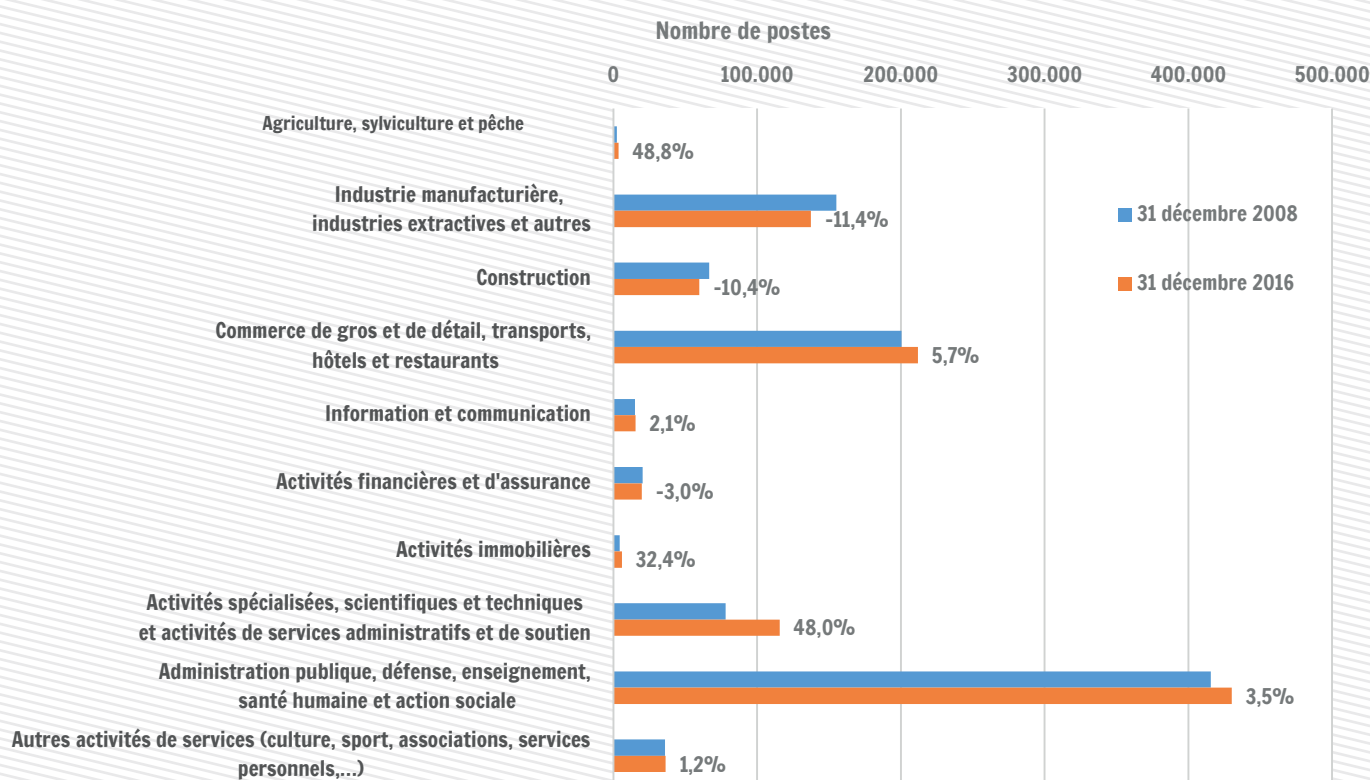
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : août 2019

Postes de travail salarié par secteur d'activité

1 035 312

C'est le nombre de postes de travail salarié en Wallonie au 31 décembre 2016

Nombre de postes de travail salarié par secteur d'activité aux 31 décembre 2008 et 2016, taux de croissance



Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - statistique décentralisée

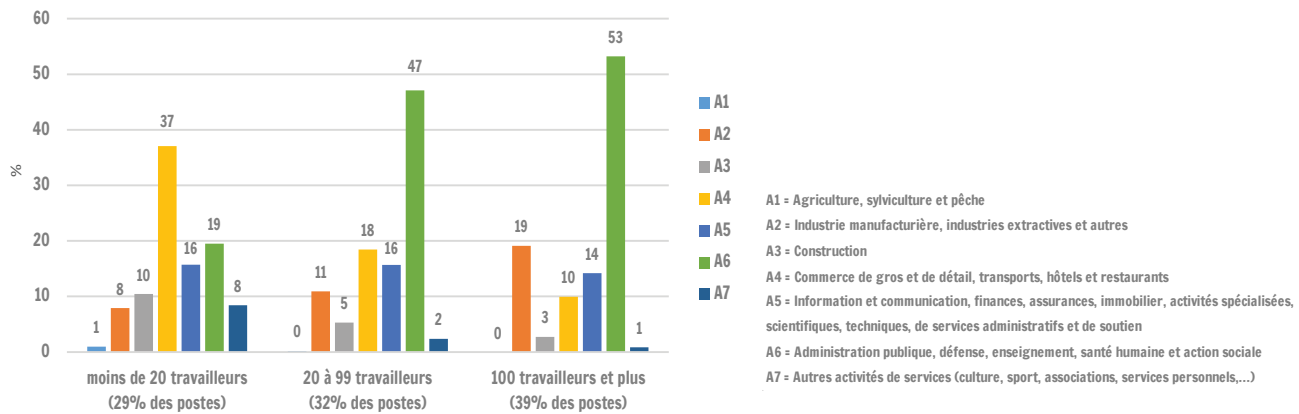
Au 31 décembre 2016, 41,5 % des 1 035 312 postes de travail salariés wallons appartiennent au secteur de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. Vient ensuite le secteur du commerce de gros et de détail, des transports, des hôtels et restaurants (20 % des postes) et les industries manufacturières et extractives (13 % des postes).

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2016, la Wallonie a gagné 41 613 postes, soit une augmentation de 4,2 % sur 8 ans.

Les deux plus petits secteurs sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (0,3 % des postes) et l'immobilier (0,6 % des postes) ; ils montrent une évolution spectaculaire au cours de cette période (respectivement +49 % et +32 %), mais ne contribuent que faiblement à la croissance wallonne (+2 584 postes). Par contre, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien (11,2 % des postes, +48 % entre 2008 et 2015) gagne 37 513 postes (dont 8 479 postes liés au secteur des activités liées à l'emploi) au cours de cette période. Les pertes de postes les plus importantes s'observent dans l'industrie (17 686 postes, -11 %) et la construction (6 914 postes, -10 %).

Postes de travail salarié par secteur d'activité

Postes de travail salarié par secteur selon la taille de l'établissement, Wallonie, 31 décembre 2016



Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - statistique décentralisée

Au 31 décembre 2016, 37 % des postes des unités locales de moins de 20 travailleurs sont dans le secteur du commerce et de l'horeca. Dans les unités locales de 20 travailleurs et plus, le secteur public offre près de la moitié des postes (50,5 %). Les secteurs de l'agriculture, de la construction et des autres activités de services sont mieux représentés dans les petites unités et, l'industrie est le deuxième secteur en importance (19 % des postes) dans les unités de 100 travailleurs et plus.

Plus de la moitié des communes wallonnes comptent moins de 10 % de postes industriels ; 30 % en accueillent moins de 5 %. Par contre, dans certaines communes, une part importante de l'emploi salarié est offerte par le secteur de l'industrie ; dans une commune, plus de la moitié des postes sont dans l'industrie : Engis (64 %) ; l'emploi salarié est à plus de 45 % industriel dans 6 communes : Seneffe (49 %), Limbourg, Ittre, Rixensart, Momignies et Raeren.

Définitions et sources

La statistique décentralisée est établie par l'ONSS à partir des déclarations des prestations auprès de l'ONSS et de l'ORPSS (auparavant ONSSAPL et intégrée à l'ONSS depuis le 1^{er} janvier 2017).

Elle dénombre des postes de travail : parmi les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre, ceux qui, à ce moment, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois ; ceux qui remplissent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste et seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Ces postes sont répartis selon le lieu de travail défini par l'unité locale.

L'unité locale ou d'établissement est un lieu identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Le dénombrement des unités locales s'appuie uniquement sur les unités locales avec travailleurs salariés.

Pertinence et limites

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello). En 2014, l'obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité d'établissement du travailleur améliore la localisation du lieu de travail et permet de passer d'une diffusion semestrielle des données à une diffusion trimestrielle. Cependant, certains travailleurs d'entreprises étrangères ne peuvent être localisés dans une commune, mais seulement dans un arrondissement, une province ou une région.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <https://walstat.iweps.be>

<http://www.rs.zfgov.be/fr/statistiques/publications/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>

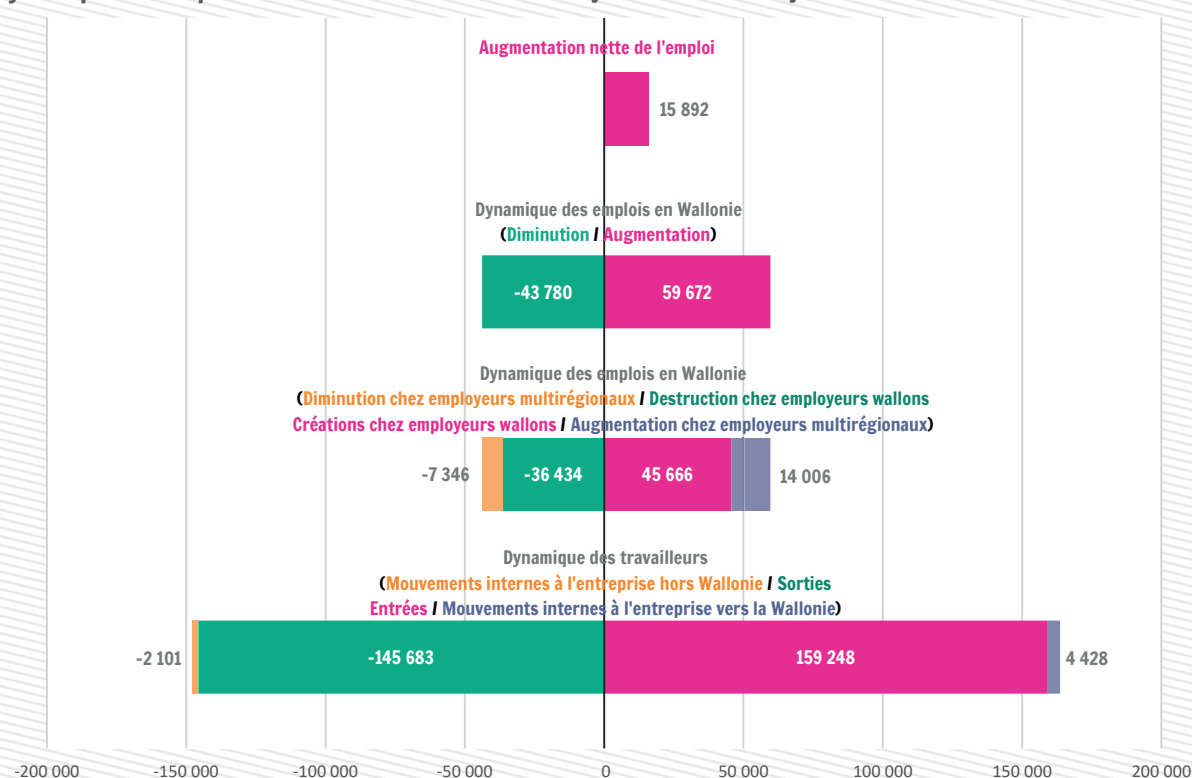
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Dynamique des emplois et des travailleurs

59 672 postes

C'est le nombre de nouveaux postes en Wallonie entre juin 2015 et juin 2016 : 45 666 offerts par les employeurs uniquement présents en Wallonie et 14 006 par les employeurs multirégionaux

Dynamique des emplois et des travailleurs entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 en Wallonie



Sources : Dynam-Reg. IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - ONSS - HIVA-KU Leuven ; données ONSS hors ORPSS

Il est désormais possible de chiffrer les mouvements qui se cachent derrière l'augmentation nette de 15 892 emplois salariés observée en Wallonie entre juin 2015 et juin 2016.

Entre 2015 et 2016, l'emploi en Wallonie s'est en fait accru de 59 672 nouveaux postes : les employeurs uniquement présents en Wallonie (« unirrégionaux ») ont créé 45 666 emplois et les employeurs multirégionaux ont permis un accroissement de 14 006 emplois en Wallonie. La faible augmentation nette de l'emploi s'explique par le fait que sur cette même période, 43 780 postes ont disparu : les employeurs multirégionaux ont contribué à cette diminution à hauteur de 7 346 postes, les employeurs wallons à hauteur de 36 434 postes.

La dynamique des travailleurs est plus importante encore que celle des postes de travail. En 2015-2016, 159 248 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie. Inversement, 145 683 ont quitté ou perdu leur travail. Par ailleurs, des transferts interrégionaux se produisent également au sein d'une même entreprise. Ainsi, 4 428 salariés à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie au sein de la même entreprise. Ceux travaillant en Wallonie ont été deux fois moins nombreux à faire le chemin inverse (2 101 salariés). Au final, ce mouvement interne aux entreprises entraîne un transfert de travailleurs (2 327) au profit de la Wallonie.

Dynamique des emplois et des travailleurs

Définitions et sources

Évolution nette - Création d'emplois / Destruction d'emplois - Nombre total d'emplois

Au sein de chaque entreprise, les travailleurs actifs dans les différents établissements sont additionnés, au 30 juin de chaque année. La différence entre le nombre de travailleurs actifs l'année t et l'année antérieure (t-1) donne l'évolution nette qui, selon qu'elle soit positive ou négative au niveau de l'entreprise, est considérée comme une création d'emplois ou une destruction d'emplois.

Augmentation / Diminution régionales

L'emploi des employeurs est scindé par région. Si l'emploi d'un employeur dans la région A est supérieur à la fin de la période de référence, par rapport au début de cette période, et est plus petit dans la région B, il existe une augmentation régionale dans la région A et une diminution régionale dans la région B. Pour les employeurs qui n'avaient de l'emploi que dans une seule région au cours de la période de référence (du 30 juin de l'année t-1 au 30 juin de l'année t), l'opération revient à déterminer la création ou la destruction d'emplois. Pour les employeurs qui avaient de l'emploi dans plusieurs régions, la création ou la destruction d'emplois est le résultat net des augmentations/diminutions dans les différentes régions. La différence entre l'augmentation et la diminution régionales donne l'évolution nette de l'emploi régional.

Entrées et sorties de travailleurs

La dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise, en comparant l'effectif à deux moments différents. Concrètement, l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t-1 est comparé à l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t. Lorsqu'un travailleur d'une entreprise assujettie à l'ONSS ou à l'ORPSS ne se trouve pas dans la déclaration (Dmfa) de l'année t-1 mais est mentionné dans la Dmfa de l'année t, nous parlons d'entrée. De même, une sortie est enregistrée lorsqu'un travailleur qui était encore actif dans l'entreprise au 30 juin de l'année t-1 n'est plus enregistré au 30 juin de l'année t. La différence entre les entrées et les sorties au niveau de l'entreprise constitue l'évolution nette de l'emploi de l'entreprise.

Si nous examinons la différence entre les entrées et les sorties au niveau régional, nous obtenons le solde net des entrées et des sorties. Les travailleurs qui étaient déjà actifs dans l'entreprise, mais dans un autre établissement, ne sont comptés ni dans les entrées, ni dans les sorties. Il s'agit d'un glissement interne (au sein d'une même entreprise) d'une région à une autre.

Le projet Dynam-Reg, intégré dans le projet plus large Dynam, est le fruit d'un accord de collaboration avec les trois régions (IWEPS, IBSA, Département WSE) et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven.

Pertinence et limites

Les définitions utilisées sont conformes aux directives de l'OCDE et d'Eurostat, et la méthode tient compte des résultats de recherches scientifiques récentes (notamment les travaux de J. Haltiwanger).

Les chiffres de Dynam-Reg sont basés sur une source administrative fiable, gérée par l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS). Ils concernent les salariés assujettis à l'ONSS ou à l'ORPSS.

La méthodologie mise en oeuvre vise à éliminer les faux employeurs débutants et sortants ainsi que les fausses créations et destructions d'emplois, et ainsi de capter les tendances réelles du marché du travail. Alors que, jusqu'ici, seuls les mouvements de l'emploi au sein des employeurs uniris régionaux pouvaient être répartis selon la région de travail, la base de données élargie de Dynam-Reg intègre le lieu d'occupation de tous les salariés.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2018/>

Le site de Dynam : www.dynam-belgium.org

Les chiffres : <http://www.dynam-belgium.org/site/index.php/fr/home-chiffres/regionale-chiffres>

Les analyses : <http://www.dynam-belgium.org/site/index.php/fr/publications-fr>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : juin 2019

Les emplois vacants en Wallonie

29 544 emplois

C'est le nombre d'emplois déclarés vacants en Wallonie au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Le taux d'emplois vacants qui est de 2,8 %, affiche une légère hausse par rapport à celui du 1^{er} trimestre de 2017 (2,6 %)

Les emplois vacants par secteurs d'activités en Wallonie en 2017, entreprises de toutes tailles

Secteurs d'activité	Nombre d'emplois vacants	Taux d'emplois vacants (en %)
B. Industries extractives	45	2,5
C. Industrie manufacturière	2 610	2,4
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	29	0,5
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	205	2,2
Total B-C-D-E	2 889	2,3
F. Construction	3 034	4,8
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	4 634	3,4
H. Transports et entreposage	1 667	3,0
I. Hébergement et restauration	1 974	6,5
Total G-H-I	8 274	3,7
J. Information et communication	630	3,9
K. Activités financières et d'assurance	187	1,4
L. Activités immobilières	209	3,1
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 203	6,2
N. Activités de services administratifs et de soutien	1 828	2,6
Total M-N	4 031	3,9
O. Administration publique	3 622	2,8
P. Enseignement	1 842	1,5
Q. Santé humaine et action sociale	3 333	1,8
Total O-P-Q	8 797	2,0
R. Arts, spectacles et activités récréatives	425	3,0
S. Autres activités de services	353	1,6
Total R-S	778	2,1
Ensemble	28 828	2,8

Sources : Statbel, Job Vacancy Survey

Le nombre d'emplois vacants par secteur est un indicateur de l'ampleur des opportunités d'emplois offertes dans chaque secteur. En 2017, les secteurs qui, en Wallonie, comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (4 634), de l'« administration publique » (3 622), de la « santé humaine et action sociale » (3 333), de la construction (3 034) et de l'« industrie manufacturière » (2 610).

Le taux d'emplois vacants par secteur, qui mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur, rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur. Cet indicateur classe dans le top cinq « l'hébergement et la restauration » (6,5 %), les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (6,2 %), la « construction » (4,8 %), « l'information et la communication » (3,9 %) et « le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles » (3,4 %).

Lorsqu'on considère que les entreprises dont la taille est égale ou supérieure à 10 travailleurs, le taux d'emplois vacants est inférieur au taux observé pour l'ensemble des entreprises : les taux sont respectivement 2,3 % en Wallonie, 2,9 % à Bruxelles et 3,3 % en Flandre. Ce constat révèle une dynamique de recrutement plus soutenue dans les très petites entreprises.

Le taux d'emplois vacants reste moins élevé en Wallonie que dans les autres régions belges. Au 1^{er} trimestre 2018, il atteint 2,8 % en Wallonie pour 3,4 % en Région bruxelloise et 3,8 % en Flandre.

Les emplois vacants en Wallonie

Définitions et sources

Un « poste vacant » est un emploi rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires ; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est donc pas traité comme une « vacance d'emploi ».

Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants).

Les données relatives aux emplois vacants sont issues d'une enquête trimestrielle réalisée par Statbel pour répondre aux besoins statistiques de la Commission européenne.

Pertinence et limites

L'enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'entreprises ayant au moins un salarié. Depuis 2014, toutes les entreprises qui relèvent des sections B à S de la NACE rév. 2 sont couvertes. Pour l'ensemble de la Belgique, environ 11 000 entreprises ont été interrogées chaque trimestre.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Par rapport aux données d'offres d'emplois enregistrées dans les services publics de l'emploi, qui, vu la diversité des canaux de recrutement, ne donnent qu'une vue partielle des offres, l'avantage de ces données d'enquête est de fournir une vue plus représentative de l'ensemble des entreprises. La périodicité trimestrielle de l'enquête permet de construire des indicateurs utiles pour l'analyse du cycle économique.

L'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi. Cette information serait utile pour évaluer les difficultés de recrutement sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/vacature/>
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnee/enquetes/JVS/

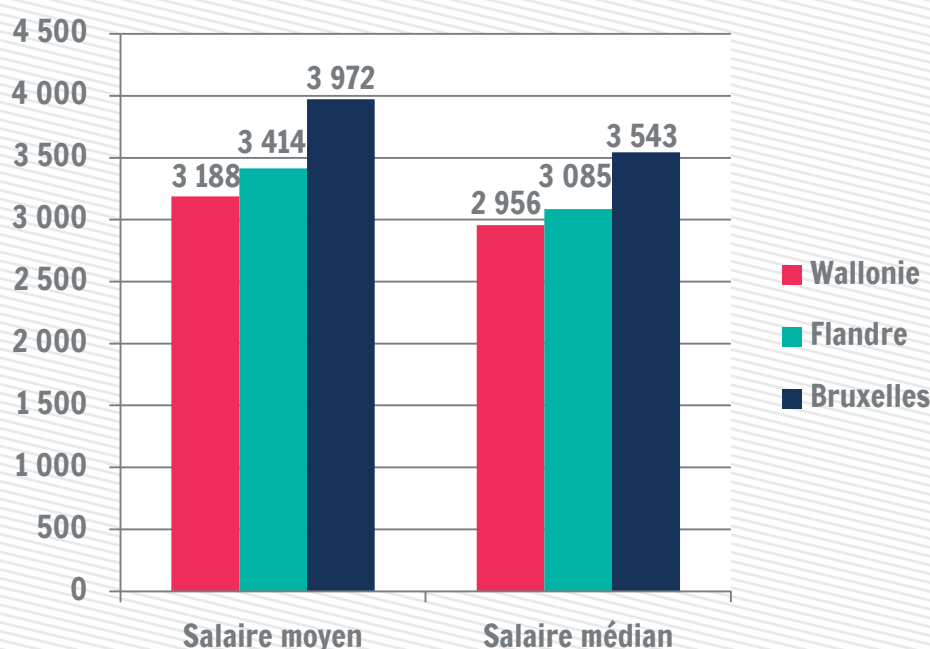
Personne de contact : Béatrice Van Haeperen (b.vanhaeperen@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnue

Salaires mensuels bruts moyens

3 188 €

En 2015, un travailleur occupé à temps plein en Wallonie gagnait en moyenne 3 188 € bruts par mois

Salaires bruts moyens et médians dans les trois régions belges (2015)



Sources : Statbel

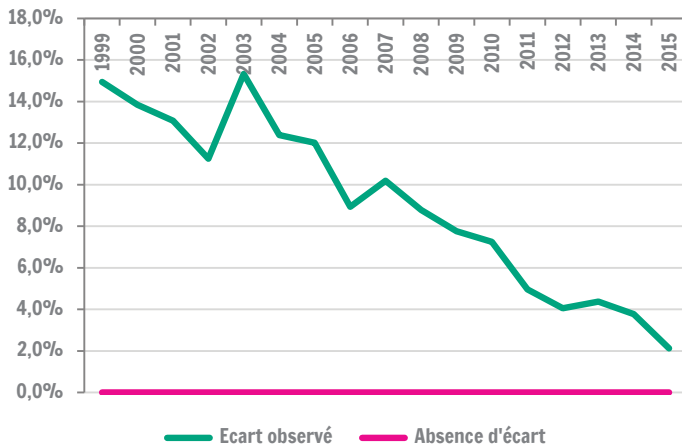
En 2015, le salaire mensuel brut moyen d'un travailleur à temps plein s'élevait à 3 414 € en Flandre et à 3 972 € à Bruxelles, montants respectivement 7,1 % et de 24,6 % supérieurs au salaire observé en Wallonie. La moyenne belge se situait à 3 445 €.

Mesure complémentaire au salaire moyen, le salaire mensuel brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires. Ainsi, en 2015, 50 % des travailleurs occupés à temps plein en Wallonie ont gagné un salaire mensuel brut inférieur à 2 956 € (les 50 autres % ayant gagné un salaire supérieur à ce montant).

Les salaires médians par région possédaient, en 2015, une structure assez proche de celle des salaires moyens. Deux différences notoires apparaissent toutefois. Premièrement, dans chacune des trois régions belges, les salaires médians étaient inférieurs aux salaires moyens. Une telle configuration va de pair avec une distribution des salaires davantage étalée à droite. Elle implique qu'une majorité de travailleurs ont perçu un salaire inférieur au salaire moyen. Deuxièmement, des disparités régionales sont observées. Ainsi, le rapport entre le salaire moyen et le salaire médian vaut 1,08 en Wallonie alors qu'il s'élève à 1,11 et à 1,12 en Flandre et à Bruxelles, respectivement. L'asymétrie dans la distribution des salaires est donc moins marquée en Wallonie que dans les deux autres régions.

Salaire mensuels bruts moyens

Evolution de l'écart salarial femme / homme en Wallonie (1999-2015)



L'écart salarial entre femmes et hommes, mesuré (à partir de cette mise à jour) comme l'écart de salaire mensuel brut moyen entre un homme et une femme travaillant à temps plein, rapporté au salaire mensuel brut moyen d'un homme travaillant à temps plein, se réduit de manière tendancielle en Wallonie. Il est ainsi passé de 14,9 % en 1999 à 2,1 % en 2015. Lors de cette dernière année, donc, une femme travaillant à temps plein gagnait 2,1 % de moins qu'un homme travaillant à temps plein. A noter que cet indicateur sous-estime le handicap salarial réel, les femmes travaillant plus souvent à temps partiel.

Sources : Statbel

Salaires selon le niveau d'enseignement (2015)

Niveau d'enseignement	Salaire moyen en Wallonie
Primaire / secondaire inférieur	2 646 €
Secondaire supérieur	2 773 €
Supérieur - Bachelier	3 444 €
Supérieur - Master	5 100 €

En 2015, un salarié travaillant à temps plein en Wallonie avec au plus le diplôme d'enseignement secondaire inférieur gagnait en moyenne 2 646 € bruts par mois. S'il avait atteint (au plus) le niveau secondaire supérieur, son salaire se serait élevé à 2 773 €. Pour la catégorie « Supérieur de type Master », le salaire était de 5 100 €, 48,1 % supérieur à celui de la catégorie « Supérieur de type Bachelier ».

Sources : Statbel

Définitions et sources

Il s'agit du salaire mensuel brut gagné par un travailleur à temps plein. Il comprend tous les paiements relatifs au mois d'octobre de l'année de référence. Les salaires versés pour les heures supplémentaires, les primes pour travail en équipe, de nuit ou le week-end sont inclus dans ce concept. Les primes annuelles ou non régulières comme le treizième mois ou le pécule de vacances sont exclus. Les données proviennent de l'enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires, enquête européenne auprès des entreprises réalisée en Belgique par Statbel.

Pertinence et limites

La population statistique étudiée se rapporte aux unités locales relevant des sections B à N et P à S de la NACE rev.2 et appartenant à des entreprises de dix salariés au moins. L'enquête ne couvre donc pas l'ensemble des salariés. A noter que le salaire est mesuré au lieu de travail et non au lieu de domicile du salarié.

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/salaires/mensuels>
http://statbel.fgov.be/fr/binaries/lonen_fr_a5_tcm326-239244.pdf

Personne de contact : Frédéric Verschuere (f.verschuere@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2018

Education et formation

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE ou la Communauté germanophone. Entre 2006 et 2016, le nombre de places d'accueil sur le territoire wallon a augmenté de plus de 8400 unités, permettant ainsi d'atteindre un total de 33 587 places. Le taux de couverture en places d'accueil atteint ainsi 35 % au 31 décembre 2016, soit 35 places pour 100 enfants (voir fiche *Accueil préscolaire et taux de couverture*).

L'amélioration du niveau de diplôme de la population résidant en Wallonie est manifeste : la part de personnes âgées de 25 ans et plus, qui sont diplômées au maximum de l'enseignement primaire, a diminué, passant de 40 % en 1991 à seulement 15 % en 2017. Deux-tiers de la population wallonne âgée de 25 ans et plus détenaient en 2016 au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. C'est deux fois plus qu'il y a un quart de siècle. La moitié des personnes qui ont terminé avec fruit l'enseignement secondaire ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2017, ces personnes plus qualifiées représentent 34 % de la population totale des 25 ans et plus (voir fiche *Niveau de diplôme de la population des 25 ans et plus*). L'objectif, défini au niveau européen, de 40 % de personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur, est atteint (40,9 % en 2017 ; voir fiche *30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur*).

Le niveau de diplôme obtenu a des conséquences non négligeables sur l'insertion professionnelle. Ainsi, on observe que le taux d'emploi augmente avec le niveau de diplôme le plus élevé obtenu : près de 90 % des Wallons âgés de 25 à 49 ans diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, contre 76 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, 56 % pour les diplômés du secondaire inférieur et seulement 33 % pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire (voir fiche *Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme*).

L'opportunité de compléter une formation initiale en s'inscrivant à des cours ou des formations à l'âge adulte est rarement saisie. En 2017, seuls 6,7 % des Wallons âgés de 25 à 64 ans ont déclaré avoir suivi des cours ou une formation le mois précédant l'enquête, soit beaucoup moins que la moyenne de l'UE-28 (10,9 % ; voir fiche *Education et formation des adultes*).

La sortie des études et l'entrée des jeunes sur le marché du travail méritent un focus particulier. Ainsi, deux tiers (66 %) des jeunes âgés de 18 à 24 ans étaient encore inscrits dans une filière d'enseignement ou de formation en 2017, un tiers (34 %) ne suivaient plus, au moment de l'enquête, d'enseignement ou de formation. Plus de la moitié de ces sortants étaient en emploi, les autres se répartissant entre le chômage et l'inactivité (voir fiche *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans*).

Un peu plus d'un quart de ces jeunes qui ne suivent plus d'enseignement n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (10/34). Ils constituent la catégorie des « abandons scolaires précoces », indicateur repris par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie EU2020. Ces jeunes en décrochage scolaire représentaient, en 2017, 10,5 % des Wallons âgés de 18 à 24 ans, un chiffre proche de l'objectif européen fixé à 10 % à l'horizon 2020. La situation s'améliore en Wallonie, comme en Région de Bruxelles-Capitale (voir fiche *Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans*).

Parmi ces 10 % de jeunes en décrochage scolaire, seuls 35 % occupent un emploi en 2017, contre 63 % pour les 18-24 ans diplômés du secondaire supérieur ou plus, illustrant ainsi les difficultés auxquelles les jeunes peu diplômés font face sur le marché de l'emploi (voir fiche *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans*).

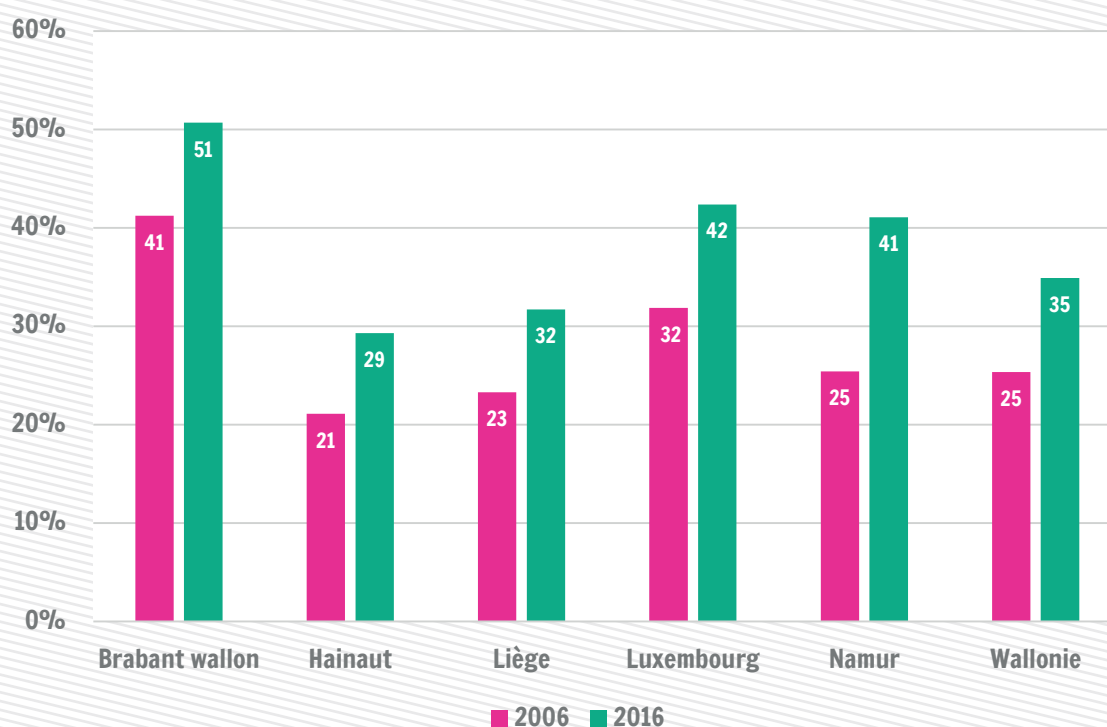
La part de jeunes qui, en Wallonie, ne sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation (les « NEET ») s'élevait en 2017 à 15,5 % des 18-24 ans (voir fiche *Jeunes en situation de NEET*). Environ la moitié de ces jeunes recherchent un emploi, l'autre moitié étant inactive. Pour une part de ces jeunes, la sortie des études est probablement très récente. Ils sont pour la plupart au début du processus de recherche d'emploi. On peut relever que parmi ces NEET, environ la moitié a au moins un diplôme du secondaire supérieur (voir fiche *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans*).

Accueil préscolaire et taux de couverture

35%

En 2016, le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance était de 35 % (soit 35 places pour 100 enfants)

Taux de couverture en places d'accueil



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) et Communauté germanophone, 31 décembre 2006 et 2016 ; Population : Statbel - Registre National au 1^{er} janvier 2007 et 2017 ; Calculs : IWEPS

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. En Wallonie, les places disponibles dans les milieux d'accueil étaient de 33 587 au 31 décembre 2016.

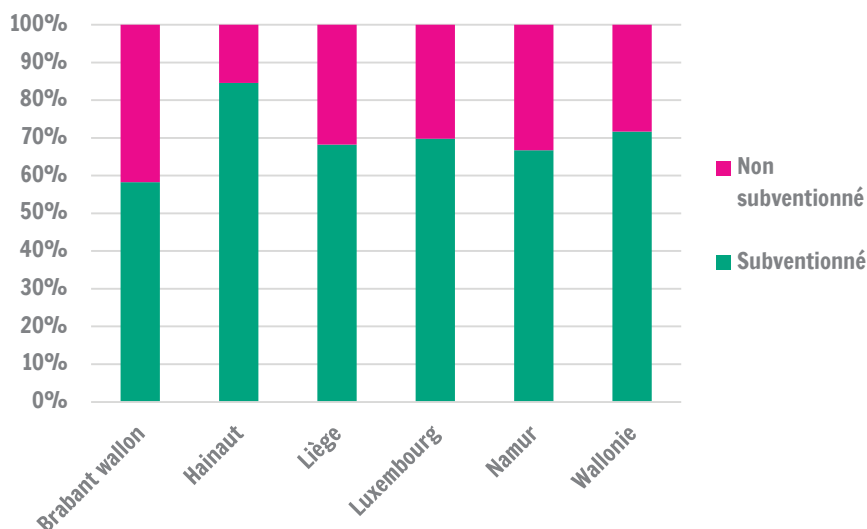
Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 35 % en 2016, soit 35 places d'accueil pour 100 enfants. Ce taux valait 25 % en 2006, ce qui équivaut à une augmentation de 10 points de pourcentage entre 2006 et 2016.

Deux facteurs contribuent à l'évolution du taux de couverture : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Dans le cas de la Wallonie, le nombre d'enfants est resté relativement stable entre 2006 et 2016. L'augmentation du nombre de places d'accueil (+8 416 places entre 2006 et 2016, soit une augmentation de 33,4 %) se traduit donc en une augmentation équivalente du taux de couverture en places d'accueil (+37,6 % entre 2006 et 2016).

Des disparités existent néanmoins entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon que dans les autres provinces (51 % en 2016). En provinces du Hainaut et de Liège, malgré une augmentation sensible du taux de couverture depuis 2006, la situation reste défavorable avec des taux n'atteignant respectivement que 29 % et 32 %. C'est en province de Namur que le taux de couverture a le plus augmenté, passant de 25 % en 2006 à 41 % en 2016.

Accueil préscolaire et taux de couverture

Répartition des places d'accueil selon le mode de subventionnement en 2016



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) et Communauté germanophone

On distingue deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés (par l'ONE ou la Communauté germanophone) et les milieux d'accueil non subventionnés. En Wallonie en 2016, les parts de places subventionnées et non subventionnées sont respectivement de 72 % et 28 %. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42 % et le Hainaut avec seulement 15 % de places non subventionnées. Notons que la hausse du taux de couverture dans le Hainaut est essentiellement tirée par le subventionné alors que pour Liège, tant le subventionné que le non subventionné ont ouvert des places.

Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. Pour la partie francophone, il s'agit des enfants âgés de 0 à 2,5 (enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 0,5*enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Pour la partie germanophone, il s'agit du nombre d'enfants de 0 à moins de 3 ans, les enfants ne pouvant y fréquenter l'école avant l'âge de 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE et de la Communauté germanophone, mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre National au 1^{er} janvier de l'année t+1.

Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, *turn over*, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2016, le taux calculé sur cette base est de 50 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone (voir Rapport d'activité ONE 2016). On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus :

ONE, Rapport d'activités 2016 :

http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/rapport_activite_2016_chiffres_ONE.pdf

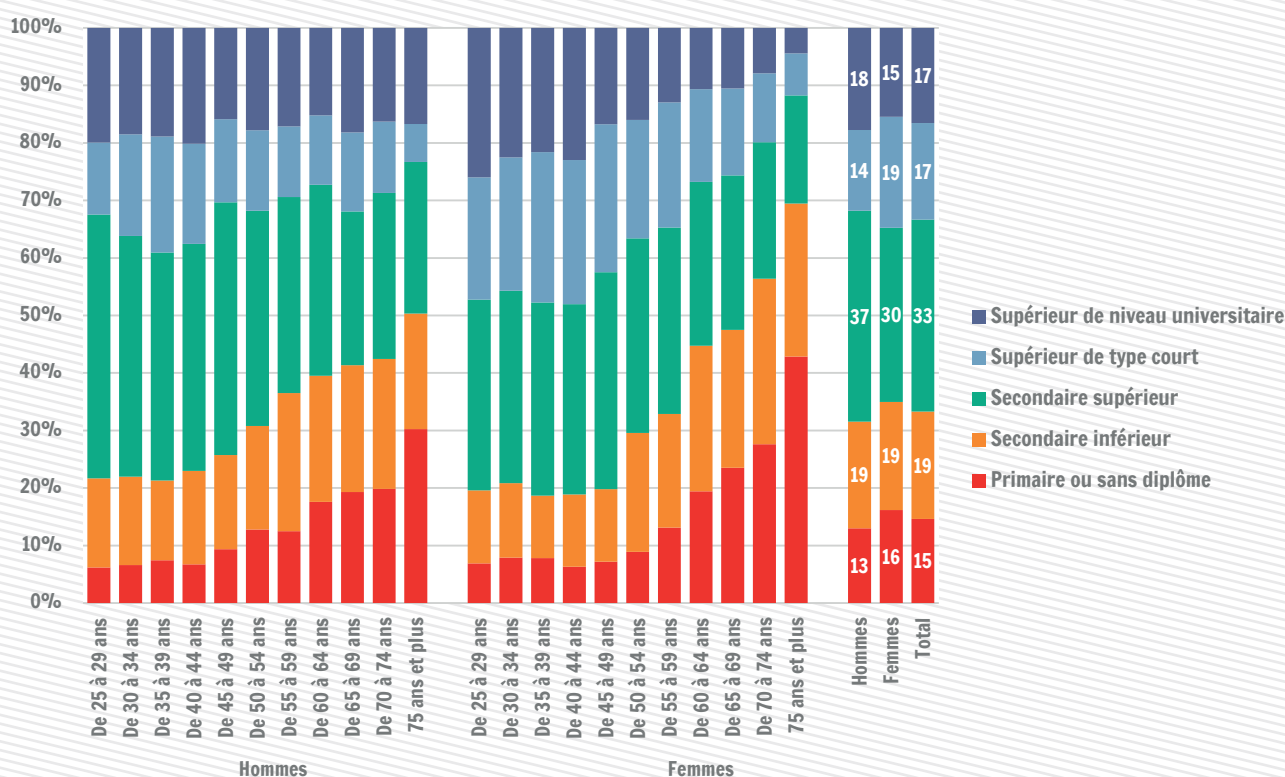
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

67%

En 2017, deux-tiers (67 %) des Wallons détenaient au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit 2 x plus qu'il y a 25 ans

Niveau de diplôme de la population wallonne en 2017, selon l'âge et le sexe



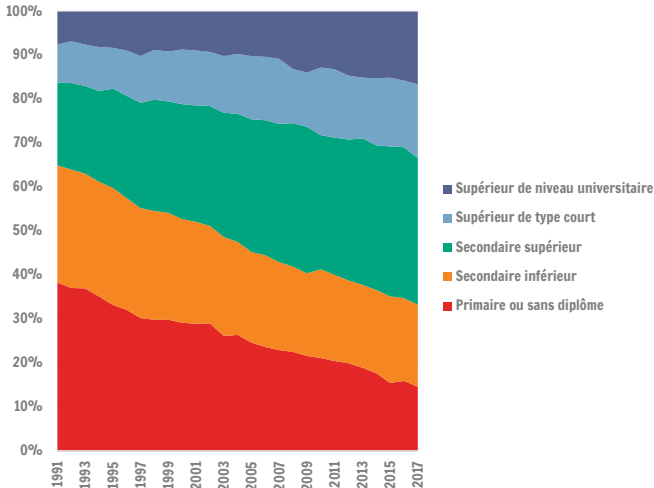
Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, en 2017, 15 % des personnes âgées de 25 ans et plus n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire. Un Wallon sur cinq est diplômé (au maximum) de l'enseignement secondaire inférieur et un tiers, du secondaire supérieur. Un tiers des Wallons ont terminé des études supérieures. Pour la moitié d'entre-eux, il s'agissait d'études de niveau universitaire.

La répartition des niveaux de diplôme varie selon la catégorie d'âge et selon le sexe. Ne pas avoir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur peut être problématique au 21^{ème} siècle. Le graphique indique à cet égard une nette amélioration pour les catégories d'âges les plus jeunes. Ils sont moins d'un quart chez les moins de 45 ans, mais plus de 40 % chez les 60 ans et plus. La part de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes, mais c'est surtout chez les femmes que cette évolution se fait sentir : elles sont de plus en plus nombreuses, dans les jeunes générations, à terminer des études supérieures. Le graphique montre également que, globalement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de type court. Parmi les plus jeunes générations, elles sont également plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (supérieur non universitaire de type long et universitaire).

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

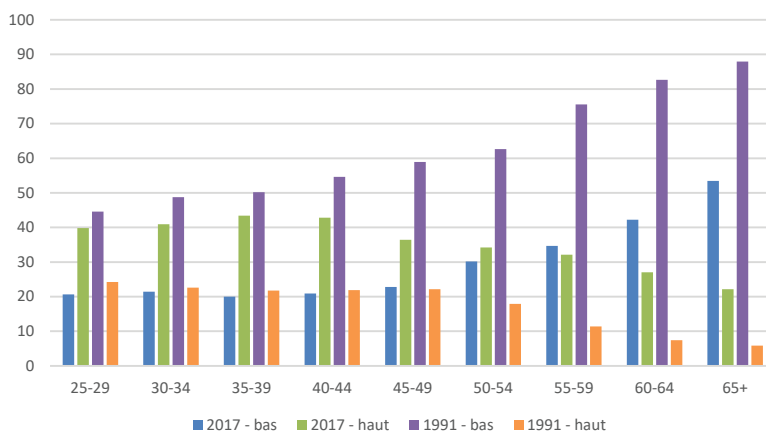
Evolution du niveau de diplôme de la population wallonne âgée de 25 ans et plus de 1991 à 2017



Ce graphique illustre d'une autre manière l'augmentation du niveau de diplôme le plus élevé obtenu. En 1991, environ 40 % de la population de 25 ans et plus n'avait pas de diplôme ou au maximum un diplôme du primaire. Après un quart de siècle, ils ne sont plus que 15 %. En 1991, seul un tiers de la population avait obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ils représentent maintenant deux-tiers de la population de 25 ans et plus.

Sources : Statbel - EFT, 1991 à 2017 ; Calculs : IWEPS

Comparaison entre 1991 et 2017 du niveau de diplôme par catégorie d'âge en Wallonie



L'augmentation du niveau de diplôme vaut pour toutes les catégories d'âge. On observe également sur ce graphique que la différence entre 1991 et 2017 se marque surtout par une forte diminution de la part des personnes qui n'ont au maximum qu'un diplôme du secondaire inférieur (niveau bas), tandis que l'augmentation de la part des personnes diplômées du supérieur (niveau haut) est moins marquée.

Sources : Statbel - EFT, 1991 et 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue le type court et l'enseignement de niveau universitaire (qui inclut l'enseignement non universitaire de type long et l'enseignement universitaire).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

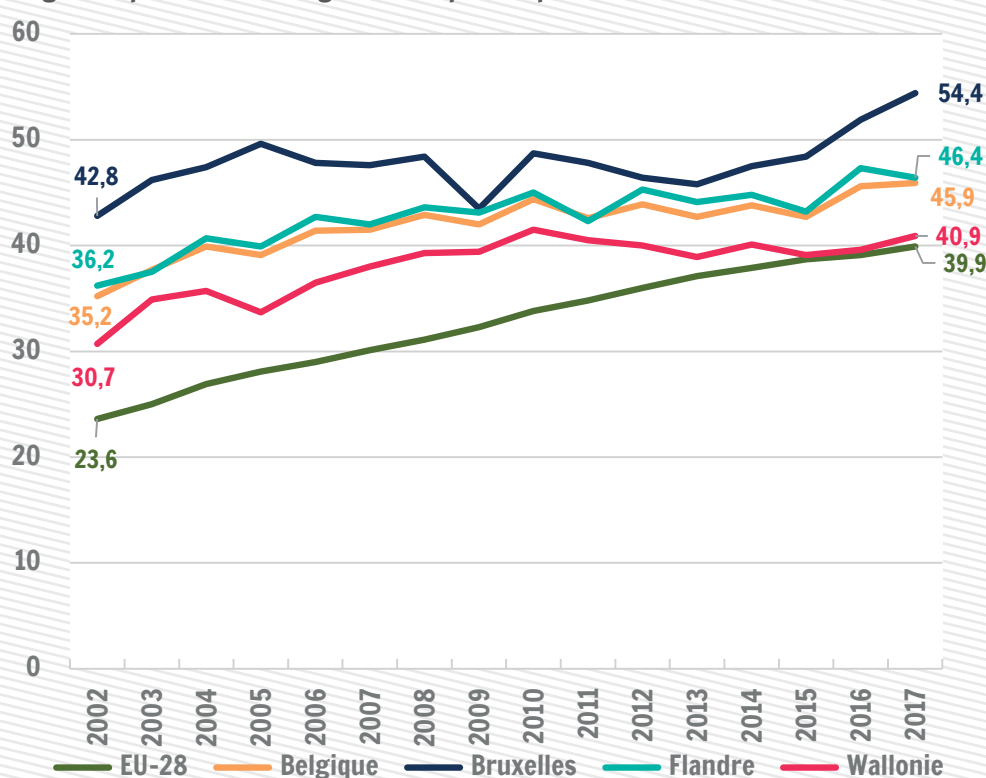
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

40,9%

En Wallonie, en 2017, 40,9 % des 30-34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur

Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans



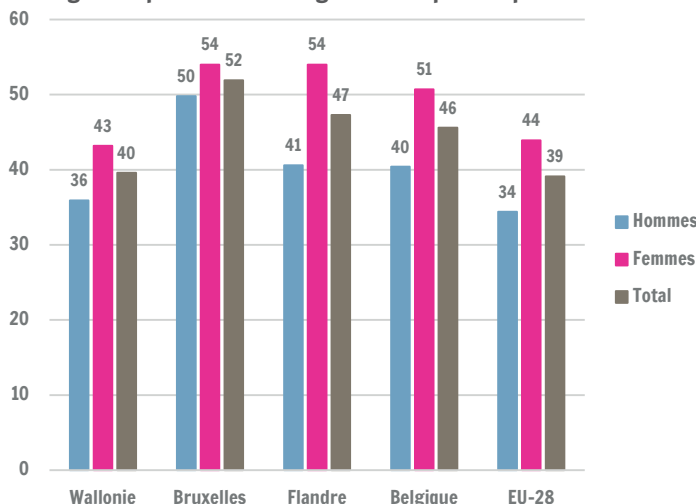
Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPs

Dans le cadre de la stratégie EU-2020, l'objectif fixé par l'Europe est d'atteindre 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans, à l'horizon 2020. La Belgique a quant à elle fixé un objectif plus ambitieux de 47 %. En 2017, en Wallonie, la part des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (40,9 %) a atteint les 40 % et présente un niveau semblable à la moyenne européenne (39,9 %). L'objectif fixé par l'Union européenne est donc atteint (contrairement à l'objectif belge qui ne l'est pas encore). Globalement, une croissance s'observe depuis le début des années 2000 (avec 30,7 % en 2002), même si les dernières années indiquent une certaine stagnation.

Comparativement aux deux autres régions du pays, la situation de la Wallonie est plus défavorable. En région bruxelloise, plus de la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans (54,4 %) est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 46,4 % en Flandre.

30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

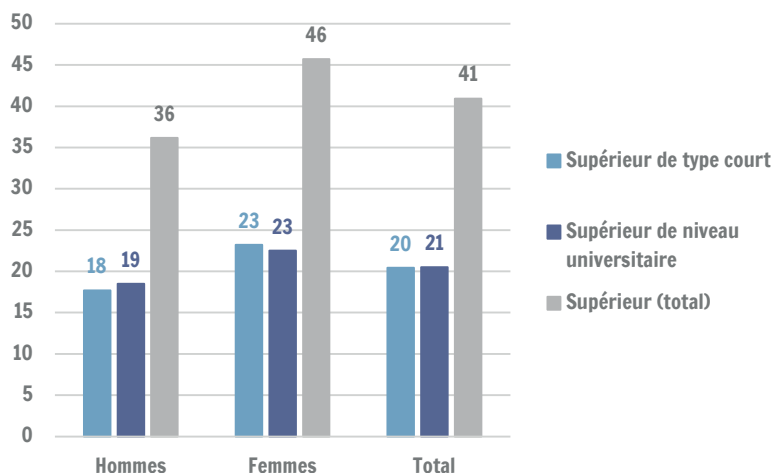
Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le sexe en 2017



La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans est plus élevée chez les femmes que chez les hommes en Wallonie, en Flandre et dans l'Union européenne des 28. L'écart entre les hommes et les femmes est le plus marqué en Flandre. A Bruxelles, on observe dans l'échantillon que les hommes sont plus diplômés que les femmes. Mais le nombre de bruxellois interrogés dans l'enquête étant plus limité, il n'est pas certain que cette différence soit statistiquement significative.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le type d'enseignement, en Wallonie (2017)



Parmi les 30-34 ans, 20 % sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court et 21 % de l'enseignement supérieur de niveau universitaire. Ces derniers représentent donc un peu plus de la moitié des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur. La différence entre hommes et femmes se marque un peu plus pour l'enseignement supérieur de type court: 23 % des femmes âgées de 30 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court contre 18 % des hommes. Pour l'enseignement supérieur de niveau universitaire, ces taux s'élèvent à 23 % pour les femmes et 18 % pour les hommes.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue le type court et l'enseignement de niveau universitaire (qui inclut l'enseignement non universitaire de type long et l'enseignement universitaire).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

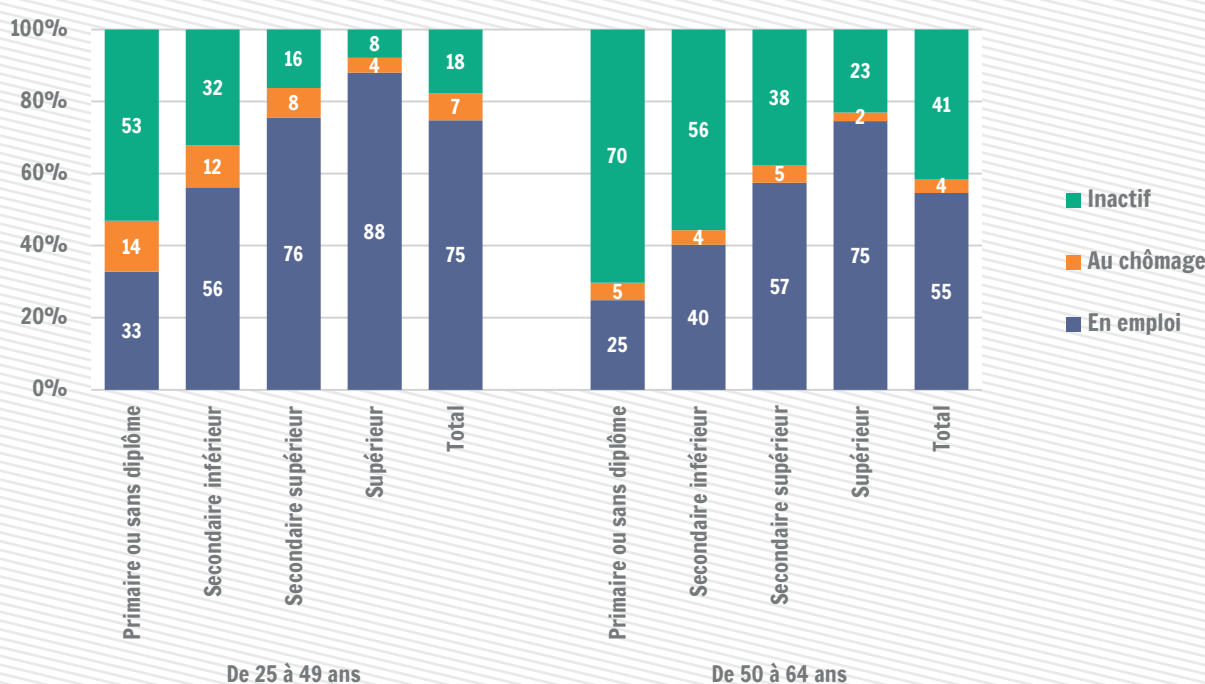
L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

88%

Alors que 88 % des 25-49 ans diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, seuls 33 % des 25-49 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire sont dans ce cas

Répartition de la population wallonne selon le statut BIT, par niveau de diplôme et catégorie d'âge en 2017



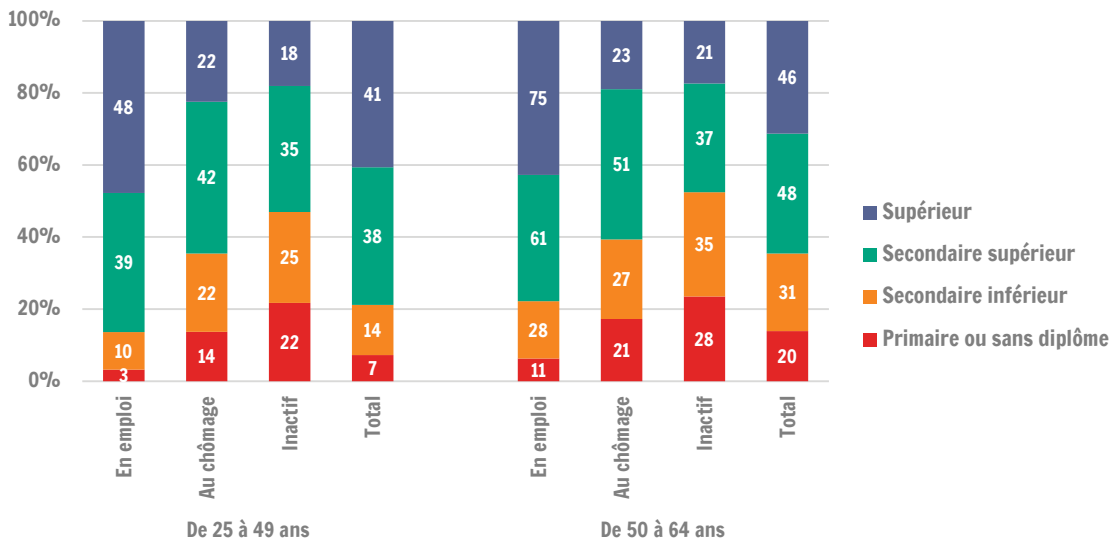
Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

De manière générale, la part des personnes ayant un emploi s'élève avec le niveau de diplôme. En 2017, presque 90 % des Wallons âgés de 25 à 49 ans et diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi. Dans cette même catégorie d'âge, seuls un tiers des personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ont un emploi, tandis qu'un peu plus de la moitié des personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ont un emploi (56 %).

Cette relation entre niveau de diplôme et taux d'emploi existe également pour les 50-64 ans : parmi les 50-64 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, 75 % occupent un emploi. Ce n'est plus le cas que pour un quart des personnes âgées de 50 à 64 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire.

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

Répartition de la population wallonne selon le niveau de diplôme, par statut BIT et catégorie d'âge en 2017



Sources : Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, en 2017, parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans ayant un emploi, 48 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 39 % ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les personnes n'ayant au plus qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont surreprésentées parmi les personnes au chômage et inactives : elles représentent 36 % des chômeurs et 47 % des inactifs âgés de 25 à 49 ans, contre seulement 13 % des personnes en emploi de cette même tranche d'âge. Notons qu'une part non négligeable de chômeurs et inactifs ont un diplôme élevé : les diplômés de l'enseignement supérieur représentent en effet 22 % des chômeurs et 18 % des inactifs âgés de 25 à 49 ans.

Même si les niveaux de diplômes sont globalement moins élevés dans la tranche d'âge des 50-64 ans, les mêmes tendances s'observent quant à la répartition des niveaux de diplôme selon la situation sur le marché de l'emploi.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail. Est considérée « en emploi » la personne en âge de travailler qui, au cours de la semaine de référence, a effectué un travail rémunéré d'au moins une heure. Est considérée « au chômage » la personne sans emploi qui est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours et a cherché activement un emploi dans le mois précédant l'enquête, ou qui a trouvé un emploi commençant dans moins de trois mois. Les personnes ne répondant pas à ces critères sont inactives.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence.

En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

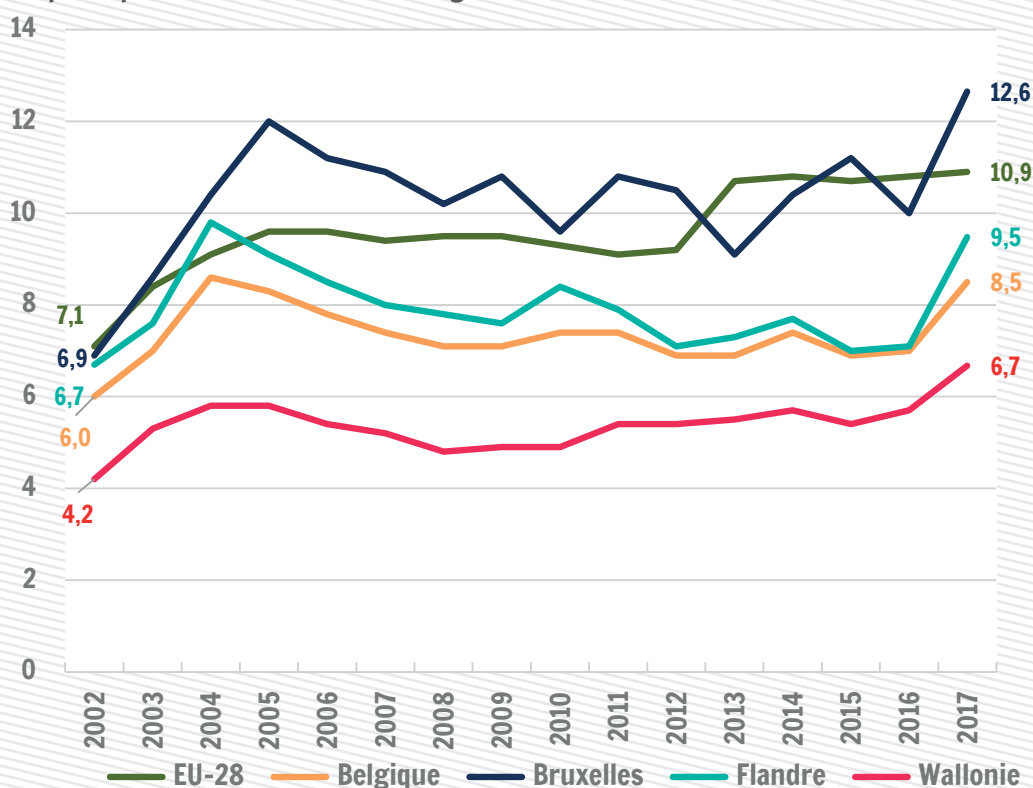
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Education et formation des adultes (25-64 ans)

6,7%

En 2017, seuls 6,7 % des adultes wallons âgés de 25 à 64 ans ont déclaré avoir participé à des cours ou des formations

Taux de participation des 25-64 ans à l'enseignement et à la formation



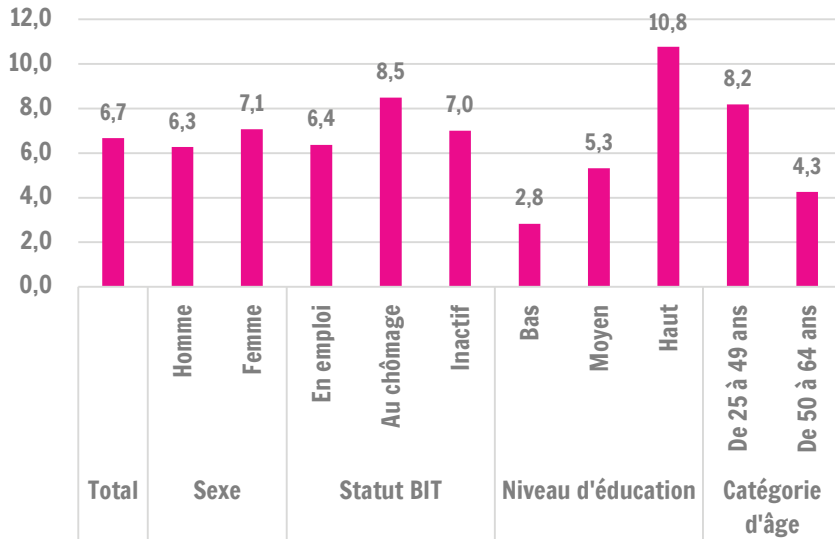
Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPs

Dans le cadre de la stratégie Education Formation 2020, l'Union européenne s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de 15 % des adultes qui, en 2020, participent à l'enseignement et la formation continue. Le taux moyen pour les 28 pays de l'Union, estimé à partir des résultats de l'Enquête européenne sur les Forces de Travail, a progressé de 4 points de pourcentage en 15 ans, pour atteindre 10,9 % en 2017.

En Wallonie, on observe une augmentation un peu plus faible (de 4,2 % en 2002 à 6,7 % en 2017). Les taux observés dans les deux autres régions du pays s'élèvent en 2017 à 9,5 % en Flandre et 12,6 % à Bruxelles. L'augmentation entre 2016 et 2017 doit toutefois être interprétée avec prudence en raison d'importants changements méthodologiques apportés à l'enquête en 2017.

Education et formation des adultes (25-64 ans)

Taux de participation à l'enseignement et à la formation des 25-64 ans en Wallonie (2017)



Sources : Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Le taux de participation à l'enseignement et à la formation continue est plus élevé pour les femmes (7,1 %) que pour les hommes (6,3 %). Une grande variation s'observe selon le statut BIT et le niveau de diplôme. Ainsi, les taux de participation à l'enseignement et à la formation sont plus élevés pour les personnes au chômage (8,5 %) ou inactives (7,0 %) que pour les personnes en emploi (6,4 %). Le taux de participation à l'enseignement et à la formation augmente avec le niveau d'enseignement : moins de 3 % pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (niveau bas), 5,3 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur (niveau moyen), et 10,8 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur (niveau haut). Les 25-49 ans suivent plus fréquemment une formation que les 50-64 ans.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Les personnes qui suivent une formation continue sont celles qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier (primaire, secondaire ou supérieur, de plein exercice ou de promotion sociale) ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, conférences, etc., dans le cadre de l'emploi ou des activités personnelles de loisirs, sociales ou civiques, y compris les cours suivis en autoformation). Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence. Seules les activités réalisées le mois précédant l'enquête sont prises en compte. L'indicateur ne reflète donc pas l'ensemble des cours, séminaires suivis par une personne au cours d'une année.

Pour en savoir plus :

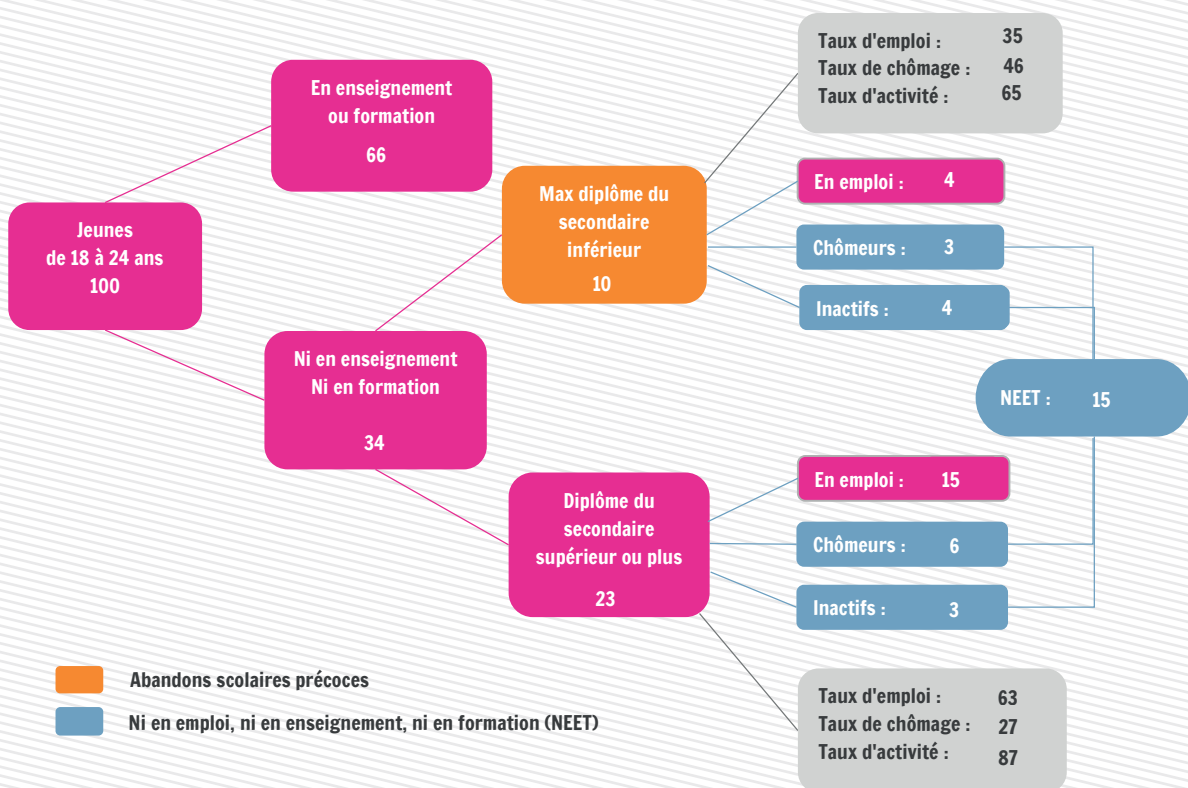
L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
 Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

66%

En 2017, deux tiers (66 %) des Wallons âgés de 18 à 24 ans suivent un enseignement ou une formation

Structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie en 2017



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

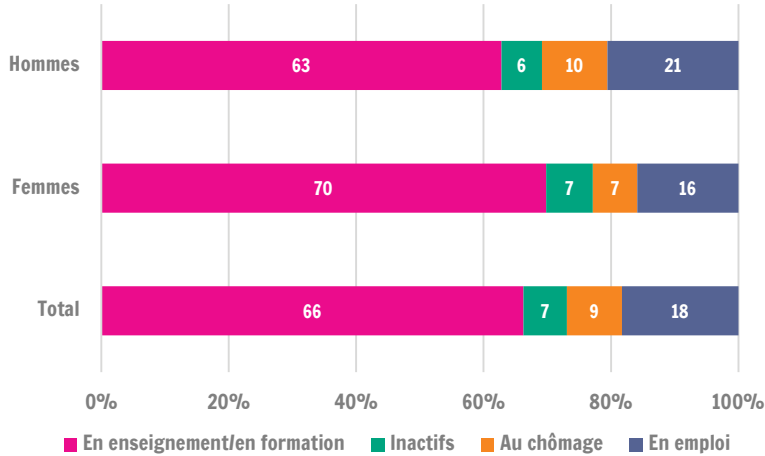
Sur 100 jeunes wallons âgés de 18 à 24 ans en 2017, 66 suivent un enseignement ou une formation. Ce pourcentage est en légère augmentation par rapport aux années précédentes (59 en 2016 et 63 en 2016). Parmi ces 100 jeunes, 10 ont quitté l'enseignement sans avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire. En 2016, ils représentaient aussi 10 % des 18-24 ans. Cette proportion correspond à l'indicateur de l'abandon scolaire précoce défini dans le cadre de la stratégie EU-2020. 23 jeunes sur 100 ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Les jeunes sans diplôme du secondaire supérieur représentent donc 31 % des jeunes sortis du système éducatif (10/34), contre 27 % en 2016.

15 % des 18-24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »). Ces jeunes recherchent un emploi (chômeurs : 9 % des 18-24 ans) ou n'en cherchent pas (inactifs : 7 % des 18-24 ans). Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi. Parmi ces NEET, la moitié environ n'a pas de diplôme du secondaire supérieur (7/15).

Pour les jeunes sortis du système éducatif, le diplôme est déterminant sur le marché de l'emploi. En effet, le taux de chômage, défini comme la part de chômeurs parmi les actifs (chômeurs et en emploi) sortis du système éducatif, est près de deux fois plus élevé pour les jeunes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (46 % contre 27 % pour les jeunes ayant au moins un diplôme du secondaire supérieur). Leur taux d'emploi est près de deux fois plus faible (35 % contre 63 %).

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

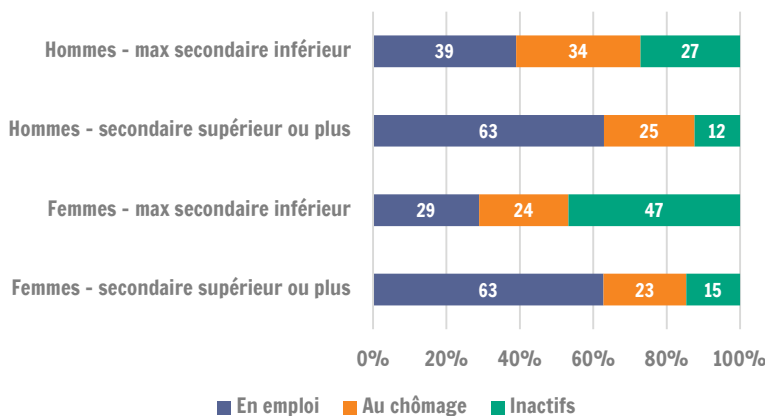
Structure d'activité des 18-24 ans, selon le sexe (Wallonie, 2017)



La structure d'activité diffère selon le sexe. En 2017, 63 % des hommes âgés de 18 à 24 ans sont en enseignement ou en formation, contre 70 % des femmes. La part de jeunes qui ne sont pas en enseignement/formation et ont un emploi est plus élevée pour les hommes (21 %) que pour les femmes (16 %). En ce qui concerne la part de NEET (donnée par la somme des catégories « inactifs » et « au chômage »), les différences hommes-femmes sont moins marquées.

Sources : Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Répartition des 18-24 ans ayant quitté l'enseignement selon le statut BIT, par sexe et niveau de diplôme (Wallonie, 2017)



L'effet du niveau de diplôme sur l'emploi varie selon le sexe. La part d'inactifs parmi les jeunes ayant quitté l'enseignement est particulièrement élevée pour les jeunes femmes ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur (proche de 50 %). Dans cette catégorie de personnes faiblement diplômées, le taux d'emploi des hommes est un peu plus élevé que celui des femmes. En revanche, les taux d'emploi des jeunes ayant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ne diffèrent pas selon le sexe.

Sources : Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Dans un 1er temps, les jeunes sont distingués selon qu'ils suivent ou non un enseignement : sont considérés en enseignement les jeunes qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier ou une formation (cours, séminaires, conférence, etc.) hors du système d'enseignement régulier. Dans un second temps, les jeunes ayant quitté l'enseignement sont classés selon leur statut sur le marché du travail selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence. Les taux d'emploi, de chômage et d'activité sont calculés pour les jeunes sortis du système éducatif afin de comparer le statut d'activité des jeunes en fonction du niveau de diplôme. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

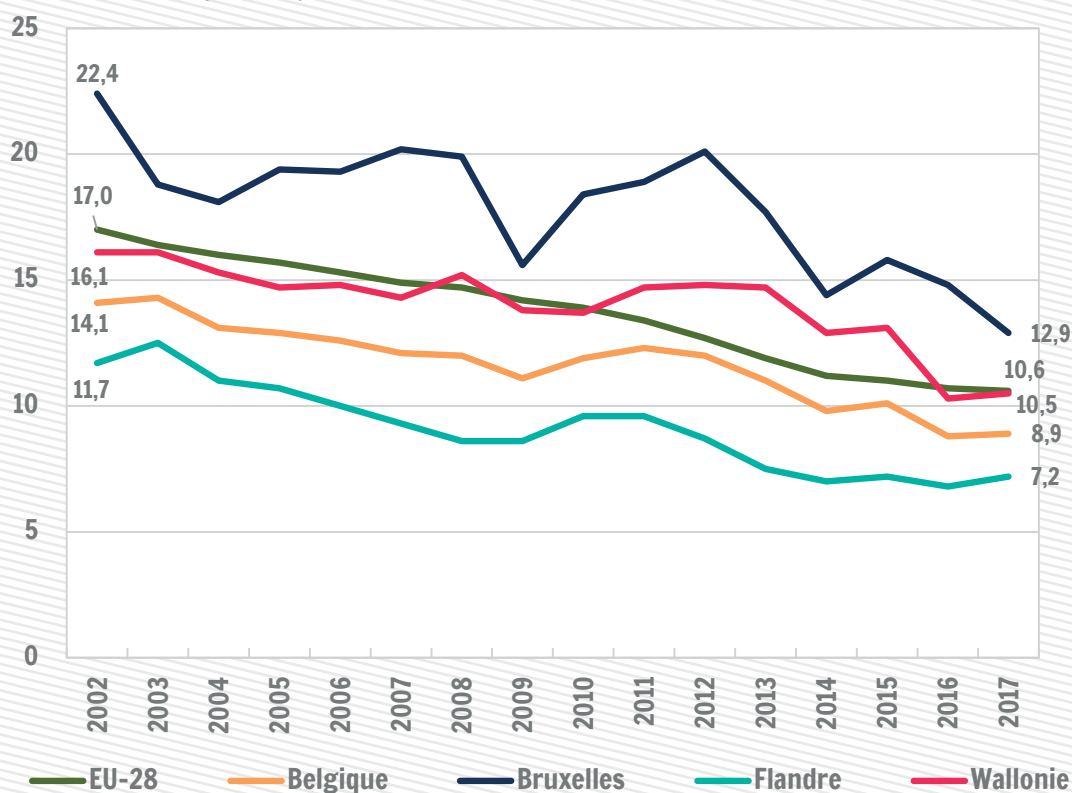
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

10,5%

En Wallonie, en 2017, 10,5 % des 18-24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur

Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans



Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

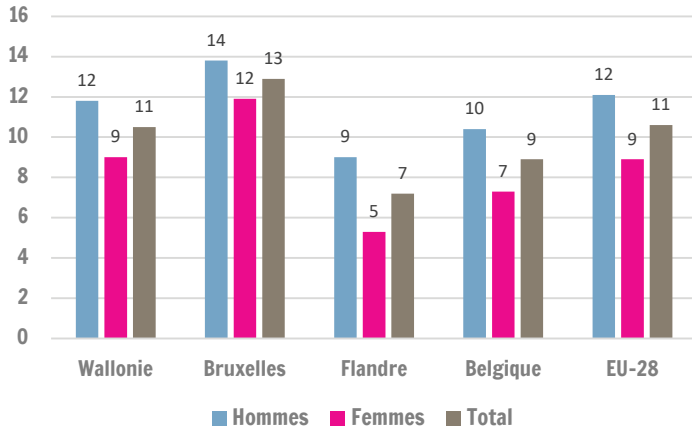
Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie EU-2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivaient ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. L'objectif fixé par l'Union européenne est de 10 %. La Belgique s'est fixée quant à elle un objectif de 9,5 % à l'horizon 2020.

Avec, en 2017, un taux de 10,5 % de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement, la Wallonie se situe dans une position plus défavorable que la Flandre (7,2 %), mais reste en-dessous du taux observé pour la Région de Bruxelles-Capitale (12,9 %). Le taux wallon est très proche de celui observé pour l'Union européenne des 28 dans son ensemble (10,6 %).

La tendance générale est à la baisse en Wallonie, comme dans les autres régions. Le taux wallon, qui était de 16,1 % en 2002, passe de 13,1 % en 2015 à 10,5 % en 2017. La Wallonie se rapproche donc progressivement de l'objectif belge de 9,5 % fixé dans le cadre de la stratégie EU-2020. Depuis 2016, la Belgique, considérée dans son ensemble, dépasse cet objectif, avec un taux de 8,8 % en 2016 et 8,9 % en 2017. Cette tendance devra être confirmée dans les années à venir.

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

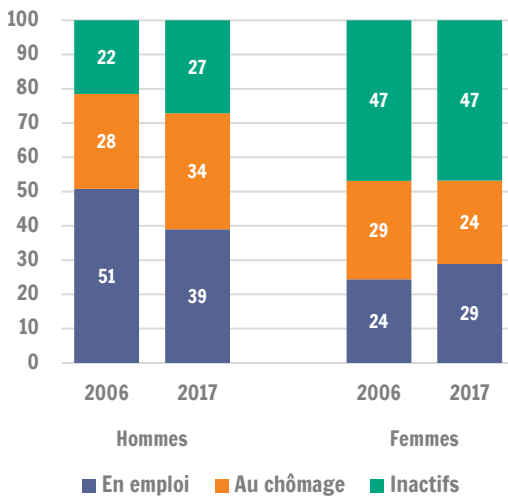
Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans, selon le sexe, en 2017



L'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles. En Wallonie, en 2017, il concernait 12 % des garçons âgés de 18 à 24 ans et 9 % des filles. Ce constat s'observe dans les deux autres régions et dans l'Union européenne dans son ensemble.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Statut BIT des 18-24 ans ayant quitté prématurément l'école en Wallonie



Alors que l'abandon scolaire précoce diminue, les jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieur, font face à des difficultés importantes sur le marché du travail. En 2017, le taux d'emploi de ces jeunes n'est que de 39 % pour les hommes et de 29 % pour les femmes. Le taux d'inactivité des jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement est, en 2017, de 27 % pour les hommes et de 47 % pour les femmes. Par rapport à 2006, la situation s'est particulièrement dégradée pour les hommes, le taux d'emploi des jeunes hommes peu qualifiés passant de 51 à 39 % sur plus de 10 ans.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2006 et 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

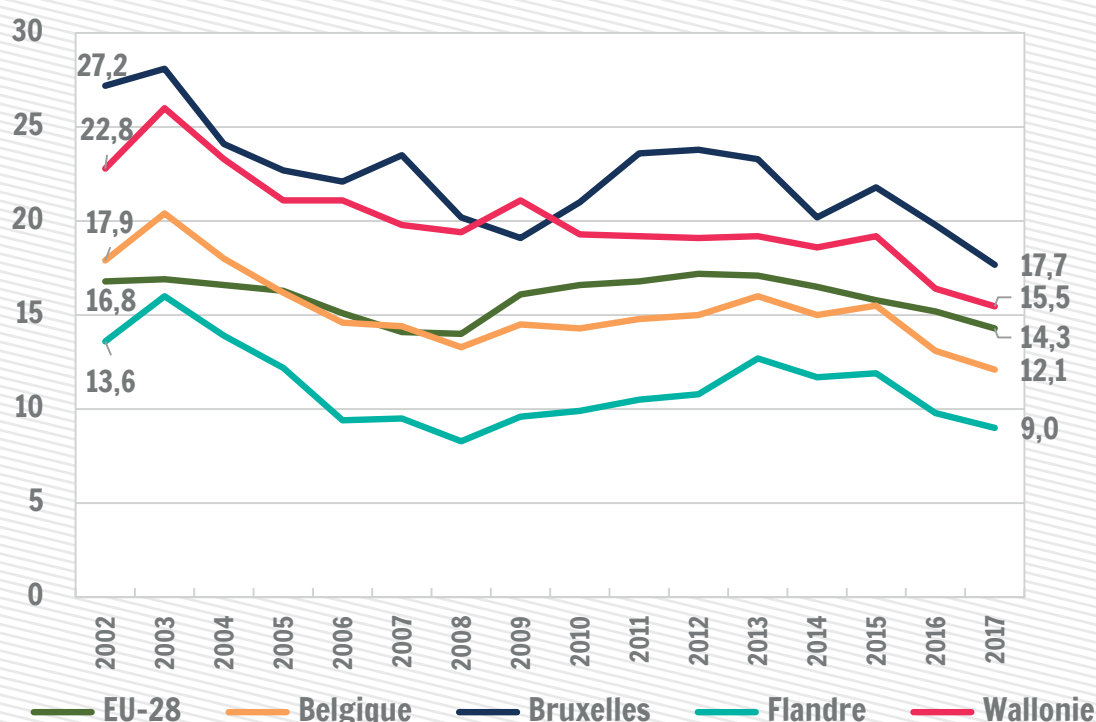
Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

15,5%

En Wallonie, en 2017, 15,5 % des 18-24 ans ne sont ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation

Pourcentage des 18-24 ans ne se trouvant ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET)



Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 18-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité pour lesquels on classe les jeunes poursuivant des études parmi les inactifs. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est pas considéré comme inactif. Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi.

En Wallonie, en 2017, 15,5 % des jeunes de 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi entre les deux autres régions du pays, avec des taux de 9,0 % pour la Flandre, et 17,7 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle se situe également au-dessus du niveau européen (14,3 % pour l'Union européenne des 28).

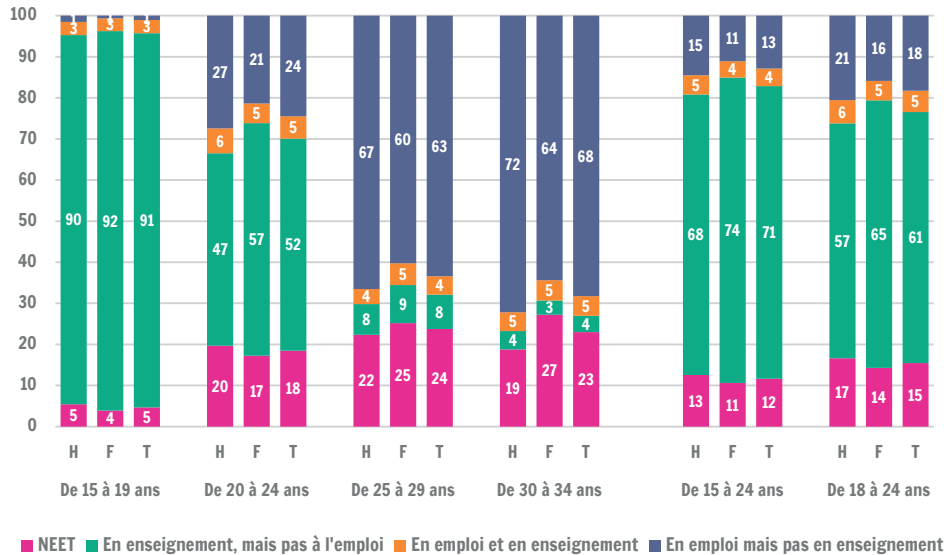
Après avoir enregistré une diminution notable entre 2003 et 2008, le taux de NEET est resté relativement stable en Wallonie jusqu'en 2015. On observe toutefois une diminution entre 2015 et 2017 (de 19,2 % à 15,5 %). Cette tendance devra être confirmée dans les années à venir.

Notons que plus de la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (cf. fiche structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

Structure d'activité selon l'âge et le sexe en Wallonie (2017)



Sources : Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Dans ce graphique, les jeunes d'une classe d'âge donnée sont répartis selon 4 catégories: (1) les NEET, à la base de chaque barre, (2) les jeunes en enseignement uniquement, (3) les jeunes cumulant enseignement et emploi, et (4) les jeunes en emploi uniquement. La part de jeunes en enseignement uniquement diminue avec l'âge: elle représente 91,1 % des 15-19 ans, 51,6 % des 20-24 ans et moins de 10 % au-delà de 25 ans. La part de NEET est très faible pour les 15-19 ans (5%) et augmente ensuite pour atteindre un pic pour les 25-29 ans (23,7 % de cette tranche d'âge). La part de jeunes à l'emploi uniquement augmente naturellement avec l'âge : très faible avant 20 ans (1,1 %), 24,4 % de 20 à 24 ans, et plus de 60 % au-delà de 25 ans.

Les différences hommes-femmes sont peu marquées, surtout pour la tranche d'âge la plus jeune. Pour les 20-24 ans, par contre, la part des femmes en enseignement uniquement (56,6 %) est près de 10 points de pourcentage plus élevée que celle des hommes (46,8 %). Le taux de NEET est légèrement plus élevé pour les femmes de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans que pour les hommes du même âge. Ceci pourrait s'expliquer par un retrait de l'activité, en lien avec l'arrivée des enfants. Dans le cadre du PNR 2011, la Belgique a fixé comme objectif un pourcentage de NEET parmi les 15-24 ans inférieur à 8,2 % à l'horizon 2020. Avec un taux de 11,6 % de NEET parmi les 15-24 ans, la Wallonie n'a pas encore atteint cet objectif. La scolarité étant obligatoire pour les mineurs d'âge, il est plus intéressant de calculer l'indicateur pour les 18-24 ans. Le taux de NEET parmi les Wallons de 18-24 ans vaut 15,5 % en 2017.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux de NEET est la part de jeunes d'une classe d'âge donnée qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Inégalités sociales

Étudier et mesurer les inégalités sociales n'est pas une chose aisée. Tout d'abord, les angles d'approches de l'idée d'inégalité sociale sont très diverses : égalité des chances, égalité des conditions de vie, égalité des ressources, accès garanti à certains minima, etc. Ensuite, les objets des inégalités varient : revenu, logement, déprivation, nécessité de recourir à certaines prestations sociales, etc. Ces différentes inégalités forment un système complexe dans lequel se renforcent souvent les unes les autres. Enfin, les sources pour mesurer ces différentes inégalités sont également très hétérogènes. Dans *les Chiffres-clés de la Wallonie*, nous privilégions la diversité des perspectives, des thèmes étudiés et des sources, dans l'objectif d'offrir une vision aussi large que possible éclairant les différentes dimensions des inégalités.

En Wallonie, comparativement aux autres pays européens, les inégalités de revenus sont limitées, principalement en raison de notre modèle social alliant une négociation collective généralisée et centralisée et une sécurité sociale extensive. Le coefficient de Gini s'élève à 0,250, ce qui est de l'ordre de ce qu'on trouve dans les pays scandinaves (cf. fiche *Coefficient de Gini*). Cependant, la pauvreté de condition de vie est plus marquée. Ainsi, le taux wallon de déprivation matérielle sévère (8,3 %) se situe dans la médiane européenne (cf. fiche *Taux de déprivation matérielle sévère*). Les logements présentant des problèmes d'humidité (ce qui concerne 22,5 % de la population) sont plus fréquents que dans de nombreux pays européens (cf. fiche *Part de la population vivant dans un logement humide*). Une part importante de la population est aussi exclue de l'emploi comparativement aux autres pays européens : 18,5% des moins de 60 ans vivent dans des ménages à très faible intensité de travail (cf. fiche *Taux de très faible intensité de travail*). Généralement, ces différentes difficultés ont tendance à se cumuler et se renforcer, comme le montre la fiche *Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*.

Concernant les populations les plus à risque de pauvreté, on identifie particulièrement les locataires (cf. fiche *Taux pauvreté selon le statut du logement*) et les familles monoparentales (cf. fiche *Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage*). Les locataires cumulent souvent les difficultés puisqu'ils ont un revenu plus faible, vivent plus fréquemment dans un logement humide et doivent dépenser plus pour se loger. Sur ce point, on constate que les loyers augmentent plus vite que l'inflation (cf. fiche *Loyers en Wallonie*). Les familles monoparentales font aussi face à de nombreuses difficultés : par exemple, la majorité d'entre elles ne peuvent pas partir une semaine en vacances par an et n'ont pas suffisamment d'épargne disponible pour faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 1 000 € (cf. fiche *Déprivation selon le type de ménage*).

L'étude des inégalités sociales permet également d'identifier certaines structures au niveau du territoire wallon. Même si, selon les indicateurs, les cartographies ne sont pas parfaitement identiques, on peut mettre en évidence quelques tendances lourdes au plan géographique (cf. fiches *Revenu imposable par déclaration*, *Part de Grapa chez les 65 ans et plus*, *Part des revenus d'intégration chez les 18-64 ans*, *Part des enfants dans des ménages sans emploi* et *Taux de défaut de paiement en électricité et en gaz*). Globalement, les zones les plus pauvres couvrent le sillon industriel, les villes et le sud des provinces de Namur et de Hainaut. À l'opposé, les populations plus riches sont surreprésentées dans les communes périurbaines, le Brabant wallon et les localités proches du Grand-Duché de Luxembourg.

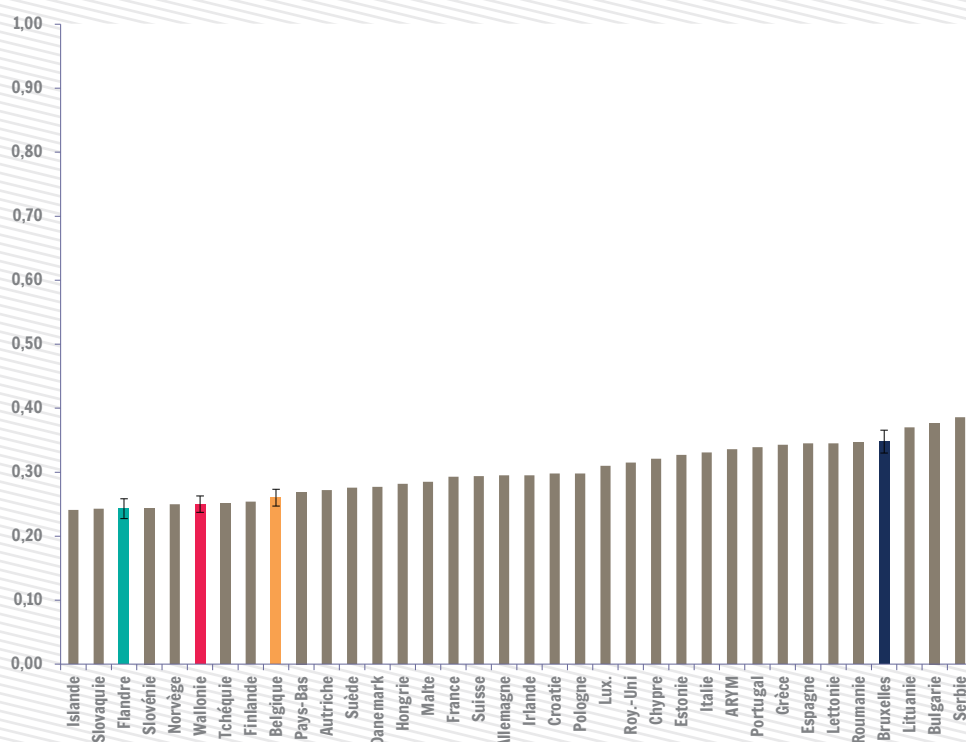
Quand on s'intéresse aux bénéficiaires de l'aide sociale (cf. fiche *Part de majeurs bénéficiant de l'aide sociale*), on constate une surreprésentation des femmes, particulièrement chez les plus âgées, en raison de leur plus faible intégration dans l'emploi. Les jeunes émargent aussi plus fréquemment au CPAS que les plus âgés et cette différence s'accroît depuis plusieurs années. Depuis 2016, la part de la population bénéficiant de l'aide sociale chez les 18-24 ans a dépassé celle des 65 ans et plus. Concernant l'utilisation des dispositifs d'aide à la grande précarité (cf. fiche *Hébergement d'urgence - caractéristiques des bénéficiaires*), on notera que les usagers d'hébergements d'urgences des Relais sociaux urbains constituent un public essentiellement masculin, célibataire sans enfant et plutôt jeune.

Coefficient de Gini

0,250

En Wallonie, le coefficient de Gini valait 0,250 pour les revenus de 2016, ce qui en fait une des régions les plus égalitaires d'Europe par rapport au revenu

Coefficient de Gini dans les pays européens, revenus de 2016



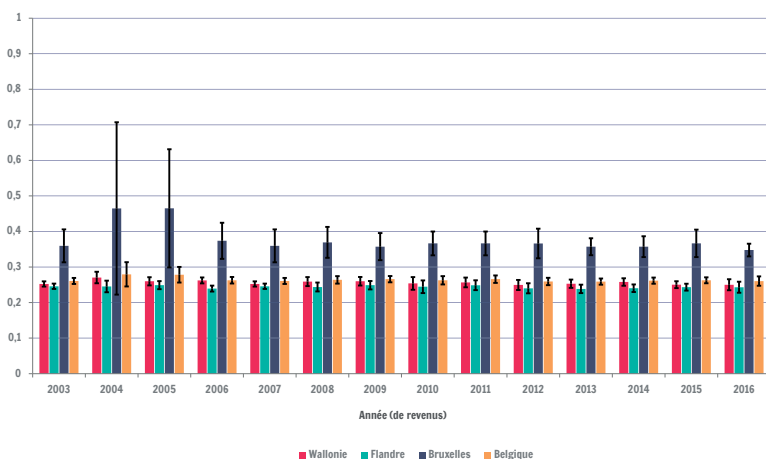
Sources : SILC 2017 ; Calculs : IWEP (Belgique et Régions) et Eurostat (pays européens). Les chiffres pour les pays européens proviennent de SILC 2016

Le coefficient de Gini est une mesure synthétique des inégalités de revenu au sein d'une population. Il varie de 0, quand l'égalité est totale (c'est-à-dire que tous les revenus sont égaux), à 1 quand l'inégalité est maximale (quand la totalité des revenus est perçue par un seul individu). Il peut aussi s'interpréter comme l'écart moyen de revenu (exprimé en fonction du revenu moyen) entre deux individus tirés au hasard. Cela veut dire qu'en Wallonie, si l'on prend deux personnes au hasard, en moyenne, leur différence de revenu équivaldra à environ un quart du revenu moyen wallon. Ici, le coefficient de Gini est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

Étant donné que ce coefficient est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du coefficient de Gini se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2016, le coefficient de Gini se situait entre 0,237 et 0,263. Ces chiffres montrent que l'ampleur des inégalités de revenus en Wallonie est très faible par rapport à la situation observée dans la plupart des autres pays européens. On peut expliquer cette situation favorable en raison de notre modèle social qui combine une sécurité sociale relativement bien développée et un marché du travail plutôt bien encadré, notamment par les partenaires sociaux.

Coefficient de Gini

Evolution du coefficient de Gini en Belgique et dans les régions belges



Le coefficient de Gini en Belgique est remarquablement stable. La Wallonie et la Flandre sont toutes deux des régions très égalitaires, contrairement à Bruxelles qui est très inégalitaire. La situation bruxelloise peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une ville-région qui, sur le plan géographique, est très polarisée. Les valeurs très élevées de 2004 et 2005, et les larges intervalles de confiance qui les accompagnent, s'expliquent par la présence d'un revenu extrêmement élevé ces années-là. La légère différence entre la Wallonie et la Flandre renvoie aussi à des inégalités d'ordre géographique plus importantes en Wallonie, notamment entre les bassins industriels du Hainaut et de Liège et les provinces plus riches du Brabant wallon, de Namur et de Luxembourg.

Sources : SILC 2004-2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Pour chaque individu, on obtient ainsi le revenu équivalent de son ménage – indicateur de son niveau de vie, sur base duquel on calcule le coefficient de Gini.

Pertinence et limites

L'intérêt principal du Gini, outre son caractère synthétique, est de toujours considérer qu'une société qui redistribue plus les richesses est plus égalitaire. Concrètement, si, dans une population, on transfère une partie du revenu d'un individu riche vers un individu pauvre le coefficient de Gini va toujours baisser - ce qui n'est pas le cas de tous les autres indicateurs d'inégalité. Contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a aucun problème à comparer le coefficient de Gini wallon à ceux des autres pays européens.

Il présente néanmoins deux principales limites. D'une part, il ne mesure que les inégalités de revenus : les inégalités d'accès aux services publics (santé, éducation...) et les inégalités de patrimoine ne sont pas prises en compte. D'autre part, les très pauvres et les très riches ne sont pas bien pris en compte par cet indicateur. Les très pauvres ne font pas partie de l'échantillon de SILC. Les très riches sont mal pris en compte par les enquêtes parce qu'ils sont peu nombreux – même s'ils captent une proportion importante des revenus.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Income_inequality_statistics

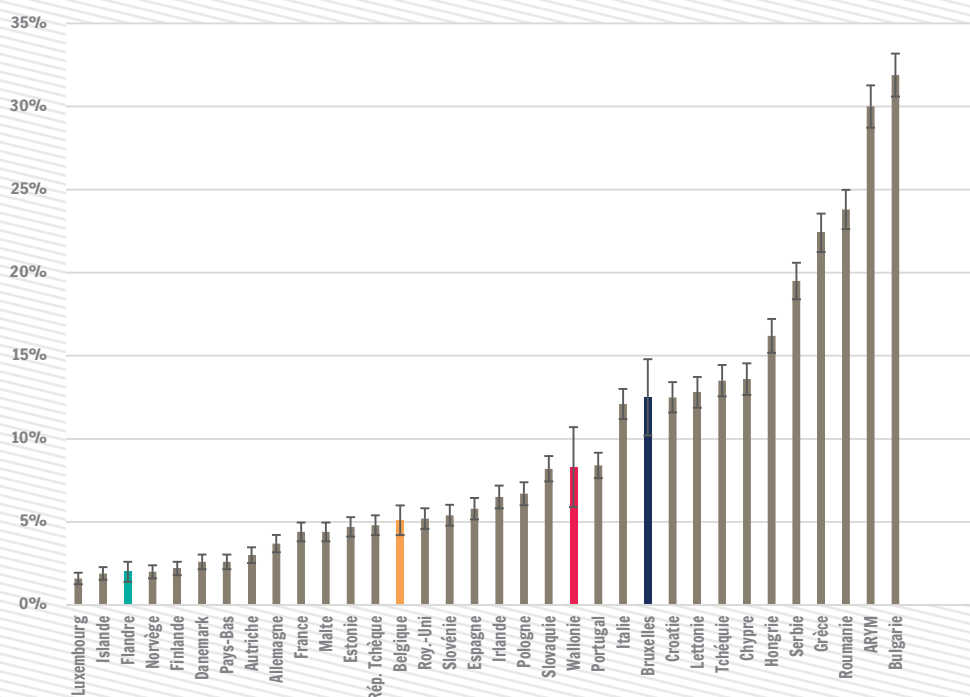
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Taux de déprivation matérielle sévère

8,3%

En Wallonie, environ 8,3 % de la population vit dans un ménage en situation de déprivation matérielle sévère

Taux de déprivation matérielle sévère dans les régions belges et les pays européens



Sources : SILC 2016 et 2017 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens)

NB : Pour les pays européens, les données de SILC 2016 sont utilisées. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

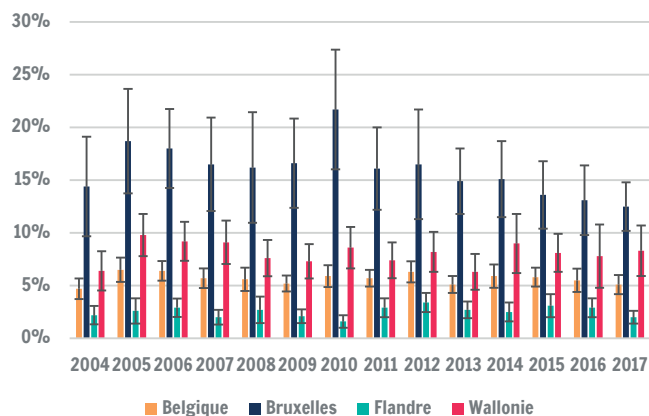
La déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf "biens et services" suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits à la consommation, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 000€), manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. Pour ces quatre derniers biens, seuls les ménages qui déclarent ne pas avoir cet équipement pour des raisons financières sont comptabilisés. Les autres (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté) ne sont pas pris en compte pour mesurer la déprivation.

Étant donné que le taux de déprivation matérielle sévère est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2017, le taux de déprivation matérielle sévère se situait entre 5,9 % et 10,7 %.

On observe que la Wallonie occupe une position médiane en Europe. Le taux y est plus élevé que celui des pays voisins (Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne et France) et que celui des pays scandinaves. Il est proche de celui de l'Irlande, de certains pays méditerranéens (Espagne et Portugal) et de certains pays de l'Europe de l'Est (République Tchèque, Slovaquie et Pologne). Il est néanmoins inférieur à celui d'autres pays méditerranéens (Italie, Chypre et Grèce) et d'autres pays d'Europe de l'Est (Lettonie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie).

Taux de déprivation matérielle sévère

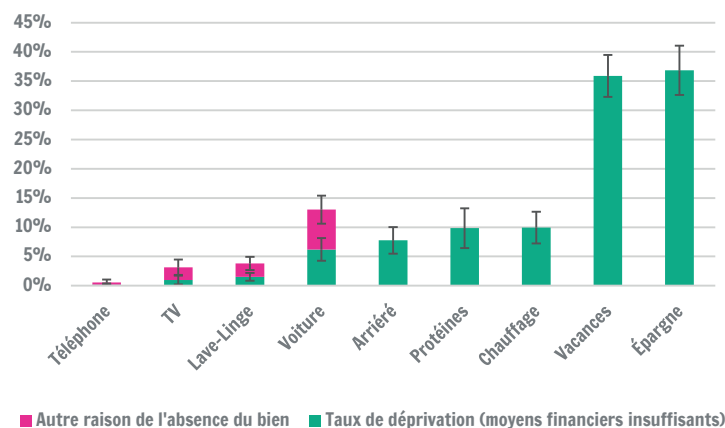
Évolution du taux de déprivation matérielle sévère en Belgique et dans les régions



Compte tenu des marges d'erreurs, on observe une relative stabilité des taux de déprivation matérielle sévère dans les régions belges. Ainsi, le taux wallon est estimé entre 5 % et 10 %, le taux bruxellois entre 15 % et 20 % et le taux flamand entre 1 % et 4 %. Ces différences marquées entre régions se retrouvent dans d'autres indicateurs de pauvreté (cf., par exemple, la fiche taux de risque de pauvreté).

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Fréquence des différents items de déprivation en Wallonie



Sources : SILC 2017 ; Calculs : IWEPS

NB : Les intervalles de confiance sont indiqués pour les taux de déprivations et pour la proportion totale des personnes qui n'ont pas le bien mentionné (pas uniquement les autres raisons).

Les différents items de déprivation sont inégalement répandus. L'absence de téléphone, de télévision ou de lave-linge est presque inexistante en Wallonie. La privation de voiture, de protéines et de chauffage, et l'existence d'arriéré de paiement touchent chacune entre 5 % et 10 % de la population. Enfin, l'absence de réserves financières et l'impossibilité de partir en vacances touchent chacune entre 35 % et 40% de la population. Notez que pour le téléphone, la télévision, le lave-linge et la voiture, les raisons non financières de l'absence du bien sont aussi fréquentes que les raisons financières.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue (c'est-à-dire indépendamment du contexte national) à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique - s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés - ne facilite pas toujours l'interprétation.

Pertinence et limites

L'avantage du taux de déprivation matérielle sévère est que, contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a pas de soucis majeurs à comparer la Wallonie à la situation dans d'autres pays européens. Néanmoins, ce taux présente deux inconvénients. D'une part, mesuré au niveau du ménage, il n'est pas adéquat pour mesurer les inégalités de genre. D'autre part, les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (par exemple, l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun) ne sont pas prises en compte dans cet indicateur.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/severely-materially-deprived-people>

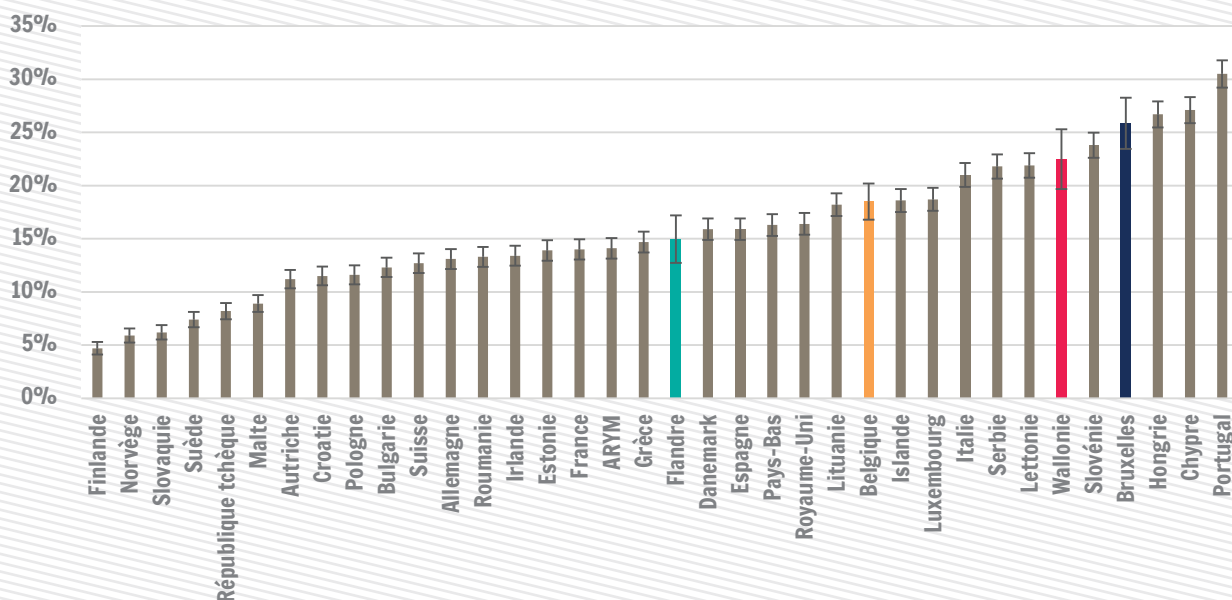
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Part de la population vivant dans un logement humide

22,5%

En Wallonie, 22,5 % des personnes vivent dans un logement qui présente un problème d'humidité

Part de la population vivant dans des logements avec problème d'humidité (comparaison européenne)



Sources : SILC 2016 et 2017 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens)
NB : Pour les pays européens, les chiffres de SILC 2016 sont utilisés.

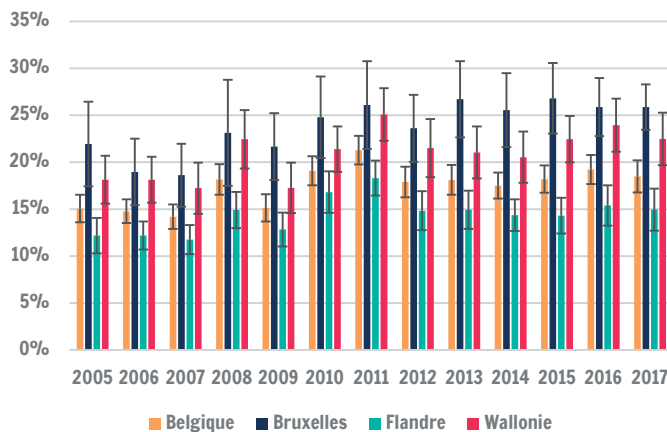
Cet indicateur reprend la proportion de la population qui habite dans un logement ayant au moins un problème d'humidité. Ceux-ci peuvent être une fuite dans la toiture, un mur ou un sol humide, ou encore des boiseries attaquées par des moisissures.

Étant donné que la proportion de la population vivant dans un logement avec problème d'humidité est mesurée à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie en 2017, la part de la population vivant dans un logement humide se situait entre 19,7 % et 25,3 %.

Cet indicateur témoigne d'une situation préoccupante, tant d'un point de vue absolu que relatif. En effet, entre un Wallon sur cinq et un Wallon sur quatre vit dans un logement confronté à des problèmes d'humidité. Comparativement aux autres pays européens, ce taux est très élevé. Notre région présente un indicateur supérieur à celui des pays voisins (France, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni et Pays-Bas). La situation wallonne est proche de celle de la Serbie, de l'Italie et de la Lettonie. Seuls, Chypre, la Slovaquie et le Portugal présentent un taux statistiquement supérieur au taux wallon.

Part de la population vivant dans un logement humide

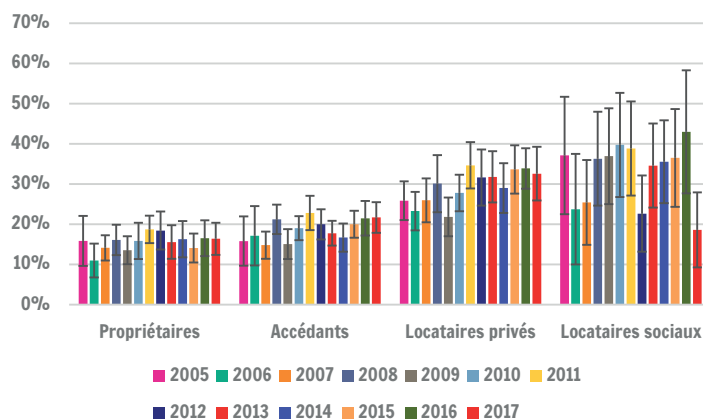
Évolution de la part de la population confrontée à des problèmes de logement humide



Compte tenu des erreurs liées à l'échantillonnage, on observe une stabilité, voire une légère hausse, de l'indicateur dans les régions belges. La Wallonie se situe dans une position médiane entre Bruxelles (avec un taux entre 25 % et 30 %) et la Flandre (avec un taux proche de 15 %). Cependant, la Wallonie est bien plus proche de Bruxelles (la différence n'est souvent pas significative) que de la Flandre – ce qui n'est pas le cas pour d'autres indicateurs de pauvreté (cf. fiches taux de risque de pauvreté ou taux de déprivation matérielle sévère).

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Proportion de personnes vivant dans des logements humides



La prévalence des problèmes d'humidité varie fortement selon le statut du logement. Ainsi, les locataires, qu'ils louent sur le marché privé ou qu'ils occupent un logement social, sont plus souvent confrontés à ce type de problème. Les variations annuelles du taux chez les locataires de logement sociaux proviennent de la taille limitée de l'échantillon. Parmi les propriétaires, les accédants semblent plus souvent confrontés à ces problèmes d'humidité que les propriétaires qui n'ont plus ou pas d'emprunt hypothécaire, même si la différence n'est pas statistiquement significative.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer la part de la population vivant dans un logement confronté à des problèmes d'humidité proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Cet indicateur quantifie la part de personne déclarant vivre dans des logements humides et non la part de logements humides dans le parc immobilier. Notez que les personnes vivant dans des institutions (maisons de retraite, homes, monastères, prisons, ...) ou n'ayant pas de logement fixe ne sont pas comptabilisées, car ne faisant pas partie de l'échantillon de SILC.

Pertinence et limites

Cet indicateur a l'avantage de pouvoir comparer la situation en Wallonie avec celle dans d'autres régions et pays européens. Cependant, il a l'inconvénient d'être assez sensible à la manière dont on pose la question. Ainsi, les légères variations entre les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 peuvent être reliées à des changements mineurs dans la formulation des questions. Par exemple, l'item concernant les boiseries attaquées par la moisissure n'a été introduit qu'en 2008, ce qui peut expliquer la hausse entre 2007 et 2008 de 17 % à 22 %. Il en résulte qu'il faut quand même adopter une certaine prudence dans les comparaisons temporelles et internationales.

Pour en savoir plus :

<https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/3kkJ4WihEbhsEpYOdajEWQ>

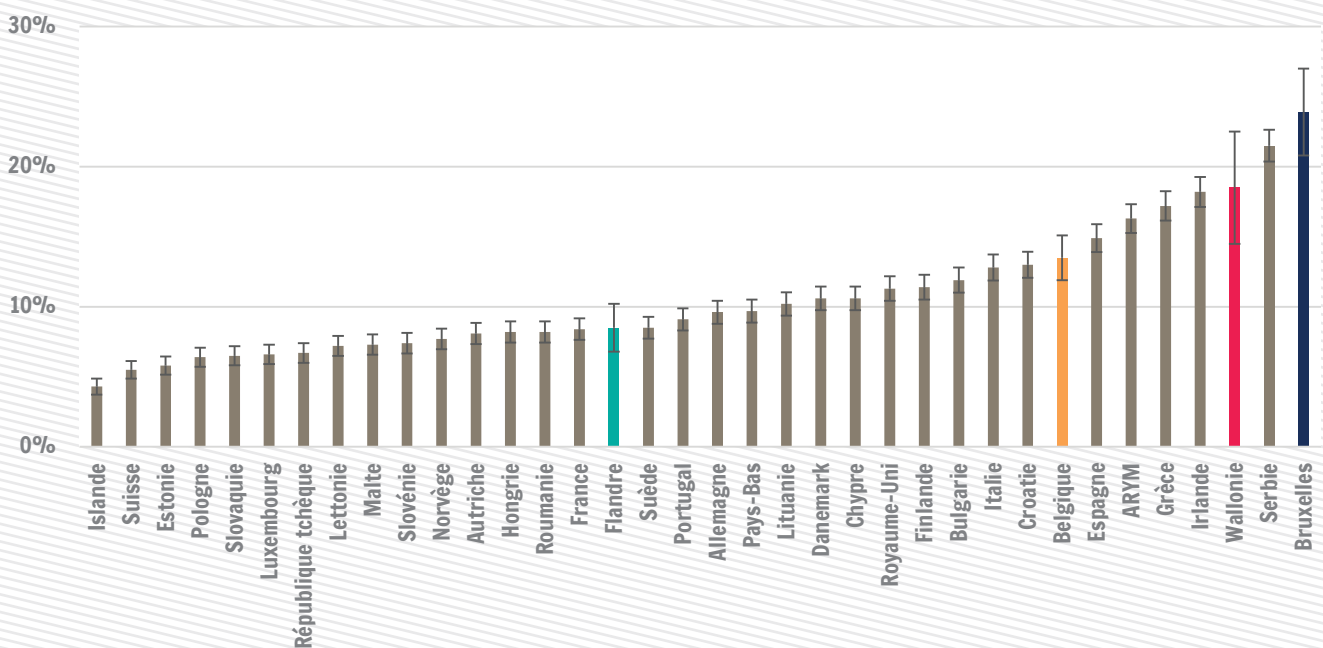
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Taux de très faible intensité de travail

18,5%

En Wallonie, 18,5 % des moins de 60 ans vivaient dans des ménages à très faible intensité de travail

Taux de très faible intensité de travail dans les pays européens et les régions belges



Sources : SILC 2016 et 2017 ; Calculs : IWEPs (régions et Belgique) et Eurostat (pays européens)

NB : pour les pays européens, les chiffres proviennent de SILC 2016. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

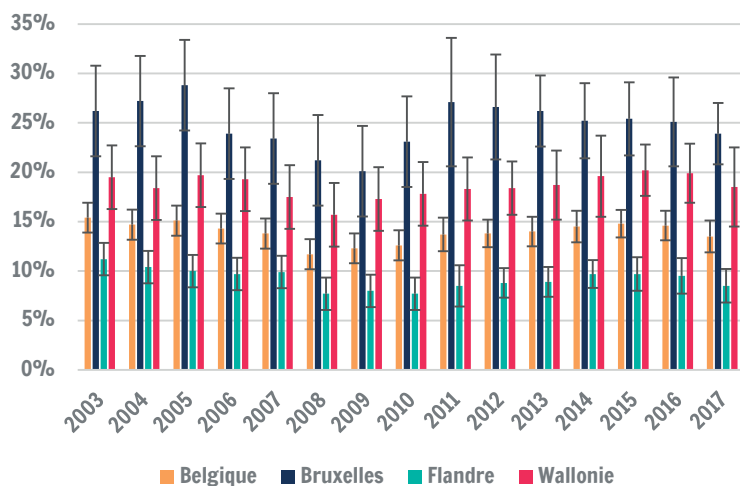
La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans, à l'exception des étudiants âgés de moins de 25 ans. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail. Les mois travaillés à temps partiel sont pondérés par le temps de travail de l'emploi actuel. Notez que le taux est calculé en ne prenant compte que de la population de moins de 60 ans.

Étant donné que le taux de très faible intensité de travail est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base de SILC 2017, le taux de très faible intensité de travail se situait entre 14,5 % et 22,5 %.

Par rapport aux autres pays européens, la Wallonie présente un taux de très faible intensité de travail très important. Cela s'explique par le fait que le taux d'emploi en Wallonie est assez bas en comparaison aux autres pays. Notons que cette position extrême contraste avec un niveau de pauvreté absolue plutôt médian (cf. fiche taux de déprivation matérielle sévère) et de faibles inégalités de revenus (cf. fiche coefficient de Gini).

Taux de très faible intensité de travail

Évolution du taux de très faible intensité de travail en Belgique et dans les régions belges



On observe d'importantes différences entre régions. La Wallonie a un taux de très faible intensité de travail (environ 20 %) plus élevé que la Flandre (environ 10 %), mais plus faible que Bruxelles (environ 25 %). Ces différences, qui renvoient aux différences de taux d'emploi entre régions, sont stables au cours du temps. Pour l'ensemble des régions, on observe une légère diminution jusqu'en 2008 (qui décrit la situation de l'emploi en 2007), suivie d'une légère augmentation (peut-être liée à la crise économique), mais ces variations ne sont pas statistiquement significatives.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS et Eurostat (jusqu'à 2010)
NB : Les intervalles de confiance avant 2011 sont approximatifs

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. Ici, l'objectif est de prendre en compte les personnes qui vivent dans des ménages exclus du marché du travail, parce que l'éloignement de l'emploi accroît fortement le risque de pauvreté. Comme pour le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté), le laps de temps d'une année civile est pris en compte pour ne pas comptabiliser les situations temporaires. Il en résulte néanmoins des difficultés méthodologiques, comme la mesure du temps partiel et le décalage entre l'année d'enquête et l'année de référence.

Pertinence et limites

Par rapport au taux d'emploi ou au taux de chômage, cet indicateur considère le ménage comme l'unité fondamentale. Cet indicateur ne mesure donc pas la situation des individus sur le marché du travail. Il n'est donc pas adéquat pour appréhender les inégalités de genre. Contrairement au taux de chômage, l'intensité de travail ne distingue pas l'inactif du demandeur d'emploi inoccupé. On ne différencie pas les différentes situations de non-emploi (chômage, formation, pause carrière, responsabilités familiales, invalidité, maladie...) à l'exception des personnes âgées de plus de 59 ans et des étudiants de moins de 25 ans.

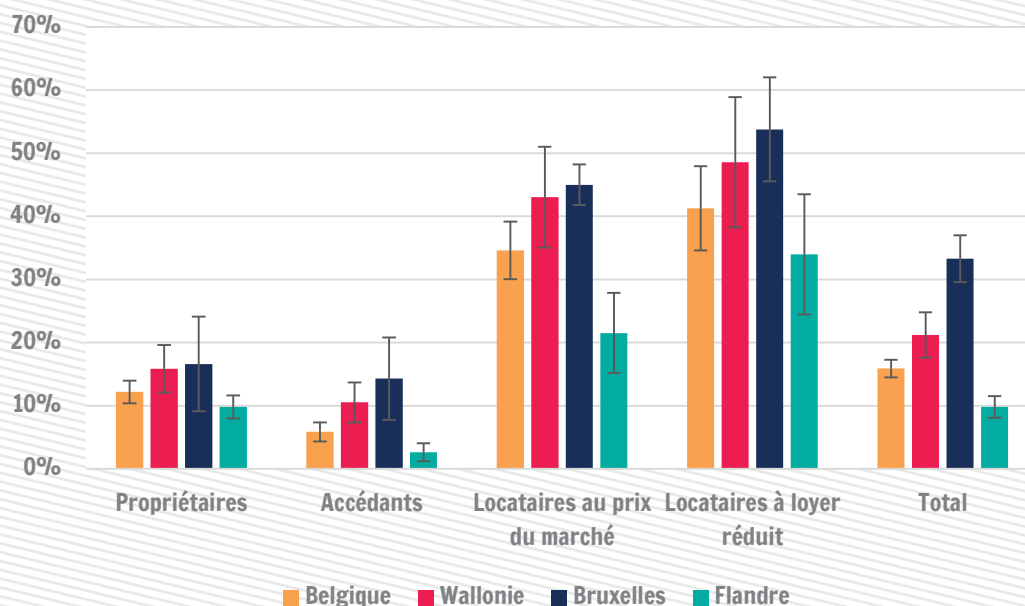
Taux de pauvreté

selon le statut du logement

43,0%

En Wallonie, 43,0 % des locataires au prix du marché ont un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de pauvreté selon le statut du logement



Sources : SILC 2017 (revenus 2016) ; Calculs : IWEPS

Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2016, le taux de risque de pauvreté des membres de ménages locataires sur le marché privé se situait entre 35,1 % et 51,0 %.

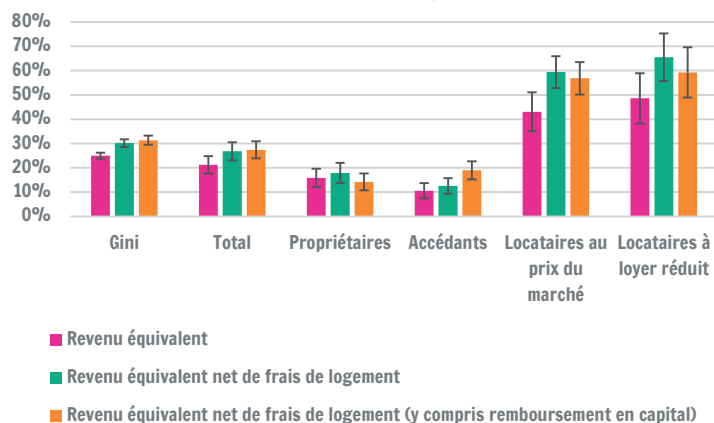
En Wallonie, et dans les autres régions, les différences de risque de pauvreté monétaire entre les locataires et les propriétaires (y compris les accédants) sont très importantes. Notez que les locataires à prix réduit comprennent principalement des locataires de logement social mais aussi quelques locataires louant pour un loyer réduit un logement à des proches ou à leur employeur. Le risque est ainsi de l'ordre de trois à quatre fois plus important pour les locataires que pour les propriétaires. Si l'on compare les régions, on observe moins de différences internes entre catégories entre la Wallonie et Bruxelles qu'entre la Wallonie et la Flandre – alors que les différences de taux de risque de pauvreté total sont moindres entre la Wallonie et la Flandre. Cela s'explique par le fait que l'accès à la propriété en Wallonie est plus proche de l'accès à la propriété en Flandre que de l'accès à la propriété à Bruxelles.

Pour terminer, précisons qu'il faut être vigilant dans l'interprétation de la ventilation de cet indicateur. L'accès à la propriété n'a visiblement pas ou peu d'effet direct sur le revenu : être propriétaire de son logement n'apporte pas de rentrées financières. La relation inverse est plus probable : un faible revenu est un frein à l'accès à la propriété.

Taux de pauvreté

selon le statut du logement

Taux de pauvreté net de dépenses lié au logement



Sources : SILC 2017 (revenus 2016) ; Calculs : IWEPS

plus faible, mais ils ont plus de frais pour se loger. Ainsi, les nouveaux taux de pauvreté pour les locataires sont bien plus élevés. L'inégalité globale, mesurée par le coefficient de Gini, est aussi plus élevée. Concernant les accédants, on constate une certaine forme d'épargne forcée par les remboursements en capital. En effet, si leur taux de pauvreté semble plus faible que celui des propriétaires sans emprunt quand on ne prend pas en compte les remboursements en capital (même si les différences ne sont pas statistiquement très significatives), il devient plus important quand on les prend en compte.

Pour prendre en compte les différences de coût du logement entre ménages sur le niveau de vie, nous avons calculé un nouveau revenu équivalent (cf. fiche coefficient de Gini) net de frais de logement. Ces derniers comprennent les charges (eau, gaz, électricité, communs), les petites réparations, les impôts liés au logement, les assurances incendies, le loyer et les intérêts payés sur le prêt hypothécaire. Nous avons aussi calculé un indicateur déduisant non seulement les intérêts, mais aussi les remboursements en capital. À partir de ces revenus, de nouveaux indicateurs d'inégalité et de pauvreté (avec un nouveau seuil de pauvreté) ont été calculés.

Il en ressort une « double peine » pour les locataires. Non seulement leur revenu est

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Les revenus et les frais du logement sont globalisés au niveau du ménage. Le revenu total est pondéré selon des conventions internationales, pour tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelles réalisées (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Cela permet d'estimer le niveau de vie de chaque individu. Si le ménage est l'unité centrale de l'analyse, c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Pertinence et limites

Les données présentées ici se basent sur les budgets des ménages, c'est-à-dire, leurs revenus et leurs dépenses liées au logement. Il ne s'agit pas de mesurer l'évolution actuelle du marché locatif ou acquisitif. Les dépenses actuelles de logement dépendent souvent d'éléments antérieurs (prix d'achat et taux d'intérêt au moment de l'acquisition, loyer indexé (ou pas) depuis plusieurs années...).

Notons aussi qu'il y a un léger décalage temporel entre les frais du logement et le revenu. Les premiers sont mesurés au moment de l'enquête alors que le second est estimé sur pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>

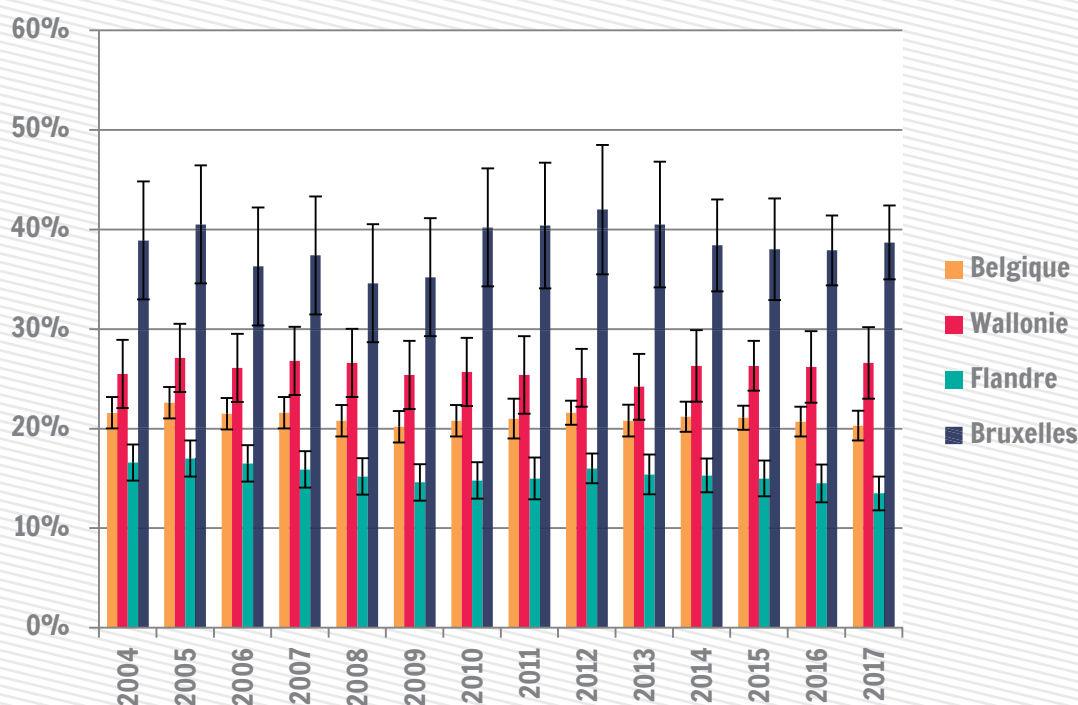
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

26,6%

En Wallonie, plus d'un habitant sur quatre vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Évolution des taux de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les régions belges et en Belgique



Sources : SILC 2004-2017 (Eurostat ; Calculs : IWEPS)

NB : les intervalles de confiance antérieurs à 2012 sont approximatifs.

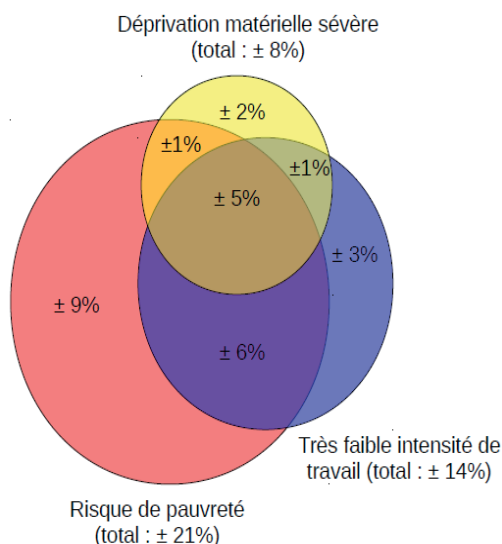
Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale comprend l'ensemble des personnes qui sont en risque de pauvreté, qui sont en situation de déprivation matérielle sévère et/ou vivent dans un ménage à très faible intensité de travail. Il s'agit donc d'un indicateur composite regroupant l'ensemble de la population touchée par au moins l'une de ces trois dimensions de la pauvreté.

Le risque de pauvreté est une mesure relative et monétaire de la pauvreté. La déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : payer le loyer, l'emprunt hypothécaire et les factures courantes, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an, posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans – les étudiants de moins de 25 ans ne sont pas non plus pris en compte. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail.

L'évolution du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est similaire à ce qu'on peut observer pour les indicateurs qui le composent : une relative stabilité, compte tenu des intervalles de confiance et une hiérarchie nette entre régions. La Wallonie se situe entre la Flandre (environ 13,5 % en 2017) et Bruxelles (environ 38,7 % en 2017). Par effet d'agrégation, le taux pour l'ensemble de la Belgique (environ 20,3 % en 2017) se situe entre le taux en Wallonie et le taux en Flandre.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Répartition des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Wallonie



Le graphique montre comment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se répartit entre les trois indicateurs qui le composent et comment ceux-ci se recourent partiellement. On a en Wallonie, un taux de risque de pauvreté d'environ 21 %, un taux de déprivation matérielle sévère d'environ 8 % et une proportion de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail d'environ 14 %. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est d'environ 27 % car de nombreux ménages cumulent pauvreté monétaire, déprivation matérielle sévère et/ou très faible intensité de travail.

Sources : SILC 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

L'objectif est de construire un indicateur synthétique de pauvreté capable d'englober les différents types de pauvreté. Les trois sous-indicateurs permettent d'identifier les personnes qui vivent dans des ménages « pauvres » selon des critères différents – une hypothèse sous-jacente postule que les personnes vivant dans un même ménage partagent le même niveau de vie. Les trois critères retenus sont le risque de pauvreté (mesure relative de la pauvreté monétaire), la déprivation matérielle sévère (mesure absolue de la pauvreté d'existence) et la très faible intensité de travail (mesure de l'exclusion de l'emploi).

Pertinence et limites

Parce qu'il est composite, cet indicateur a l'avantage de pouvoir mesurer une large variété de situations de pauvreté : pauvreté monétaire, pauvreté absolue et exclusion de l'emploi. Par contre, ce caractère composite – qui rend complexe sa construction – ne facilite pas une compréhension fine du chiffre qu'il livre, notamment parce certaines de ces composantes (revenu et intensité de travail) concernent l'année civile précédant l'enquête.

Une autre limite de cet indicateur, inhérente aux trois indicateurs qui le composent, est qu'il est exclusivement centré sur le ménage. Il ne permet donc pas de prendre en compte les inégalités au sein des ménages, principalement entre femmes et hommes. Enfin, parce qu'il est construit en partie sur base du taux de risque de pauvreté (dont le seuil est national), les comparaisons entre la Wallonie et les autres pays européens sont à mener avec prudence.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social_inclusion_statistics/fr

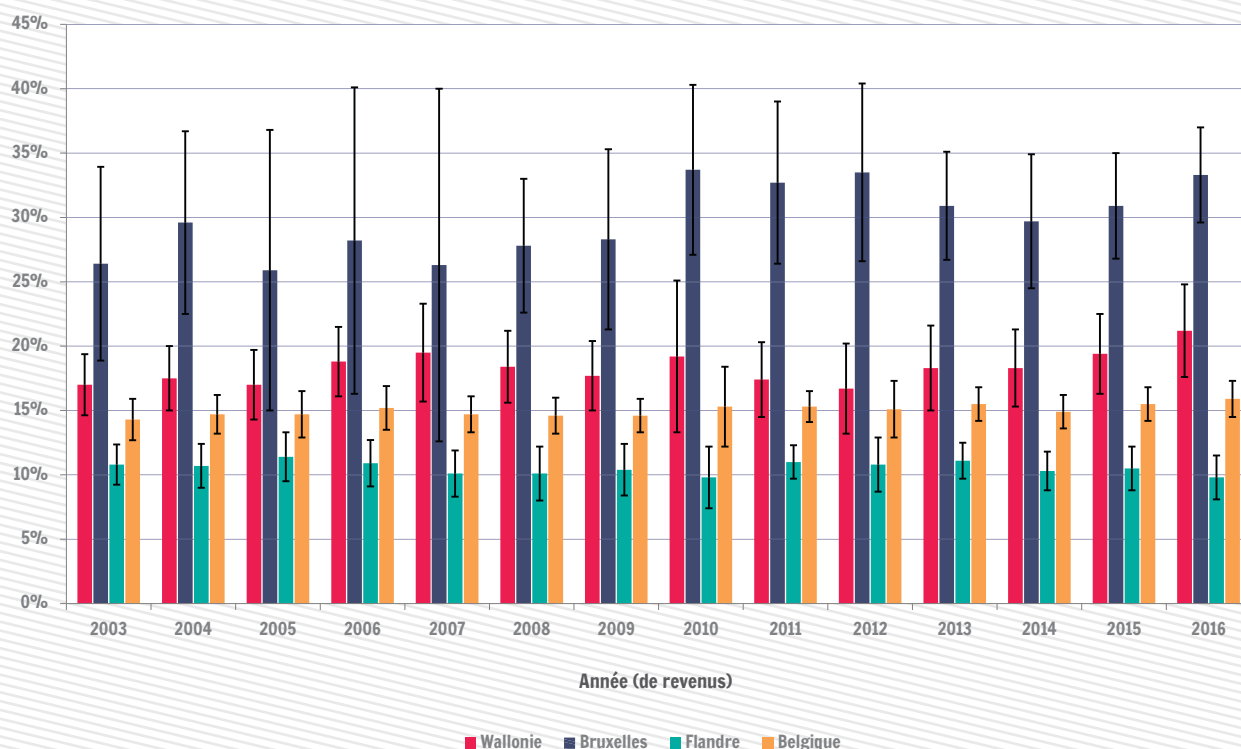
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Taux de risque de pauvreté

21,2%

En 2016, 21,2 % de la population wallonne vivait dans un ménage dont le revenu net équivalent était inférieur au seuil de pauvreté

Evolution du taux de risque de pauvreté en Belgique et dans les régions belges



Sources : SILC 2004-2017 (eurostat - Calculs : IWEPS)

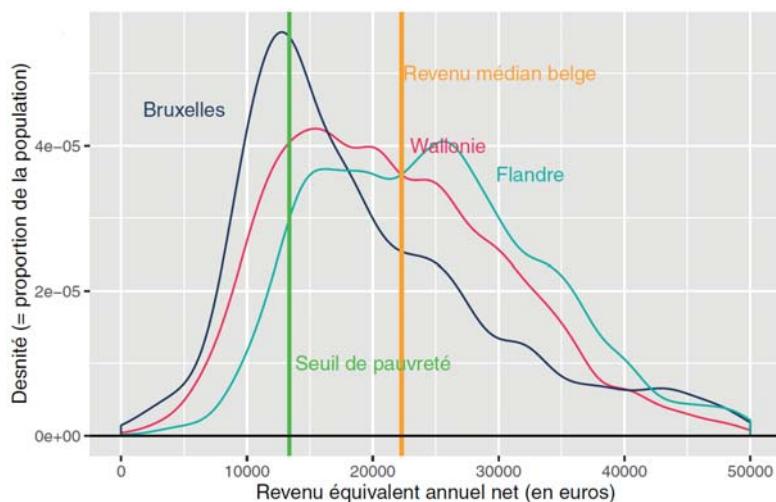
Le taux de risque de pauvreté mesure le pourcentage de la population vivant dans un ménage dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60 % du revenu médian national (seuil de pauvreté). Ce taux permet d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au « standard » du pays. Le taux de risque de pauvreté est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

Concrètement, environ un cinquième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 139 € net par mois pour un isolé ou de 2 392 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans.

Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des inévitables imprécisions statistiques. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2016, le taux de risque de pauvreté se situait entre 17,6 % et 24,8 %. Le taux de risque de pauvreté en Wallonie est inférieur aux taux à Bruxelles (autour de 30 %), mais supérieur au taux en Flandre (autour de 10 %). Ces chiffres sont relativement stables depuis le début de l'enquête (2003), même si une légère augmentation est observée en Wallonie et à Bruxelles (mais elle n'est pas encore statistiquement significative).

Taux de risque de pauvreté

Répartition des revenus disponibles équivalents dans les trois régions belges



Le graphique de densité répartit la population de chaque région selon le revenu équivalent du ménage. L'aire en dessous de chaque courbe de densité et à gauche du seuil de pauvreté représente la proportion de la population qui est considérée comme en risque de pauvreté. Ce graphique illustre bien le fait que le taux de risque de pauvreté mesure l'importance du bas de la distribution par rapport à la médiane nationale. Autrement dit, il s'agit de voir à quel point il y a des petits revenus par rapport à un revenu standard (le médian belge).

Sources : SILC 2017

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle largement utilisée pour quantifier la pauvreté en Europe. L'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu annuel net équivalent du ménage (cf. fiche coefficient de Gini).

À partir de ce revenu équivalent, indicateur du niveau de vie de chaque individu, on calcule le seuil de pauvreté national, qui vaut 60 % du revenu médian. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de la population dont le revenu équivalent du ménage est inférieur à ce seuil.

Construit sur le revenu du ménage, cet indicateur ne prend pas en compte les inégalités au sein des ménages. Il ne peut donc pas mesurer adéquatement les inégalités de revenus entre femmes et hommes.

Pertinence et limites

Le taux de risque de pauvreté est une bonne mesure de pauvreté relative (au contexte socio-économique du pays), puisqu'il estime la proportion de la population vivant dans un ménage dont le revenu est nettement inférieur au revenu médian national.

Néanmoins, cet indicateur présente plusieurs limites. D'abord, la comparaison du taux wallon à celui des autres pays européens est problématique puisque le seuil de pauvreté diffère selon les pays. Ensuite, le taux de risque de pauvreté est exclusivement centré sur la dimension monétaire pour évaluer le niveau de vie. Enfin, les populations les plus précarisées – sans domicile, en situation irrégulière ou résidant dans une institution (foyer, maison de retraite, prison...) – ne font pas partie de l'échantillon de SILC.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> et
<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate>

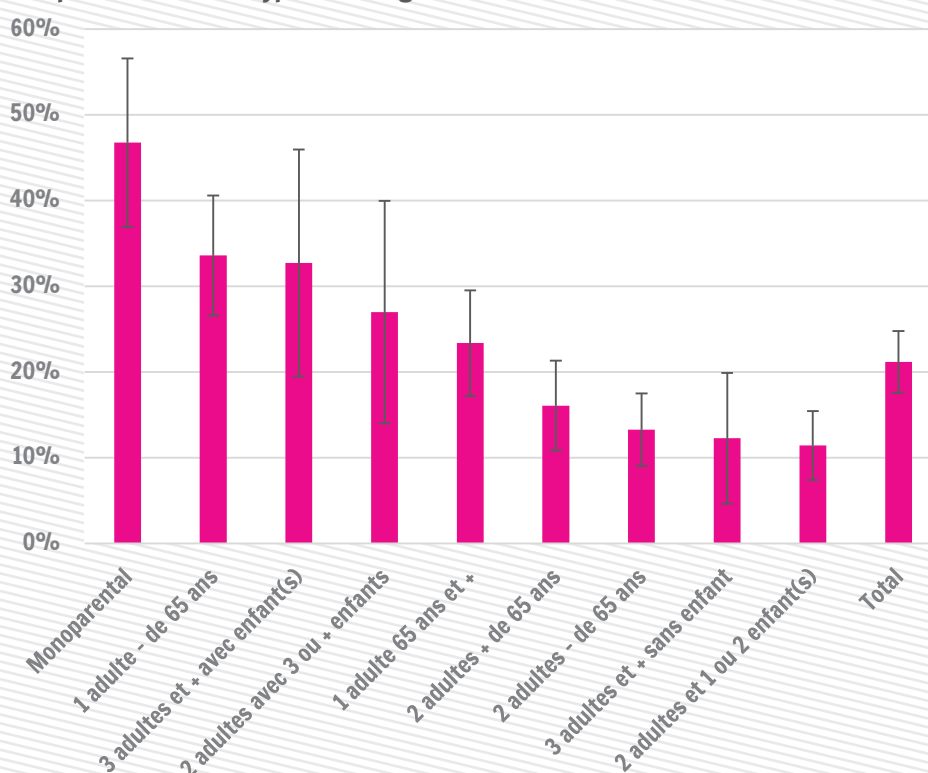
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

46,7%

En Wallonie, sur base des revenus de 2016, 46,7 % de la population vivant dans un ménage monoparental dispose d'un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage en Wallonie



Sources : EU SILC 2017 (revenus 2016) ; Calculs : IWEPS

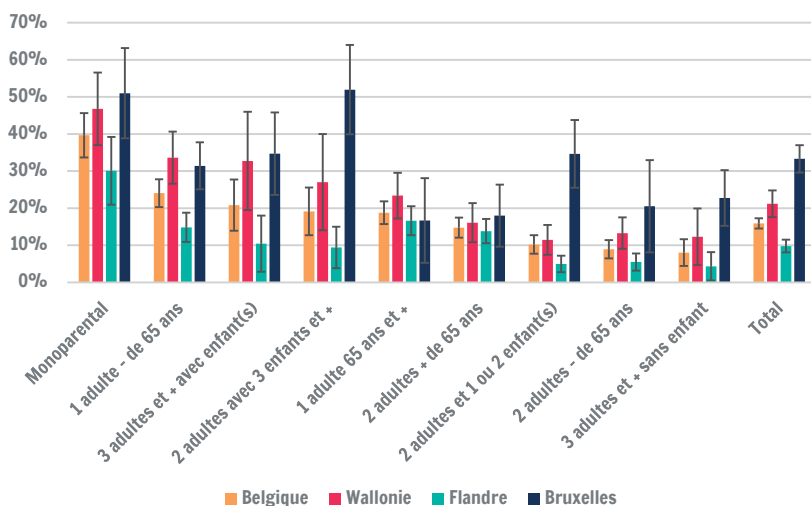
Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2016, le taux de risque de pauvreté des membres de familles monoparentales se situait entre 37,0 % et 56,6 %.

En Wallonie, le type de ménage le plus touché par la pauvreté monétaire est constitué des familles monoparentales. Les personnes seules (particulièrement celles de moins de 65 ans), les ménages comprenant trois adultes et des enfants et les familles nombreuses présentent aussi un risque important. Au contraire, les couples sans enfants ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes sans enfants sont les moins touchés par la pauvreté monétaire.

Le type de ménage est construit principalement sur base du nombre d'adultes et d'enfants dépendants. Toute personne de 25 ans et plus est classée comme adulte. Toute personne de moins de 18 ans est classée comme enfant. Celles et ceux entre 18 et 24 ans sont classés comme adultes s'ils ne font pas partie du même ménage que leurs parents ou qu'ils sont considérés comme « actifs sur le marché du travail » selon une convention propre à SILC. Pour les ménages composés d'un ou deux adultes, on distingue les 65 ans et plus des autres, sur base de l'âge de la personne la plus âgée. Par ailleurs, les enfants dont la garde est partagée sont considérés comme faisant partie du ménage s'ils y étaient présents la nuit précédant l'interview.

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage



Si les niveaux moyens de risque de pauvreté varient entre régions (cf. fiche taux de risque de pauvreté), les types de ménages les plus à risque ou les plus protégés sont similaires. Ainsi, les familles monoparentales ont très souvent de faibles revenus. Les célibataires, les ménages d'au moins trois adultes avec enfants et les familles nombreuses sont aussi souvent exposés à la pauvreté monétaire. Au contraire, les couples sans enfant ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes ont plus rarement de faibles revenus. On notera tout de même quelques différences entre régions. Ainsi, contrairement à la Wallonie et à la Flandre, à Bruxelles le taux de risque de pauvreté des familles avec enfants est particulièrement élevé avec le taux des ménages et des personnes de 65 ans et plus y est relativement faible.

Sources : SILC 2017 (revenus 2016) ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). L'échelle d'équivalence actuelle donne un poids de 1 au premier adulte, un poids de 0,5 aux autres adultes et un poids de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Pertinence et limites

Parce que cet indicateur est mesuré au niveau du ménage, il est difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant, c'est sur base des individus que sont calculés les taux - ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est qu'il est sensible à la convention d'équivalence utilisée, même si cette dernière a une base empirique. Ainsi, selon l'hypothèse d'économie d'échelle posée, on peut considérer que la pauvreté monétaire touche plus ou moins de personnes seules, les couples ou les familles avec enfants. Cet indicateur considère donc que le « coût » des enfants pour les familles est constant. Or, ce coût peut varier dans le temps et entre pays ou régions, par exemple selon la gratuité des services destinés aux enfants (école, système de garde, activités sportives ou culturelles, santé, transports...).

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate>

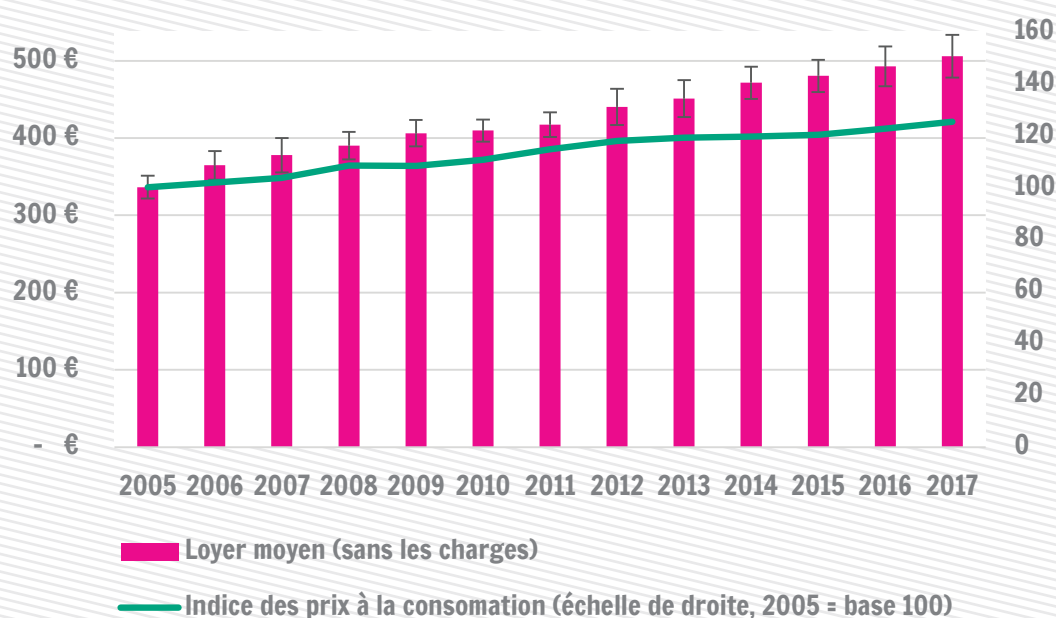
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Loyers en Wallonie

506 €

En 2017, le loyer mensuel moyen versé par les ménages locataires wallons est de 506 €

Évolution des loyers (du marché privé et des logements sociaux)



Sources : SILC et Statbel ; Calculs : IWEPS

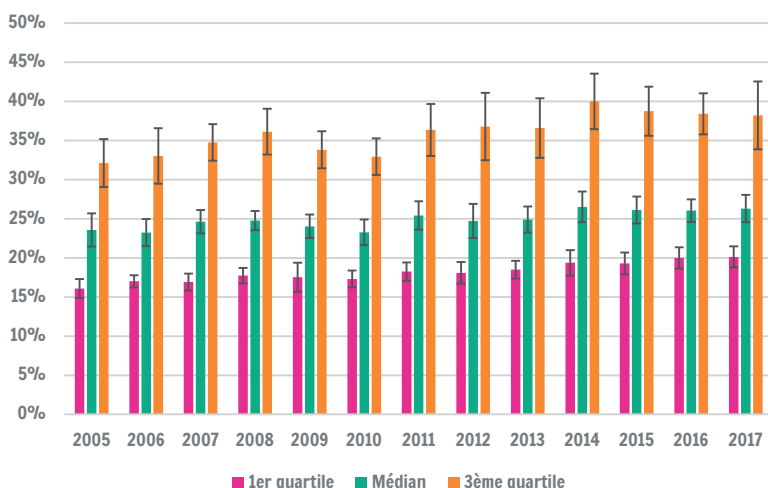
Étant donné que le loyer moyen est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du loyer moyen se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2017, le loyer moyen des ménages locataires se situait entre 478 € et 533 €.

On observe, depuis 2005, une augmentation significativement plus rapide des loyers que celle de l'indice des prix à la consommation. Même si les indicateurs dont nous disposons sont limités (uniquement le nombre de pièces du logement et la présence d'humidité, cf. fiche part de la population vivant dans un logement humide), selon nos données, ni la taille des logements loués, ni leur confort n'ont augmenté sur cette période.

Les données présentées ici se basent sur les budgets des ménages, c'est-à-dire le loyer versé actuellement. Il ne s'agit pas de mesurer l'évolution conjoncturelle ou structurelle du marché locatif. Le loyer actuel dépend plus de l'état du marché locatif au moment de la signature du bail que du marché locatif actuel. En outre, le montant du loyer n'est pas toujours indexé. Ainsi, on observe dans SILC que les loyers sont corrélés négativement avec le nombre d'années passées dans le logement : même en contrôlant la taille du logement et la présence d'humidité, le loyer diminue environ de 0,5 % à 1 % par année d'ancienneté passée dans le logement.

Loyers en Wallonie

Evolution de la part des revenus consacrée au loyer



On observe une légère augmentation de la part du revenu net consacrée au loyer par les ménages locataires. En 2017, la moitié des ménages locataires consacraient plus de 26 % de leur revenu à leur loyer, un quart en consacraient plus de 38 % et un quart en consacraient moins de 20 %. En 2005, ces proportions étaient respectivement de 24 %, 32 % et 16 %. L'augmentation de cette part est plus importante et plus significative pour ceux qui consacrent une part importante (3^{ème} quartile) ou plus faible (1^{er} quartile) du revenu au loyer que pour ceux situés dans une position médiane.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Pour cet indicateur, contrairement à la plupart des autres indicateurs de pauvreté, l'unité d'analyse est le ménage et non l'individu.

Pour mesurer les loyers, nous avons pris en compte l'ensemble des locataires (sur le marché privé et de logement social). Notons que les charges ne sont pas comprises dans le montant du loyer. Le loyer étant mesuré au moment de l'enquête, alors que les revenus pris en considération sont la totalité des revenus nets du ménage pour l'année civile précédant l'enquête, on observe un décalage temporel entre le loyer et le revenu (cf. fiche coefficient de Gini). Le revenu pris en compte ici est bien le revenu net du ménage et non le revenu équivalent comme dans la plupart des indicateurs issus de SILC.

Pertinence et limites

Le fait que les indicateurs présentés ici s'inscrivent dans une approche de type budget des ménages – et non dans une étude du marché locatif – ne permet pas d'estimer le montant du loyer que doit déboursier un candidat locataire cherchant aujourd'hui un bien à louer.

Par ailleurs, on peut se demander s'il n'y a pas une légère sous-estimation des loyers dans l'enquête SILC. En effet, en comparaison avec les résultats de l'enquête bruxelloise de l'observatoire des loyers, il semblerait que SILC sous-estime les loyers médian et moyen bruxellois (ou vice-versa) – la différence de résultat entre les deux enquêtes étant statistiquement significative. En l'absence d'enquête comparable pour la Wallonie, il n'est pas possible d'estimer la présence d'un tel biais pour notre région. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des résultats.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>

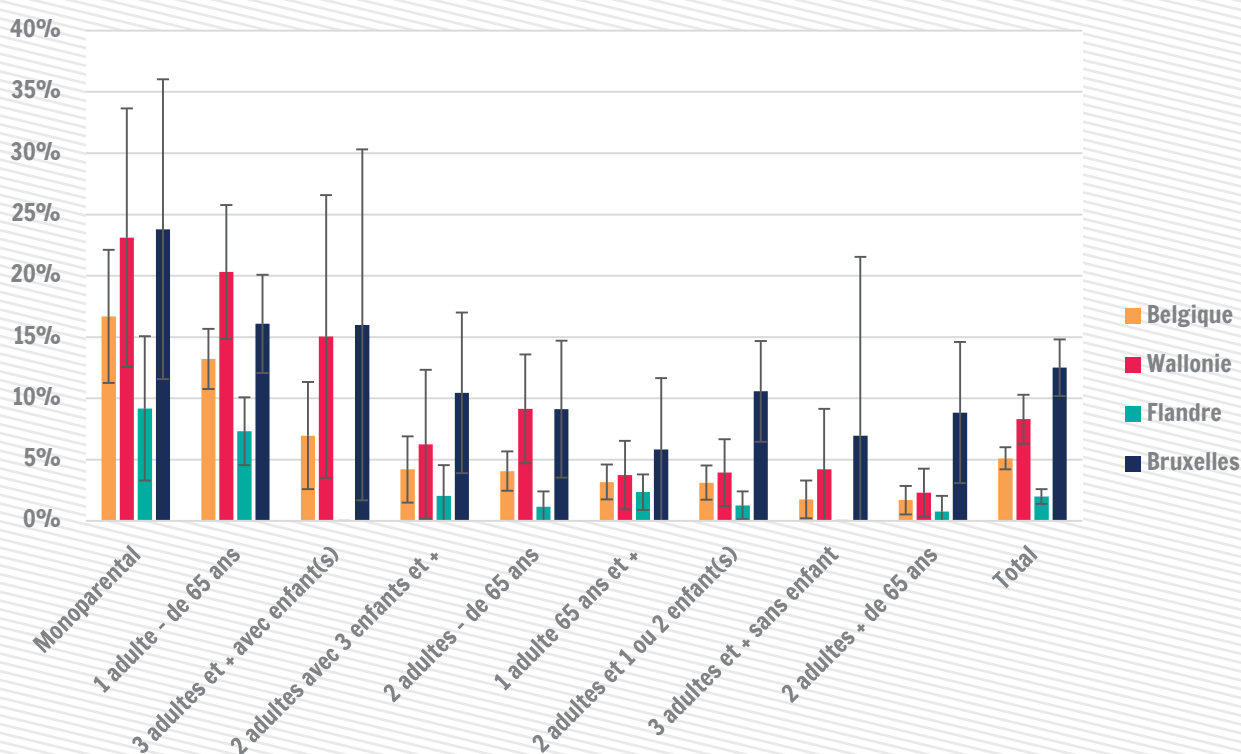
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage

23,1%

En Wallonie, 23,1 % de la population vivant dans un ménage monoparental vit en situation de déprivation matérielle sévère

Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage



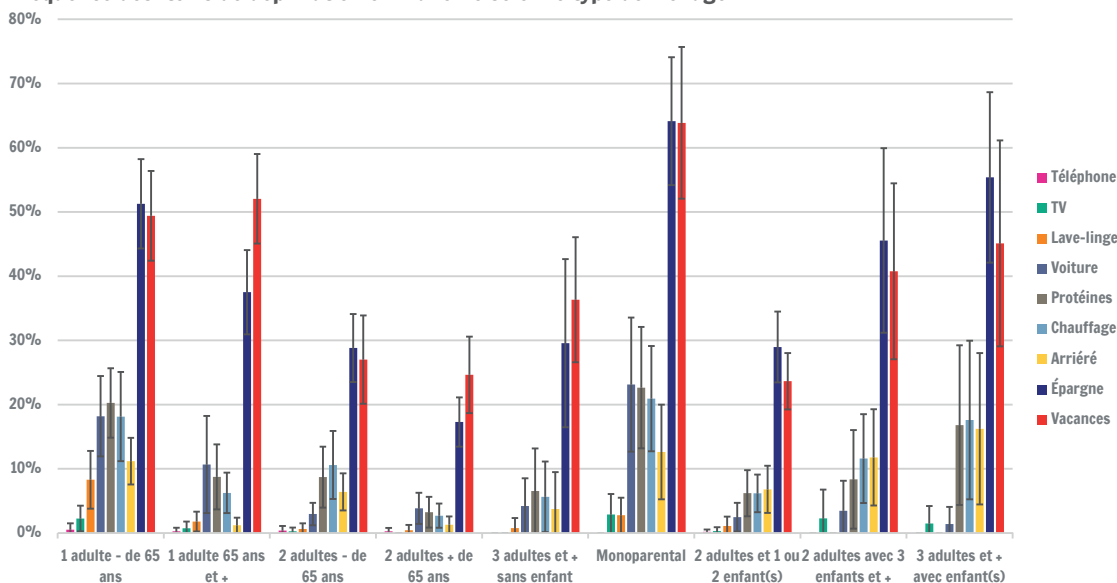
Sources : SILC 2017 ; Calculs : IWEPS

La déprivation matérielle sévère (cf. fiche taux de déprivation matérielle sévère) comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : ne pas avoir d'arriérés de paiements, se chauffer correctement, avoir +/- 1 000 € d'épargne disponible, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances, posséder une télévision, un lave-linge, une voiture et un téléphone. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2017, le taux de déprivation matérielle sévère des familles monoparentales se situait entre 12,6 % et 33,6 %.

En Wallonie, les familles monoparentales et les personnes seules de moins de 65 ans sont les plus touchées par la déprivation matérielle sévère. Comme pour la pauvreté monétaire (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage), les ménages les plus à risque et ceux les plus protégés ne varient pas fortement entre régions – au contraire du niveau de la déprivation qui lui varie fortement (cf. fiche taux de déprivation matérielle sévère). Par rapport à la pauvreté monétaire, on observe cependant dans toutes les régions que les personnes âgées sont peu touchées par la déprivation matérielle sévère. Les quelques différences entre régions sont similaires à celles qu'on observe pour le taux de risque de pauvreté : contrairement à la Wallonie et à la Flandre, à Bruxelles la déprivation matérielle sévère est particulièrement élevée pour les familles avec enfants et elle y est relativement faible pour les ménages avec des personnes âgées de 65 ans et plus, et les personnes seules.

Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage

Fréquence des items de déprivation en Wallonie selon le type de ménage



Sources : SILC 2017 ; Calculs : IWEPS

Dans une situation de difficulté financière, les choix posés (se priver, quitter à vivre pauvrement, ou puiser dans son épargne, voire s'endetter) diffèrent selon le type de ménage. Les plus âgés ont rarement des arriérés de paiement et plus souvent une épargne disponible. Par contre, ils renoncent plus souvent aux vacances. À l'opposé, seulement 35 % des familles monoparentales ont une épargne disponible et plus de 10 % font face à des arriérés de paiement. Relativement, elles renoncent moins facilement aux vacances, même si plus d'une sur deux n'y a pas accès. Notons que les arriérés se retrouvent principalement dans les ménages avec enfants. Cela renvoie au fait que de nombreux parents précarisés veulent à tout prix (même en s'endettant) maintenir un niveau de vie décent pour leurs enfants.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique – s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés – ne facilite pas toujours l'interprétation.

Notons que le type de ménage est défini par le nombre d'adultes et d'enfants dépendants (moins 18 ans et certains entre 18 et 24 ans « à charge ») qui en font partie et non par les relations entre les membres du ménage (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage).

Pertinence et limites

Cet indicateur étant mesuré au niveau du ménage, il n'est pas possible de savoir si chaque personne a individuellement accès à l'item. Il est donc difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est que les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun...) ne sont pas prises en compte.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/severely-materially-deprived-people>

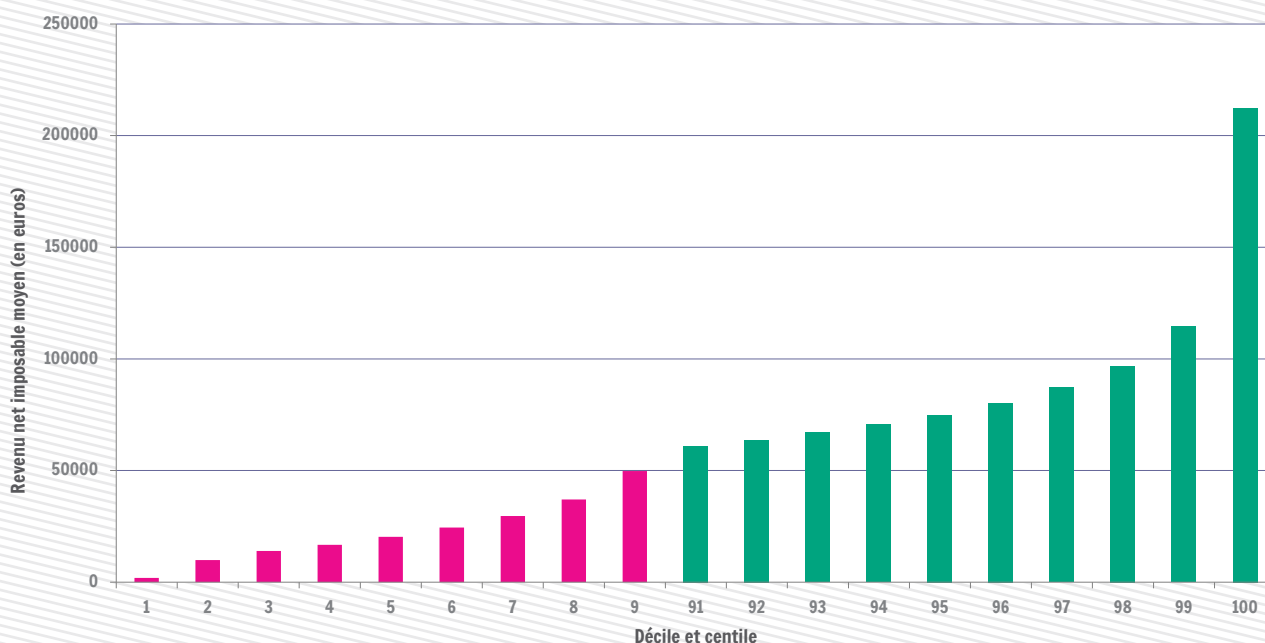
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Revenu imposable net par déclaration

212 000 €

Les 20 000 déclarations les plus élevées (1 % des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable de près de 212 000 €

Revenu net imposable par déclaration, moyenne par quantile



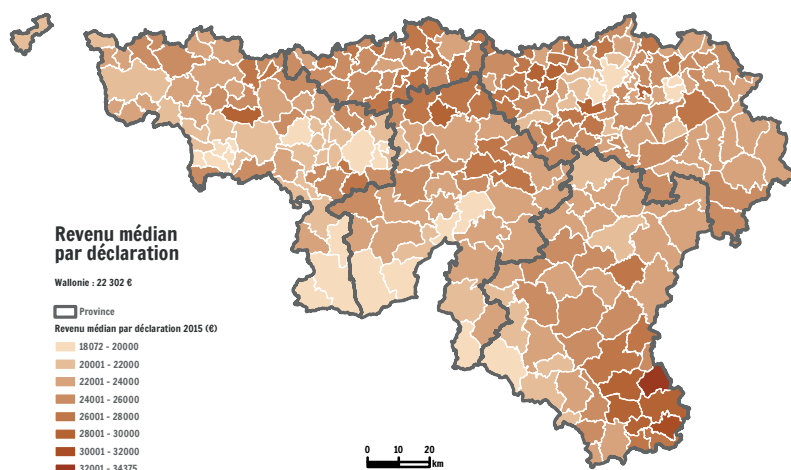
Sources : Statbel, revenus fiscaux, revenus de 2015

Le revenu net imposable par déclaration reprend l'ensemble des revenus pris en compte par les déclarations d'impôts moins les dépenses déductibles. La plupart des contribuables déclarent individuellement leurs revenus, à l'exception des époux et des cohabitants légaux qui remplissent une déclaration commune. Notons que les déciles supérieurs comprennent bien plus de déclarations communes que de déclarations individuelles : dans le premier décile, seules 2 % des déclarations sont communes contre 87 % dans le dernier décile. Précisons que les déclarations à revenu nul ne sont pas prises en compte ici. En Wallonie, elles représentent près de 10 % de toutes les déclarations.

Les 20 000 déclarations les plus élevées (1 % des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable d'un peu plus de 212 000 €. Autrement dit, le revenu cumulé des 1 % des déclarations les plus élevées est supérieur au revenu cumulé des 25 à 30 % des déclarations les moins élevées. On peut aussi calculer que le revenu cumulé imposable des 5 à 6 % des déclarations les plus élevées vaut environ le total du revenu cumulé des 50 % des déclarations les plus faibles.

Le coefficient de Gini calculé sur ces quantiles vaut 0,430 pour la Wallonie. Ce qui est légèrement plus que la Flandre (0,425), nettement moins que Bruxelles (0,474) et proche de la Belgique (0,433). Ces différences sont similaires à celles mises en évidence à partir du coefficient de Gini de SILC (cf. fiche coefficient de Gini). Néanmoins, ces coefficients-ci sont comparativement plus élevés, car, entre autres, le revenu imposable par déclaration ne prend pas en compte ni les solidarités familiales, ni la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques.

Revenu imposable net par déclaration



Le revenu médian par déclaration - c'est-à-dire le revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune - est un indicateur du niveau de richesse de la population habitant la commune. Les communes les plus riches se situent dans le Brabant wallon, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg et dans certaines zones périurbaines (autour de Mons, Charleroi, Namur et Liège). Les communes les plus pauvres se situent dans les bassins industriels du sillon Sambre et Meuse, dans les grandes villes (Mons, Charleroi, Liège, Verviers) et dans les communes rurales du sud des provinces de Hainaut et de Namur et du nord et du sud-ouest de la province de Luxembourg.

Sources : Statbel ; Carte : IWEPS 2017

Définitions et sources

Les données proviennent de l'administration fiscale. L'année indiquée ici est l'année de perception des revenus (et non l'année de déclaration).

Le revenu net imposable est un revenu net de cotisations sociales, de charges et de dépenses déductibles. Ce revenu diffère du revenu disponible sur deux points. D'une part, l'impôt sur les personnes physiques n'est pas déduit du revenu net imposable. D'autre part, certains revenus ne sont pas pris en compte dans la déclaration d'impôt - parce que partiellement, forfaitairement ou pas déclarés. Cela concerne notamment les revenus du patrimoine (plus importants pour les hauts revenus), les salaires des fonctionnaires internationaux, les revenus d'intégration et les allocations familiales. De plus, les dépenses déductibles étant soustraites, la part correspondante du revenu perçu ne figure pas dans le revenu net imposable.

Pertinence et limites

Étant donné que la définition des revenus dépend du droit (qui détermine les dépenses déductibles, les revenus à ne pas déclarer, déclarés forfaitairement ou exonérés), il n'est pas possible de comparer les chiffres wallons avec ceux d'autres pays et les comparaisons dans le temps doivent être réalisées avec précaution. Par contre, les comparaisons à un moment donné entre entités internes à la Belgique posent moins de problèmes.

Le revenu par déclaration ne correspond pas nécessairement au niveau de vie, en particulier pour les personnes dont le revenu individuel est très faible (étudiants, etc.), les contribuables ayant des personnes à charge ou les couples remplissant une déclaration commune. Notons aussi que les personnes dont le revenu n'est pas imposable (bénéficiaire du revenu d'intégration, fonctionnaire international, etc.) ne se retrouvent pas dans ces statistiques.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/fisc/>

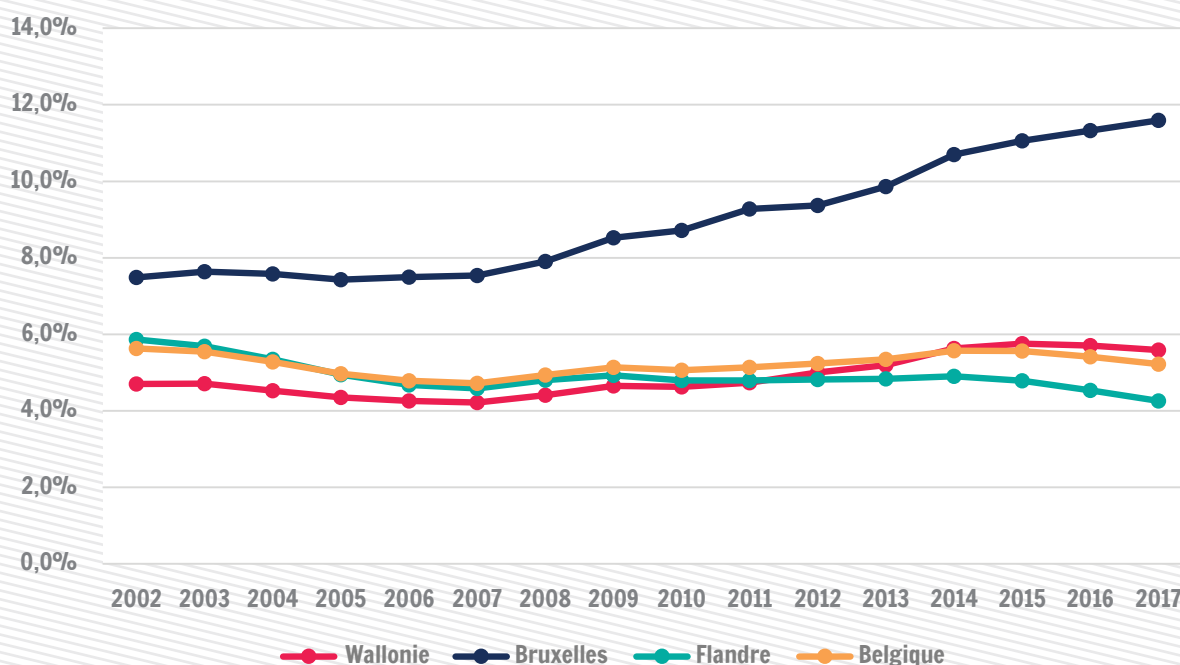
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Part de GRAPA chez les 65 ans et plus

5,59%

En Wallonie, au 1^{er} janvier 2017, 5,59 % des plus de 65 ans bénéficient de la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG)

Évolution du taux de GRAPA chez les 65 ans et plus



Sources : ONP (GRAPA et RG); Statbel (population) ; Calculs : IWEPs

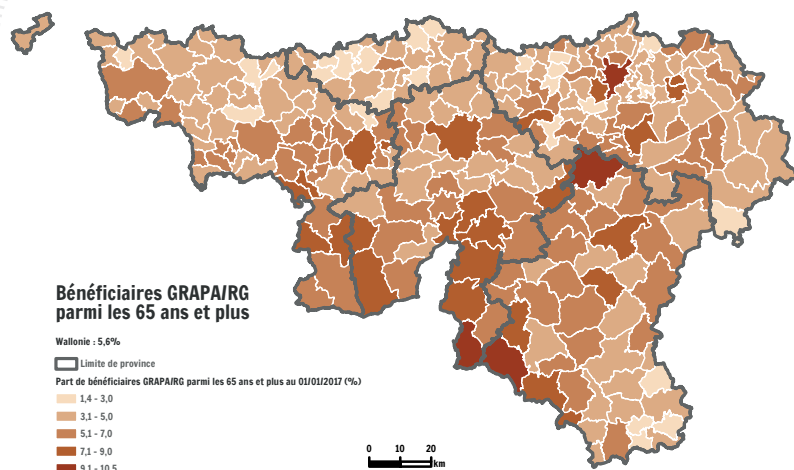
La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA, et avant 2001 le revenu garanti, RG) est un revenu accordé aux plus de 65 ans dont les revenus du ménage sont insuffisants. Cette aide est de 1 083,28 € par mois pour un isolé et de 722,18 € pour un cohabitant (montants au 01/09/2017). Il s'agit donc d'une forme d'assistance sociale pour les personnes âgées qui ne bénéficient pas suffisamment de la sécurité sociale (pensions), d'autres revenus (immobilier, capitaux) ou de ressources à travers d'autres membres du ménage (salaires, pensions, ...).

Le taux de GRAPA et revenu garanti chez les 65 ans et plus est en Wallonie (5,59 %) inférieur au taux à Bruxelles (11,59 %), mais, depuis 2012, supérieur au taux en Flandre (4,26 %). Du point de vue de l'évolution, on observe globalement en Wallonie une légère augmentation (environ un point de pourcentage) du taux entre 2002 et 2015, suivie d'une stagnation depuis 2016. Cette évolution contraste avec la Flandre, dont le taux a diminué d'un point de pourcentage et demi depuis 2002. Cependant, ces deux régions présentent des situations fort semblables, surtout en comparaison à Bruxelles dont le taux est bien plus élevé et connaît une croissance très importante et ininterrompue.

On peut se demander à quel point les chiffres de la GRAPA nous informent non seulement sur la situation sociale des aînés, mais aussi sur la pauvreté du passé. En effet, pour percevoir une GRAPA il faut percevoir une faible pension et posséder un faible patrimoine (capital mobilier et biens immobiliers). Il s'agit donc de personnes qui n'ont pas pu cotiser pleinement assez durant leur jeunesse ni se constituer une épargne suffisante. Leurs revenus d'antan étaient donc probablement faibles.

Part de GRAPA

chez les 65 ans et plus



La carte de la GRAPA et du RG montre des taux élevés dans les zones plutôt rurales du sud des provinces du Hainaut, de Namur et de Liège et du nord et de l'ouest de la province de Luxembourg. On observe aussi des taux importants dans les villes industrielles de Charleroi, Liège et Verviers. À l'opposé, le Brabant wallon, les localités au nord de Namur et à proximité du Grand-Duché du Luxembourg et quelques communes périurbaines présentent les taux les plus bas.

Ce caractère relativement rural de la GRAPA contraste avec la répartition du revenu d'intégration sociale (cf. fiche part de revenus d'intégration) qui est surtout urbaine.

Sources : IWEPS ; Statbel ; ONP

Définitions et sources

Les chiffres de la GRAPA proviennent de l'Office national des Pensions. Il s'agit du nombre de bénéficiaires de la GRAPA et de l'ancien revenu garanti (pour les bénéficiaires actuels du régime antérieur à 2001). Les chiffres comptabilisent le nombre de bénéficiaires au 1^{er} janvier de l'année de référence. La population de 65 ans et plus au 1^{er} janvier provient de Statbel. Le rapport entre les deux permet d'identifier le taux de 65 ans et plus bénéficiant d'une GRAPA ou d'un RG.

Pertinence et limites

Comme pour les revenus d'intégration (cf. fiche part de revenus d'intégration), la GRAPA mesure l'assistance sociale, ici chez les aînés, et non la pauvreté en elle-même. Un certain nombre de personnes âgées vivent en situation de pauvreté, mais ne bénéficient pas de la GRAPA, parce qu'ils ne l'ont pas demandée, n'y ont pas droit ou bénéficient d'autres revenus, mais insuffisants par rapport à leurs besoins. Il faut donc plutôt considérer cette proportion comme une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les 65 ans que comme une mesure directe de la pauvreté.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be/walstat>

<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx>

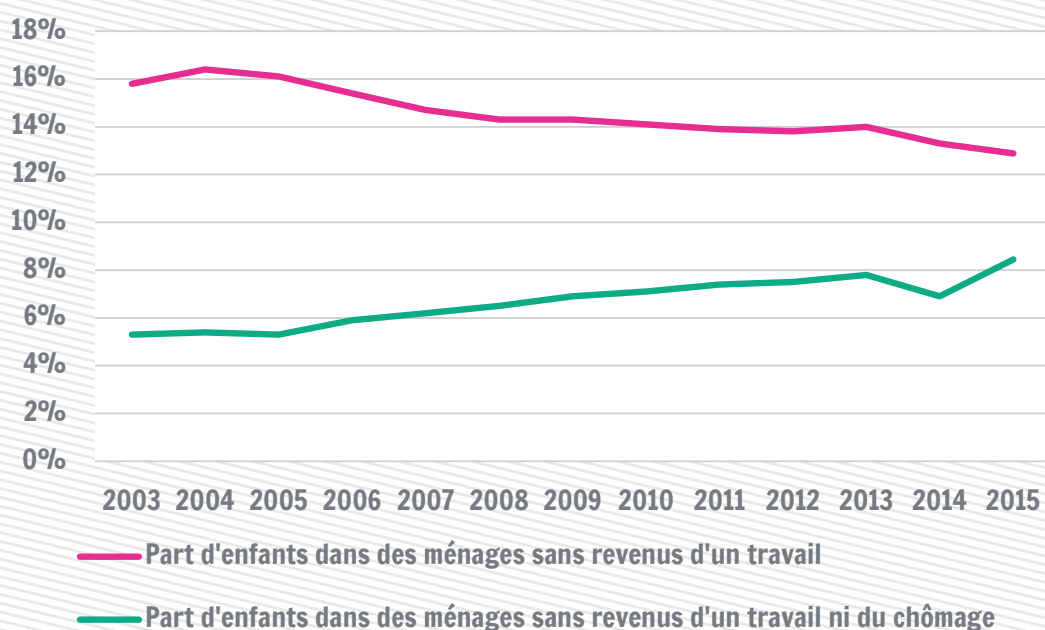
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Part des enfants dans des ménages sans emploi

12,9%

Fin 2015, en Wallonie, 12,9 % des enfants vivaient dans des ménages sans revenus d'un travail

Evolution de la part d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail en Wallonie

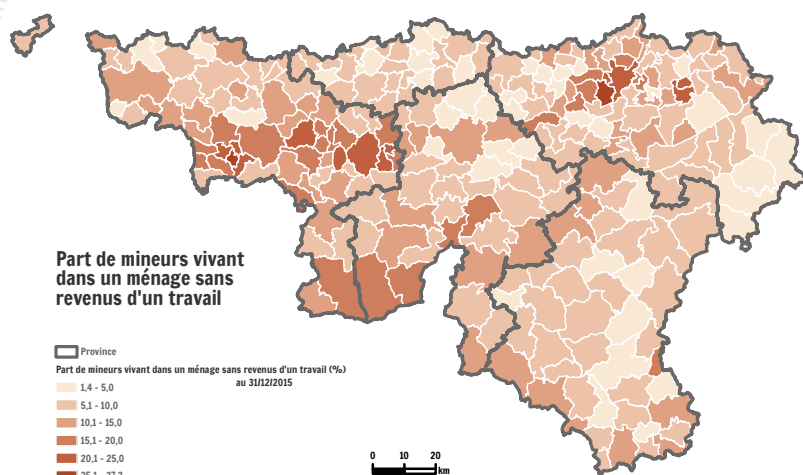


Sources : BCSS ; Calculs : IWEPS

Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail mesure la proportion de moins de 18 ans dont aucun des parents vivant sous le même toit ne travaillait, au 31 décembre de l'année de référence. Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail, ni chômage, mesure cette même proportion, mais sans ceux dont au moins un des parents bénéficiait d'une allocation de chômage. Notons qu'ici les parents sont identifiés à partir du registre national : il s'agit de la personne de référence du ménage où l'enfant est domicilié et de son partenaire.

On observe une diminution de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail. Ainsi, il passe de 15,8 % en 2003 à 12,9 % en 2015. Cette évolution contraste avec celle du taux d'enfants vivant dans un ménage sans revenus d'un travail, ni chômage, qui augmente en passant de 5,3 % à 8,4 % sur la même période. Cela veut dire que s'il y a moins d'enfants vivant dans des ménages de demandeurs d'emploi, il y a plus d'enfants vivant dans des ménages d'inactifs. Ces derniers pouvant vivre dans des conditions encore plus difficiles : par exemple des problèmes de santé liés à une incapacité de travail, un revenu d'intégration dont l'obtention est plus précaire – puisque liée à un examen des ressources et des besoins.

Part des enfants dans des ménages sans emploi



Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail est plus important dans les communes du sillon industriel, dans les villes et les zones rurales du Sud des provinces du Hainaut, de Namur et du Sud-ouest et du Nord-ouest de la province de Luxembourg. À l'opposé, les communes périurbaines, du Brabant wallon, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone (sauf Eupen) présentent un taux plus faible. Logiquement, cette carte est très similaire à celle du chômage (cf. fiche taux de chômage administratif).

Sources : Banque carrefour de la Sécurité Sociale
Auteur : IWEPS, 2017

Définitions et sources

Ces chiffres proviennent des données de la Banque carrefour de la sécurité sociale. Dans cette base de données, les parents sont classés en quatre catégories : travailleur (y compris à temps partiel), demandeur d'emploi, inactif (revenu d'intégration, incapacité de travail (pré)pensions, crédit temps...) et autres (aucun revenu personnel connu à la sécurité sociale). Sur base de ces catégories, les enfants sont classés selon le statut de leurs parents. Notons que ceux dont un parent est inactif ou demandeur d'emploi et l'autre parent a le statut « autres » sont exclus du calcul du taux, car ce dernier peut être tant inactif sans revenus (par exemple, au foyer) ou à l'emploi (à l'étranger ou dans une institution internationale). L'exclusion de cette population (environ 10 % des enfants) permet de limiter les biais dans les communes frontalières, où de nombreux Wallons travaillent à l'étranger.

Pertinence et limites

Une des limites de cet indicateur est qu'il ne prend en compte que la situation d'emploi des parents pour identifier la situation sociale des enfants. Si la situation d'emploi diminue le risque de pauvreté, le lien n'est pas totalement automatique (cf. fiche taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale) : certaines personnes vivent dans des ménages sans emploi sans pour autant vivre dans la pauvreté ; réciproquement, il y a des travailleurs pauvres.

Il semblerait aussi que ce taux soit légèrement sous-estimé au niveau wallon. En effet, des indicateurs proches tirés d'enquêtes (SILC et EFT) situent la part des enfants vivant dans des ménages sans emploi plutôt entre 15 % et 20 % pour la Wallonie. Cette différence peut provenir des sources (enquêtes vs données de la sécurité sociale), de la définition du ménage, de la mesure de l'absence de travail et de l'exclusion d'une partie des enfants dans cet indicateur-ci.

Pour en savoir plus :

Rubrique « Niveaux et Conditions de Vie » du portail WalStat : <http://walstat.iweps.be/>

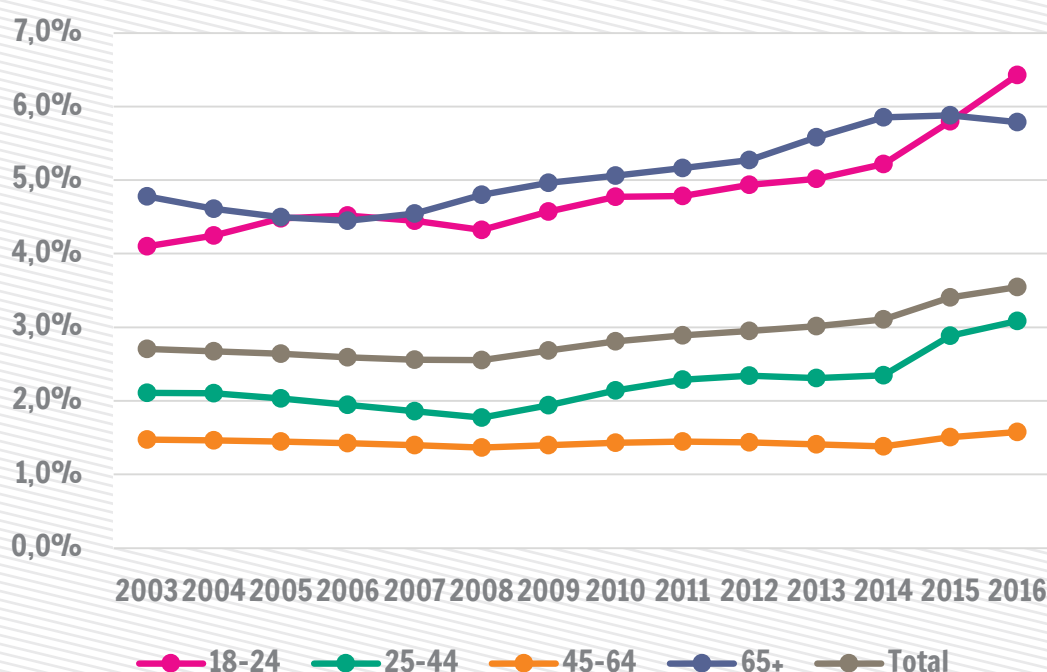
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquière@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale

3,55%

En Wallonie, 3,55 % des majeurs sont bénéficiaires de l'aide sociale RIS - ERIS - GRAPA

Évolution en Wallonie des taux d'aide sociale (RIS - ERIS - GRAPA) selon les classes d'âge



Sources : SPP-IS (ERIS), ONP (GRAPA et RG), Statbel (population)
NB : les chiffres concernant les (ERIS) sont susceptibles de corrections ultérieures mineures.

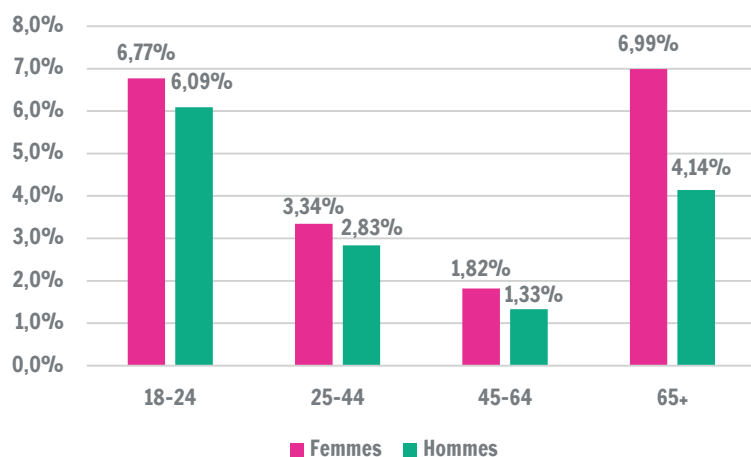
Les proportions de personnes bénéficiant de l'aide sociale (RIS, ERIS ou GRAPA) varient fortement selon les classes d'âge. Les 18-24 ans (taux de 6,43 % en 2016) et les 65 ans et plus (taux de 5,79 % en 2016) sont surreprésentés, les 45-64 ans sont les moins touchés (taux de 1,58 % en 2016) et les 25-44 ans se situent dans une situation intermédiaire (taux de 3,09 % en 2016).

Du point de vue de l'évolution, on observe que les écarts entre classes d'âge s'accroissent. Le taux des jeunes augmente presque constamment de 4,10 % à 6,43 % entre 2003 et 2016. Le taux des 65 ans et plus augmente aussi, mais seulement entre 2006 et 2014. Au contraire, le taux chez les 45-64 est presque constant. Chez les 25-44 ans, l'évolution est intermédiaire : on observe une légère baisse jusqu'en 2008, suivie d'une augmentation plutôt modérée. En 2016, le taux d'aide sociale des 18-24 ans dépasse, pour la première fois, celui des 65 ans et plus.

L'augmentation importante entre 2014 et 2016, découlant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion (cf. fiche part de revenus d'intégration), touche inégalement les différents groupes d'âge. Les plus jeunes (18-24 ans et 25-44 ans) voient leur taux augmenter très fortement ; les 45-64 connaissent une faible augmentation. Enfin, logiquement, les 65 ans et plus ne sont pas touchés par cette réforme.

Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale

Taux d'aide sociale selon l'âge et le sexe en Wallonie, 2016



Pour chaque catégorie d'âge, on observe une surreprésentation des femmes chez les bénéficiaires de l'assistance sociale. Cependant, cette surreprésentation est plus saillante chez les plus âgés. En effet, le taux des femmes est de 11 % supérieur (par rapport à celui des hommes) chez les 18-24 ans, de 18 % supérieur chez les 25-44 ans, de 37 % supérieur chez les 45-64 ans et de 69 % supérieur chez les 65 ans et plus.

On peut supposer que cet écart croissant avec l'âge s'explique par la moindre participation des femmes au marché du travail (taux d'emploi plus faible et plus d'emplois à temps partiel), surtout chez les générations plus anciennes. L'accès à notre système de sécurité sociale étant fondé sur l'emploi, un plus faible accès des femmes à celui-ci entrave leur accès aux diverses prestations sociales (allocations de chômage, pensions,...). Ce qui *in fine* les oblige à recourir à l'aide sociale.

Sources : SPP-IS, ONP et Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Ces chiffres reprennent les moyennes mensuelles des revenus d'intégration et de leur équivalent (cf. fiche part de revenus d'intégration) et ceux de la GRAPA (avec l'ancien revenu garanti, cf. fiche part de la GRAPA). Notez qu'à la différence du taux de revenus d'intégration, les chiffres présentés ici comprennent également les données pour 65 ans et plus. Pour être comparables, les chiffres de la GRAPA ont été calculés de manière à avoir la moyenne au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante. La population par âge provient de Statbel. Il s'agit ici aussi de la moyenne entre la population au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pertinence et limites

En dehors du fait que ce taux est une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les adultes et non une mesure directe de la pauvreté (cf. fiches (part de revenus d'intégration et part de la GRAPA), rappelons que le taux agrège deux aides sociales dont le fonctionnement diffère. L'octroi de la GRAPA est plus automatique (il ne faut pas toujours poser une demande) et centralisé (par l'ONP) que le RIS et l'ERIS, dont la décision d'octroi est rendue par une instance locale (CPAS) après une demande expresse suivie d'une enquête sociale et assortie d'un accompagnement du bénéficiaire. L'obtention du revenu d'intégration étant plus difficile que la GRAPA, on peut penser que les 18-25 ans, même s'ils ont un taux proche des plus de 65 ans, vivent dans une situation plus précaire que ces derniers.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be/>
<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques>
<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx>

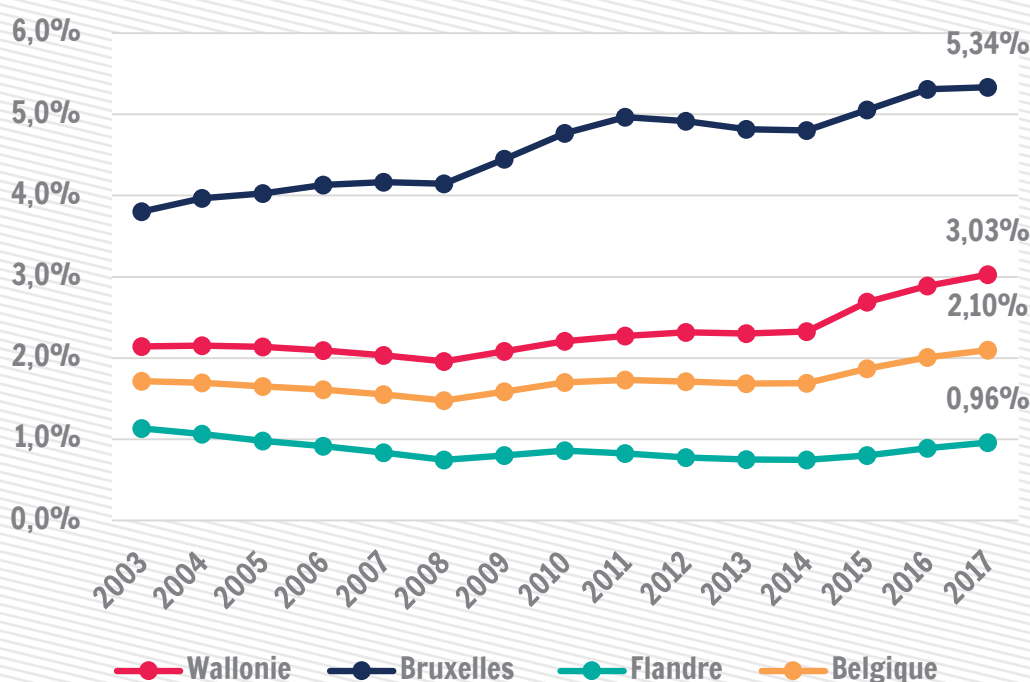
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans

3,03%

En 2017, en moyenne, 3,03 % de la population wallonne, âgée de 18 à 64 ans, bénéficiaient d'un Revenu d'Intégration (RIS) ou d'une aide financière équivalente (ERIS)

Evolution du taux de revenu d'intégration et équivalent chez les 18-64 ans



Sources : SPP-IS (RIS et ERIS) et Statbel (population)

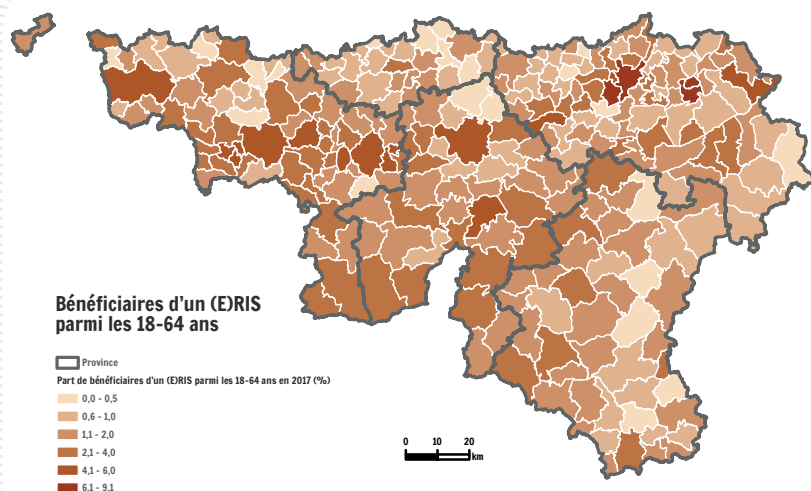
NB : les chiffres concernant les (ERIS) sont susceptibles de corrections ultérieures mineures.

Le taux de bénéficiaire d'un RIS ou d'un ERIS chez les 18-64 ans varie fortement selon les régions. La Wallonie (3,03 %) se situe dans une position intermédiaire entre Bruxelles (taux de 5,34 %), et la Flandre (0,96 %). Cela peut s'expliquer par les grandes différences de l'ampleur de la pauvreté entre régions, observées par ailleurs (cf. fiche taux de risque de pauvreté et fiche taux de déprivation matérielle sévère).

En termes d'évolution, on observe quelques tendances générales similaires pour les différentes régions. Jusqu'à 2008, le taux a tendance à baisser légèrement. Ensuite, il augmente faiblement jusque 2011, probablement une conséquence de la crise économique. Entre 2011 et 2014, on observe une relative stabilité. Enfin, 2015, 2016 et 2017 sont marquées par une augmentation très importante du taux. Ce dernier mouvement résultant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Notons que ces derniers ne se retrouvent pas tous dans les revenus d'intégration. Certains ne le demandent pas, d'autres ne l'obtiennent pas.

Au-delà de ces tendances générales similaires, on observe quelques divergences. En Flandre, les augmentations sont plus limitées - le taux a globalement un peu diminué entre 2003 et 2017. À Bruxelles, au contraire, le taux a augmenté plus fortement, pour gagner un point et demi de pourcentage entre 2003 et 2017. La Wallonie se situe dans une situation intermédiaire, avec la particularité d'être particulièrement touchée par la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Dans notre région, la différence de taux entre 2017 et 2014 vaut près de deux fois celle entre 2014 et 2008.

Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans



La carte des revenus d'intégration montre une surreprésentation des communes urbaines. On retrouve des taux de RIS et ERIS plus importants dans les villes, principalement dans les bassins industriels (Mons, La Louvière, Charleroi, Huy, Liège, Verviers), mais aussi dans d'autres agglomérations (Tournai, Namur, Dinant, Ottignies - Louvain-la-Neuve, Eupen). À l'opposé, les communes périurbaines et rurales présentent des taux plus faibles, en particulier dans le Brabant wallon et à proximité du Grand-Duché du Luxembourg. On remarque néanmoins une exception à cette tendance générale : les communes rurales proches de la frontière française, dont le taux de (E)RIS est très élevé.

Sources : IWEPS ; Statbel ; SPP-IS ; 2017

Définitions et sources

Le taux mensuel moyen de revenu d'intégration (RIS) et de l'aide financière équivalente (ERIS : un montant équivalent au RIS qui est accessible aux personnes qui n'ont pas droit à celui-ci) permet de mesurer l'ampleur de l'aide sociale chez les 18-64 ans. Seule cette tranche d'âge est prise en compte, car les mineurs n'ont pas droit au RIS (sauf exceptions) et pour les plus de 65 ans, c'est la GRAPA (cf. fiche part de la GRAPA) qui fait figure d'ultime filet de sécurité.

Ce taux mesure la moyenne mensuelle des RIS et ERIS versés au cours de l'année. Les personnes ne touchant un RIS ou ERIS que pendant une partie de l'année sont donc comptabilisées partiellement. Ainsi, cet indicateur sous-évalue les personnes concernées par le revenu d'intégration au cours de l'année. À titre d'exemple, en 2016, en Wallonie il y a 4,31 % des 18-64 ans qui ont perçu un (E)RIS pendant au moins un mois contre un taux mensuel moyen de 2,89 %.

Pertinence et limites

Ce taux mesure l'ampleur de l'aide sociale chez les 18-64 ans et non directement la pauvreté. Trois éléments peuvent influencer le taux : la pauvreté, l'exclusion de la sécurité sociale et de l'emploi et enfin les conditions d'accès au (E)RIS même. D'abord, la pauvreté influence certainement ce taux, mais certaines personnes en situation de pauvreté ne font pas appel au CPAS ou n'ont pas droit au RIS ou au ERIS. Ensuite, on ne peut percevoir un RIS ou un ERIS que quand on n'a pas (ou plus) accès aux prestations de la sécurité sociale (chômage, etc.). Enfin, bénéficier d'un (E)RIS dépend évidemment de la législation relative à ce droit et des institutions locales qui prennent les décisions (CPAS et tribunaux du travail pour les recours). Il faut donc plutôt considérer cette proportion comme une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les 18-64 ans que comme une mesure directe de la pauvreté.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be/walstat>
<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

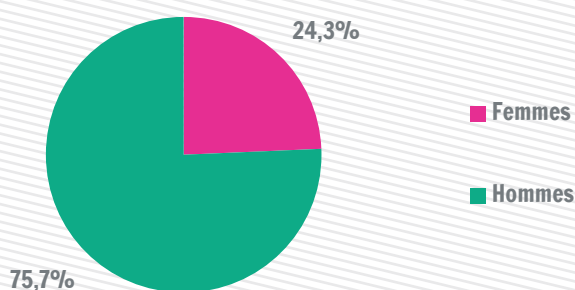
Hébergement d'urgence

Caractéristiques des bénéficiaires

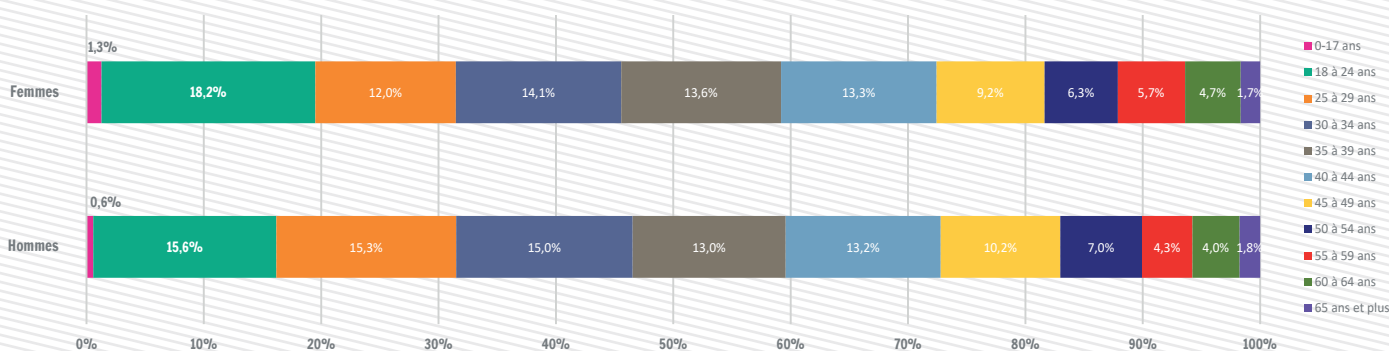
5 638 pers.

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie en 2016

Répartition par genre et par tranche d'âge des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2016)



Sources : IWEPS, Relais Sociaux Urbains & services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 1 365, N Hommes = 4 247)



Sources : IWEPS, Relais Sociaux Urbains & services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 1 328, N Hommes = 4 164)

Au cours de l'année 2016, les services d'hébergement d'urgence (HU), partenaires des Relais Sociaux Urbains (RSU), ont hébergé 5 638 personnes, en grande majorité des hommes (75,7 %).

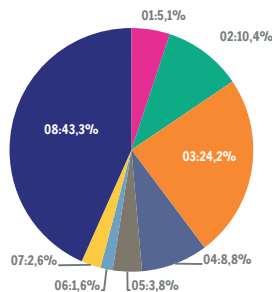
De l'examen des répartitions par tranche d'âge, c'est la classe des « 18-24 ans » qui est la plus représentée, de façon encore plus marquée chez les femmes que chez les hommes, avec respectivement 18,2 % et 15,6 %.

Viennent ensuite les classes d'âge quinquennales situées entre 25 et 44 ans qui ont des représentations assez proches les unes des autres, gravitant respectivement autour de 13,0 % pour les femmes et de 14,0 % pour les hommes.

Hébergement d'urgence

Caractéristiques des bénéficiaires

Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2016)

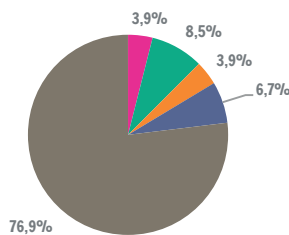


- 01 Bénéficiaire d'allocations aux personnes handicapées
- 02 Bénéficiaire d'indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)
- 03 Bénéficiaire d'un RI ou d'une autre aide sociale
- 04 Bénéficiaire d'une allocation de chômage
- 05 Bénéficiaire d'une pension de retraite
- 06 Bénéficiaire de revenus professionnels
- 07 Bénéficiaire d'autres types de revenus
- 08 Sans aucune ressource financière

Sources : IWEPS, Relais Sociaux Urbains & services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 4 374)

Parmi les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en 2016, près de la moitié d'entre eux est sans revenu (43,3 %). L'autre moitié (52,3 %) dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » : il s'agit de « revenus d'intégration » (24,2 %), d'« indemnités de mutuelle » (10,4 %), d'« allocations de chômage » (8,8 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (5,1 %) ou encore de « pensions (de retraite,...) » (3,8 %).

Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2016)



- En couple vivant avec enfant(s)
- En couple vivant sans enfant
- En situation familiale autre
- Isolés vivant avec enfant(s)
- Isolés vivant sans enfant

La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (76,9 %). Plus de 10 % (10,6 %) des bénéficiaires de l'HU vivent dans des situations de ménage composé d'un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais Sociaux Urbains & services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 4 131)

Définitions et sources

Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des Relais Sociaux Urbains (RSU) de Wallonie. L'HU consiste en l'offre d'un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'utilisateur doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé.

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services d'HU partenaires constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC.

Limites :

- Une sous-estimation du nombre de bénéficiaires. L'HU fourni par des institutions non partenaires d'un RSU, n'est pas capté ;
- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents. Remarquons que la plupart des RSU veillent, sur leur territoire, à éliminer les « doubles » comptages.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

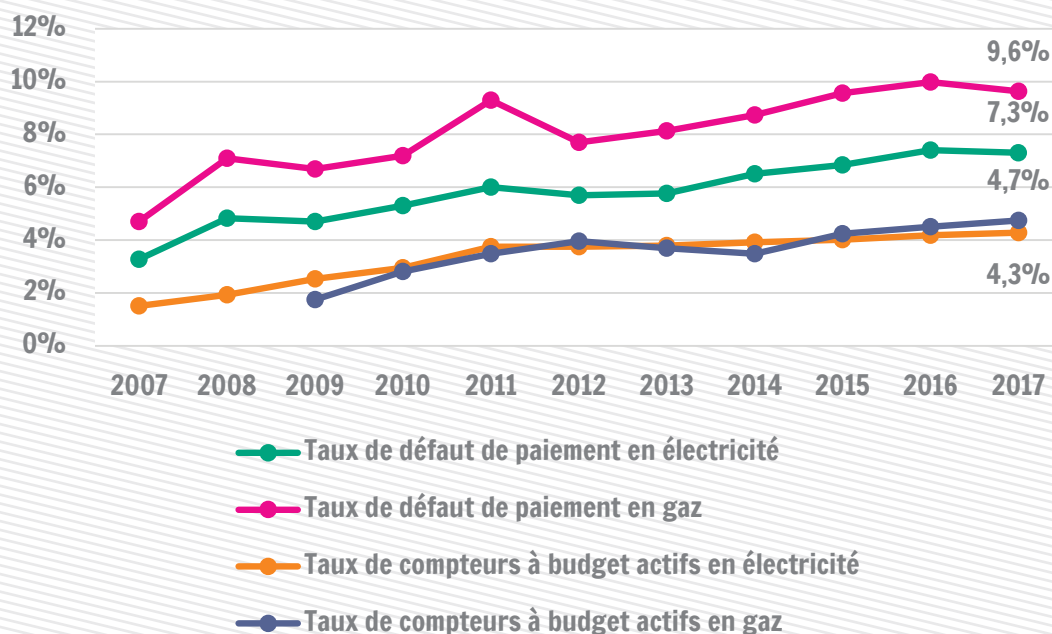
Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Taux de défaut de paiement en électricité et en gaz

7,3%

des clients résidentiels wallons en électricité étaient en défaut de paiement en 2017

Taux de défaut de paiement en gaz et en électricité des clients résidentiels

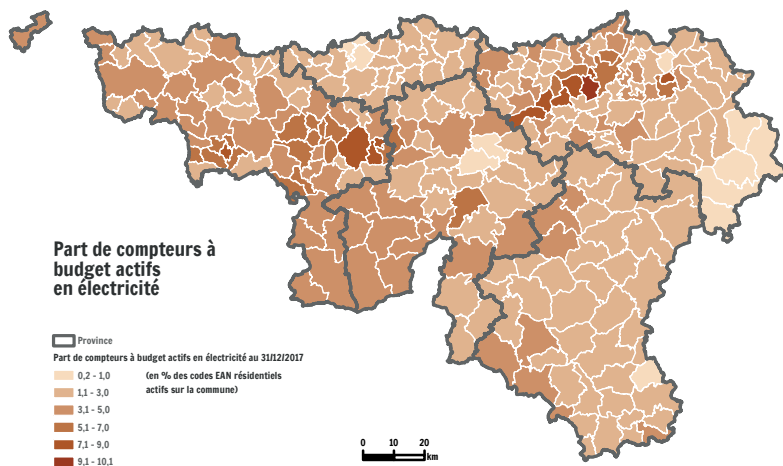


Sources : CWaPE

Les taux de défaut de paiement en électricité et en gaz permettent de rendre compte de la précarité énergétique. En Wallonie, on observe une augmentation régulière de la proportion de défauts de paiement, tant en gaz qu'en électricité. Cela témoigne d'une paupérisation accrue d'une partie de la population wallonne. De plus en plus de ménages n'ont plus les moyens financiers d'accéder à l'énergie. La légère diminution des taux de défaut de paiement entre 2016 et 2017 s'explique notamment par un changement dans la collecte des données. Avant 2016, certains clients passifs (qui ne sont plus fournis par un fournisseur mais y ont encore d'anciennes factures) et certains clients avec un compteur à budget pouvaient être comptabilisés dans les défauts de paiement. Ce qui n'est plus le cas en 2017. Parce que de nombreux ménages ne sont pas connectés au gaz, le taux de défaut de paiement en électricité est un indicateur de précarité énergétique plus pertinent à l'échelle wallonne. Le fait que les zones desservies en gaz appartiennent plus souvent à des communes urbaines, avec des populations plus pauvres peut être une explication de la différence entre les deux taux. Le taux de défaut de paiement mesure, pour chaque énergie considérée, le rapport entre le nombre de clients ayant au moins un défaut de paiement au cours de l'année et le nombre de compteurs résidentiels actifs, pour l'énergie considérée. Le défaut de paiement peut être déclaré en cas de non-paiement de la facture et après au moins un courrier de rappel et une mise en demeure. Si, suite au défaut de paiement, le ménage n'apure pas sa dette, le fournisseur peut demander le placement d'un compteur à budget. Le compteur à budget (électricité ou gaz) est un compteur qui fonctionne selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Quand le client a apuré la dette liée au vecteur énergétique concerné, il peut demander la désactivation du compteur à budget, c'est-à-dire repasser à un mode de facturation classique où le paiement s'effectue via des factures d'acompte tous les mois.

Taux de défaut de paiement en électricité et en gaz

Part de compteurs à budget actifs en électricité



La distribution géographique du taux de compteurs à budget en électricité renvoie à d'autres cartes de la pauvreté en Wallonie (cf. fiches part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans, revenu imposable net par déclaration et taux de chômage administratif des 15 à 64 ans). En effet, les communes présentant un taux de compteurs à budget en électricité important sont les villes, les communes du sillon industriel et les communes rurales de l'Entre-Sambre-et-Meuse. À l'opposé, les communes péri-urbaines, proches du Grand-Duché du Luxembourg, du Brabant wallon et de la Communauté germanophone présentent un taux plus faible.

Sources : CWaPE

Définitions et sources

Les données proviennent de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), qui les a collectées auprès des fournisseurs (défauts de paiement) et des gestionnaires de réseaux (nombre de compteurs résidentiels actifs et nombre de compteurs à budgets actifs). Les nombres de compteurs résidentiels et de compteurs à budgets actifs sont mesurés au 31 décembre de l'année indiquée, alors que le nombre de clients ayant au moins un défaut de paiement est comptabilisé pour la totalité de l'année.

Nous avons choisi de reprendre ici la carte des compteurs à budget en électricité et non en gaz, car de nombreuses communes rurales et péri-urbaines ne sont pas, ou très peu, desservies par le gaz – en particulier dans les provinces de Liège, Luxembourg et Namur. On constate d'ailleurs que dans les communes desservies par le gaz et l'électricité, les taux de compteurs à budget pour chacune des énergies sont souvent presque identiques.

Pertinence et limites

Il est important de savoir que, pour ces indicateurs, seuls les compteurs résidentiels sont pris en compte. Les clients professionnels (entreprises, indépendants, syndicats d'immeuble) n'ayant pas accès, ni au compteur à budget ni au défaut de paiement, ils ne sont pas comptabilisés. Il en résulte que ces indicateurs prennent mal en compte la précarité énergétique des ménages d'indépendants, de même que celle des personnes résidant dans des logements qui n'ont pas de compteur individuel (studios, kots d'étudiants, ...).

Par ailleurs, deux éléments engendrent de légers biais dans la mesure du taux de défaut de paiement. D'une part, les compteurs à budget ne peuvent pas être déclarés en défaut de paiement, alors qu'ils sont inclus au dénominateur. D'autre part, certains ménages peuvent être comptabilisés deux, voire trois fois dans les défauts de paiement – si, juste après être déclarés en défaut de paiement, ils changent de fournisseur et ne paient pas leurs factures suivantes.

Pour en savoir plus :

<http://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php>

<http://www.cwape.be/docs/?doc=3158>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Mobilité

La mobilité est une dimension importante dans la vie d'une région, que ce soit par son rôle social qu'en ce qui concerne son rôle au niveau de l'échange des biens. Son impact sur l'environnement en fait également un des enjeux majeurs du développement durable. Elle reste cependant fortement dépendante de la façon dont le territoire est aménagé et de la performance du système de transports.

La gestion de la mobilité et des transports est du ressort de différents niveaux de pouvoir qu'ils soient local, urbain, régional, fédéral, européen ou international avec des objectifs s'inscrivant dorénavant dans le cadre d'une politique de développement durable. Depuis les années 1990, les autoroutes et les voies rapides, les infrastructures fluviales ainsi que les aéroports situés sur le territoire de la Wallonie relèvent de la compétence régionale. Avec la 6^e réforme de l'Etat, la Wallonie a reçu de nouvelles compétences, notamment en matière de sécurité routière, de formation à la conduite, ou encore de contrôle technique. Les autres matières restées du ressort des autorités fédérales font l'objet d'une concertation avec les Régions. Le transport en commun par les TECs et le transport scolaire relèvent également de la Région.

Les enjeux auxquels est confrontée la Wallonie en matière de mobilité et de transport ressemblent en bien des points à ceux d'autres régions européennes, à savoir une demande de mobilité en croissance, avec une suprématie du mode routier, des modes alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport même en période hors « heures de pointes », un contrôle mal aisé des impacts environnementaux et enfin, une augmentation des contraintes liées au défi climatique et à la raréfaction des ressources.

Ce chapitre met en perspective les différents enjeux en la matière en termes d'offre (fiche *Densité des infrastructures*) et de demande en transport (cf. les autres fiches dont la fiche *Transport routier*). Les quelques indicateurs ciblés montrent, principalement, que le mode routier reste privilégié, notamment pour le transport de personnes. L'automobile y garde un rôle dominant (81,3 % des voyageurs.km) en partie grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie (fiches *Demande de transport terrestre et répartition modale*, *Parc automobile* et *Enquête de mobilité*). Il est également question de la sécurité routière à savoir que, malgré une amélioration ces dernières années, le nombre de personnes tuées sur les routes wallonnes (après 30 jours) est de 289 soit une diminution de 8 % en 2017 (fiche *Sécurité routière*). Enfin, en ce qui concerne le transport de marchandises, la fiche *Transport fluvial* souligne l'évolution du tonnage transporté et sa répartition par catégorie de marchandises ; la fiche *Transport aérien* illustre, quant à elle, l'essor des deux aéroports régionaux : Liège confirme son statut de premier aéroport cargo de Belgique et Charleroi a atteint le chiffre record de 7,7 millions de passagers en 2017.

Densité des infrastructures de transport

248 km

La Wallonie est dotée de 248 km d'autoroutes par million d'habitants (163 km par million d'habitants pour la Belgique)

Densité des différents réseaux de transport au 1^{er} janvier 2010⁽¹⁾

	Wallonie	Belgique	EU-15	EU-27
Densité du réseau autoroutier				
En km/1 000 km ²	52	58	19	15
En km/million d'habitants	248	163	155	134
Densité du réseau routier (routes et autoroutes)				
En km/1 000 km ²	4 821	5 089	1 124	1 102
En km/million d'habitants	23 213	14 318	9 189	9 547
Densité du réseau ferroviaire				
En km/1 000 km ²	98	117	47	49
En km/million d'habitants	472	330	382	425
Densité du réseau fluvial				
En km/1 000 km ²	27	50	10	9
En km/million d'habitants	129	140	79	81

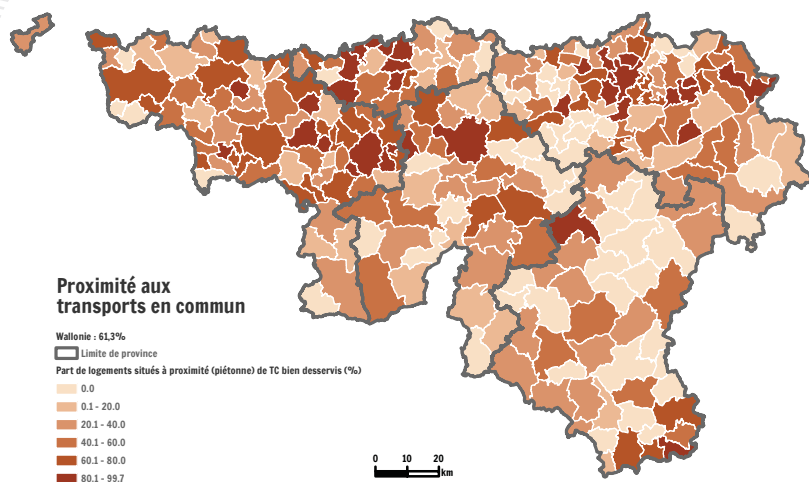
(1) Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010)
Sources : Statbel, SPF-Mobilité et Transports, Eurostat, SPW-DGOMVH, SNCB et INFRABEL ; Calculs : IWEPs

Les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe, tant dans le rapport au territoire qu'à la population vivant sur ce territoire.

Par superficie de 1 000 km², la Wallonie compte ainsi en moyenne 52 km d'autoroutes, 408 km de routes régionales, 42 km de routes provinciales et 4 319 km de routes communales. Ces chiffres sont comparables à ceux de la Belgique. Par contre, la densité par million d'habitants est différente en Wallonie et en Belgique : la Wallonie est dotée de 248 km d'autoroutes par million d'hab. (163 km par million d'hab. pour la Belgique), de 1 963 km de routes régionales (1 220 km pour la Belgique), de 204 km de routes provinciales (124 km pour la Belgique) et de 20 797 km de routes communales (12 811 km pour la Belgique) toujours par million d'habitants. La densité du réseau rapportée à la population est donc pratiquement 2 fois plus importante en Wallonie que sur toute la Belgique.

La Wallonie dispose de nombreux atouts en matière de réseaux et d'infrastructures de transport, favorisant l'accessibilité et l'attractivité du territoire et garantissant la mobilité des biens et des personnes: grande densité, réserves de capacité comparativement aux autres régions, faibles coûts à l'usage, situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe, aux carrefours de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises et dans l'hinterland de grands ports maritimes de la façade Atlantique.

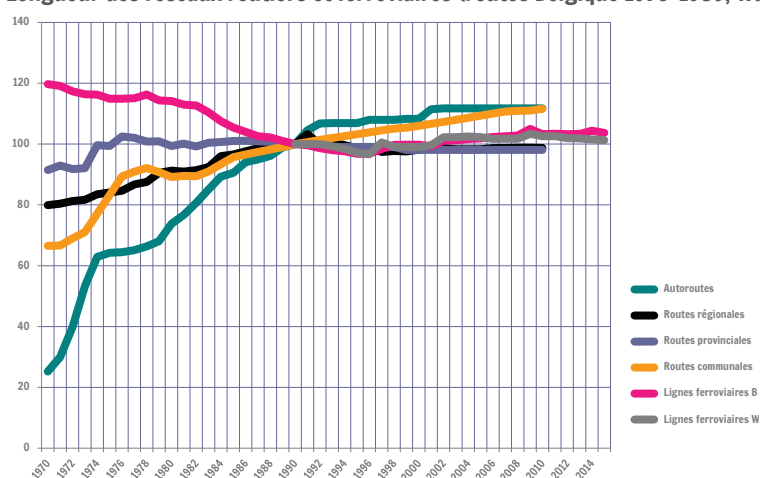
Densité des infrastructures de transport



Le réseau routier est également utilisé par les bus TEC (778 lignes et 16 692 arrêts en 2017) et partiellement par les cyclistes (1 802 km de routes régionales sont équipées de pistes cyclables, en plus de 1 380 km (chiffres 2017) de Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL). Selon nos estimations, 61,3 % des logements wallons ont en 2014 une accessibilité piétonne aux transports publics (TC) bien desservis. Des estimations similaires sont calculées dans le cadre des indicateurs ISADF (indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux) et ICBE (Indice des conditions de bien-être).

Sources : SRWT - Communication et DD, SNCB 2011, SPF-Finances-AGDP

Longueur des réseaux routiers et ferroviaires (routes Belgique 1970-1989, Wallonie 1990-2010, Ferroviaires Belgique 1970-2009)



Les réseaux de transport ont évolué différemment depuis 1970 : le réseau routier belge n'a cessé de croître (+65 %), la progression la plus forte étant réalisée par les autoroutes (+329 %), alors que sur la même période, 12 % des lignes ferroviaires belges ont disparu et en particulier en Wallonie. Depuis 2000, les réseaux routiers et ferroviaires ne se sont guère développés. La progression actuelle de ceux-ci se situe respectivement au niveau des routes communales et de la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV).

Sources : SPF-Mobilité et transports, Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB) et INFRABEL ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la longueur des différents réseaux de transport traversant la Wallonie exprimés en kilomètre et rapportés à la superficie ou au nombre d'habitants.

2010 : Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010).

Sources : Statbel, SPF-Mobilité et Transports, Eurostat, SPW-DGOMVH, SNCB et INFRABEL ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les statistiques sont récoltées auprès de différents producteurs selon leurs définitions propres.

La densité des réseaux de transport peut être relevée comme un avantage de compétitivité d'un territoire car son accessibilité est accrue pour l'échange des biens et des personnes.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>

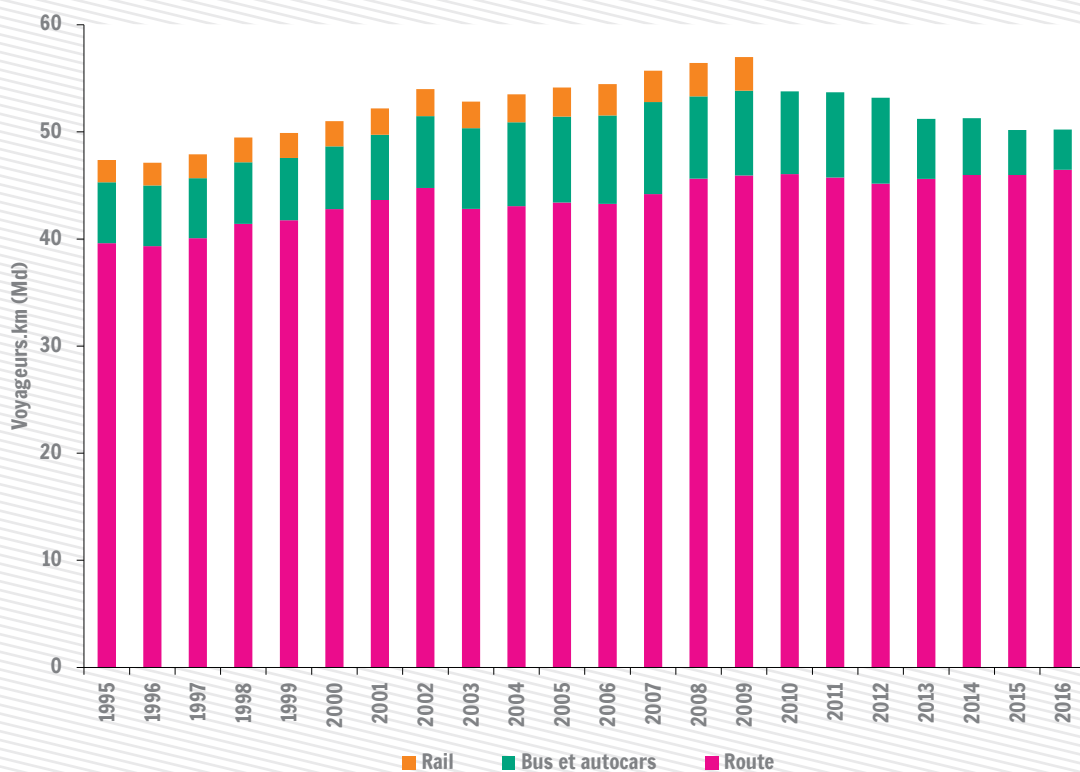
Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2019**

Demande de transport terrestre et répartition modale

+20% et +31%

Ce sont les augmentations de la demande de transport terrestre au niv. des pers. (voyageurs.km) et au niv. du transp. de marchandises (tonnes.km) de 1995 à 2009

Evolution et répartition modale du transport terrestre de personnes en Wallonie (en pourcentage)



Sources : SPF-Mobilité et Transports, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) ; Calculs : IWEPS

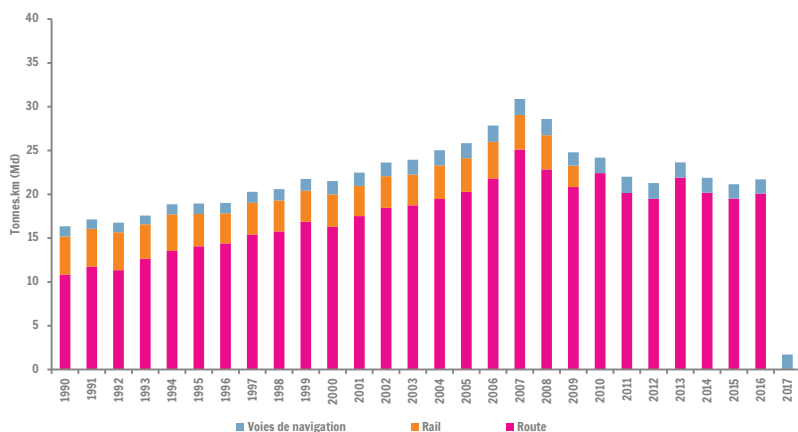
Le mode routier est privilégié tant pour le transport de personnes que de marchandises (voir ci-après); ce constat illustré dans la répartition modale du transport terrestre, en termes de voyageurs.km et tonnes.km :

- En 2009, le transport terrestre de personnes a atteint le chiffre de 57 milliards de voyageurs.km. La part du mode routier dans le transport de personnes par modes terrestres (voyageurs.km) est de 94,5 % (y compris bus et autocars), l'ensemble des voyageurs.km ayant progressé en Wallonie de 12 % depuis 2000 (+20 % depuis 1995). On notera la prédominance du véhicule particulier (80,6 % en 2009) qui garde un rôle dominant grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie, etc. La part modale du transport dit collectif (bus et autocars et trains) s'élève à 19,4 % en 2009 (contre 16,1 % en 2000). Notons, sur la base de données les plus récentes, l'augmentation de 11 % pour l'ensemble des modes routiers entre 1995 et 2015.

- En 2009, le transport terrestre de marchandises, en croissance en Wallonie sur les deux dernières décennies, a atteint le chiffre de 24,8 milliards de tonnes.km (+31 %, période 1995-2009), et ce malgré le ralentissement des trafics consécutifs à la crise financière et économique de 2008. Le mode routier confirme sa suprématie dans la répartition modale du transport de marchandises (+48 % depuis 1995) ; c'est principalement au niveau du rail que l'on peut constater une chute de la demande de transport (-34 % depuis 1995). Au niveau des voies navigables wallonnes, le transport de marchandises a progressé de 26 % depuis 1995, malgré une année 2009 moins favorable. Notons, sur la base de données les plus récentes, l'augmentation de 44 % pour le routier entre 1995 et 2013 et celle de 33 % pour le fluvial entre 1995 et 2016, malgré la crise de 2009 et la fermeture des hauts-fourneaux et des cokeries dans la sidérurgie.

Demande de transport terrestre et répartition modale

Evolution et répartition modale du transport terrestre de marchandises en Wallonie (en pourcentage)



On notera, dans le transport terrestre de marchandises, la prédominance du mode routier, 84 % en 2009 (75,7 % en 2000) qui se confirme encore ces dernières années au dépend du rail (10 % en 2009 contre 17 % en 2000), la part du « fluvial » ne dépassant pas les 7 %.

L'explication est à trouver dans sa grande flexibilité et dans le fait que ce mode est quasi incontournable dans la chaîne logistique. Précisons que le transport de marchandises par véhicules légers (camionnettes), en croissance dans le parc et en termes de véhicules.km, n'est pas compris dans le présent calcul de répartition modale.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

- Il s'agit de la comparaison des parts modales de la route (estimées à partir des différentes catégories de véhicules), du ferroviaire (uniquement l'opérateur SNCB, les dernières données fournies datent de 2009) et du fluvial au niveau du transport de marchandises.

- Au niveau du transport de personnes par la route, la catégorie route représente le transport effectué par voiture, camionnette et moto, transport international compris. Le transport par autocar représente le transport effectué par les autocars belges et étrangers.

- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est le « voyageur.km ». Celle-ci correspond au déplacement d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. Au niveau des transports en commun, elle est obtenue en multipliant le nombre de voyageurs transportés par les distances tarifaires réalisées par l'opérateur correspondant à des distances réelles, fictives ou forfaitaires, suivant la catégorie de titre de transport et sur une base territoriale. Au niveau du transport par la route, elle est calculée sur base des véhicules.km, des pourcentages des diverses catégories de véhicules et du nombre de personnes par véhicules (déterminé notamment à partir des statistiques des accidents de la route).

- Au niveau du transport de marchandises par la route, la catégorie route représente le transport effectué par les véhicules « camions » (catégories C1 et C2), transport international compris, et en leur affectant un tonnage de référence.

- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est la « tonne.km ». Celle-ci exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW - DGO2 - Mobilité et voies hydrauliques, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur montre l'évolution du trafic et indique également la répartition modale de ce dernier. Il s'agit d'estimations qui sont exprimées en tonnes.km ou voyageurs.km ; les évolutions peuvent être liées aux volumes transportés et aux distances sur lesquelles ceux-ci sont transportés.

- Les estimations du transport routier de marchandises (tonnes.km) présentées ici sont celles réalisées par le SPF-Mobilité et Transports. Elles se basent principalement sur les données véhicules.km effectués par les véhicules « camions » (catégories C1 et C2) et tout en leur affectant un tonnage de référence qui peut varier selon les sources.

- Les données des années de recensements de circulation (routiers) quinquennaux sont à privilégier (la dernière étant 2005) car une estimation plus précise y est réalisée au niveau des différentes catégories de véhicules.

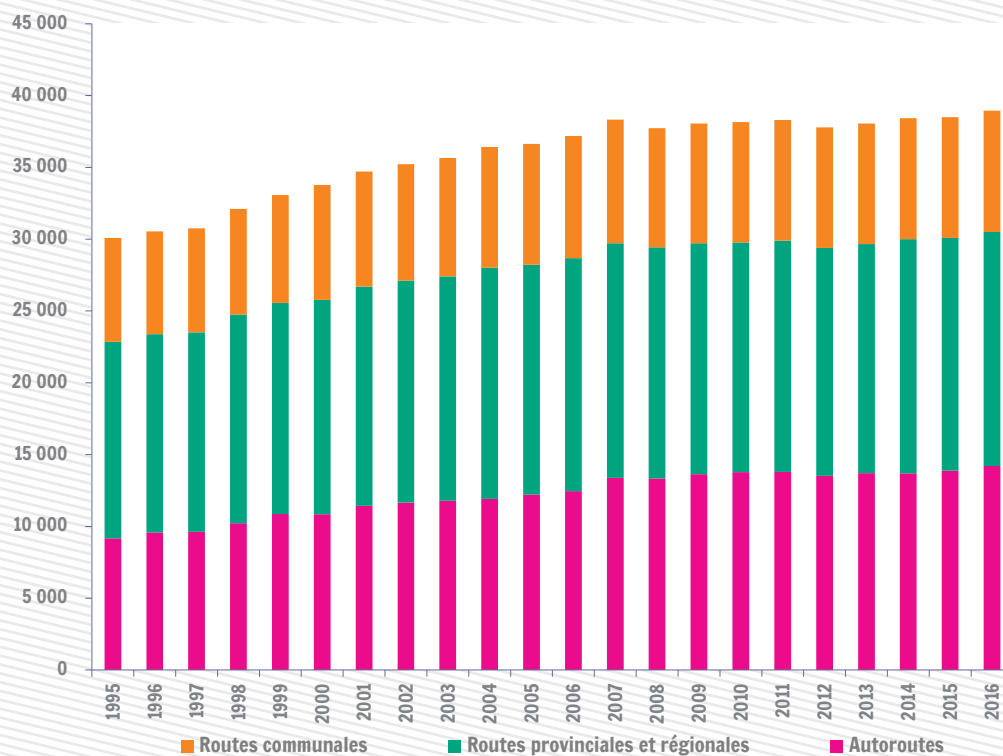
Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

38,9 milliards

C'est le nombre de véhicules.km parcourus en 2016 sur le réseau routier régional. La Wallonie absorbe 35 % du trafic routier national (101,6 milliards de véhicules.km)

Nombre de véhicules.km parcourus par an par type de réseau routier (en millions de véhicules.km)



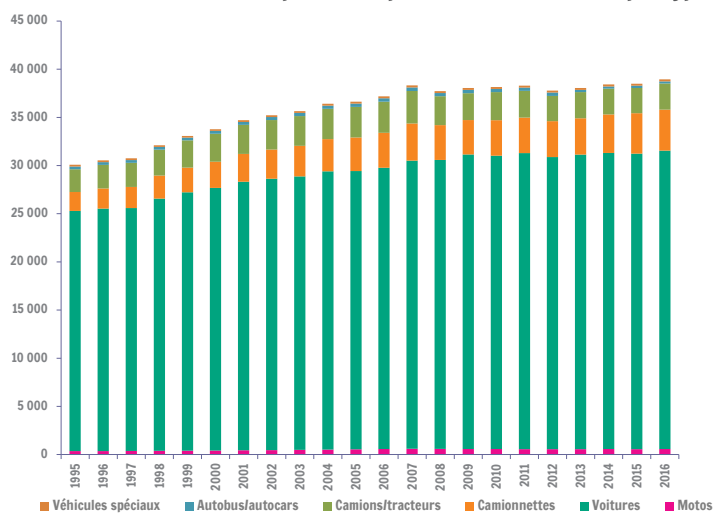
Note : Chiffres basés sur les véhicules.km fournis par le " SPW Direction de la Sécurité des infrastructures routières " (sans détail par catégorie de véhicule)
Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW DGO Routes ; Calculs : IWEPS

L'utilisation du réseau routier (transport international compris) s'intensifie. Le trafic routier wallon (qui représente 35 % du trafic routier national) augmente (+29 %) un peu plus rapidement qu'au niveau belge (+27 %) par rapport à 1995, principalement au niveau des autoroutes (+55 %), les autoroutes prenant à leur compte 56 % de l'augmentation de trafic global. En 2016, l'augmentation en Wallonie des véhicules.km est de +1,2 % par rapport à 2015 sur l'ensemble du réseau routier.

Soulignons l'impact de la crise économique et financière à l'origine d'une certaine stabilisation, voire d'une baisse du trafic routier depuis 2008 selon le réseau routier. La part relative du trafic autoroutier en Wallonie est de 36 % en 2016 alors qu'elle était de 30 % en 1995.

Transport routier

Nombre de véhicules.km parcourus par an (millions de vkm) par type de véhicule



La catégorie « voitures » progresse quant à elle de 24 % depuis 1995 et prend à son compte 69 % de l'augmentation de trafic global sur cette période, exprimé en véhicules.km. La part des voitures particulières tend cependant à baisser de 80 % en 2016 (83 % en 1995) ; celle des catégories « camions » et « camionnettes » est de respectivement 7 % et 11 % (pour 8 % et 7 % en 1995).

Notons les fortes progressions en termes relatifs des catégories de véhicules comme les camionnettes (+117 %) et autres motos (58 %) sur la même période.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW DGO Routes ;
Calculs : IWEPS

Nombre de voyageurs.km par an (millions de voy.km) par type de véhicule



La Wallonie comptait près de 46,5 milliards de voyageurs.km parcourus effectués à titre de transport privé sur le réseau wallon en 2016, à savoir celui réalisé par les motos, voitures particulières et camionnettes (usage privé). Le chiffre belge est d'un peu plus de 113 milliards.

Le chiffre s'élève à 50,3 milliards de voyageurs.km si l'on tient également compte du transport par autobus et autocars. 86 % de ce chiffre est à attribuer au transport par voiture.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW DGO Routes ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'ensemble des indicateurs sont basés sur les données de véhicules.km.

Risque d'incohérences dans la comparaison des chiffres au niveau belge avec les années antérieures en raison de changements méthodologiques en régions flamande et bruxelloise en 2013.

L'unité « voyageur ou véhicule.km » correspond au déplacement d'un voyageur ou véhicule sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF-Mobilité et Transports sur base des données de la Région wallonne ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Le calcul des véhicules-kilomètres se faisait auparavant au niveau fédéral sur la base de l'évolution des recensements de la circulation (tous les cinq ans jusqu'en 2005 inclus) et de l'évolution du réseau routier. En concertation avec les administrations régionales, il a été décidé que la rédaction des indicateurs relatifs au réseau routier relève, à présent, de la responsabilité des régions (compétentes pour l'infrastructure routière).

Pour en savoir plus :

http://mobilit.belgium.be/fr/mobilit/mobilit_e_n_chiffres/circulation_reseau_routier_belge

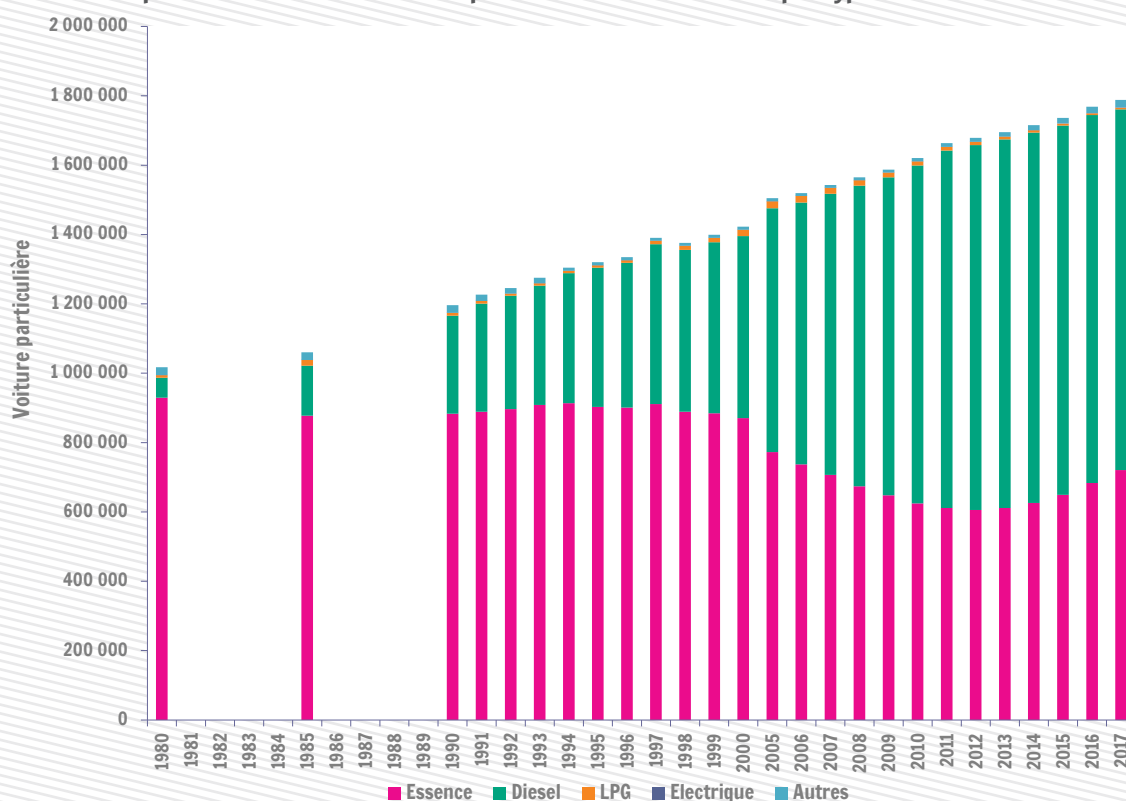
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019

Parc automobile et immatriculations

1 788 264

C'est le nombre de voitures particulières en Wallonie au 01/08/2017, soit 77 % du parc de véhicules à moteur

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie et par type de motorisation



Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ; Calculs : IWEPS

Au 1^{er} août 2017, 2 325 838 véhicules sont comptabilisés en Wallonie (contre 2 291 083 en 2016, en augmentation de +12 % entre 2010 et 2017, toutes catégories confondues) dont 1 788 264 voitures particulières (+10 % depuis 2010). Ainsi, en Wallonie, il y a 496 voitures particulières pour 1 000 habitants en 2017, contre 505 en Belgique. Il y en avait 398 en 1995.

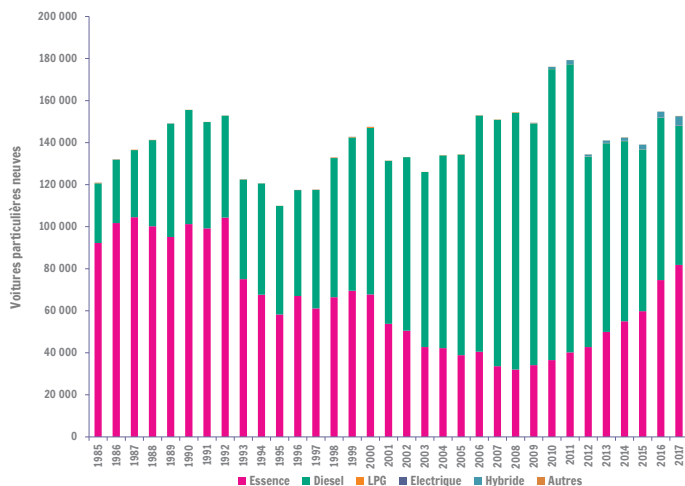
Pour l'année 2016, le kilométrage par an des voitures immatriculées en Wallonie s'élève en moyenne à 15 580 km (14 999 chiffre belge, SPF M&T). L'enquête nationale BELDAM (2010) avance, quant à elle, que 83 % des ménages wallons ont au moins une voiture, soit un taux de motorisation élevé mais moindre que celui des flamands. Les voitures des ménages wallons parcouraient 17 773 km en un an en 2010. Selon le SPF M&T, les voitures-salaires représenteraient 3,5 % des voitures immatriculées en Wallonie (7,8 % au niveau du chiffre belge) et parcouraient deux fois plus de kilomètres annuellement que les autres voitures (et représentent respectivement, 7,2 et 15,7 % des kilomètres parcourus).

L'évolution du parc automobile vient également corroborer ce constat. Avec plus de 1,7 million d'unités en 2017, les voitures particulières représentent 77 % du parc total des véhicules (+35 % entre 1995 et 2017), avec des véhicules de plus en plus pourvus de moteurs diesel. Le pourcentage de motorisation diesel est cependant en diminution depuis 2012 (58 % en 2017) et est supérieur à celui de l'essence depuis 2006.

En 2017, 410 871 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande d'immatriculation en Wallonie, chiffre quasi identique à l'année précédente : 37 % en tant que voiture neuve et 63 % en tant que voiture d'occasion.

Parc automobile et immatriculations

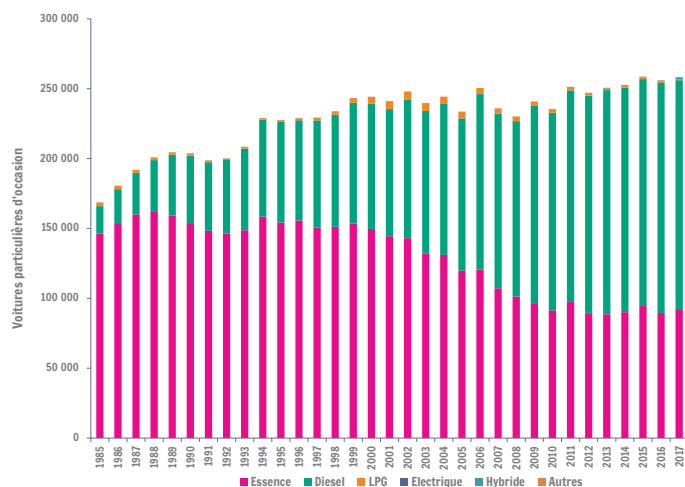
Evolution du nb d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2017, 152 706 voitures particulières neuves ont été immatriculées (54 % en motorisation essence et 43 % en diesel), soit -1 % par rapport à 2016. Notons une forte progression de la motorisation essence ces dernières années (+10 % en 2017, contre +25 % l'année précédente) et qui s'est amorcée en 2008.

Sources : Statbel et Information économique

Evolution du nb d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2017, 258 165 voitures particulières d'occasion ont été immatriculées (36 % en motorisation essence et 63 % en diesel), soit +1 % par rapport à 2016.

Sources : Statbel et Information économique

Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1^{er} août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules.

Voiture-salaire : voiture de société mise par les employeurs à disposition de certains de leurs travailleurs et que ceux-ci peuvent utiliser à des fins autres que professionnelles.

Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ;
Calculs : IWEPs.

Pertinence et limites

Les données sont produites par la DIV du SPF M&T et reprises par Statbel.

Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

289 pers.

C'est le nombre de personnes tuées sur les routes wallonnes en 2017 (contre 314 en 2016)

Bilan comparé des accidents et victimes de la route en Wallonie et en Flandre en 2017

	Nombre d'accidents corporels		Nombre de décès dans les 30 jours	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Par million d'habitants	3 018	3 566	79,7	46,3
Par 1 000 km de réseau	190	379	5,0	4,9
Par milliard de véhicules.km	281	390	7,4	5,1

Notes :

- Un accident entre plus de deux véhicules est considéré comme un seul accident.
- Afin de permettre une comparaison entre les données, le choix s'est porté sur les statistiques de l'année 2017.
- Le réseau considéré représente l'ensemble des autoroutes et routes de 2010, à l'exclusion des routes non revêtues.
- Les données de trafic routier utilisées sont celles de 2016.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, Statbel ; Calculs : IWEPS

Le nombre d'accidents corporels enregistré sur les routes wallonnes en 2017 est, quant à lui, de 10 939 (contre 11 248 en 2016). Le chiffre pour la Belgique est de 38 020, celui de la Flandre s'élève à 23 235 et à 3 846 en Région de Bruxelles Capitale. Le nombre de tués dans les 30 jours suivant l'accident a baissé de 8 % (11 % en Région flamande et de 8,2 % en Belgique).

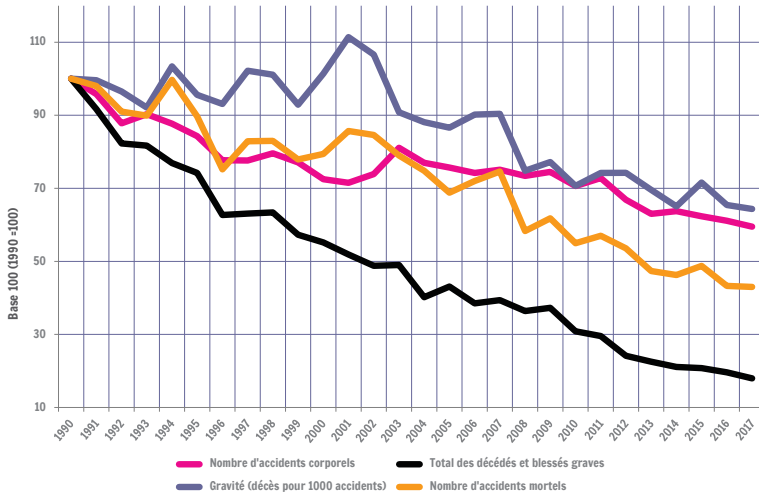
La prise en compte des statistiques d'accidents de la route et plus particulièrement de celles relatives au nombre de personnes tuées par million d'habitants (79,7), peut paraître peu « flatteuse » en comparaison avec la Flandre (46,3), la Belgique (54,1) et la moyenne européenne (51 pour EU-28).

Mais cette analyse est quelque peu réductrice, vu l'importance du trafic de transit et de la plus faible densité d'habitants en Wallonie. La situation réelle est donc plus contrastée et surtout beaucoup plus complexe, laissant transparaître qu'il y a moins d'accidents corporels en Wallonie (10 939) qu'en Flandre (23 235), mais qu'ils sont généralement plus graves. Ceci peut s'expliquer par la spécificité du réseau et semble compatible avec le constat d'un réseau moins congestionné, où les vitesses pratiquées sont plus élevées. Le nombre de personnes décédées rapporté au kilomètre de réseau est d'ailleurs quasi identique en 2017.

Les chiffres s'améliorent ces dernières années ; le nombre de personnes tuées sur les routes wallonnes a diminué de 8 % en 2017 (289 décédés après 30 jours pour 314 en 2016). L'objectif du Gouvernement wallon en la matière est de s'inscrire dans la volonté européenne d'une réduction de 50 % du nombre de tués sur les routes d'ici 2020, ce qui représente un maximum de 200 tués pour la Wallonie à cette échéance.

Sécurité routière

Evolution des accidents de la route en Wallonie de 1990 à 2017

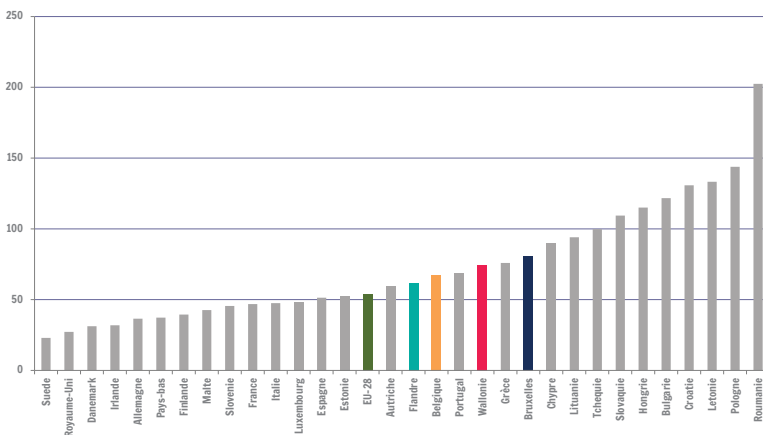


On constate une tendance générale à la baisse au niveau des accidents et des tués de la route. Depuis 2010, le nombre d'accidents corporels a chuté de 16 %, le nombre de décédés et blessés graves de 42 % et le nombre d'accidents mortels de 22 %.

Les 10 939 accidents corporels répertoriés en 2017 représentent, en nombre de victimes, 289 individus décédés dans les 30 jours, 972 blessés graves et 13 422 blessés légers.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, Statbel ;
Calculs : IWEPS

Décès 30 jours de la route par 10 milliards de voyageurs-kilomètres, 2015



La Wallonie, avec le chiffre de 75 décès (dans les 30 jours) de la route par 10 milliards de voyageurs.km réalisés en auto et moto, est supérieur à la moyenne européenne (54 pour EU-28) et belge (68).

Note :
- Le nombre de décédés dans les 30 jours par 10 milliards de voyageurs.km effectués par les voitures particulières et motos pour les différents pays européens (2015 dernières données disponibles).

Sources : EC DG Mobility & Transport, Statbel, SPF M&T ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

- Un accident entre + de 2 véhicules est considéré comme un seul accident.
- Afin de permettre une comparaison entre les données, le choix s'est porté sur les statistiques « Accidents » de 2017. Ces dernières sont rapportées au réseau routier (données 2010) et aux voyageurs.km (données 2016).
- Le réseau considéré représente l'ensemble des autoroutes et routes, à l'exclusion des routes non revêtues pour l'année 2010.

Sources : EC DG Mobility & Transport, Statbel, SPF M&T ;
Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Le nombre de tués est la donnée la plus fiable et la plus stable. La probabilité qu'un accident fasse l'objet de l'intervention de la police ou des parquets y est en effet la plus grande. Les données des blessés légers sont très probablement sous-estimées, notamment pour les usagers faibles (piétons, cyclistes).

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/accidents-de-la-circulation#news>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2019

Enquête de mobilité auprès des ménages wallons

77%

des déplacements des ménages wallons s'effectuent par la route dont 71 % en voiture, 5 % en bus TEC et 1 % à moto

Comparaison de la répartition des déplacements par mode principal (un jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
Voit. cond.	48%	52%	28%	48%
Voit. pass.	17%	19%	10%	17%
Taxi	0%	0%	0%	0%
Marche	13%	18%	32%	16%
Moto	1%	1%	1%	1%
Vélo	13%	1%	3%	8%
Train	3%	3%	2%	3%
Tram	1%	0%	8%	1%
Métro	0%	0%	9%	1%
Bus Delijn	3%	0%	1%	2%
Bus STIB	0%	0%	6%	1%
Bus TEC	0%	5%	0%	1%
Autre	1%	1%	1%	0%
Base	10 278	18 133	8 661	37 072

Sources : Beldam 2010 ; IWEPS

Dans l'attente des données des deux enquêtes de mobilité de l'IWEPs à venir, la dernière enquête (Beldam 2010) auprès des Belges nous indique :

- un léger tassement dans le nombre de déplacements effectués par les résidents wallons mobiles (soit 3,2 déplacements par jour cf. la rubrique « limites »), comparativement aux autres régions belges et à la première enquête MOBEL (1999).
- globalement, une certaine stabilité pour ce qui touche à la répartition des déplacements par mode principal, comparativement aux dernières enquêtes de mobilité, à savoir : la persistance de la prédominance de la voiture, le recul dans l'utilisation de la voiture en tant que passager et la progression de la marche et du bus entre 1999 et 2010.
- des différences régionales au niveau du mode principal de transport privilégié subsistent, et un résultat contrasté peut également être relevé dans les focus intra-Wallonie permis par l'enquête. Ainsi, dans la région urbaine de Liège, la part de la voiture dans les déplacements totaux quotidiens n'atteint que 66 %, et celle du bus atteint par contre 13 %. Dans le Brabant wallon, la part de la voiture reste importante (environ 69 %), mais la proximité de Bruxelles induit une proportion relativement importante de déplacements en train (plus d'un quart des déplacements entrants et sortants de Bruxelles).
- qu'au niveau des déplacements vers l'école et le travail, la voiture est également le mode le plus utilisé puisque plus de la moitié des déplacements se fait principalement par ce mode de transport (66 % en Wallonie) ;

Selon le dernier « Diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail » de 2014, le covoiturage apparaît comme une alternative intéressante pour 3,4 % des personnes travaillant en Wallonie face à l'usage seul ou en famille de la voiture qui demeure dominant (81,7 %). Quant au transport public, on obtient les chiffres de 4 % pour les TEC et 5 % pour le train.

Enquête de mobilité auprès des ménages wallons

Répartition des déplacements par motifs (par jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
Déposer/chercher qqn	8%	9%	7%	8%
Aller à la maison	41%	39%	39%	40%
Aller travailler	11%	12%	12%	12%
Pour le travail	2%	2%	2%	2%
Ecole (suivre un cours)	5%	6%	6%	5%
Prendre un repas à l'extérieur	1%	2%	3%	2%
Achats (courses, shopping)	12%	11%	12%	12%
Services (médecin, banque,...)	3%	3%	3%	3%
Rendre visite (famille, amis)	7%	7%	6%	7%
Promenade, faire un tour	2%	3%	3%	2%
Loisirs, sports, culture	6%	4%	5%	5%
Autre	2%	3%	3%	2%
Base	10 642	18 430	8 762	37 654

Sources : Beldam 2010 ; Calculs : IWEPS

Les raisons pour lesquelles les individus se déplacent sont assez similaires dans les différentes régions du pays et restent assez stables dans les dernières enquêtes pour la Wallonie. Notons que, quand bien même les déplacements pour des motifs liés à l'école et au travail diminuent en importance, ils représentent l'élément principal et structurant de la chaîne de déplacements des individus par leur durée, par les distances parcourues et, enfin, par leur récurrence. De l'enquête BELDAM, il ressort également que la distance moyenne par jour moyen d'un déplacement effectué par un wallon est de 13,4 km. Si l'on examine la contribution de chacun des différents modes aux distances parcourues à travers les dernières enquêtes, la prédominance de la voiture s'en trouve renforcée par rapport à l'enquête MOBEL de 1999. La contribution des transports publics est également renforcée, essentiellement par l'utilisation du train. Les parts du vélo et de la marche chutent logiquement dans cet indicateur car les distances effectuées à l'aide de ces modes portent essentiellement sur des courtes distances.

Dans la répartition des déplacements par classes de distances, soulignons que 56 % de ceux-ci s'effectuent sur des distances inférieures à 7,5 km, voire sous les 3 km pour 32 % des déplacements.

Enfin, selon l'enquête sur le budget des ménages (Statbel, 2016), le transport est le troisième poste en termes d'importance dans les dépenses de consommation des ménages wallons après le logement et l'alimentation. Sa part moyenne dans les dépenses totales des ménages varie peu depuis 1999 et oscille entre 13 % et 15 % avec la prise en compte ou non des assurances liées au transport. Une grande partie du budget transport est dévolue à l'achat de véhicules et à leur utilisation.

Définitions et sources

- Un déplacement se définit par son motif. Une succession de déplacements ayant un motif différent constitue une chaîne de déplacements.
- Le mode principal de transport, c.-à-d. que, quand un déplacement est effectué en utilisant plusieurs moyens de transport, n'est retenu que celui avec lequel la plus grande distance a été parcourue.
- La rubrique « Base » : il s'agit du nombre redressé d'observations sur lequel se base l'analyse.

Sources : Enquêtes Mobel 1999, ERMM 2004, Beldam 2010 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les enquêtes de mobilité visent à constituer des bases de données pour une meilleure compréhension des comportements de mobilité des individus et des logiques de « chaînage » des déplacements. C'est pourquoi l'IWEPS a participé à la dernière enquête fédérale sur la mobilité des Belges « Belgian Daily Mobility » (BELDAM) qui s'est déroulée en 2010 (BELDAM, BELgian DAily Mobility, SPF M&T, 2012, http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/beldam). La méthodologie utilisée dans les dernières enquêtes est similaire et permet la comparaison des différents comportements observés. Dans le rapport Beldam, les chercheurs émettent des réserves pour l'utilisation des résultats au niveau du nombre moyen de déplacements des personnes mobiles et du taux des personnes mobiles.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>
et <http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres/beldam/>

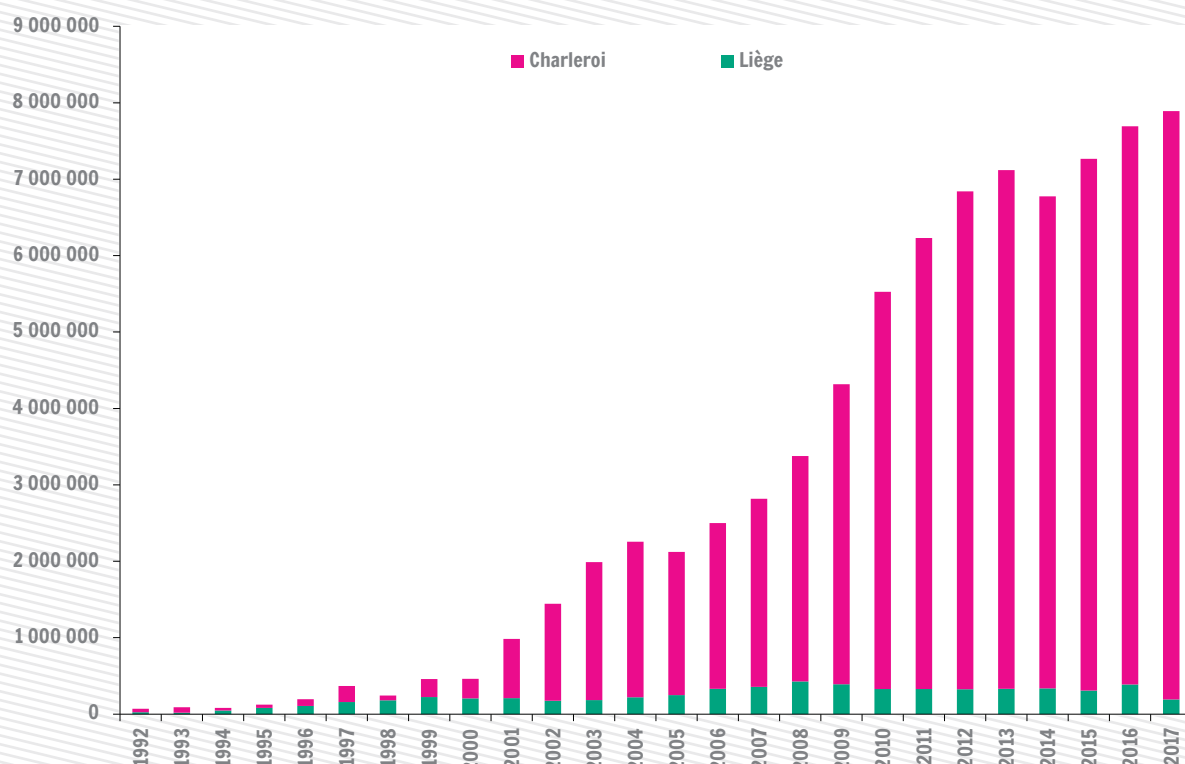
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Transport aérien

7,89 millions

C'est le nombre de passagers qui ont été transportés (passagers en transit inclus) via les aéroports wallons en 2017

Evolution du transport aérien de personnes à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en nombre de passagers)



Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ; Calculs : IWEPS

Au niveau du réseau aérien, la Wallonie possède deux infrastructures importantes: l'aéroport de Liège (Liège Airport), ouvert 24 heures sur 24 avec deux pistes (3 700 m et 2 340 m) destinées à recevoir un trafic mixte (passagers et cargo) et celui de Charleroi (Brussels South Charleroi Airport) avec une piste de 2 550 m privilégiant le trafic de passagers. Ces aéroports bénéficient tous les deux d'une aérogare récente et moderne.

Du côté du transport et du trafic aérien, la Wallonie se distingue par l'essor de ces deux aéroports durant ces quinze dernières années, surtout grâce au développement d'activités cargo à Liège et à l'arrivée d'une importante compagnie low cost à Charleroi.

7,89 millions de passagers ont été transportés via les aéroports wallons en 2017 (+3 %) et plus particulièrement via l'aéroport de Charleroi qui poursuit sa forte croissance pour atteindre le chiffre record de 7,7 millions de passagers en 2017 (+5 % en 2017) ; Liège enregistre une forte diminution de son trafic passagers en 2017 (192 millions pour 387 millions en 2016). Le trafic aérien wallon de passagers représente 25 % du trafic belge en 2016, Charleroi étant le deuxième aéroport derrière l'aéroport de Bruxelles-National (21,8 millions de passagers).

Transport aérien

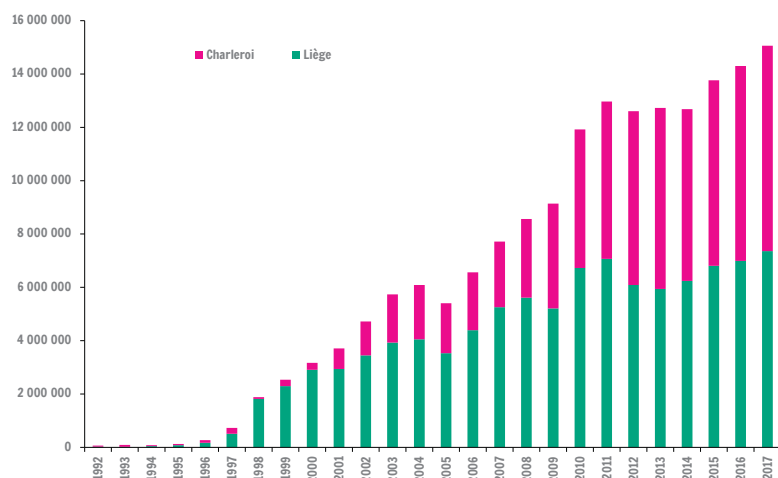
Evolution du transport aérien de fret à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en tonnes de fret)



2017 est une année record avec 717 000 tonnes de marchandises qui ont transité par l'aéroport de Liège (+9 %), ce qui confirme son statut de premier aéroport cargo de Belgique depuis 2009 et 8^{ème} aéroport cargo européen. L'aéroport de Charleroi ne traite relativement presque pas de transport de fret (108 tonnes en 2017).

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Evolution du transport aérien cumulé à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en millions de work load unit)



L'activité dans les aéroports wallons, illustrée par l'unité *work load unit*, confirme la progression enregistrée ces dernières années (+5 % en 2017) et atteint un record en 2017 (15 millions de wlu).

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les statistiques de transport aérien fournissent des informations sur le nombre de passagers (à l'arrivée et au départ, passagers en transit inclus), de tonnes transportées et le nombre de vols.

WLU : unité *work load unit*, voir explication ci-contre.

Les mouvements sur les aéroports comptabilisent également les vols d'instruction, d'écolage ou d'entraînement d'avions.

Sources : SPW-DGMVH ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

L'unité wlu est inspirée des conclusions d'une étude réalisée par l'association Airports Council International (ACI) affirmant que le transport par avion d'un million de passagers ou de 100 000 tonnes de fret génère un millier d'emplois directs sur le site aéroportuaire.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

42,15 MT

Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie s'élève à 42 millions de tonnes en 2017 (+ 7 % par rapport à 2016)

Bilan global du trafic fluvial de marchandises en Wallonie (en tonnes de marchandises)

	Exportations	Importations	Transit	Trafic Interne	Total	Total Indice 1995=100
1987	7 061 157	8 489 927	9 770 204	1 794 950	27 116 238	84
1988	7 574 331	9 533 834	10 302 786	2 165 347	29 576 298	91
1989	7 720 748	9 834 416	10 128 232	2 102 610	29 786 006	92
1990	8 128 643	10 087 349	10 328 861	1 820 199	30 365 052	94
1991	7 748 952	9 886 291	9 044 642	1 453 256	28 133 141	87
1992	8 054 992	10 529 221	9 338 609	2 284 752	30 207 574	93
1993	7 672 046	10 381 806	8 439 775	1 902 453	28 396 080	88
1994	8 860 976	11 704 218	8 764 483	2 249 229	31 578 906	97
1995	9 203 560	11 663 551	9 445 427	2 118 851	32 431 389	100
1996	9 165 168	11 679 151	9 291 450	1 807 261	31 943 030	98
1997	9 637 429	12 436 591	9 009 255	2 473 760	33 557 035	103
1998	10 296 038	13 398 297	9 239 130	2 292 289	35 225 754	109
1999	10 084 443	14 807 036	9 744 692	2 385 823	37 021 994	114
2000	10 919 172	17 048 780	10 818 144	3 435 006	42 221 102	130
2001	11 031 628	17 211 786	10 474 104	2 574 822	41 292 340	127
2002	12 595 483	17 413 948	9 215 227	2 069 810	41 294 468	127
2003	13 328 375	16 896 070	10 277 479	2 332 703	42 834 627	132
2004	13 609 186	17 781 275	11 057 056	2 713 854	45 161 371	139
2005	12 969 945	16 720 105	11 134 168	2 896 234	43 720 452	135
2006	13 735 600	16 189 259	11 485 314	3 045 122	44 455 295	137
2007	13 246 929	16 154 102	11 332 511	3 201 153	43 934 695	135
2008	13 703 820	16 657 942	11 173 946	3 401 123	44 936 831	139
2009	12 785 621	11 704 832	10 036 048	2 528 219	37 054 720	114
2010	13 962 813	14 164 763	11 310 925	2 817 921	42 256 422	130
2011	14 930 423	14 057 511	11 830 610	3 513 345	44 331 889	137
2012	15 114 111	11 967 160	11 825 558	3 027 029	41 933 858	129
2013	13 804 244	11 507 026	11 572 384	3 091 323	39 974 977	123
2014	14 371 196	10 851 266	11 881 057	3 077 986	40 181 505	124
2015	13 782 900	10 129 766	12 159 605	2 986 895	39 059 166	120
2016	13 740 690	10 666 069	12 210 596	2 854 925	39 472 280	122
2017	14 718 743	11 504 971	13 112 822	2 804 501	42 141 037	130
Répartition par catégorie en pourcentage						
2017	35	27	31	7	100	

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ; Calculs : IWEPS

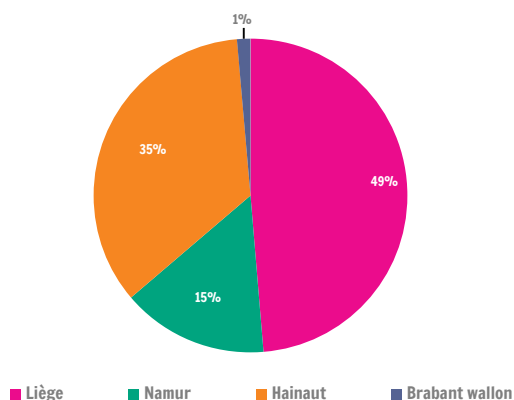
Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie est de près de 42,15 millions de tonnes en 2017, soit une augmentation de 30 % depuis 1995 avec une reprise confirmée (+7 %) en 2017. Elles se répartissent en 35 % en exportations (+7 % par rapport à 2016), 27 % en importations (+8 %), 31 % en transit (+7 %) et 7 % en trafic interne (-2 %).

Le tonnage transporté en Wallonie en 2017 (42,1 MT) représentait 21 % du trafic fluvial en Belgique (201,1 MT transportées en 2016, dernier chiffre disponible).

Le réseau wallon des voies navigables offre de larges possibilités pour le développement du transport par voie d'eau. Les pouvoirs publics, qui gèrent les 741 kilomètres de voies d'eau (dont 451 kilomètres utiles au transport), soutiennent les différents projets contribuant à mieux positionner la Wallonie par rapport aux ports de mer : nouvelles écluses (tonnage record pour Lanaye, 12,2 Mt), connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut, etc. L'augmentation du tonnage moyen par bateau chargé (+21 %, période 2003-2017) circulant sur le réseau wallon peut en ce sens être considéré comme un effet de sa modernisation.

Transport fluvial

Répartition annuelle du trafic fluvial par province en 2017 (en tonnes-kilomètres)

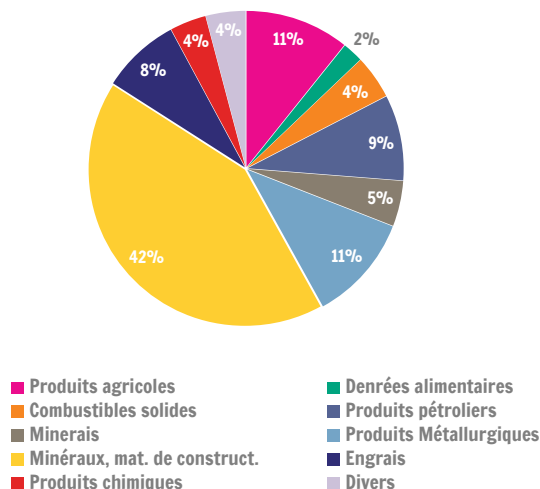


En 2017, le trafic wallon de marchandises a atteint 1 710 millions de tonnes.km, soit une augmentation de +6 % par rapport à 2016 (-1 % l'année précédente). Cette augmentation touche l'ensemble des provinces, particulièrement le Hainaut (+11 %, +60 millions de tonnes.km).

La répartition des tonnes.km transportées par province est la suivante : 49 % pour la province de Liège, 35 % pour la province du Hainaut, 15 % pour la province de Namur et 1 % pour la province du Brabant wallon.

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Trafic fluvial par catégories de marchandises transportées en Wallonie en 2017 (en tonnes)



En 2017, les minéraux et matériaux de construction maintiennent leur part prépondérante depuis plus de 25 ans. L'évolution du tonnage transporté dans les combustibles solides, les minerais, les engrais et les produits chimiques est fonction de la conjoncture économique, notamment dans la sidérurgie. Excepté les produits pétroliers, l'ensemble des catégories de marchandises progresse en 2017. Enfin, le trafic conteneurisé (catégorie « marchandises diverses »), transbordé de ou vers la voie d'eau depuis un terminal wallon, est en forte croissance (97 074 EVP en 2017, soit +15,6 % et x3 en 5 ans).

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données présentées dans le présent indicateur sont issues des statistiques produites par la Direction générale et opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques de Wallonie et concernent les statistiques de navigation marchande, statistiques de navigation à partir du document « permis de circulation » détenu par tout bateau navigant en Wallonie voir : <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>.

L'unité "tonnes.km" exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

EVP : équivalents vingt pieds, unité de mesure de conteneur.

Sources : SPW - DGOMVH - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les statistiques fournies par la DGO2 sont ventilées selon différentes catégories et disponibles directement sur leur site Internet.

Le tonnage transporté et manipulé donne une certaine information concernant l'activité économique sur un territoire.

Pour en savoir plus : <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Energie et environnement

Les autorités publiques ont pour objectif d'assurer le développement global sur leur territoire, de lutter contre les changements climatiques et d'assurer l'approvisionnement énergétique. Les objectifs à l'horizon 2020, pour faire face aux défis climatiques et énergétiques, sont fixés au niveau européen par l'accord « Paquet Climat-Energie » ou « objectifs 20-20-20 ». En Belgique, les compétences en matière de politique de l'énergie et du climat sont réparties entre le pouvoir fédéral et les trois régions. La répartition entre ces entités des objectifs « Climat-Energie » et des opportunités afférentes sont discutées dans le cadre du Programme National de Réforme. Le dernier date d'avril 2018. Les différents objectifs pour la Belgique ont été déclinés pour chaque région dans le cadre de l'accord de coopération signé en janvier 2017. En octobre 2014, le Conseil européen a par ailleurs fixé les objectifs « Climat-Energie » à l'horizon 2030 qui succèdent aux précités. Ces éléments sont notamment pris en compte par le nouveau Plan « Air-Climat-Energie » wallon 2022 adopté par le Gouvernement wallon en avril 2016.

A l'aide des « bilans énergétiques », les Régions disposent d'informations concernant la demande d'énergie, la transformation de l'énergie primaire, etc. Elles peuvent ainsi déterminer leur position en matière de performance énergétique dans un contexte plus large et évaluer leurs besoins en vue d'une réduction de leur dépendance énergétique. Quelques indicateurs ciblés, traités dans le présent chapitre, sont issus des « bilans énergétiques » réalisés par la Wallonie, avec une mise en contexte à l'aide d'informations fournies par les services publics fédéraux et les services statistiques européens (Eurostat).

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, la consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, enregistre en Wallonie une nouvelle baisse en 2015 (-3,7 %, contrairement au niveau national +1,1 %) et atteint son niveau (13,6 Mtep) le plus bas depuis 1990. Sur la période 2005-2015 (Fiche *Efficacité énergétique*), la baisse de la consommation énergétique est relativement plus importante en Wallonie (-25 %) qu'en Belgique (-11 %). La consommation d'énergie primaire en Belgique, avec 45,7 Mtep en 2015, se situe environ 2 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020 (1483 Mtep pour EU28). L'intensité énergétique ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB (157,9 kep par milliers d'€ en 2015) a décru en Wallonie depuis 2005 mais reste supérieure aux moyennes nationale (141,3) et européenne (120) (indicateur élevé signalant une efficacité faible), en raison de la structure du tissu industriel (et ce malgré la chute de l'activité sidérurgique depuis 2009) ainsi que la baisse de production d'électricité d'origine nucléaire. S'agissant de la part du renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (Fiche *Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique*), les autorités belges se sont fixées un objectif de 13 % d'ici 2020, soit en valeur absolue 4,224 Mtep (49 120 GWh), seuil décliné pour les régions dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. Cette part est de 10,7 % au niveau de la Wallonie en 2015 (11,9 % en 2016, chiffres provisoires) et supérieure au chiffre belge (7,9 % en 2015 et 8,7 % en 2016).

La population et l'ensemble des activités qui se développent sur le territoire wallon sont à l'origine de pressions sur le capital environnemental de la Région mais aussi, et plus globalement, sur celui de la planète. Ces pressions sont liées aux modes de production et de consommation des ressources entraînant par exemple des rejets, des déchets, des modifications des cycles naturels, ou encore la fragmentation du territoire. Si l'environnement possède une certaine capacité à encaisser ces pressions, au-delà de certaines limites, les impacts peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur les hommes, la société et l'environnement. Ces impacts peuvent cependant être limités par les pouvoirs publics à travers de mesures de gestion environnementale et d'actions correctrices.

Ce chapitre aborde quelques aspects centraux de la thématique environnementale (eau, déchets, nature et forêts, air) visant à donner un état évolutif de la situation en Wallonie, dans un cadre de développement durable et d'engagements européens ou internationaux (citons par exemple, l'assainissement des eaux usées (fiche *Assainissement des eaux usées*), la conservation de la nature (fiche *Protection de la faune et de la flore*) ou les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les informations présentées ici sont essentiellement issues de la récente publication « Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 » et de contacts pris avec leurs auteurs (Direction de l'Etat environnemental (DEE) de la DGO3-SPW) tandis que celles relatives à l'analyse de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effets de serre (GES) sont fournies par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)

En matière de réduction des gaz à effet de serre (Fiche *Réduction des émissions de GES*), la trajectoire de la Wallonie semble correspondre aux objectifs internationaux du protocole de Kyoto et de la stratégie 2020. En 2016, les émissions GES (ETS et non-ETS) ont en effet diminué de plus 35,5 % depuis 1990 (-19 % au niveau national) ; les émissions 2013-2015 de GES dans les secteurs non ETS (23,9 Mtep pour 2015) sont inférieures à la trajectoire linéaire de réduction définie en 2015 dans le cadre du Burden Sharing 2013-2020 (qui donne 25,2 Mtep pour 2015), le chiffre 2016 n'étant pas encore disponible.

Efficacité énergétique

-25%

En 2015, la consommation d'énergie primaire était de 13,6 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en Wallonie, soit une diminution de 25 % depuis 2005

Evolution de la consommation d'énergie primaire en Wallonie et intensité énergétique de l'économie

	2000	2005	2010	2014	2015
Consommation d'énergie primaire - en MTeP					
Wallonie	18,3	18,1	17,2	14,1	13,6
Bruxelles	2,2	2,2	2,2	n.d.	n.d.
Flandre	31,6	32,6	32,7	28,4	n.d.
Belgique	52,4	51,4	53,5	45,2	45,7
EU-28	1617,9	1712,4	1657,3	1508,3	1529,6
Evolution de la consommation d'énergie primaire - indices 2005 = 100					
Wallonie	101,2	100,0	95,1	78,1	75,2
Bruxelles	96,4	100,0	97,2	n.d.	n.d.
Flandre	96,8	100,0	100,4	87,2	n.d.
Belgique	102,0	100,0	104,2	88,0	89,0
EU-28	94,5	100,0	96,8	88,1	89,3
Intensité énergétique de l'économie - keP par millier d'euros					
Wallonie	255,3	229,2	200,7	164,7	157,9
Bruxelles	36,2	34,1	32,4	n.d.	n.d.
Flandre	210,7	202,6	188,0	156,0	n.d.
Belgique	190,4	173,3	166,8	141,6	141,3
EU-28	154,7	149,0	137,5	121,3	120,0

Sources : Eurostat et bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DG04 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) ; Calculs : IWEPs

La consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, enregistre en Wallonie une nouvelle baisse en 2015 (-3,7 %, contrairement au niveau national +1,1 %) et atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette tendance trouve une explication dans une diminution de la consommation des transports et une baisse de la production des centrales électriques avec cependant une baisse de la consommation des secteurs industriel et domestique. Cette évolution traduite par vecteur énergétique est la conséquence d'une baisse de la consommation de combustibles nucléaires, de la hausse de la consommation de gaz naturel et des produits pétroliers. Sur la période 2005-2015, la baisse de la consommation énergétique est relativement plus importante en Wallonie (-25 %) qu'en Belgique (-11 %). Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique - ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB - a décliné en Wallonie depuis 2005. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique, en raison de la structure de son tissu industriel (et ce malgré la chute de l'activité sidérurgique depuis 2009) ainsi que la baisse de production d'électricité d'origine nucléaire. En effet, chaque millier d'euros de valeur ajoutée wallonne requiert l'utilisation de 158 keP (kilo équivalent-pétrole) soit davantage que la moyenne dans le pays (12 % plus élevée) ou en Europe (32 % plus élevée).

Efficacité énergétique

La Wallonie participe conjointement avec les autres entités fédérées (accord politique du 04/12/2015 et de coopération du 20/01/2017) à l'engagement de réduction de 18 % de la consommation d'énergie primaire de la Belgique à l'horizon 2020 (en comparaison avec le niveau de référence de 53,3 Mtep obtenu par le modèle de projections PRIMES2007, ce qui correspond à une économie d'énergie primaire de 9,6 Mtep). Avec 45,7 Mtep en 2015 (45,2 en 2014), la consommation d'énergie primaire se situe 2 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020 (1 483 Mtep pour EU-28). En Wallonie, l'efficacité énergétique est l'un des objectifs visés par diverses mesures du Plan Marshall 4.0 et le Plan air climat énergie 2016-2022.

Définitions et sources

La consommation d'énergie primaire est mesurée par la consommation intérieure brute énergétique en millions de tonnes équivalent-pétrole (Mtep). Cette consommation exclut l'usage non-énergétique des produits énergétiques (par exemple, le gaz naturel utilisé non pas pour la combustion mais pour la production de produits chimiques).

La consommation intérieure brute totale comprend la consommation des utilisateurs finaux (industrie, tertiaire, logement, transports et usages non énergétiques) et la consommation du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques, cokeries, raffineries, etc.) ainsi que les pertes de distribution et de transformation.

L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20 % pour l'EU-28). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'EU-28) afin d'observer les évolutions.

L'intensité énergétique compare la consommation d'énergie à l'activité économique. Le numérateur retenu inclut alors les usages non-énergétiques de la consommation énergétique, tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé en euros chaînés (année de référence 2010).

kep : kilo équivalent-pétrole.

Mtep : Millions de tonnes équivalent-pétrole, unité normalisée de mesure du pouvoir calorifique.

Sources : Eurostat ; Bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DGO4 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) ;

Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Afin de privilégier les sources régionales les plus récentes, les incompatibilités entre les inventaires régionaux et les données nationales disponibles sur Eurostat ne sont pas corrigées dans les tableaux présentés ici. Les chiffres privilégiés sont donc ceux publiés par chaque région et ceux publiés par Eurostat pour la Belgique et l'Europe dans un souci de comparabilité européenne.

La consommation intérieure brute d'un pays dépend, dans une large mesure, de la structure de son système énergétique, des ressources naturelles disponibles pour la production d'énergie primaire, ainsi que de la structure et du niveau de développement de son économie (la consommation d'énergie est généralement moindre en cas de récession économique). Cela vaut non seulement pour les combustibles traditionnels et le nucléaire, mais également pour les sources d'énergie renouvelables (Eurostat energy statistics).

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

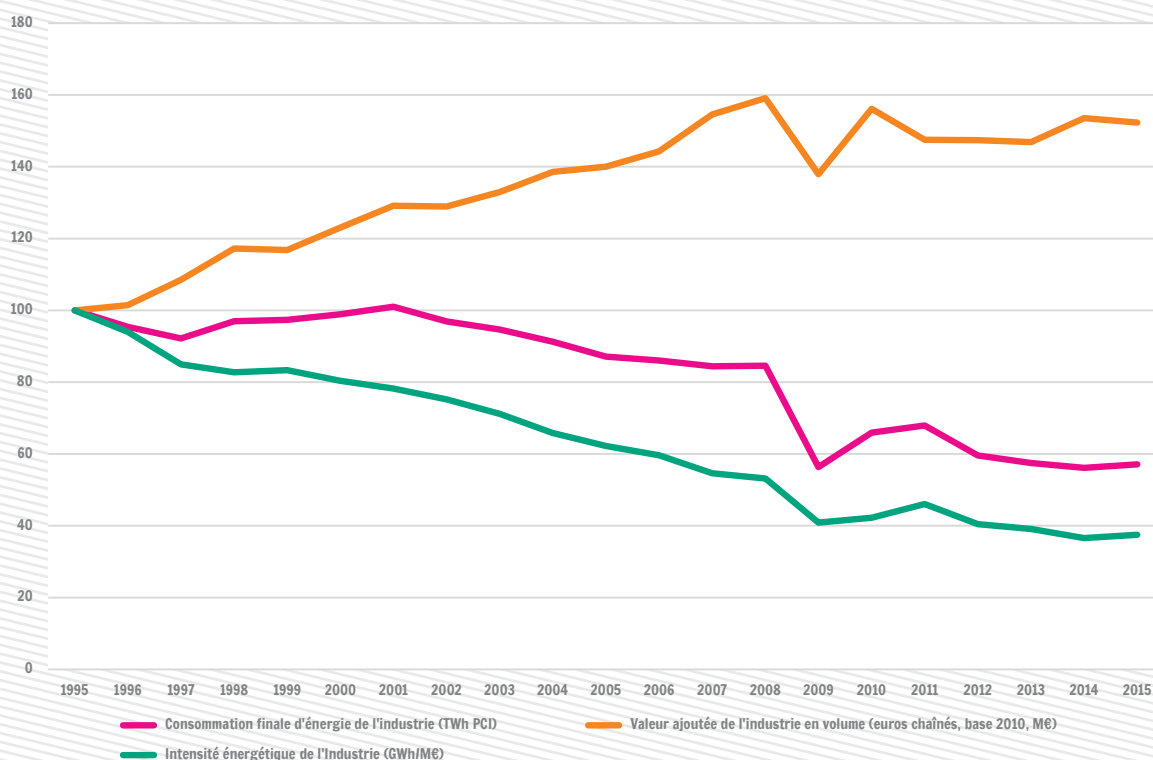
Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019

Intensité énergétique de l'industrie

-43%

En 2015, la consommation finale d'énergie de l'industrie était de 43,6 TWh PCI en Wallonie, soit une diminution de +1,7 % par rapport à 2014 et -43 % depuis 1995

Evolution de la consommation finale d'énergie et de l'intensité énergétique du secteur industriel en Wallonie



Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données décembre 2017 ; Calculs : IWEPS

La consommation finale totale d'énergie de l'industrie wallonne atteint 43,6 TWh PCI en 2015, en baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente (-43 % par rapport à 1995). Il s'agit de la deuxième consommation d'énergie la plus basse depuis 1990 (ICEDD). La tendance générale de celle-ci est le résultat d'évolutions très contrastées des diverses branches qui la composent : forte chute de la consommation de la sidérurgie (-86 % entre 1990 et 2015), -20 % dans les minéraux non métalliques, -5 % pour la chimie alors que le reste de l'industrie progressait de 16 %. De plus, la structure de la consommation énergétique de l'industrie wallonne est modifiée depuis 2009 (conséquence de la crise financière et économique qui en a résulté). La branche des minéraux non métalliques est la plus énergivore en 2015 (près de 35 % de la consommation totale du secteur industriel wallon). La sidérurgie n'en représente plus que 12 % en 2015 (pour 47 % en 1990).

L'intensité énergétique - ou la part de la consommation finale d'énergie par unité de richesse produite - de l'industrie est de 3,5 GWh par M€ en 2015 et a fortement décliné en Wallonie depuis 1995 (9,3 GWh par M€). La situation wallonne s'est considérablement améliorée grâce aux changements structurels de l'industrie wallonne avec des gains d'efficacité importants (sa consommation d'énergie en baisse de -43 %) avec parallèlement une valeur ajoutée de l'industrie en croissance (+52 %). Au niveau sectoriel, les tendances divergent : déclin de filières énergivores, développement d'activités industrielles à haute valeur ajoutée (peu consommatrices d'énergie), amélioration de l'efficacité énergétique au niveau des entreprises.

Intensité énergétique de l'industrie

Définitions et sources

Il s'agit de l'intensité énergétique du secteur de l'industrie en Wallonie qui est obtenue par le rapport entre la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux) du secteur de l'industrie (en ce compris les usages non énergétiques) au numérateur, tandis qu'au dénominateur, figure la valeur ajoutée du secteur de l'industrie en volume, exprimée en euros chaînés, année de référence 2010.

La valeur ajoutée du secteur de l'industrie comprend les branches suivantes : Agriculture, Energie, Industries manufacturières, Construction, Services marchands et non-marchands.

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.
2. PCI : Pouvoir calorifique inférieur.

Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données décembre 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou encore sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2019**

Conso. d'énergie par secteur / vecteur

124,4 TWh PCI

La consommation énergétique finale totale est de 124,4 TWh PCI en 2015 (+2,8 % par rapport à 2014)

Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur et par vecteur en Wallonie

Consommation par secteur							
		Industrie	Agriculture	Logement	Tertiaire	Transport	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	74,2	1,3	32,4	8,5	27,6	139,9
	1990	76,3	1,2	32,3	8,5	27,8	146,2
	1995	76,3	1,2	35,7	10,1	30,2	153,5
	2000	75,5	1,2	34,2	11,3	33,7	155,9
	2005	66,5	1,3	36,6	12,3	36,6	153,2
	2010	50,3	1,3	35,7	14,6	38,2	140,1
	2013	43,8	1,2	33,9	14,1	35,8	128,9
	2014	42,8	1,2	28,1	12,2	36,7	121,0
	2015	43,6	1,3	31,2	13,2	35,1	124,4
Evolution 1990-2015		-42,86%	-3,34%	-3,59%	54,30%	27,16%	-14,9%
TCAM 1990-2015		-2,21%	-0,14%	-0,15%	1,75%	0,97%	-0,6%
Evolution 2014-2015		1,75%	7,92%	11,05%	8,10%	-4,30%	2,8%
Consommation par vecteur							
		Solides et gaz dérivés	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Autres ³	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	40,6	50,1	26,9	15,8	6,5	139,9
	1990	35,2	59,3	26,9	17,8	6,9	146,2
	1995	29,7	63,0	30,9	21,1	8,9	153,5
	2000	25,8	63,9	33,7	23,4	9,1	155,9
	2005	17,8	68,5	34,0	23,9	9,1	153,2
	2010	9,3	60,9	31,8	24,7	13,5	140,1
	2013	5,0	55,0	30,4	23,7	14,8	128,9
	2014	5,3	52,9	26,1	23,0	13,7	121,0
	2015	5,0	54,2	28,6	23,3	13,4	124,4
Evolution 1990-2015		-85,79%	-8,66%	6,21%	30,47%	93,58%	-14,9%
TCAM 1990-2015		-7,51%	-0,36%	0,24%	1,07%	2,68%	-0,6%
Evolution 2014-2015		-5,52%	2,45%	9,28%	1,30%	-2,68%	2,8%

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

La consommation totale d'énergie finale de la Wallonie atteint 124,4 TWh en 2015, en hausse de 2,8 % par rapport à l'année précédente (-15 % par rapport à 1990).

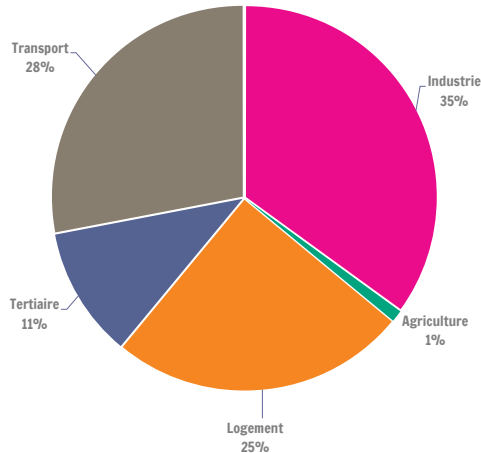
La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie. Elle est déclinée par secteur (industrie, logement, tertiaire, agriculture, transport) et par vecteur (solides et gaz dérivés, produits pétroliers, gaz naturel, électricité, autres).

La situation constatée en 2015 s'explique notamment par une légère remontée de la consommation industrielle, une hausse de la consommation dans les secteurs tertiaires et résidentiels expliquée notamment par les conditions climatiques moins favorables qu'en 2014 et une baisse de la consommation des transports.

Le secteur transport est celui, avec le secteur tertiaire, qui a une consommation connaissant la plus forte progression depuis 1990 avec respectivement +27 % et +54 %, au contraire de celui de l'industrie (-43 %). On constate également une forte chute au niveau des combustibles solides et gaz dérivés (-86 % depuis 1990), faisant suite à la fermeture des hauts-fourneaux, ainsi qu'une augmentation importante de la consommation d'électricité (+30 %) et des carburants (+25 %, due aux transports routier et aérien).

Conso. d'énergie par secteur / vecteur

Répartition par secteur de la consommation finale d'énergie en 2015

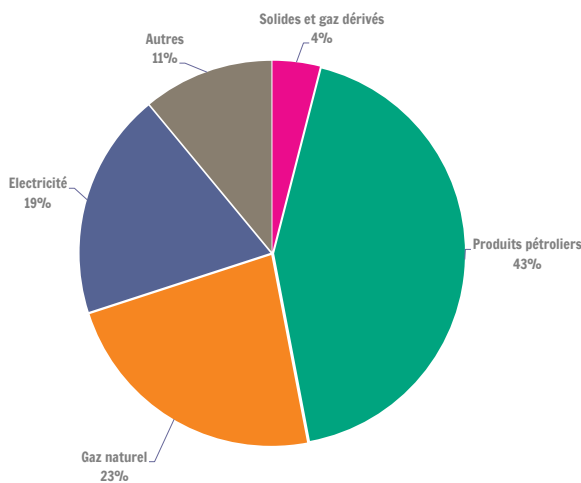


La structure de la consommation finale d'énergie s'est considérablement modifiée depuis la crise, notamment du fait que la part du secteur industriel s'est fortement réduite (elle n'est plus que de 35 % en 2015 pour 43 % en 2008). Viennent ensuite le secteur du transport (28 % contre 19 % en 1990) et du logement (25 %). À eux trois, ces secteurs représentent plus de 88 % de la consommation finale.

*Transport: tous secteurs confondus, hors aérien et hors transport agricole.

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Répartition par vecteur de la consommation finale d'énergie en 2015



La part du vecteur « combustibles solides et gaz dérivés » ne représente plus que 4 % de la consommation finale d'énergie (contre 24 % en 1990). Les vecteurs principaux en 2015 sont les produits pétroliers (43 %) et le gaz naturel (23 %). Au niveau de la rubrique « autres », notons que la part des énergies renouvelables approche les 5 %.

*Autres : énergies renouvelables, vapeur cogénérée ou de récupération, gaz de process, déchets industriels non renouvelables.

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux tels que industrie, logement, tertiaire, transport, en ce compris les usages non énergétiques) par secteur et par vecteur.

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.
2. PCI : Pouvoir calorifique inférieur, soit la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible.
3. TCAM : taux de croissance annuel moyen.

Sources : SPWDG04-DEBD, ICEDD, données novembre 2017 ; Calculs IWEPS.

Pertinence et limites

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

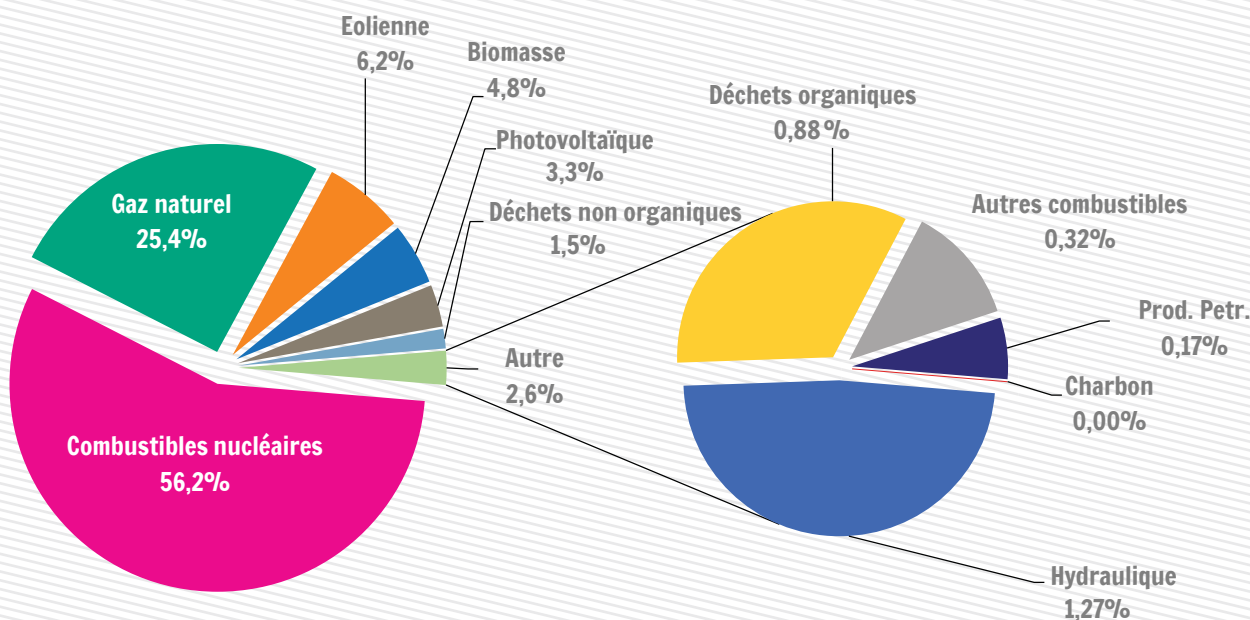
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

24,3 TWh

En 2015, la production nette d'électricité s'élevait en Wallonie à 24,3 TWh, soit une baisse de 13 % par rapport à 2014

Production électrique 2015 : 24,3 TWh



Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

En 2015, la production nette d'électricité, à savoir l'électricité utile, avant autoconsommation et/ou mise sur réseau, après consommation des auxiliaires de ces installations, s'élevait en Wallonie à 24,3 TWh (25,3 TWh avec la production des centrales à accumulation par pompage), soit une diminution de 13 % par rapport à 2014. Quant à la consommation wallonne d'électricité, elle est estimée à 23,3 TWh. La différence entre la production électrique nette disponible (soit en retirant les pertes, la consommation du pompage et des pompes à chaleur) et la consommation électrique finale nous donne le solde importateur/exportateur d'électricité en Wallonie. La Wallonie était légèrement exportatrice nette d'électricité en 2015.

La production électrique reste très largement dépendante de l'énergie nucléaire fournie par la centrale de Tihange et ce bien que la production nucléaire soit en baisse ces dernières années suite aux différentes mises à l'arrêt des différentes unités de Tihange. En 2015, l'énergie nucléaire, avec une production d'un peu moins de 13,6 TWh, assure à elle seule 56,2 % de la production électrique wallonne. L'autre grand moyen de production électrique est le gaz naturel brûlé principalement dans des centrales turbine gaz vapeur (25,4 %).

Notons la part des productions d'électricité renouvelable : la production éolienne 6,2 %, la production solaire photovoltaïque 3,3 %, la production hydraulique au fil de l'eau (fonction des conditions climatiques) 1,3 % et celle issue de la biomasse 4,8 %. La production électrique nette issue de la transformation (soit sans l'hydraulique, sans le photovoltaïque et sans l'éolien) est de 21,6 TWh (hors pompage/turbine).

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

Définitions et sources

Il s'agit de la production nette d'électricité hors production des centrales d'accumulation par pompage (1090 GWh en 2015). Les sources d'énergie renouvelables (3 975 GWh) sont la biomasse, les déchets organiques, l'hydraulique, l'éolien et le solaire photovoltaïque.

1. TWh térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.

Sources : SPW – DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiées chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

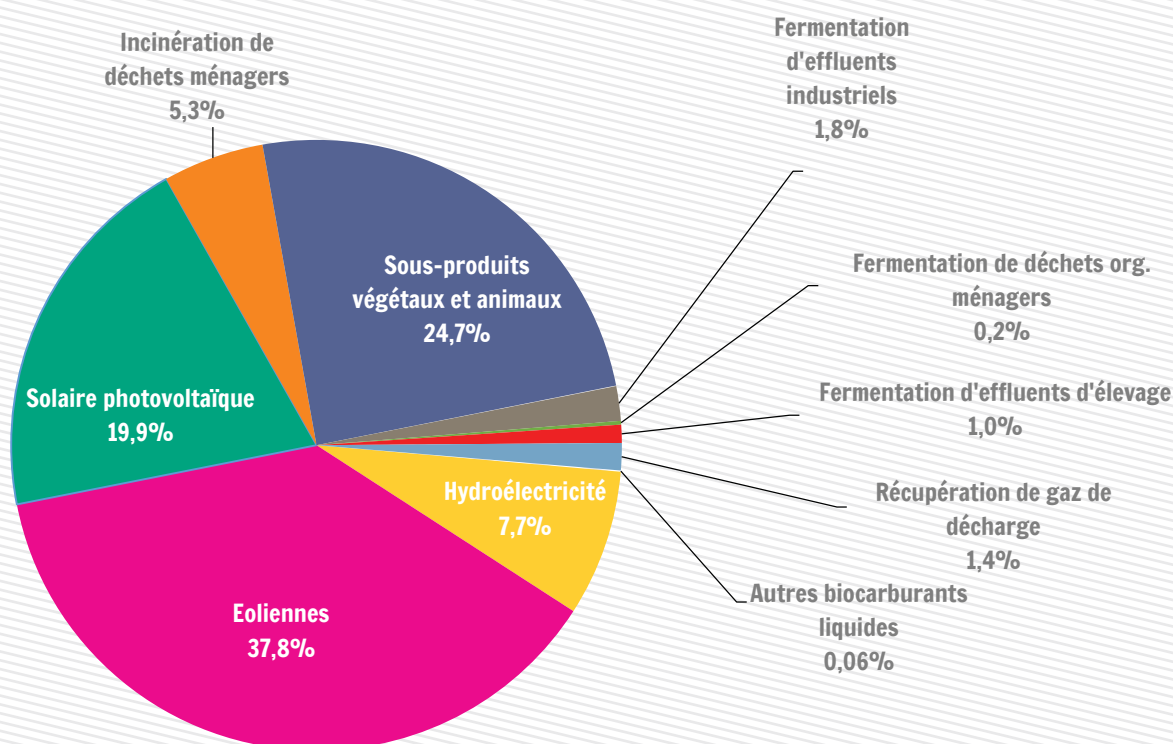
Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2018**

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

3 975 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2015 à 3 975 GWh, soit 16,4 % de la production nette d'électricité totale

Production 2015 : Electricité - 3 975 GWh



Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

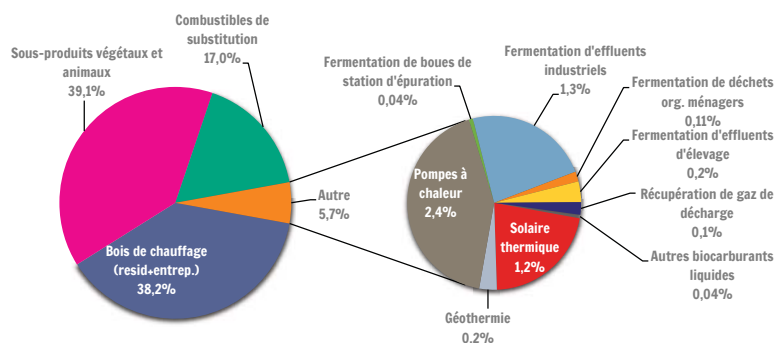
La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2015 s'élève à 3 975 GWh (+13,5 % / 2014 et x5 depuis 2005), représente 16,4 % de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (29 %), à la force hydraulique (7,7 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (38 %) et au photovoltaïque (20 %, soit une production multipliée par 12 depuis 2010), toutes les sources étant en progrès. L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 2 813 GWh. La production électrique liée à la biomasse (1 161 GWh) en diminution est inférieure à la production électrique éolienne (1 501 GWh).

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

Un des objectifs pour lesquels les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20 % de la consommation finale brute de l'Europe. Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13 % à atteindre, soit en valeur absolue 4,224 Mtep (49 120 GWh). Ce seuil a été décliné pour les régions (14 850 GWh pour la Wallonie) dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. L'Arrêté du gouvernement wallon (2015) fixe l'objectif wallon en 2020 à 15 600 GWh. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable (production d'énergie brute SER) dans la consommation finale brute en Wallonie atteindrait les 10,7 % en 2015 (méthodologie, Directive 2009/28/EC) dont 3,2 % dû à l'électricité, 6,7 % à la chaleur et 0,9 % aux transports.

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

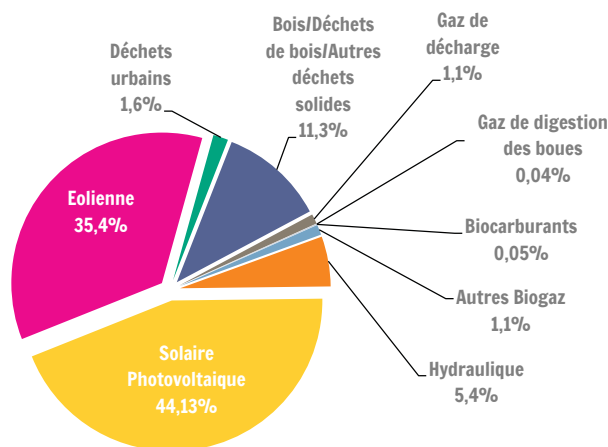
Production 2015 : Chaleur = 8 105 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 8 105 GWh en 2015 (+4 % /2014 et +74 % depuis 2005) et est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide. L'évolution est à la hausse par rapport à 2014 (+6 %, et multipliée par 3,5 depuis 1990).

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2015 : 1 909 Mw él



En 2015, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 1 909 Mw él (+3 % /2014) et a été multipliée par 6 depuis 2005 (304 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque et de l'éolien : leur part est de 44 % et 35 % en 2015 alors qu'elle était respectivement de 0 % et 16 % en 2005.

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

1. GWh : gigawattheure.

2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW - DGO4 - DEBD, ICEDD. Données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés annuellement par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweeps.be>

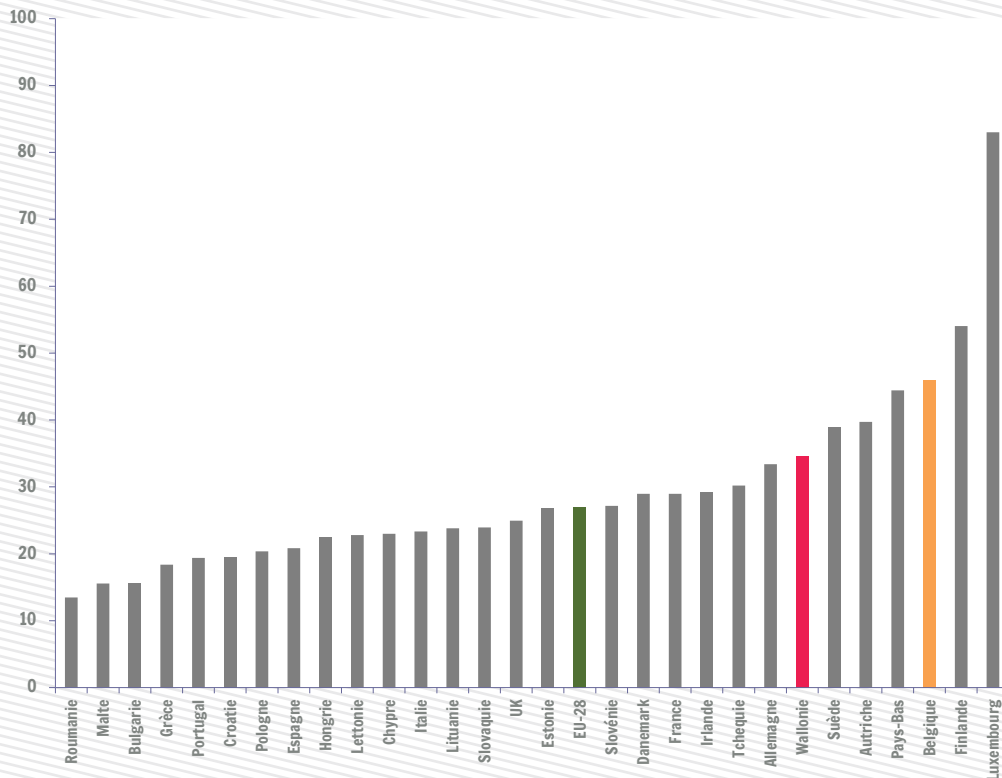
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

10%

En 2015, la consommation finale totale d'énergie de la Wallonie est de 34,6 MWh/habitant et son degré d'indépendance énergétique s'élève à 10 % (90 % de l'énergie nécessaire est importée)

Consommation finale par habitant en MWh/habitant en 2015



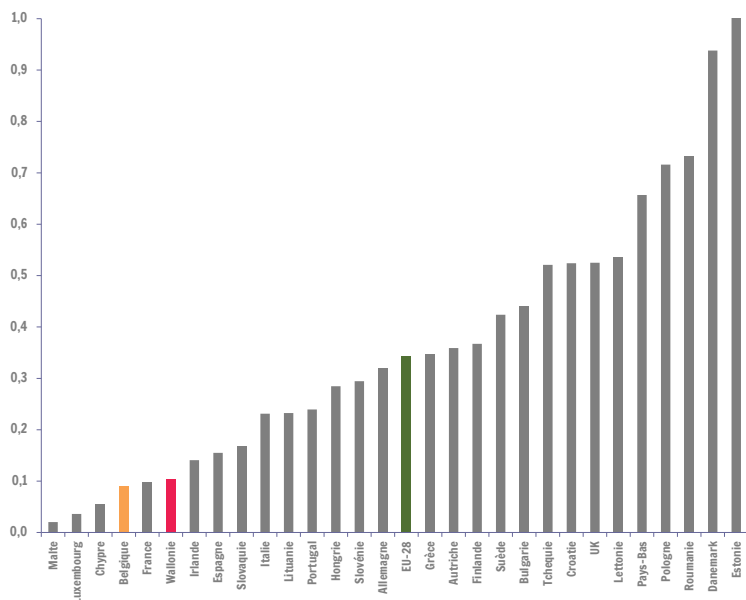
Sources : SPWDG04-DEBD - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux de la Belgique et de la Wallonie. La consommation finale d'énergie (y compris les usages non énergétiques de l'énergie) rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 34,6 et 46 MWh/habitant), la moyenne européenne étant de 27 MWh/habitant. L'évolution entre 1990 et 2015 est cependant différente à savoir -23,1 % pour la Wallonie (conséquence de la diminution enregistrée en sidérurgie) et -7,3 % pour l'union des 28 pays mais +14,9 % pour la Belgique.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 10 % en 2015 (la moyenne européenne est de 34 %). En d'autres termes, 90 % de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon, mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

Degré d'indépendance énergétique en 2015



Le degré d'indépendance énergétique de la Wallonie s'élève à 10 % en 2015 et est plus faible que la moyenne européenne (34 %). En progrès cependant, il était de 4 % en 1990, au contraire de la moyenne européenne (45 % en 1990). Seuls cinq pays de l'Union européenne sont indépendants ou presque (à plus de 2/3) grâce à leurs productions de charbon/lignite, de pétrole et de gaz naturel.

Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie. Elle est ici rapportée à la population en vue d'une comparaison entre pays.

Le degré d'indépendance énergétique est défini comme étant la part de la production d'énergie primaire et de la récupération d'énergie (comme les énergies renouvelables, le charbon de terril ou les déchets industriels ou ménagers) dans la consommation intérieure brute.

MWh/habitant : mégawattheure par habitant.
Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Dans le calcul du degré d'indépendance énergétique et contrairement à Eurostat, la chaleur nucléaire n'est pas considérée comme une production primaire mais comme une importation d'énergie, l'uranium n'étant pas extrait en Belgique.

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

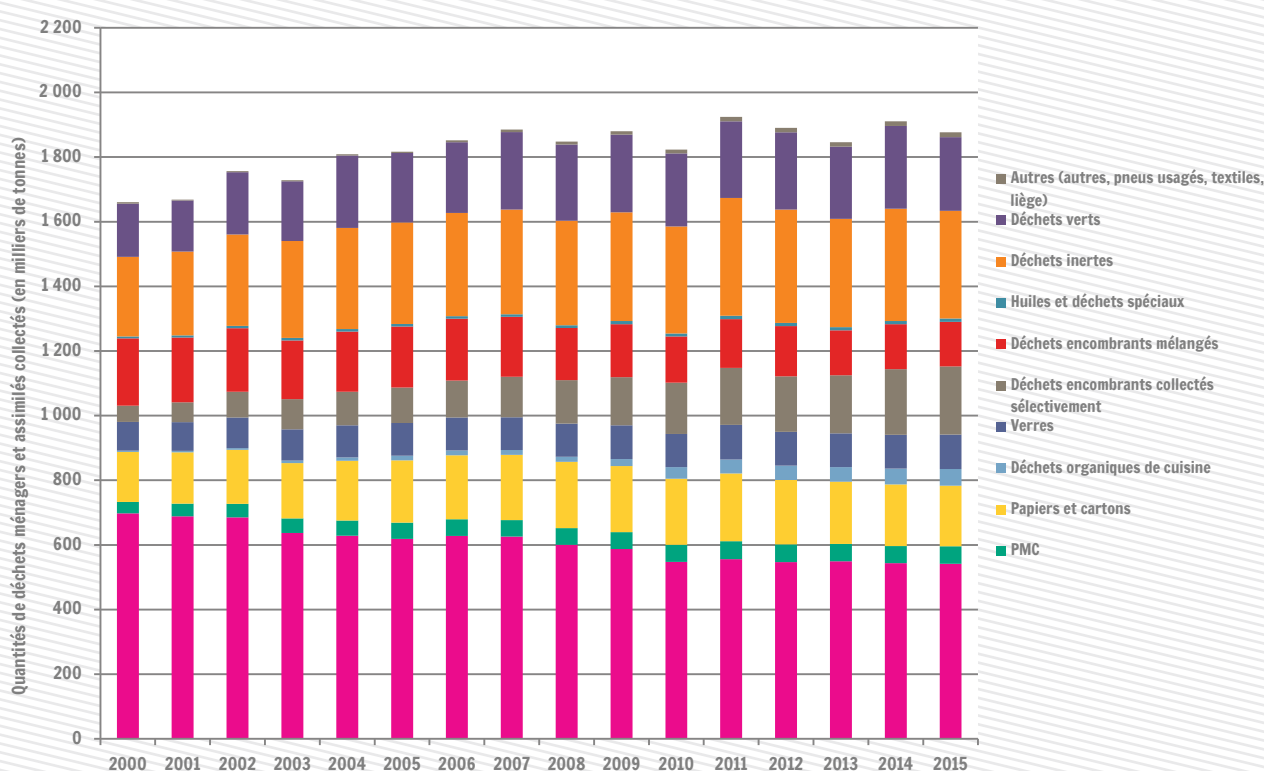
Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Déchets ménagers et tri

522 kg

En 2015, 1 876 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, soit en moyenne 522 kg de déchets par habitant

Collecte des déchets ménagers et assimilés en Wallonie : évolution des quantités par type de déchets (en milliers de tonnes)



Sources : SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA)

En 2015, 1 876 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 522 kg de déchets par habitant. L'objectif repris dans le Plan wallon des déchets (PWD) de 445 kg par habitant à l'horizon 2010 n'était donc pas encore atteint. Les déchets étaient composés de 51 % d'ordures ménagères (31 % d'ordures ménagères brutes et 20 % d'ordures ménagères collectées sélectivement) et de 49 % de fractions grossières des déchets ménagers (19 % d'encombrants, 18 % de déchets inertes et 12 % de déchets verts).

Depuis 2000, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant et assimilés) ont diminué de près de 22 % alors que les fractions grossières collectées (déchets verts, déchets encombrants et déchets inertes) ont progressé de 36 % pour atteindre 253 kg/hab en 2015. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon.

La part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a augmenté de 31 % sur la période 2000 - 2015. L'objectif fixé par le Plan wallon des déchets horizon 2010 (PWD 2010), soit un taux de collecte sélective de 65 %, est atteint depuis 2008. Toutefois, en 2015, il restait encore une marge de progression importante pour les matières organiques et, dans une moindre mesure, pour les métaux et les plastiques.

Déchets ménagers et tri

Selon les informations disponibles, 52,3 % (996 kt) des déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie en 2015 étaient dirigés pour recyclage vers des centres de valorisation matières et de valorisation organique (compostage ou biométhanisation) et 44,2 % (843 kt) vers des unités de valorisation énergétique. Les proportions de déchets incinérés et conduits en centre d'enfouissement technique (CET) ne représentaient respectivement plus que 1,9 % (36,0 kt) et 1,6 % (30,4 kt) du gisement total collecté en 2015. La part des déchets acheminés vers des centres de valorisation a augmenté de 23 % entre 2008 et 2015. La valorisation énergétique est le mode de valorisation qui a connu la plus forte progression sur la période (+ 59 %). À l'inverse, la part des déchets ménagers et assimilés envoyés dans des centres d'élimination a fortement baissé, avec - 60 % pour l'incinération et - 81 % pour la mise en CET. Les objectifs fixés dans le Plan wallon des déchets horizon 2010 semblent donc globalement atteints.

Définitions et sources

Les déchets ménagers sont composés des ordures ménagères et des fractions grossières.

- Les ordures ménagères comprennent les ordures ménagères brutes ou OMB (déchets tout venant, non triés) et les ordures ménagères collectées sélectivement (PMC, papiers et cartons, verres, déchets organiques de cuisine...);

- Les fractions grossières des déchets ménagers comprennent : les déchets verts (déchets de jardins), les déchets encombrants (électroménagers, métaux, meubles...) et les déchets inertes (briquillons, vaisselle...).

Les assimilés correspondent aux ordures collectées auprès des commerces, écoles, voiries, marchés...

Sources : SPW - DGO3 - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA) et SPW-DGO3-DEMNA.

Pertinence et limites

Les déchets sont le résidu des processus de production et de consommation. Ils ont un impact non négligeable sur l'environnement. Le comportement des ménages joue un rôle majeur dans l'évolution des quantités de déchets générés et de leurs impacts environnementaux. Ce facteur doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques de prévention et de gestion des déchets. Les collectes sélectives et la valorisation de certains déchets permettent de réinjecter les déchets dans les flux de production, comme matière première ou comme combustible, et limitent ainsi l'impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3-DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.

Plan Wallon des déchets à l'horizon 2010

<http://etat.environnement.wallonie.be/>

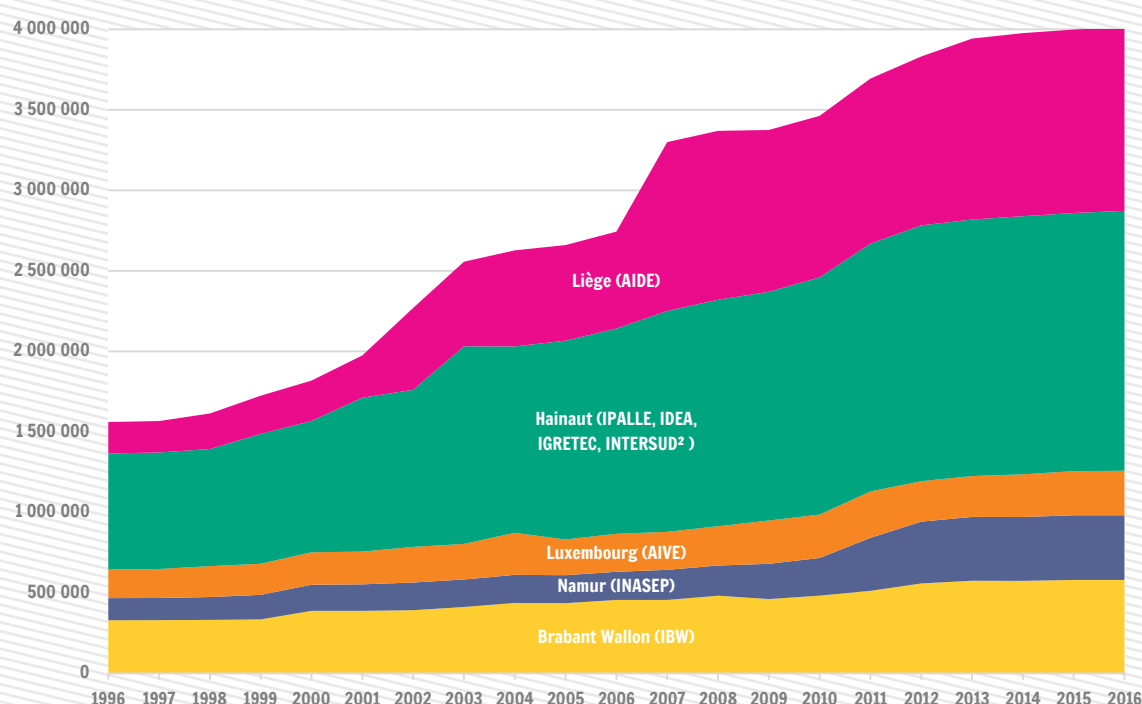
Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2018**

Assainissement des eaux usées

91%

Il s'agit du taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration collectives (STEP) pour l'assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2016

Evolution de la capacité des stations d'épuration par province et intercommunale en Wallonie (en nombre d'équivalent-habitant (EH))



Sources : Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ; SPW - DGO3 - Agriculture, ressources naturelles et environnement (Direction de l'état environnemental - département de l'étude du milieu naturel et agricole)

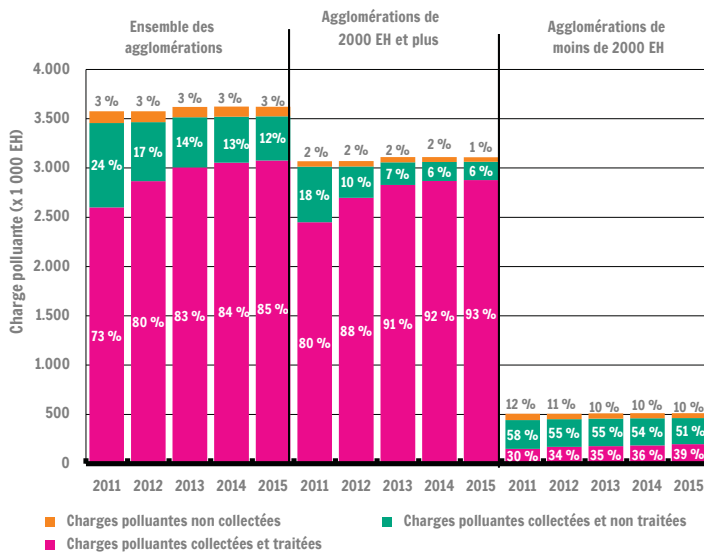
Notes -

- « Les capacités des stations d'épuration s'expriment en équivalent habitant (EH). L'EH est une notion théorique, établie sur la base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent, quelle que soit l'origine de la pollution, par habitant et par jour » (Cellule état de l'environnement wallon (2007) : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, Ed. MRW-DGRNE, p. 368)
- L'organisme d'assainissement agréé INTERSUD (province de Hainaut) n'existe plus en tant que tel depuis 2008 car il a fusionné avec IPALLE

Au 1^{er} janvier 2016, la Wallonie comptait 424 stations d'épuration collectives (STEP) capables de traiter une charge polluante de 4 011 995 équivalents-habitants (EH), ce qui représentait un taux d'équipement de 91 %. Depuis la création de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) en 2000, la capacité de traitement des eaux usées urbaines a plus que doublé, essentiellement grâce à la mise en service de stations d'épuration de grande capacité ($\geq 10\ 000$ EH), dont les dernières en date sont celles d'Amay (54 200 EH) et de Dinant (13 500 EH). Bien que la Wallonie ait accumulé du retard par rapport aux exigences européennes (directive 91/271/CEE), elle a redressé la situation puisque, fin 2015, le solde des capacités épuratoires à installer en zone d'assainissement collectif ne représentait plus que 7,6 % de l'objectif à atteindre.

Assainissement des eaux usées

Collecte et traitement des eaux usées des agglomérations en Wallonie



Dès fin 2013, toutes les grandes agglomérations wallonnes (de 10 000 EH et plus) affichaient des taux de collecte et de traitement des eaux usées urbaines conformes aux exigences européennes. Fin 2016, la Commission européenne relevait que sur les 143 agglomérations de plus petite taille (2 000 – 9 999 EH), 20 n'étaient toujours pas conformes. La Wallonie a cependant fait état d'une amélioration de la situation, 14 agglomérations restant à mettre en conformité. Cette situation devrait se normaliser, la plupart des infrastructures requises étant soit en construction, soit adjudgées. Au final, fin 2015, les infrastructures de collecte et d'épuration mises en place ont permis de traiter 93 % des charges polluantes émises par les agglomérations de 2000 EH et plus. Pour les agglomérations de petites tailles (< 2 000 EH), 39 % de la charge polluante est collectée et traitée.

Sources : Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ; SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement (Direction de l'état environnemental - Département de l'étude du milieu naturel et agricole)

Dans les zones d'habitat dispersé, l'assainissement collectif des eaux usées peut s'avérer techniquement impossible ou trop onéreux ; c'est pourquoi il est nécessaire d'y installer des systèmes d'épuration individuelle. En Wallonie, les Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) indiquent qu'environ 160 000 habitations seraient concernées, c'est-à-dire environ 9 % des habitations wallonnes.

Définitions et sources

Sources : les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW-DGO3 mais aussi de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).

Pertinence et limites

Afin d'améliorer l'état écologique et sanitaire de ses cours d'eau, la Wallonie a l'obligation, selon la directive européenne 91/271/CEE, d'assainir les eaux usées issues de ses agglomérations. Les indicateurs présentés ici permettent d'estimer le travail encore nécessaire pour répondre à ces obligations.

Pour en savoir plus :

SPW-DG03-DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p
<http://etat.environnement.wallonie.be/>

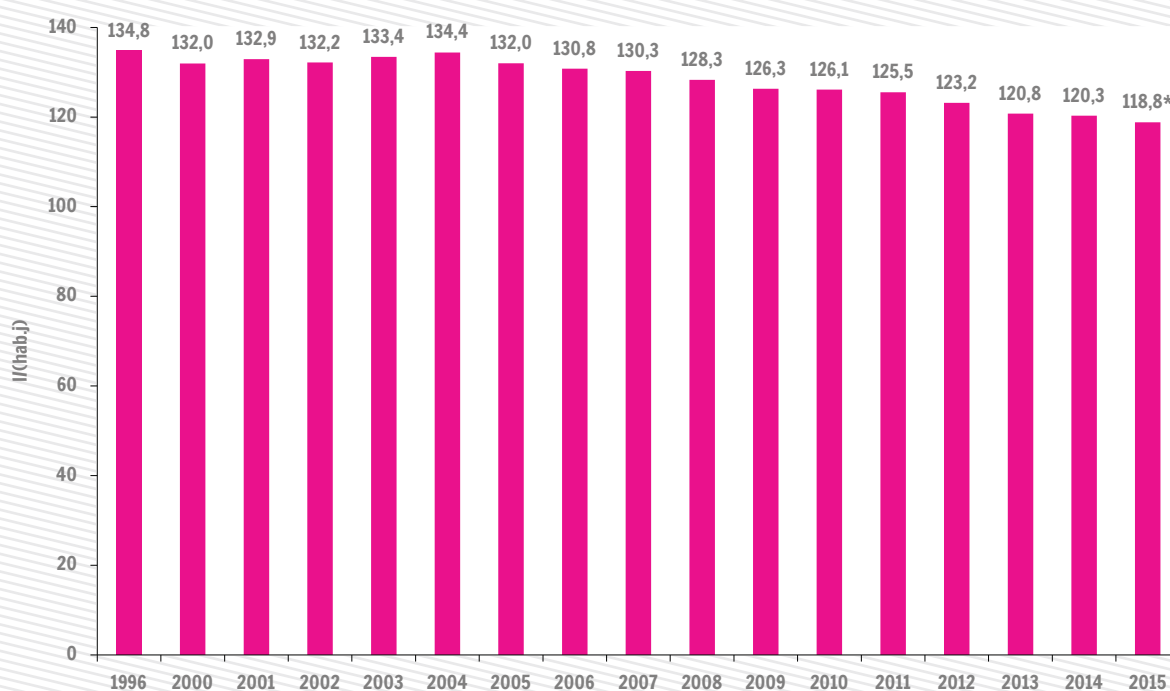
Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018

Consommation d'eau de distribution

119 l/(hab.j)

La consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie est estimée à 119 litres par habitant et par jour

Consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie en litres par habitant et par jour l/(hab.j)



*2015 - estimation

Sources : Aquawal, SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement

La consommation moyenne d'eau de distribution à usage domestique et non domestique en Wallonie s'élevait en 2015 à un peu plus de 155 Mm³, ce qui représente une consommation moyenne de 119 l/(hab.j). La consommation journalière d'eau de distribution par habitant était en baisse sur la période 2004 - 2015 (-11,6 %), alors que la consommation annuelle par raccordement était en baisse constante sur la période 1990 - 2015 (-34,6 %). Cette évolution s'explique notamment par la diminution de la taille moyenne des ménages wallons.

La consommation d'eau de distribution à usage domestique était estimée en moyenne à 67,5 m³/compteur, soit environ 90 l/(hab.j). Cette consommation n'était pas uniforme sur l'ensemble du territoire.

Une enquête réalisée par AquaWal et le CEHD (2015) a montré que la consommation d'eau par ménage est d'autant plus élevée que :

- la taille du ménage est élevée. La consommation par personne diminue cependant fortement avec la taille du ménage par un effet d'économies d'échelle ;
- le niveau socio-économique du ménage est élevé ;
- le ménage n'utilise pas d'eau alternative pour les usages intérieurs au logement ;
- l'utilisation pour les seuls usages extérieurs n'impacte pas significativement la consommation d'eau de distribution ;
- l'âge de la personne de référence du ménage est intermédiaire (45-54 ans).

Consommation d'eau de distribution

Au niveau de la production, environ 385 millions de m³ d'eau étaient prélevés en Wallonie pour la distribution d'eau publique en 2012, dont environ 80 % provenaient des eaux souterraines. 60 % de ces prélèvements étaient destinés aux consommateurs wallons, le reste allant en Flandre et à Bruxelles. Malgré l'augmentation de la population wallonne, les prélèvements ont tendance à diminuer au cours du temps, notamment grâce à une baisse de la consommation.

Définitions et sources

L'indicateur de consommation moyenne d'eau de distribution par habitant est mesuré à partir des compteurs d'eau des logements/bâtiments.

Sources : les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent d'AquaWal, soit l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie, et les analyses de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW-DGO3-DEMNA. D'autres informations sont basées sur une étude d'AquaWal et du CEHD (2015) à partir de données d'enquêtes.

Pertinence et limites

L'estimation de la part résidentielle de la consommation d'eau de distribution est difficile car :

- tous les secteurs consomment aussi de l'eau de distribution ;
- une partie des ménages exerce une activité professionnelle au sein de leurs logements. Par conséquent, une partie de la consommation d'eau est liée à cette activité.

C'est pourquoi les volumes d'eau de distribution à usage domestique sont assimilés aux volumes consommés par les « petits consommateurs ». Il s'agit en général des usagers dont l'habitation est équipée d'un compteur qui débite moins de 250 m³/an. Cette définition englobe la consommation des ménages et celle liée à certaines activités professionnelles (petits commerces, HORECA...).

Pour en savoir plus :

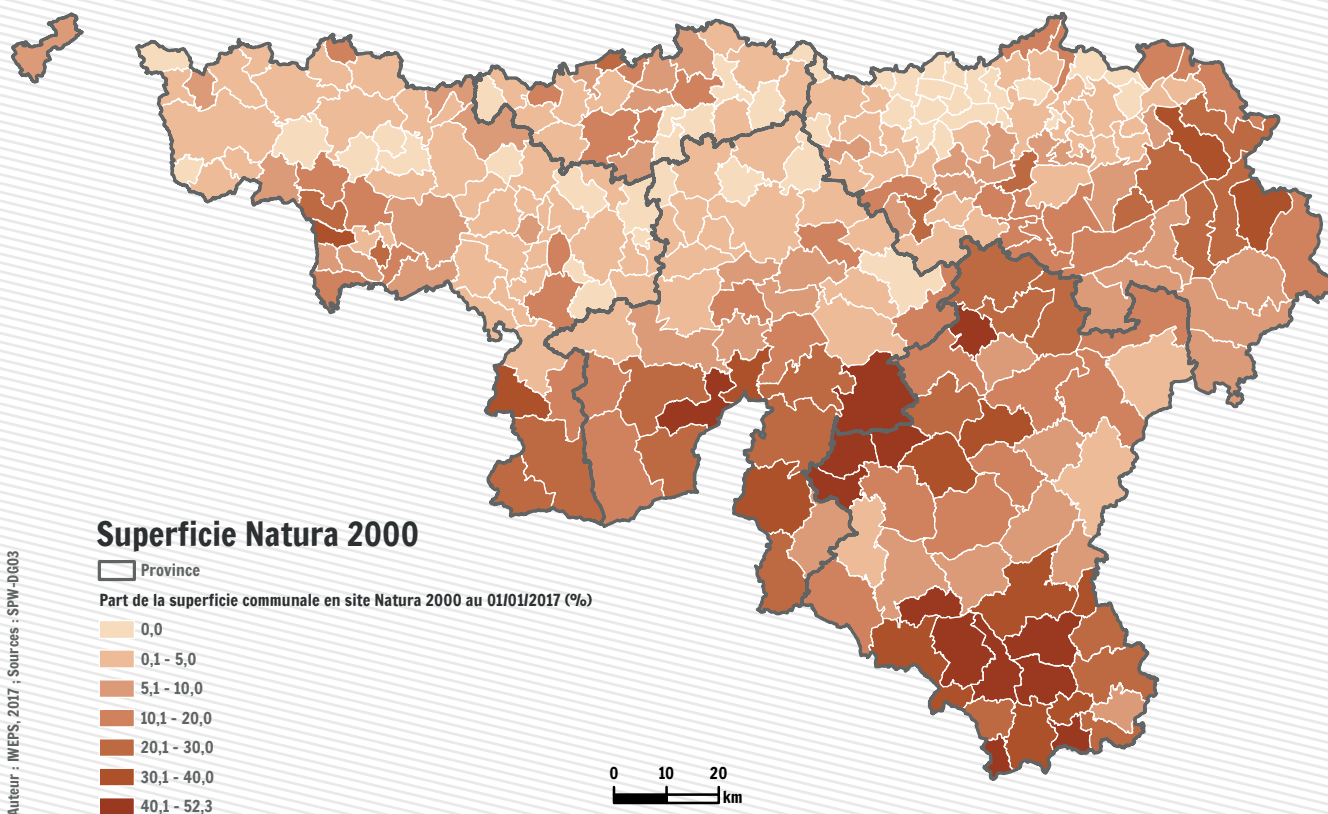
SPW-DGO3-DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.
AquaWal et CEHD, 2015. Etude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie, 199p.
<http://etat.environnement.wallonie.be/>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2018**

Protection de la faune et de la flore

13%

Au 1^{er} janvier 2017, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13 % du territoire wallon et 1,18 % du territoire fait partie d'un site naturel protégé



Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers du territoire, soit environ 5 400 km² en 2017.

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, notamment par l'urbanisation, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien animales que végétales) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, le maintien ou le rétablissement de ces habitats et espèces dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé Natura 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de près de 221 000 ha, soit 13 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts (27 % des surfaces forestières wallonnes) tandis que les prairies et cultures représentent respectivement 15 % et 1 % du réseau (5,5 % de la superficie agricole utilisée). Près de 64 000 agriculteurs, forestiers et propriétaires sont concernés.

Protection de la faune et de la flore

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées (RND et RNA), des réserves forestières (RF), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et des réserves intégrales en forêt (RIF). Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu. En 2016, 537 sites bénéficiaient de l'un des statuts de protection suivants : RND, RNA, ZF, ZHIB ou CSIS. Leur superficie cumulée était de 14 296 ha (95 % de ces sites se retrouvaient également dans la matrice plus large du réseau Natura 2000). En outre, 5 544 ha de forêts feuillues publiques étaient inscrits RIF. L'ensemble de ces sites couvrait 1,18 % du territoire wallon. En moyenne, sur la période 1990 - 2016, un peu plus de 550 ha ont été désignés chaque année.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, l'état de la faune, la flore et des habitats naturels en Wallonie reste plutôt défavorable (REEW 2017). Quelques progrès sont enregistrés (biodiversité en forêt, populations de chauves-souris et d'ongulés sauvages, dépassements des charges critiques en polluants acidifiants et eutrophisants) mais des efforts sont encore à fournir, notamment pour atteindre les objectifs prévus dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020.

Définitions et sources

La cartographie des 240 sites Natura 2000 wallons au 1/1/2017 intègre les périmètres des sites qui bénéficient déjà d'un arrêté de désignation en vigueur (143) ainsi que les périmètres des sites candidats qui verront leur arrêté de désignation adopté au 31/12/2017.

Sources : SPW-DGO3-DEMNA, 2017
<http://geoportail.wallonie.be/catalogue/65541ace-497f-46ac-bf45-6293c32da8f3.html>

Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

<http://natura2000.wallonie.be>
<http://etat.environnement.wallonie.be/>

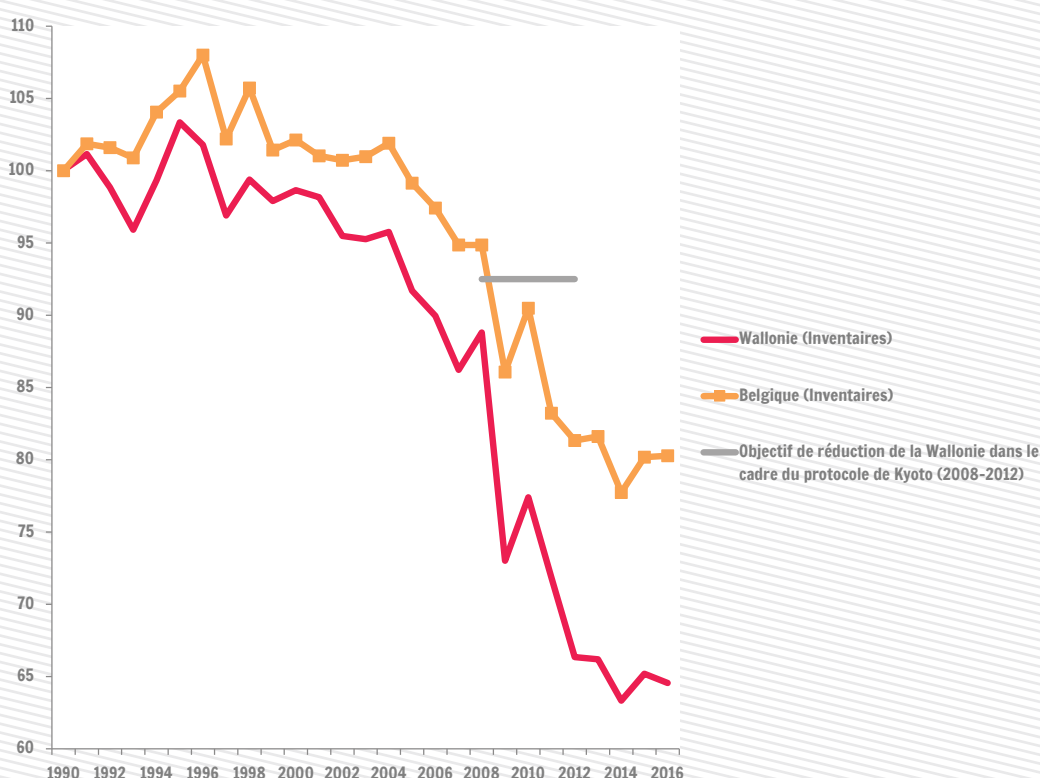
Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2018**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

-35,5%

Les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie en 2016 étaient de 35,5 % inférieures à celles de 1990

Emissions de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique (1990 = 100)



Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire avril 2018

En 2016, sur la base des dernières estimations disponibles, les émissions provoquées par l'homme de GES (hors secteur forestier) en Wallonie étaient de plus de 36,1 millions de tonnes de CO₂-équivalents de GES, soit 31 % des émissions annuelles de la Belgique (117,7 Mt CO₂-équivalents).

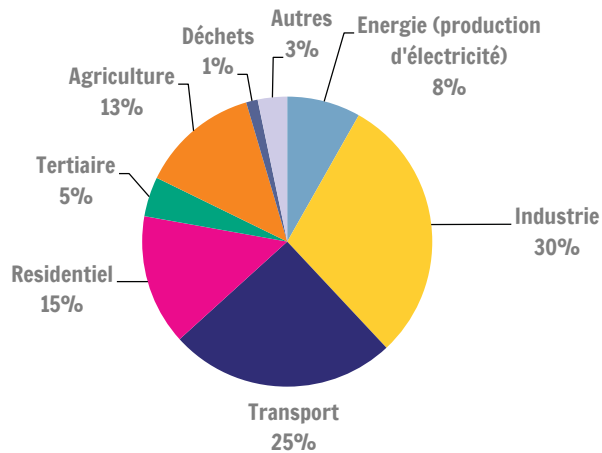
L'évolution favorable, à savoir une réduction moyenne de 35,5 % des émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence (-19 % au niveau national), résulte de différents facteurs et de tendances contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Les diminutions de ces dernières années sont en partie imputables au ralentissement de l'activité économique. Enfin, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) représentent 82 % des émissions GES en 2016.

La réduction moyenne (-24 %) sur la période 2008-2012 dépassait l'objectif de réduction de la Wallonie dans le cadre du Protocole de Kyoto (-7,5 %).

Les émissions 2013-2015 de GES dans les secteurs non ETS (23,9 Mt pour 2015) sont inférieures à la trajectoire linéaire de réduction définie en 2015 dans le cadre du « Burden Sharing » 2013-2020 (qui donne 25,2 Mt pour 2015), le chiffre 2016 ne sera consolidé que fin 2018. Dans cet accord intra-belge, l'objectif wallon pour l'année 2020 est de -14,7 % par rapport aux émissions de 2005 (-15 % pour l'objectif belge) pour les secteurs ESD (Effort Sharing Decision CE/406/2009) ; il s'agit de secteurs non-couverts (transport, bâtiments, agriculture, déchets) par le système communautaire d'échange de droit d'émission de GES (non-Emissions Trading System), l'objectif ETS étant quant à lui géré au niveau européen (source AWAC).

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

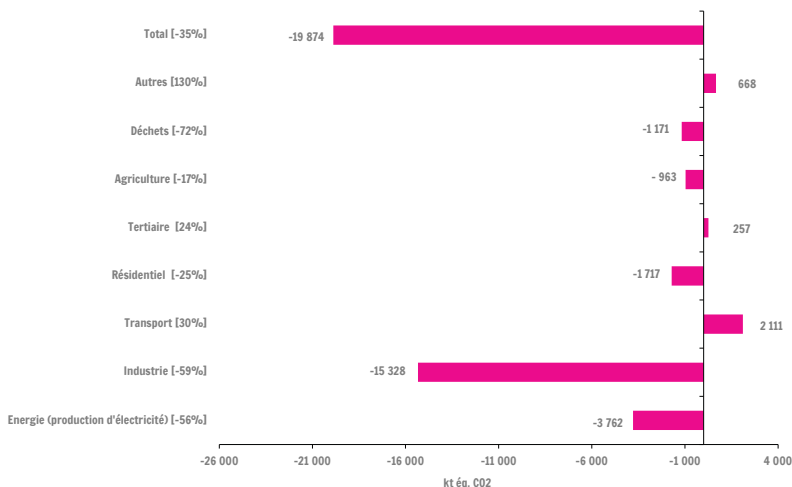
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Wallonie en 2016



Dans la répartition entre les secteurs, le secteur des transports est, en 2016, le principal contributeur aux émissions de GES et représente 25 % de celles-ci (contre 12 % en 1990). 20 % proviennent des secteurs résidentiel et tertiaire et résultent du chauffage des bâtiments (les autres sources d'émissions étant la cuisson et la production d'eau chaude sanitaire).

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire avril 2018

Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1990 à 2016 en Wallonie



Les émissions du secteur des transports ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (30 % de croissance) que du point de vue absolu (+2 111 kt éq. CO₂), principalement dû au transport routier. Les émissions du secteur tertiaire (chauffage des bâtiments) sont également en augmentation (+24 %). Les émissions pour le secteur résidentiel ont par contre chuté de 25 %. Les autres secteurs sont en baisse sur l'ensemble de la période.

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire avril 2018

Définitions et sources

Cet indicateur montre les tendances relatives aux émissions anthropiques totales des gaz à effet de serre (GES). L'inventaire wallon des émissions de GES, additionné aux inventaires de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale, forme l'inventaire national belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009) et selon les lignes directrices du GIEC de 2006 et les potentiels de réchauffement global (PRG) revus, applicables pour la période 2013-2020.

Kt éq. CO₂ = kilo tonnes équivalent CO₂, qui tient compte du pouvoir de réchauffement global de chaque gaz.

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire avril 2018.

Pertinence et limites

Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆ et NF₃).

Pour en savoir plus : <http://www.awac.be> et <http://www.climat.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2019